



Document de Référence

— 2009

03

Présentation du groupe Casino

CHIFFRES-CLÉS
CONSOLIDÉS **04**

FAITS MARQUANTS 2009 **05**

ACTIVITÉS
ET STRATÉGIE **08**

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES
ET INVESTISSEMENTS **17**

19

Rapport de gestion

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS **20**

RAPPORT D'ACTIVITÉ **21**

ACTIVITÉ DE
LA SOCIÉTÉ MÈRE **29**

FILIALES ET PARTICIPATIONS **32**

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA CLÔTURE **38**

PERSPECTIVES 2010
ET CONCLUSION **39**

CAPITAL ET ACTIONNARIAT **39**

FACTEURS DE RISQUES
ET ASSURANCES **51**

DONNÉES
ENVIRONNEMENTALES **56**

DONNÉES SOCIALES **59**

65

Comptes consolidés

RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS **66**

ÉTATS FINANCIERS
COMPTE DE RÉSULTAT
CONSOLIDÉ **67**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES
PRODUITS ET DES CHARGES
COMPTABILISÉS **69**

BILAN CONSOLIDÉ **70**

TABLEAU CONSOLIDÉ
DES FLUX
DE TRÉSORERIE **72**

VARIATION DES CAPITAUX
PROPRES CONSOLIDÉS **74**

NOTES AUX
COMPTES CONSOLIDÉS **76**

151

Comptes sociaux

RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS **152**

COMPTE DE RÉSULTAT **153**

BILAN **154**

TABLEAU DES FLUX
DE TRÉSORERIE **156**

ANNEXE
AUX COMPTES SOCIAUX
RÈGLES ET MÉTHODES
COMPTABLES **157**
NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS SOCIAUX **159**

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DES
CINQ DERNIERS EXERCICES
177

TABLEAU DES FILIALES
ET DES PARTICIPATIONS
178

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES **180**

183

Gouvernement d'entreprise

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DIRECTION GÉNÉRALE
184

CONTRÔLE
DES COMPTES

COMMISSAIRES
AUX COMPTES **204**

HONORAIRES DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES **205**

RAPPORT
DU PRÉSIDENT

PRÉPARATION
ET ORGANISATION DES
TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
206

PROCÉDURES
DE CONTRÔLE INTERNE
ET GESTION
DES RISQUES **212**

RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES **222**

ANNEXE :
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
223

231

Assemblée générale

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
232

RAPPORTS SPÉCIAUX
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES **235**

RÉSOLUTIONS
SOUMISES À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
238

RÉSOLUTIONS
SOUMISES À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
241

245

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE
CARACTÈRE GÉNÉRAL
SUR LA SOCIÉTÉ **246**

HISTORIQUE **252**

MARCHÉ DES TITRES
CASINO **256**

PARC DE MAGASINS
258

RESPONSABLE
DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
ET DU RAPPORT FINANCIER
ANNUEL **260**

TABLE DE CONCORDANCE
DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE **262**

TABLE DE CONCORDANCE
DU RAPPORT
FINANCIER ANNUEL
264

Présentation du groupe Casino

- 04. Chiffres-clés consolidés
- 05. Faits marquants 2009
- 08. Activités et stratégie
- 17. Propriétés immobilières et investissements

Chiffres-clés consolidés

ACTIVITÉS POURSUIVIES ⁽¹⁾

en millions d'euros	2009	2008 ⁽²⁾	Variation en euros	Variation organique ⁽³⁾
Chiffre d'affaires	26 757	27 076	-1,2%	-1,0%
EBITDA ⁽⁴⁾	1 849	1 909	-3,2%	-1,0%
Résultat opérationnel courant	1 209	1 266	-4,5%	-2,5%
Résultat net des activités poursuivies (<i>part du Groupe</i>)	543	499	+8,6%	
Résultat net des activités abandonnées (<i>part du Groupe</i>)	48	(4)		
Résultat net de l'ensemble consolidé (<i>part du Groupe</i>)	591	495	+19,3%	
Résultat net normalisé (<i>part du Groupe</i>) ⁽⁵⁾	534	538	-0,8%	
Capacité d'autofinancement	1 292	1 356	-4,7%	

(1) Les actifs de Super de Boer ont été cédés fin 2009. En application de la norme IFRS 5, le résultat de la société a été reclassé en "activités abandonnées" au 1^{er} janvier 2008.

(2) Données 2008 retraitées pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 13.

(3) À taux de change et périmètre constants et hors impact des cessions immobilières (OPCI).

(4) EBITDA : ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants.

(5) Des activités poursuivies, corrigé des effets sur le résultat net part du Groupe des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents (cf. Annexe p. 28).

ENDETTEMENTS & FONDS PROPRES

en millions d'euros	2009	2008
Fonds propres (avant répartition)	7 916	7 031
Dette Financière Nette (DFN)	4 072	4 851
Ratio Dette Nette / EBITDA	2,2 x	2,5 x

Faits marquants 2009

MARS 2009

Casino a annoncé, le **5 mars 2009**, l'apport à sa filiale Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros.

Cette opération, qui représente une étape majeure du programme Alcudia, s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le Groupe depuis 2005.

En rémunération des apports, Mercialys a émis au profit du groupe Casino 14,2 millions d'actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7 % à 66,1 %.

AVRIL 2009

Le **1^{er} avril 2009**, Leader Price, Géant Casino et le groupe Caillé, groupe de distribution réunionnais indépendant, ont conclu un accord concernant le passage sous enseigne Leader Price et Géant Casino de supermarchés et d'hypermarchés exploités par le groupe Caillé.

Cet accord traduit l'attractivité des enseignes Géant Casino et Leader Price et de leurs marques propres Casino et Leader Price.

JUIN 2009

Dans la continuité de l'introduction en Bourse de Mercialys en 2005 et afin de préserver le statut SIIC de la société, Casino a souhaité associer directement ses actionnaires au développement de Mercialys et aux perspectives de création de valeur offertes par l'opération d'apport, conformément à l'annonce du 5 mars. Dans ce cadre, Casino a distribué, le **2 juin 2009**, à tous ses actionnaires (porteurs d'actions ordinaires et d'actions à dividende prioritaire), outre son dividende ordinaire en numéraire (2,57 euros par action à dividende prioritaire et 2,53 euros par action ordinaire), un dividende en actions Mercialys à hauteur d'1 action Mercialys pour 8 actions Casino détenues.

À l'issue de la distribution en nature, le groupe Casino détenait environ 50,4 % du capital et des droits de vote de Mercialys⁽¹⁾.

Le **8 juin 2009**, GPA a annoncé l'acquisition de 70,24 % du capital de Globex et de son enseigne Ponto Frio pour un montant de 824 millions de réais (302 millions d'euros).

Avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros à fin 2008 et un parc de 455 magasins, Ponto Frio est le deuxième acteur brésilien sur le segment très porteur de l'électronique-électroménager. Cette opération permet à GPA de renforcer significativement son leadership sur le marché brésilien.

Dans le cadre de cette acquisition, GPA a procédé à une augmentation de capital, le **21 septembre 2009**, au cours de laquelle ont été émises 16,9 millions d'actions préférentielles de classe B. Casino a souscrit à l'augmentation de capital limitant la dilution de son pourcentage de détention dans GPA à 33,7 % vs 35,0 % au 30 juin 2009 (cf. note 3 page 93 de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails).

(1) Rallye et Casino détenant ensemble 58,0 % du capital et des droits de vote.

Faits marquants 2009

Suite à l'approbation par l'Assemblée spéciale des porteurs d'actions à dividende prioritaire (ADP) et l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2009, Casino a mis en œuvre le **15 juin 2009** la conversion de la totalité des 14 589 469 ADP en 12 505 254 actions ordinaires à raison de 6 actions ordinaires pour 7 ADP.

Les ADP ont été transférées au compartiment des valeurs radiées de NYSE Euronext Paris sur lequel les droits formant rompus ont coté jusqu'au 15 décembre 2009.

Par cette opération, le Groupe traduit sa volonté de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

JUILLET 2009

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer dans le contentieux qui oppose le groupe Casino à la famille Baud, a rendu sa décision le **2 juillet 2009** et a jugé que la révocation des membres de la famille Baud des organes de direction des sociétés Franprix et Leader Price est intervenue pour "juste motif". Le Tribunal arbitral a ainsi reconnu le bien-fondé de la reprise opérationnelle de Franprix et de Leader Price par le groupe Casino.

Le Tribunal arbitral a en conséquence confirmé l'application du multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price pour calculer la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement de 5 % et de 25 %, ce qui correspond à la position retenue par le groupe Casino dans ses états financiers précédents. Les intérêts sur ce prix, ainsi que les demandes d'indemnités de la famille Baud au titre des droits à dividende, seront examinés ultérieurement par le Tribunal arbitral. Bien que contestés par Casino, ils ont été enregistrés en dettes dans les comptes du Groupe à fin juin 2009.

OCTOBRE 2009

Le **18 octobre 2009**, la société Super de Boer, filiale à 57 % de Casino, a signé un accord avec la société Jumbo en vue de lui céder 100 % de ses actifs et passifs pour un montant d'environ 550 millions d'euros (soit un prix équivalent à 4,82 euros par action).

Ce prix valorise la société sur la base de 13,9xEBITDA estimé 2009, et conduit à dégager une plus-value brute de l'ordre de 60 millions d'euros pour Casino.

Cette transaction a permis de réduire l'endettement de Casino d'environ 400 millions d'euros. Elle a constitué ainsi une étape importante du programme de cessions d'actifs d'environ 1 milliard d'euros d'ici fin 2010, visant à renforcer la flexibilité financière du Groupe.

Le **19 octobre 2009**, le groupe Casino a annoncé la création de GreenYellow, filiale détenue à 100 % et dédiée au développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des magasins et les parkings des centres commerciaux.

Concepteur et promoteur de centrales solaires, GreenYellow a défini un ambitieux programme de développement, qui consiste, dans un premier temps, à équiper les sites du groupe Casino situés au sud d'une ligne Bordeaux-Grenoble, en Corse et à La Réunion, et, dans un second temps, à mettre cette compétence au service de tiers pour l'équipement des toitures et parkings des bâtiments commerciaux et industriels en centrales solaires (cf. "Propriétés Immobilières et Investissements" page 17 pour plus de détails).

NOVEMBRE 2009

Le groupe Casino a acquis, le **12 novembre 2009**, les participations résiduelles de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement 5 % et 25 %, pour un prix de 428,6 millions d'euros. Le groupe Casino détient désormais la totalité du capital des deux sociétés.

Ce prix, calculé par un expert indépendant en application de la formule de prix convenue entre les parties en 1998, est proche des 413,4 millions d'euros déjà comptabilisés en dette financière dans les comptes du Groupe au 30 juin 2009.

Le **17 novembre 2009**, le groupe Casino a annoncé son intention de faire évoluer son organisation en France et d'accélérer la mise en place du commerce de précision.

Dans cet esprit, un poste de Directeur général fédérant les branches Hypermarchés et Supermarchés a été créé, auquel est rattaché le Directeur général exécutif de chacune des deux branches. Dans la même logique d'efficacité opérationnelle et afin de favoriser l'optimisation de la Stratégie achats du Groupe, la Direction des achats non alimentaires et la Direction des achats alimentaires ont été réunies sous une direction unique. Enfin, une Direction financière dédiée à Casino France (Proximité, Hypermarchés Supermarchés Casino, Easydis, CIT, EMC Distribution) a été créée, afin de garantir davantage de réactivité dans le pilotage des performances de cet ensemble.

En apportant plus de fluidité dans les circuits de décision, cette nouvelle organisation a pour objet d'améliorer la coordination entre des enseignes aux stratégies clients ciblées et des fonctions supports mutualisées, renforçant ainsi l'efficacité des outils développés par le Groupe (connaissance clients, achats, logistique).

DÉCEMBRE 2009

Le **3 décembre 2009**, Exito, filiale du groupe Casino, a annoncé avoir procédé avec succès à l'émission de 30 millions d'actions au prix de 14 500 COP/action, représentant un montant de 435 milliards de COP (150 millions d'euros). Cette augmentation de capital permet à la Société de poursuivre son expansion sur le marché colombien afin de consolider son leadership, et de renforcer sa structure financière. Casino a souscrit à hauteur de 29 millions d'euros (soit 5,8 millions de titres).

Exito a par ailleurs annoncé la renégociation de l'option de vente consentie aux partenaires minoritaires de sa filiale Carulla Vivero, portant sur 22,5% du capital. Selon les termes du nouvel accord, Exito a acquis cette participation résiduelle pour un montant de 222 millions de dollars, financé pour moitié en cash et pour moitié par l'émission de 14,3 millions d'actions nouvelles en faveur des minoritaires. À l'issue de cette opération, Exito détient 99,8% du capital de Carulla.

Au terme de ces deux transactions, le nombre total d'actions Exito s'élève à 333 millions et Casino détient 54,8% du capital d'Exito (contre 61,2% précédemment).

L'élargissement du flottant d'Exito et son intégration récente à l'indice MSCI des marchés émergents permettent ainsi à la Société de renforcer son profil boursier.

Ces deux opérations ont permis, par ailleurs, de réduire la dette financière nette du groupe Casino d'environ 195 millions d'euros.

Le **4 décembre 2009**, GPA a annoncé la signature d'un accord de joint venture entre sa filiale Ponto Frio et les activités de distribution de Casas Bahia, premier distributeur non alimentaire au Brésil, spécialisé dans l'électroménager, l'ameublement et les produits électroniques.

Les actionnaires actuels de Casas Bahia apporteront leurs activités de distribution à Ponto Frio dont ils détiendront 49%, GPA maintenant une participation majoritaire dans la société.

GPA et Casas Bahia contribueront également leurs activités internet à une nouvelle société détenue à 83% par GPA et 17% pour Casas Bahia. Cette nouvelle entité constituera le deuxième distributeur sur internet au Brésil.

Cet accord stratégique, dont Casino se félicite, permettra à GPA de consolider sa position de leader de la distribution au Brésil, tant dans le segment alimentaire que dans celui des biens de consommation durables.

Casino confirme ainsi la priorité qu'il accorde à son développement au Brésil, pays où la consommation est en forte croissance, et dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe continuera à augmenter.

Activités & stratégie

LES GRANDES ÉTAPES DE CONSTITUTION DU GROUPE

Les origines de l'Enseigne remontent à 1898, date à laquelle Geoffroy Guichard crée la Société des Magasins du Casino et ouvre la première succursale à Veauche, dans la Loire. Seulement trois ans après la création du Groupe, en 1901, les premiers produits à marque Casino sont lancés, inventant ainsi le concept de marque de distributeur.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Groupe connaît une phase d'expansion rapide : en dix ans, plus de 500 points de vente sont ouverts. Son réseau, qui s'est d'abord développé dans la région stéphanoise et de Clermont-Ferrand, s'étend dans les années 1930 jusque sur la Côte d'Azur. En 1939, le Groupe gère ainsi un parc de 9 entrepôts et près de 2 500 points de vente.

À partir des années 1950, le Groupe engage une politique de diversification de ses formats et de ses activités. Se succèdent ainsi les ouvertures du 1^{er} magasin en libre-service (1948), du 1^{er} supermarché Casino (1960), du 1^{er} hypermarché Géant (1970) et la création des Cafétérias Casino (1967). La prise de contrôle de la société L'Épargne en 1970 permet au Groupe d'étendre son réseau de distribution au Sud-ouest de la France.

À la fin des années 1970, Casino pose les premiers jalons d'une stratégie de développement en dehors de la France en s'implantant aux États-Unis où il lance une chaîne de cafétérias avant de racheter 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final (1984).

Le milieu des années 1980 marque un tournant dans la politique de développement du Groupe. La stratégie de redéploiement qu'il adopte alors vise à atteindre la taille critique qui lui permettra de résister face à un environnement de plus en plus concurrentiel dans le secteur de la grande distribution.

Il entreprend dès lors un important programme de renforcement de son implantation en France et de recentrage sur son premier métier de distributeur. C'est ainsi qu'entre 1985 et 1996, il prend le contrôle de deux sociétés de distribution de l'est et du sud de la France, la Cédis et La Ruche Méridionale ; il signe des accords de partenariat avec le groupe

Corse Distrib' et les Coopérateurs de Normandie-Picardie et reprend les activités de distribution de Rallye – hypermarchés, supermarchés et cafétérias – (1992).

Par ailleurs, afin de repositionner son image et celle de ses magasins, le Groupe initie un programme de rénovation de ses hypermarchés et de modernisation de son réseau de proximité. En 1996, la société Spar France est créée et l'année suivante, le Groupe entre au capital de Monoprix-Prisunic. La prise de contrôle, en 1997, des enseignes Franprix et Leader Price fait de Casino le 1^{er} distributeur parisien.

L'ensemble de ces orientations place Casino parmi les leaders de la distribution en France au seuil de l'an 2000.

Fort de ce positionnement, le Groupe est prêt à renforcer sa présence à l'international : à partir de 1998, il met en place une politique active d'internationalisation.

Entre 1998 et 2002, il procède à un grand nombre d'acquisitions de sociétés de distribution implantées en Amérique du Sud (Libertad en Argentine, Disco en Uruguay, Exito en Colombie, GPA au Brésil), en Asie (Big C en Thaïlande, Vindémia au Vietnam), aux Pays-Bas (Laurus, devenue Super de Boer) et dans l'Océan Indien (Vindémia à La Réunion, Madagascar, Mayotte et l'Île Maurice).

Il s'implante par ailleurs en Pologne et à Taïwan où il ouvre de nouveaux magasins : ouverture du premier hypermarché polonais à Varsovie en 1996, puis d'un magasin Leader Price en 2000 ; ouverture du 1^{er} hypermarché à Taïwan en 1998.

À partir de 2000, le Groupe renforce sa présence en France sur des formats porteurs et mise à l'international sur des marchés prometteurs.

En France, pour accompagner l'évolution du marché, Casino fait évoluer son portefeuille d'actifs.

D'une part, il affirme son positionnement sur les formats de proximité et de discount en concluant des acquisitions majeures : en 2000, le Groupe prend une participation dans le capital de Cdiscount, société de ventes en lignes, et augmente sa participation dans Monoprix à hauteur de 50 %. En 2003, il renouvelle le partenariat conclu au sein de Monoprix

avec les Galeries Lafayette. Cet accord stratégique a été prolongé jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant conclu entre les deux sociétés fin 2008. En 2004, il renforce sa participation au capital de Franprix Holding (95 %) et de Leader Price Holding (75 %), dont il détient désormais la totalité depuis 2009.

D'autre part, il développe des métiers complémentaires à la distribution tels que les services financiers et l'immobilier commercial. Dès 2001, le Groupe s'associe avec Cofinoga pour créer la Banque du Groupe Casino. En 2005, les galeries marchandes du Groupe sont filialisées via la création et l'introduction en bourse de la société immobilière Mercialis.

À l'international, Casino opère un recentrage de ses activités sur deux zones géographiques prioritaires, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, capitalisant sur le fort potentiel de croissance de ces régions. Entre 2005 et 2007, il acquiert ainsi le co-contrôle du Groupe GPA au Brésil, devient actionnaire majoritaire d'Exito en Colombie et de Vindémia dans l'Océan Indien.

Par ailleurs, en 2006, il vend sa participation de 50 % dans la filiale taïwanaise, Far Eastern Geant et cède ses activités en Pologne. En 2007, il cède sa participation dans l'enseigne américaine Smart & Final. En 2009, il vend sa participation de 57 % dans la société néerlandaise Super de Boer.

ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

PROFIL DU GROUPE EN 2009

Casino est aujourd'hui un acteur majeur du commerce alimentaire en France et à l'international. Multiformat, il gère au 31 décembre 2009 un parc de 10 984 magasins.

En France, où il réalise 66 % de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel courant, Casino exploite 117 hypermarchés⁽¹⁾, 761 supermarchés⁽¹⁾, 559 magasins discount, 7 540 magasins de proximité et 277 cafétérias. À l'international, où il réalise un peu plus d'un tiers de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel, le Groupe est présent dans 9 pays : Brésil, Colombie, Thaïlande, Argentine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Madagascar et Île Maurice. L'Amérique du Sud et l'Asie représentent ses zones d'implantation prioritaires et concentrent 91 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger. Dans ces deux régions, le Groupe détient des positions de leadership et exploite 1 570 magasins dont 290 hypermarchés.

Au 31 décembre 2009, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 27 milliards d'euros, en baisse de 1,2 % par rapport à 2008 et un résultat net (part du Groupe) de 543 millions d'euros en hausse de +8,6 %.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE EN FRANCE

Casino est le troisième distributeur alimentaire français, avec près de 13 % de part de marché⁽²⁾. La spécificité du Groupe sur son marché domestique réside dans la structure multiformat de son portefeuille d'actifs et la prépondérance de ses enseignes de proximité et de discount. Le Groupe

déploie par ailleurs une stratégie de différenciation de ses enseignes destinée à répondre aux nouvelles attentes de ses clients. Enfin, il met en œuvre un modèle de développement dual alliant commerce et immobilier.

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 17 664 millions d'euros en 2009, le résultat opérationnel courant s'est établi à 804 millions d'euros soit une marge opérationnelle courante de 4,5 %.

DU COMMERCE DE MASSE AU "COMMERCE DE PRÉCISION"

Le marché français de la distribution évolue progressivement sous l'influence des changements sociodémographiques et de l'évolution des styles de vie des consommateurs. Vieillesse de la population, diminution du nombre de personnes par foyer, autonomisation des rythmes de vie au sein des foyers, individualisation des modes de vie : tous ces phénomènes se traduisent par une diversité plus grande des formats et des concepts de distribution, représentant une alternative au modèle historiquement dominant de l'hypermarché, une offre plus variée et segmentée et une individualisation des contacts clients.







Dans ce contexte, le Groupe possède un atout majeur : la structure multiformat de son portefeuille caractérisée par la prépondérance de ses formats de proximité et de discount.

En 2009, le Groupe gère un parc de 9 364 magasins qui couvre l'ensemble des formats du commerce alimentaire. Les deux formats les plus porteurs du marché, proximité et discount, représentent à eux deux 61 % du chiffre d'affaires et 71 % du résultat opérationnel du Groupe en France.

(1) Hors affiliés internationaux – (2) Source : TNS.

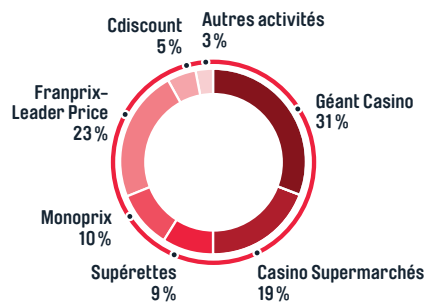
Activités & stratégie

Nombre de magasins par format au 31 décembre 2009

Format/ Positionnement	Nombre de magasins
 GÉANT HYPERMARCHÉ	117 ⁽¹⁾
 SUPERMARCHÉ URBAIN ET RURAL	369 ⁽¹⁾
 SUPERMARCHÉ DE CENTRE-VILLE	392 ⁽¹⁾
 PROXIMITÉ / NATIONAL (SUPÉRETTE)	6 751
 PROXIMITÉ / RÉGION PARISIENNE	789
 DISCOUNT	559

(1) Hors affiliés internationaux

Répartition du chiffre d'affaires par format au 31 décembre 2009



UNE STRATÉGIE DE DIFFÉRENCIATION POUR UN "COMMERCE DE PRÉCISION"

Pour satisfaire au mieux les attentes de chacun de ses clients, Casino a choisi de développer un commerce "de précision". Cette stratégie de différenciation repose sur un positionnement ciblé pour chaque enseigne, une politique de développement soutenu de la marque propre et un marketing personnalisé grâce à un partenariat exclusif avec dunnhumby.

UN POSITIONNEMENT CIBLÉ POUR CHAQUE ENSEIGNE

Chaque enseigne se distingue par une stratégie commerciale différenciée, qui lui confère un positionnement spécifique, reconnu par les consommateurs.

Proximité

LA PROXIMITÉ SE DÉCLINE À TRAVERS 4 TYPES D'ENSEIGNES :

Casino Supermarchés

L'enseigne Casino Supermarchés est implantée au cœur des villes ou en milieu rural et se compose d'un parc de 390 magasins. Sa présence est fortement concentrée dans trois régions, qui représentent au total plus de 75 % de ses magasins : la vallée du Rhône, la région parisienne et le Sud-Ouest.

Sur une surface de vente moyenne de 1 550 m², l'offre des supermarchés Casino se compose essentiellement de produits alimentaires (92 % du CA), dont près de 50 % (des volumes) de produits de marque Casino, complétée d'une offre non alimentaire. Le positionnement de l'enseigne se définit par un triple engagement : des prix justes, une qualité assurée et une vie facile.

L'enseigne a poursuivi sa politique d'expansion en 2009 avec l'ouverture de 4 supermarchés.

En 2009, les ventes de Casino Supermarchés se sont élevées à 3 355 millions d'euros.

Monoprix

Monoprix est le leader du commerce alimentaire en centre-ville. À fin 2009, le parc de magasins compte 463 points de vente.

Le savoir-faire de commerçant de centre-ville de l'enseigne se traduit d'abord dans ses magasins.

Par son concept de Citimarché, d'une surface moyenne de 1 800 m², l'enseigne répond aux besoins d'une clientèle urbaine active, en majorité féminine, et se distingue par une offre diversifiée (jusqu'à 60 000 références), tant en alimentaire qu'en non alimentaire, et innovante, grâce à une large gamme de marques propres. Véritable "laboratoire in vivo" pour toutes les nouvelles tendances, le savoir-faire de Monoprix réside aussi dans sa dynamique d'innovations produits.

Si l'alimentaire représente deux tiers des ventes de l'enseigne, qui s'élèvent à 3 868 millions d'euros en 2009, les univers Parfumerie, Textile et Maison/Loisirs, cumulent près de 35 % du chiffre d'affaires de Monoprix.

Dans le domaine de la beauté et des soins, Monoprix s'est imposé comme le n° 1 en France avec un circuit de distribution de troisième type, situé entre la parfumerie sélective et la grande distribution.

Monoprix a par ailleurs développé de nouveaux formats, dits "concept stores" :

- **Monop'** est un concept d'hyperproximité inédit en France. Sur une surface de 150 à 300 m², ces magasins pratiques et accueillants proposent une offre variée répondant aussi bien aux besoins du quotidien qu'aux achats plaisir. Implanté dans les zones urbaines à fort trafic, Monop' répond 6 jours sur 7 et de 9 h à minuit au rythme de vie d'une clientèle citadine et active.
- **Beauty Monop'** est un "cosmétique-store" entièrement dédié à la beauté et à l'hygiène au quotidien. Destiné aux femmes comme aux hommes, Beauty Monop' présente une offre étendue sélectionnée parmi les grandes marques généralistes, les marques de créateurs ou encore les marques alternatives habituellement distribuées en pharmacie.
- **dailymonop'** allie restauration rapide et ultra-fraîcheur. Sur une surface moyenne de 50 à 100 m², l'enseigne propose une large gamme de snacking, plats cuisinés, laitages, boissons, fruits et desserts permettant à ses clients de composer chaque jour des menus différents.

En 2008, Monoprix a élargi son positionnement au segment porteur du Bio en rachetant Naturalia, première enseigne spécialisée de produits biologiques et naturels en région parisienne avec 41 magasins proposant plus de 5 000 références.

En 2009, Monoprix a conduit une politique active d'expansion sur l'ensemble de ses formats. Au cours de l'année, l'enseigne a ainsi ouvert 4 Citymarchés, 10 Monop', 5 dailymonop' et 2 magasins Naturalia.

Monoprix a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 1 829 millions d'euros.

Franprix

Essentiellement implantée à Paris et récemment dans le centre de grandes villes françaises du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen, Franprix est une enseigne d'ultra-proximité urbaine qui propose, sur une surface de vente de 450 m², une offre alimentaire complète, répondant aux besoins quotidiens d'une famille et alliant de façon équilibrée un assortiment de produits de marques nationales incontournables et de marque propre Leader Price à des prix compétitifs.

La facilité d'accès à ses magasins et la flexibilité des horaires d'ouverture contribuent également au succès de l'enseigne. Franprix s'est imposé comme un concept fort et différenciant sur le marché parisien de la proximité où il bénéficie d'une part de marché significative.

Pour mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de modernité et de proximité, l'enseigne a lancé, en 2008, un nouveau concept de magasin qui propose un décor revisité, une offre redéfinie en faveur des produits frais et du snacking et des horaires d'ouvertures élargis.

L'année 2009 a été marquée par l'accélération de l'expansion (92 ouvertures dont 12 transferts) et la modernisation du parc à travers le déploiement du nouveau concept. À fin décembre 2009, le réseau Franprix compte 789 magasins.

L'enseigne continuera à accélérer son expansion en 2010 avec près de 100 ouvertures prévues et un objectif de 1 000 magasins en 2012.

Franprix a réalisé en 2009 un volume d'affaires hors taxes de 1 916 millions d'euros.

Les supérettes

LES SUPÉRETTES SE DÉCLINENT SOUS TROIS ENSEIGNES : PETIT CASINO, VIVAL ET SPAR.

Petit Casino

Enseigne historique de proximité dans le Groupe, Petit Casino défend une vision conviviale du commerce et propose une offre alimentaire complète et un rayon frais qualitatif. L'enseigne est très intégrée dans la vie locale en centre-ville et en milieu péri-urbain.

Vival

Pôle d'attraction dans les villages, l'enseigne Vival bénéficie elle aussi d'un fort capital de sympathie. Aux côtés de son offre alimentaire basée sur la marque propre Casino, elle propose des services complémentaires tels que fax, tabac, dépôts presse ou poste.

Spar

Quant à Spar, enseigne de centre-ville et péri-urbaine, elle développe une offre alimentaire de proximité ainsi que des services associés : développement de photos, tickets de bus...

L'une des forces du modèle économique des supérettes réside dans son savoir-faire reconnu sur la franchise. En 10 ans, le réseau des supérettes s'est ainsi accru de plus de 4 800 magasins franchisés, principalement aux enseignes Spar et Vival. Véritable levier pour accélérer l'expansion, la franchise permet également de bénéficier de retour sur capitaux élevés.

Fort de 6 751 points de vente, le réseau couvre l'ensemble du territoire français. Le Groupe continue à densifier son réseau tout en poursuivant une gestion optimisée du parc : en 2009, 492⁽¹⁾ magasins ont ainsi été ouverts et 417⁽¹⁾ fermés.

Avec des magasins d'une taille moyenne allant de 12 à 800 m², les supérettes ont réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 1 506 millions d'euros.

Les supérettes poursuivent leurs initiatives en matière de nouveaux concepts. Les principales initiatives développées ces dernières années ont concerné la distribution automatique avec Petit Casino 24 et l'Express by Casino dans les stations Esso, ainsi que la mise en place de "corners" dans les aéroports et les gares.

Discount

Leader Price

Leader Price est l'enseigne discount du groupe Casino. Elle s'adresse à des consommateurs sensibles aux prix, auxquels elle propose une offre alimentaire complète (4 200 références), des produits frais et surgelés et quelques produits régionaux cœur de marché.

Les magasins Leader Price sont présents sur l'ensemble du territoire français, en zone urbaine et péri-urbaine.

La singularité du concept réside dans son assortiment composé à 100% de produits à marque propre, Leader Price et Le Prix Gagnant (pour les produits premiers prix). Cette spécificité, combinée à des coûts d'exploitation peu élevés et des stocks réduits, en font un concept très attractif pour les franchisés, qui continuent à investir dans le modèle Leader Price.

En 2009, Leader Price a mené une politique d'expansion soutenue (49 ouvertures) ; à fin décembre 2009, le parc compte ainsi 559 magasins. Levier de croissance significatif, l'enseigne continuera à accélérer son expansion, avec pour objectif près de 100 ouvertures en 2010 et 1 000 magasins en 2013.

En 2009, Leader Price a réalisé un volume d'affaires hors taxes de 2 822 millions d'euros.

Hypermarchés

Géant Casino est une enseigne d'hypermarchés dont le positionnement repose sur la notion de plaisir et de confort d'achat dans un espace à taille humaine (7 000 m² en moyenne environ contre un standard de marché à 9 000 m² environ). Elle se distingue des enseignes concurrentes à travers trois axes : la prédominance de la marque propre, l'élargissement et la valorisation de l'offre produits frais, le développement de nouveaux concepts non alimentaires (décoration, art de vivre...).

(1) Hors magasins de négoce.

Activités & stratégie

Le parc d'hypermarchés se compose de 122 magasins à fin décembre 2009, majoritairement présents dans les régions du sud de la France.

Pour répondre aux attentes de ses clients, et notamment des femmes, qui représentent 75 % de sa clientèle, Géant Casino a engagé depuis trois ans une démarche vers plus de convivialité et de proximité au travers d'un nouveau concept, qui a été testé dans l'hypermarché bordelais de Pessac fin 2007. L'accent est mis sur les produits frais, la marque propre et son excellent rapport qualité-prix ainsi que sur les rayons porteurs du Textile, de la Maison et des Loisirs. Ce nouveau concept a été déployé dans près de 30 magasins à fin 2009.

L'enseigne a également entrepris un ambitieux programme de repositionnement de son offre en non alimentaire au profit des catégories les plus porteuses et les plus rentables (Textile, Maison, Loisirs). Ce programme s'accompagne par ailleurs d'un travail de ré-allocation et de réduction des surfaces commerciales, visant à améliorer la rentabilité des capitaux employés. Ainsi, plus de 16 000 m² de surfaces commerciales et de réserves (soit plus de 1 % de la surface totale), sont en cours de transfert à Mercialys, dans le cadre de l'opération d'apport d'actifs réalisée en 2009 (cf "Propriétés Immobilières et Investissements" page 17 pour plus de détails).

La différenciation de l'enseigne passe enfin par le programme Alcudia, programme de valorisation des centres commerciaux lancé en 2008 par Mercialys, société foncière du Groupe dédiée à l'exploitation des galeries commerciales (pour plus de détails sur Mercialys, voir ci-après).

Le chiffre d'affaires de Géant Casino s'est élevé en 2009 à 5 548 millions d'euros.

E-commerce

Créé en 1998, Cdiscount est une filiale du groupe Casino depuis 2000.

Avec une croissance à deux chiffres de ses ventes en 2009, supérieure à celle de ses principaux concurrents⁽¹⁾, Cdiscount est leader du e-commerce B to C en France.

Multispécialiste, son offre de 100 000 références se structure aujourd'hui autour de plus de 40 magasins, organisés en grands univers : produits culturels, high-tech, informatique, équipement de la maison, équipement de la personne, santé-forme et services (financement, assurances...).

Depuis sa création, Cdiscount a cultivé un positionnement clair, celui de spécialiste des "Meilleurs Produits au meilleur prix". Le succès de la société repose sur ce positionnement prix très attractif mais aussi sur sa capacité d'innovation, sa structure de coûts très compétitive et sa forte réactivité commerciale.

En 2009, Cdiscount a étendu son offre de produits à de nouveaux univers tels que le textile, les chaussures et les voyages et a également développé de nouveaux services comme la "Video On Demand" (VOD).

Cdiscount a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires hors taxes de 869 millions d'euros (plus d'un milliard d'euros TTC).

(1) Source : Panel ICE 30.

Immobilier

Filiale de Casino à hauteur de 51,1 %, Mercialys est une SIIC, société d'investissement immobilier cotée en bourse depuis 2005. Elle est l'une des principales foncières françaises et un acteur majeur des centres commerciaux en France : son portefeuille est constitué à fin 2009 de 168 sites dont 99 centres commerciaux. Propriétaire des galeries commerciales du Groupe, Mercialys est en charge de la valorisation de ces actifs commerciaux, notamment à travers le programme Alcudia / L'Esprit Voisin. (cf partie "Propriétés Immobilières et Investissements" pour plus de détails).

Autres activités

LE GROUPE A DÉVELOPPÉ DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA DISTRIBUTION :

Casino Restauration

Historiquement, Casino Restauration s'est positionné sur une offre de restauration rapide, à travers sa chaîne de cafétérias (Casino Cafétérias).

Depuis peu, la société opère un repositionnement commercial par la mise en œuvre de concepts innovants tels que les restaurants à thème (Villa Plancha), la vente à emporter (Cœur de Blé) et la restauration d'entreprise (R2C : Restauration Collective Casino).

Banque Casino

Créée en 2001, en partenariat avec Cofinoga, Banque Casino propose un service de crédits à la consommation dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et sur le site de Cdiscount.

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE LA MARQUE PROPRE

Le groupe Casino est pionnier dans le concept de marque de distributeur (MDD) en lançant, dès 1901, des produits à "marque propre".

En 1931, la première publicité pour la marque propre est réalisée – "Casino, c'est d'abord une grande marque" – ; en 1959, le Groupe met en place la date limite de vente sur ses produits, bien avant la réglementation, et en 1984, il propose une double garantie sur ses produits (satisfait ou remboursé deux fois).

Depuis 2005, le Groupe a accéléré le développement de sa marque propre.

En 2005, le mix marque a été complètement revu : refonte de l'identité visuelle du packaging, opérations de promotions spécifiques (Gratos), développement de 340 références cœur de gamme.

En 2006, la plate-forme MDD a été consolidée : déploiement du nouveau design à travers la gamme, renforcement sur les marchés et axes porteurs tels que le Frais et les Vins, lancement de 451 nouveautés sur des segments plus spécifiques.

L'année 2007 a été placée sous le signe de la différenciation : adoption d'une communication plus qualitative, renforcement

des gammes thématiques (nutrition), mise sur le marché de 500 nouveaux produits tels que le maquillage et la confiserie. Grâce à cette dynamique soutenue de développement, la marque Casino a connu sur la période 2005-2008 une progression annuelle à deux chiffres de ses ventes.

La force de la marque réside dans son positionnement prix compétitif, la largeur de son assortiment et la capacité à constamment renouveler son offre de produits (plus de 1 500 nouveaux produits lancés en 2009).

Distribuée dans près de 7 300 points de vente, la marque Casino est, en 2009, la première marque de distributeur (en PGC-FI) en termes de pénétration des ventes. La quote-part dans les volumes est supérieure à 50%⁽¹⁾.

En 2009, le portefeuille de Casino se compose de plus de 11 500 références, dont 5 100 en alimentaire, et se décline en de larges gammes, proposant ainsi une offre segmentée, adaptée aux tendances de consommation les plus actuelles et destinée à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Casino Délices s'adresse ainsi aux amateurs de produits "gourmet", Casino Ecolabel aux clients soucieux d'éthique, Casino Bio aux consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique.

En non alimentaire, l'offre de produits a doublé entre 2006 et 2009 et propose près de 6 500 références couvrant les gammes Hygiène Beauté avec la marque Ysiance, Maison et Loisirs avec Casino Désirs et Textile avec Tout Simplement.

L'année 2009 a été marquée par le développement des gammes Bio et non alimentaire ainsi que par le lancement, en juin, de la gamme Casino Famili. Entièrement pensée pour la famille, qui est considérée comme une valeur refuge en temps de crise, cette offre intergénérationnelle intègre des produits de gammes existantes et des innovations, à la fois en alimentaire et en non alimentaire. À fin 2009, Casino Famili compte déjà plus de 200 références.

UN MARKETING INDIVIDUALISÉ

La fidélité est un levier essentiel du développement du chiffre d'affaires et de la marge. Grâce au programme de fidélité qu'il propose dans ses hypermarchés et ses supermarchés et à son appartenance au réseau S'Miles®, le Groupe bénéficie d'une base de données clients solide avec près de 4 millions de porteurs de carte.

En novembre 2006, Casino a conclu un accord de partenariat avec la société dunnhumby, à travers la création d'une société commune détenue paritairement. Dunnhumby est le spécialiste reconnu de l'analyse et de l'exploitation des données clients. Sa mission est simple : *"Comprendre le client mieux que quiconque"*.

Grâce à ce partenariat, le Groupe dispose désormais d'un outil performant lui permettant, à partir des données issues du programme de fidélisation, d'analyser le profil de clientèle de chaque magasin et de construire une offre commerciale adaptée à chaque type de client, au niveau de chaque magasin. Les principaux domaines d'application de cette approche

sont : l'optimisation de la politique tarifaire, la définition des assortiments et la communication. Les premières initiatives, mises en œuvre en 2007 ont porté leurs fruits et ont été renforcées en 2008.

L'optimisation de la politique tarifaire a permis d'étendre progressivement *"l'engagement prix bas"* en hypermarchés ; en janvier 2009, il a porté sur 3 500 produits, représentant 50 % des volumes en PGC-FI et 67 % du panier des économes. En matière d'assortiment, la marque Casino Délices, lancée en 2008, est un succès.

Enfin, la communication s'est intensifiée avec la mise en place de relevés personnalisés pour chaque client.

En 2009, le Groupe a étendu les domaines d'application de "l'outil dunnhumby" à travers la mise en place d'une politique promotionnelle plus efficiente et la rationalisation des gammes afin de supprimer les produits à faible rotation sans impacter le chiffre d'affaires.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL

L'international représente un puissant relais de croissance pour le Groupe. Présent dans 9 pays, à travers 1 620 magasins dont 301 hypermarchés, le Groupe réalise à l'international un chiffre d'affaires de 9 093 millions d'euros, soit plus d'un tiers (34 %) de son chiffre d'affaires total en 2009. La marge opérationnelle courante s'est établie en 2009 à 4,5 %.

Résultat d'un profond remodelage de son portefeuille d'actifs, Casino possède désormais une plate-forme géographique constituée de pays à fort potentiel de développement, caractérisés par une population jeune et importante, des taux de croissance économique élevés et une part de la distribution organisée encore minoritaire.

Casino a fait de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud-Est ses deux zones d'implantation prioritaires : en 2009, elles cumulent à elles seules plus de 90 % du chiffre d'affaires du Groupe à l'international. Ses filiales y détiennent des positions de leader grâce à des enseignes bénéficiant d'une présence historique et d'une relation de proximité avec leurs clients. Preuve de ce dynamisme, les deux zones affichent des performances soutenues sur l'ensemble de l'année avec une croissance organique de +5,7 % en Amérique du Sud et de +5,1 % en Asie.

Enfin, Casino est présent dans l'Océan Indien où il occupe une position de leader à travers la société Vindémia.

L'AMÉRIQUE DU SUD

Présent au Brésil, en Colombie, en Argentine, Uruguay, et au Venezuela, où il occupe des positions de leader, Casino est le premier distributeur alimentaire d'Amérique du Sud. À elle seule, cette région représente en 2009, 72 % du chiffre d'affaires et 61 % du résultat opérationnel courant des activités internationales. Le Brésil et la Colombie sont les deux

(1) MDD et premiers prix sur l'ensemble des formats (Géant Casino, Casino Supermarchés et supérettes) en PGC-FI (Produits de Grande Consommation et Frais Industriels).

Activités & stratégie

pays qui contribuent le plus au chiffre d'affaires de la zone Amérique du Sud avec 44 % et 35 % respectivement.

En 2009, le chiffre d'affaires de l'Amérique du Sud s'est élevé à 6 563 millions d'euros et la marge opérationnelle courante à 3,8 %.

BRÉSIL

Casino est implanté au Brésil depuis 1999, à travers sa filiale Grupo Pão de Açúcar (ex-CBD) dont le réseau se compose à fin décembre 2009 de 1 080 magasins. Acteur historique, Grupo Pão de Açúcar (GPA) dispose d'un portefeuille multi-format et multi-enseigne bien adapté à la diversité des besoins de consommateurs appartenant à des classes socio-économiques très différentes.

Les ventes de la société se sont élevées à 8 398 millions d'euros en 2009. GPA dispose de fortes positions de marché dans les deux états les plus dynamiques du pays, São Paulo et Rio de Janeiro.

En 2009, l'acquisition de Globex et de son enseigne Ponto Frio, deuxième acteur brésilien sur le segment de l'électronique-électroménager, puis la signature d'un accord de joint venture entre Globex et la société Casas Bahia, premier distributeur non alimentaire du Brésil, permettent à GPA de devenir le leader incontesté de la distribution de produits électroniques et électroménagers avec une part de marché de plus de 25 %. Une autre société regroupant les activités internet de GPA et Casas Bahia verra également le jour, GPA détenant 83 % de cette entité qui constituera le deuxième acteur du secteur.

GPA assoit ainsi sa place de leader de la distribution au Brésil, aussi bien en alimentaire qu'en biens de consommation durables.

GPA est consolidé par intégration proportionnelle ; la participation de Casino dans son capital à fin décembre 2009 s'élève à 33,7 %.

En 2009, GPA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 901 millions d'euros.

Hypermarchés

Extra : 103 magasins

Soucieux de satisfaire les exigences du plus grand nombre à moindre prix, les hypermarchés Extra offrent un assortiment de produits alimentaires vaste complété par des biens d'équipement de la personne et de la maison.

Supermarchés

Pão de Açúcar : 145 magasins

Supermarché de proximité, Pão de Açúcar offre une large variété de produits de grande qualité. Toujours à la pointe de la technologie, l'enseigne propose aussi une gamme de services répondant de façon optimale aux exigences spécifiques d'une clientèle aisée.

Sendas : 68 magasins

Les magasins Sendas sont des supermarchés de proximité exclusivement situés dans la région de Rio de Janeiro qui offrent un large assortiment de produits haut de gamme, tout en proposant un haut niveau de service à leurs clients.

Extra Perto : 13 magasins

À taille humaine, les Extra Perto ont la superficie d'un grand supermarché. Leur offre se compose d'un assortiment complet en alimentaire mais aussi d'un large assortiment en non alimentaire, le tout dans un environnement moderne et agréable.

CompreBem : 157 magasins

Plus centrés sur les classes populaires, les supermarchés CompreBem mettent à la disposition de leurs clients un grand nombre de références alimentaires en s'appuyant sur leur marque propre. Ils proposent aujourd'hui un choix de produits non alimentaires.

Proximité

Extra Fácil : 52 magasins

Magasins de proximité de type supérettes, les Extra Fácil sont des magasins de quartier, simples et agréables, qui offrent tous les produits et services essentiels au quotidien, avec un bon rapport qualité-prix.

Cash and carry

Assai : 40 magasins

Assai est un magasin "d'Atacarejo", secteur en plein développement au Brésil: il s'agit d'un mélange entre Atacado : grossiste ; et Varejo : commerce de détail. Cette enseigne qui s'adresse aux restaurateurs et aux classes plus populaires de la population, offre un large assortiment alimentaire et une petite sélection de produits en non alimentaire.

Autres formats

Extra Eletro : 47 magasins

Spécialisé dans le matériel électronique et les produits d'équipement de la maison, Extra Eletro dispose aussi d'une offre de mobilier et d'accessoires divers. L'accent est largement mis sur la qualité de l'accueil client et sur un service après-vente irréprochable.

Ponto Frio : 455 magasins

Enseigne destinée à l'équipement de la maison, Ponto Frio offre aux classes moyennes un large assortiment d'électroménager et de mobilier tout en apportant conseil et service.

COLOMBIE

Casino est présent en Colombie depuis 10 ans à travers sa filiale Exito. Implantée dans l'ensemble du pays, Exito compte, à fin décembre 2009, 260 points de vente répartis dans 51 villes. La société souhaite consolider sa présence dans les grandes villes, pénétrer les villes petites et moyennes et développer des formats de proximité. En terme de positionnement, Exito entend renforcer sa présence sur les catégories de population à faibles revenus, à travers ses magasins Bodega.

Avec l'acquisition de Carulla Vivero en 2007, Exito a renforcé sa position de leader de la distribution alimentaire en Colombie avec 38 %⁽¹⁾ de parts de marché et est désormais numéro un sur l'ensemble des formats.

L'année 2009 a été marquée par la poursuite du programme de rationalisation des enseignes avec, au total, 33 conversions

au format Bodega. 2 hypermarchés Exito ont par ailleurs été ouverts.

En 2009, Exito a enregistré un chiffre d'affaires de 2 281 millions d'euros dont 72% réalisés par ses hypermarchés, 18% par ses supermarchés et le reste par ses autres formats.

Exito est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} mai 2007 ; la participation de Casino dans son capital s'élève à 54,8% au 31/12/2009.

Hypermarchés

Exito : 89 magasins

Exito est une enseigne d'hypermarchés présente dans 21 villes du pays. Son offre commerciale, composée de produits alimentaires et non alimentaires, est adaptée aux besoins de chaque catégorie de la population colombienne. Exito se démarque par la qualité de son offre en textile. Sa marque propre a par ailleurs très bonne réputation auprès de sa clientèle. Enfin, l'enseigne propose divers services, dont notamment, le programme de fidélité "Points Exito", des offres de voyages et des services financiers (assurance).

Supermarchés : 89 magasins

Carulla

Principale enseigne de supermarché, les supermarchés Carrulla se distinguent avant tout par leur niveau qualitatif.

Pomona

Les supermarchés Pomona quant à eux s'adressent à une clientèle aisée et proposent une offre qui se distingue par des produits ciblés "Gourmets". Leur réseau est surtout développé dans les 4 villes principales du pays : Bogotá, Medellín, Cali et Barranquilla.

Les deux enseignes proposent un programme de fidélité commun "Supercliente Carulla Pomona".

Autres : 35 magasins

Les autres enseignes - Merquefacil, Surtimax, Ley, Homemart, Proximo, Q'Precios - plus secondaires, ont vocation à être réunies sous une enseigne ombrelle, Bodega.

Bodega : 47 magasins

L'enseigne Bodega cible des familles dont le pouvoir d'achat est faible et qui privilégient généralement les magasins traditionnels, de proximité, qui ne font pas partie des réseaux de distribution "formels". Situés en banlieue, ils proposent une offre complète, composée de produits de première nécessité, avec, au cœur de l'offre, la marque propre Surtimax.

ARGENTINE

Présent depuis 1998 en Argentine suite à l'acquisition de Libertad, le Groupe a développé le réseau d'hypermarchés de l'enseigne et a lancé la marque Leader Price, avant de créer un réseau discount de magasins Leader Price.

Libertad exploite par ailleurs d'autres formats de distribu-

tion spécialisée (Planet.com et Hiper Casa) et une chaîne de restauration rapide (Apetito Fast Food).

En 2009, le Groupe exploite un parc total de 49 enseignes et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 319 millions d'euros.

Hypermarchés

Libertad : 15 magasins

Première chaîne d'hypermarchés en province, Libertad est essentiellement implantée dans les grandes villes de l'intérieur du pays et est généralement associée à des galeries marchandes.

Discount

Leader Price : 26 magasins

Essentiellement implanté dans la ville de Buenos Aires et le grand Buenos Aires, Leader Price est un supermarché de proximité qui propose un large assortiment de produits 20 à 30% moins chers que les marques nationales avec un mix 50/50 marque propre et marques nationales.

Autres : 8 magasins

Planet.com

Avec des superficies de magasins d'environ 2 000 m² Planet.com s'affirme comme le spécialiste de la vente de produits technologiques (informatique, audio, vidéo, photographie...).

Hiper Casa

Spécialiste en décoration comme en équipement pour la maison et le bureau, Hiper Casa est le leader sur ce marché en Argentine. Une enseigne de référence pour tous ceux qui recherchent qualité des produits et performance du service.

VENEZUELA

Au Venezuela, le Groupe est représenté par la société Cativen dont il a pris une participation en 2000. Leader des supermarchés avec l'enseigne Cada, Cativen a bénéficié du savoir-faire du groupe Casino pour diversifier son réseau et l'étendre à d'autres formats. Ainsi ont été lancées les enseignes d'hypermarché Exito et de discount Q'Precios. Le Groupe occupe aujourd'hui une position de leader dans le pays et opère un parc de 41 magasins.

En 2009, Cativen a réalisé un chiffre d'affaires de 787 millions d'euros.

Hypermarchés

Exito : 6 magasins

Seuls véritables hypermarchés du pays, les magasins Exito affichent clairement leur combat contre la vie chère. Leur politique commerciale est centrée sur des promotions fréquentes, un assortiment de produits variés. Les magasins Exito proposent un environnement moderne et pratique, visant à toucher leur clientèle privilégiée, les femmes urbaines de 25 à 45 ans, actives et indépendantes. Parmi les points forts de l'enseigne on notera le large assortiment en électroménager à des prix très performants.

(1) Source Nielsen, au 31/12/2008.

Activités & stratégie

Supermarchés

Cada : 35 magasins

Présents dans 23 villes du pays, les magasins Cada se démarquent par un aménagement très fonctionnel de leur surface de vente ; les univers produits étant organisés pour simplifier les courses. Les produits proposés sont réputés d'excellente qualité, variés, adaptés aux besoins et à des prix très compétitifs.

URUGUAY

Leader sur ce marché depuis 2000 via sa filiale Devoto, le Groupe y dispose de trois enseignes bénéficiant d'une très forte notoriété : Disco, Devoto et Géant.

Devoto opère un parc total de 53 magasins à fin décembre 2009. En 2009, la société a généré un volume d'affaires de 353 millions d'euros et un chiffre d'affaires consolidé de 275 millions d'euros.

Supermarchés

Disco : 28 magasins

Initialement une chaîne de supermarchés familiale, Disco dispose d'une réelle notoriété dans le pays et d'un positionnement axé sur la compétitivité de ses prix. Bien situés géographiquement, les magasins Disco apportent une proximité appréciable à leurs clients. Ces 2 atouts se retrouvent dans la signature de l'enseigne Disco : *"Toujours plus près au meilleur prix"*.

Devoto : 24 magasins

Enseigne familiale à l'origine, Devoto poursuit son développement avec l'implantation de grands magasins modernes dont certains proposent un important secteur non alimentaire. Avec comme signature *"Prix et qualité. Toujours"*, Devoto annonce d'emblée un positionnement fort centré sur l'accessibilité, mais également sur la qualité des produits et des services rendus au client.

Hypermarchés

Géant : 1 magasin

Géant est le seul hypermarché du pays. Implanté dans la périphérie de Montevideo il offre sur 11 000 m² un large assortiment aux prix les plus bas du pays.

L'ASIE

Le Groupe est implanté en Asie depuis 1999 où ses activités se concentrent en Thaïlande et au Vietnam.

En 2009, l'Asie a enregistré un chiffre d'affaires de 1 686 millions d'euros pour une marge opérationnelle courante de 5,4 %.

Cette région représente 18,5 % du chiffre d'affaires et 23 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.

THAÏLANDE

Grâce à la participation prise dans Big C en 1999, le Groupe est le numéro 2 du commerce alimentaire sur les grands formats en Thaïlande, avec 26 % de parts de marché⁽¹⁾.

Le réseau de Big C compte, à fin décembre 2009, 78 magasins et se compose essentiellement d'hypermarchés. L'une des spécificités de Big C réside dans le fait qu'elle exploite autant de galeries commerciales que d'hypermarchés. Ceci illustre la volonté du groupe Casino de déployer le modèle dual "Commerce et Immobilier" dans ses pays-clés, à l'instar du modèle français.

Big C bénéficie aujourd'hui de l'image d'une enseigne locale forte, bon marché et proche de la population thaïlandaise.

En 2009, Big C a privilégié le renforcement de la proximité avec ses clients à travers le développement de ses marques propres et le lancement d'un nouveau programme de fidélisation "Big Card".

En 2009, Big C a réalisé un chiffre d'affaires de 1 497 millions d'euros.

Le Groupe détient une participation majoritaire de 63,2 % dans Big C.

Hypermarchés

Big C Thaïlande : 67 magasins

Le positionnement des hypermarchés Big C consiste à proposer les prix les plus bas du marché, des offres promotionnelles de manière continue, le tout avec le meilleur rapport qualité-prix. Il s'agit aussi de se démarquer des magasins locaux en faisant du shopping une expérience agréable et amusante (animations en magasins...) donnant au consommateur l'envie de revenir.

VIETNAM

Vindémia, filiale du groupe Casino, s'est implantée au Vietnam en 1998 en ouvrant le premier hypermarché "à la française". Le Vietnam constitue un marché très prometteur compte tenu d'une population importante et jeune (85 millions d'habitants) et de son fort dynamisme économique.

À fin décembre 2009, Vindémia exploite un parc de 9 hypermarchés et 9 galeries commerciales et enregistre un chiffre d'affaires de 188,5 millions d'euros.

LES AUTRES IMPLANTATIONS

OCÉAN INDIEN

Le Groupe est présent dans l'Océan Indien à travers sa filiale Vindémia.

Vindémia détient une forte position de marché à La Réunion, qui représente 80 % de ses ventes, mais est également présente à Madagascar, Mayotte et l'Île Maurice.

Le Groupe est leader dans la région grâce à son positionnement multiformat au travers des enseignes d'hypermarchés (Jumbo), de supermarchés (Score) et de magasins de proximité (Spar).

En 2009, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 840 millions d'euros dans l'Océan Indien.

(1) Big C est le numéro 2 en nombre d'hypermarchés exploités en Thaïlande

Propriétés immobilières et investissements

OPTIMISER LE PATRIMOINE DU GROUPE

L'immobilier constitue une part significative des actifs du Groupe et est valorisé en 2008 à 6,3 milliards d'euros.

En France, le patrimoine est évalué à 4,6 milliards d'euros se décomposant en 3,3 milliards d'euros pour les murs de magasins (principalement d'hypermarchés et de Monoprix) et 1,2 milliard d'euros pour les galeries commerciales (correspondant à la quote-part du Groupe dans Mercialis).

À l'international, le patrimoine est estimé à 1,7 milliard d'euros dont 1,3 milliard de murs de magasins et 0,4 milliard de galeries commerciales.

Dès 2005, le Groupe a mis en œuvre une stratégie active d'optimisation de son patrimoine immobilier.

En 2005, Casino a ainsi externalisé ses galeries commerciales au sein d'une filiale dédiée cotée, Mercialis. "Pure player" de l'immobilier commercial, Mercialis gère à fin 2009 un portefeuille évalué à 2,4 milliards d'euros et constitué de 168 actifs dont 99 centres commerciaux.

Entre 2005 et 2006, le Groupe a cédé son immobilier banalisé composé des bureaux et des entrepôts. Le patrimoine immobilier du Groupe en France est désormais constitué de deux familles d'actifs : l'immobilier de rendement (galeries commerciales de Mercialis) et les murs de magasins alimentaires.

Depuis 2007, le Groupe mène une politique volontariste de rotation des actifs au sein de cette deuxième famille, consistant à effectuer des arbitrages entre les sites à fort potentiel de développement et ceux ayant atteint une certaine maturité afin de financer les premiers par les seconds. Deux transactions significatives et innovantes ont ainsi eu lieu en 2007 : cession à un OPCI⁽¹⁾, AEW Immocommercial, de 250 murs de magasins de supérettes et supermarchés urbains ne pouvant faire l'objet d'extensions et cession de murs de magasins à La Réunion à un second OPCI⁽¹⁾, IMMOCIO (Groupe Generali).

En 2008, une nouvelle transaction a été réalisée : la cession de 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix-Leader Price à l'OPCI⁽¹⁾ AEW Immocommercial et la cession, à un autre partenaire, de 4 murs de supermarchés Casino.

En 2009, le Groupe a poursuivi cette politique active de rotation des actifs à travers la cession, en France, de murs de supérettes, de supermarchés et de magasins Franprix-Leader Price. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat conclu en 2007 avec les fonds d'investissement immobilier Whitehall, le Groupe a cédé 2 galeries commerciales. Ce partenariat destiné au développement de centre commerciaux en Pologne permet de valoriser le savoir-faire des équipes de promotion au travers d'une structure dédiée, Mayland.

Par ailleurs, capitalisant sur son savoir-faire dans le domaine immobilier (développement, construction, exploitation) et sur la situation géographique favorable de ses sites (majoritairement situés dans des régions à fort ensoleillement), Casino a lancé, en 2009, une nouvelle activité dans le domaine de l'énergie photovoltaïque via la création d'une filiale dédiée : GreenYellow.

Concepteur et promoteur de centrales solaires, GreenYellow a défini un ambitieux programme de développement, qui consiste, dans un premier temps, à équiper les sites du groupe Casino situés au sud d'une ligne Bordeaux-Grenoble, en Corse et à La Réunion, dont le potentiel représente plus de 250 mégawatts et, dans un second temps, à mettre cette compétence au service de tiers pour l'équipement des toitures et parkings des bâtiments commerciaux et industriels en centrales solaires.

DÉPLOYER LE MODÈLE DUAL EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le développement du Groupe repose tant en France qu'à l'international sur un modèle dual, associant activités de distribution et immobilier commercial. Au cœur de la stratégie de croissance rentable du Groupe, il répond à deux objectifs : accroître l'attractivité des sites pour favoriser le développement de l'activité Distribution et créer de la valeur patrimoniale.

Pour mener à bien cette mission, le Groupe a créé en France un pôle dédié, Casino Immobilier et Développement, composé de filiales spécialisées – de l'acquisition foncière à la

(1) Organisme de placement collectif en immobilier.

Propriétés immobilières et investissements

promotion immobilière en passant par la commercialisation des espaces et la valorisation des actifs.

- **IGC**, Immobilière Groupe Casino, détenue à 100% par le Groupe, est propriétaire des murs de magasins.
- Propriétaires des galeries commerciales du Groupe en France, **Mercialys**, filiale d'IGC, assure l'exploitation et la valorisation de ces espaces à fort potentiel. Mercialys est l'une des principales foncières françaises et un acteur majeur des centres commerciaux en France.
- **Casino Développement** : coordonne l'expansion en France et à l'international.
- **IGC Promotion**, **Onagan** et **Soderip** sont en charge de la promotion des espaces commerciaux du Groupe en France.
- **IGC Services** se concentre sur la rotation des actifs et l'ingénierie financière immobilière.
- **Mayland** développe les centres commerciaux en Europe centrale et en Europe de l'Est.
- **Sudeco** s'occupe de la gestion locative des centres commerciaux.
- **GreenYellow** est en charge du développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des magasins et les parkings des centres commerciaux.

ACCROÎTRE LA VALEUR DES ACTIFS EXISTANTS : LE PROJET ALCUDIA

Réinventer des lieux de distribution en phase avec les évolutions des tendances de consommation, telle est la mission de Mercialys, propriétaire des galeries commerciales du Groupe en France. En rénovant et en agrandissant ces espaces commerciaux à fort potentiel, Mercialys attire les enseignes les plus dynamiques et contribue au renforcement de la vitalité commerciale des sites marchands de Casino.

Depuis trois ans, le Groupe a lancé un important programme de revalorisation de ses sites marchands en France, le programme Alcudia / L'Esprit Voisin, qui permettra de créer à la fois de la valeur immobilière et de la valeur commerciale.

Engagé en 2006, ce programme vise à renforcer l'attractivité des sites du Groupe par l'agrandissement des galeries et la création de lieux de vie dotés d'une personnalité propre et d'un fort ancrage local.

Le processus de revue et de définition d'un plan stratégique pour les 109 sites a été finalisé en 2007 ; 2008 a marqué le début de la phase de déploiement opérationnel.

En 2009, une étape majeure dans le déploiement de ce programme a été franchie : Casino a apporté à Mercialys un portefeuille d'actifs immobiliers constitué de 25 projets de promotion développés par le Groupe, de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros.

À fin 2009, 5 sites ont été étendus et 9 autres mis au concept L'Esprit Voisin.

En 2010, 7 nouveaux sites seront livrés.

Rapport de gestion

- 20. Chiffres-clés consolidés
- 21. Rapport d'activité
- 29. Activité de la Société mère
- 32. Filiales et participations
- 38. Événements postérieurs à la clôture
- 39. Perspectives 2010 et conclusion
- 39. Capital et actionnariat
- 51. Facteurs de risques et assurances
- 56. Données environnementales
- 59. Données sociales

Rapport de gestion

de la société Casino, Guichard-Perrachon

Les mentions et informations mentionnées par renvoi font partie intégrante du Rapport du Conseil d'administration et en constituent une annexe.

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

En 2009, les principaux chiffres-clés du groupe Casino ont été les suivants :

Activités poursuivies en millions d'euros	2009	2008 retraité(*)	Variation en euros	Variation organique ⁽¹⁾
Volume d'affaires commercial HT ⁽²⁾	36 842	36 144	1,9 %	3,0 %
Chiffre d'affaires consolidé HT	26 757	27 076	- 1,2 %	- 1,0 %
Marge commerciale	6 921	7 026	- 1,5 %	
EBITDA ⁽³⁾	1 849	1 909	- 3,2 %	- 1,0 %
Dotations aux amortissements	639	643	- 0,5 %	
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 209	1 266	- 4,5 %	- 2,5 %
Autres produits et charges opérationnels	(37)	(81)		
Résultat financier, dont :	(345)	(387)	10,9 %	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(343)	(371)	7,5 %	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	(2)	(16)		
Résultat avant impôts	828	798	3,7 %	
Impôts sur les bénéfices	(201)	(217)	7,5 %	
Quote-part de résultats des entreprises associées	6	14	- 55,5 %	
Résultat net des activités poursuivies :	633	595	6,5 %	
<i>dont part du Groupe</i>	543	499	8,6 %	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	91	95		
Résultat net des activités abandonnées	228	4	-	
<i>dont part du Groupe</i>	48	(4)	-	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	179	8	-	
Résultat net de l'ensemble consolidé	861	599	43,8 %	
<i>dont part du Groupe</i>	591	495	19,3 %	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	270	103		
Résultat net normalisé, part du Groupe⁽⁴⁾	534	538	- 0,8 %	

(*) Les données de l'exercice 2008 ont été retraitées pour tenir compte de l'entrée en application, depuis le 1^{er} janvier 2009, de la norme IFRS 8 et de l'interprétation IFRIC 13. Par ailleurs, les actifs de Super de Boer ont été cédés fin 2009. En application de la norme IFRS 5, le résultat de la Société a été reclassé en "activités abandonnées" au 1^{er} janvier 2008.

(1) À périmètre comparable et taux de change constants et hors impact des cessions immobilières (OPCI).

(2) Le volume d'affaires commercial HT totalise le chiffre d'affaires, pris à 100 %, des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe dont, notamment, les sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

(3) EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants.

(4) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie "Principes Comptables" de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents (cf. annexe).

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les résultats de l'année 2009 témoignent de la résistance du modèle économique du Groupe dans un environnement de consommation difficile.

Le chiffre d'affaires est en baisse de -1,2% sur l'année 2009.

L'impact périmètre est positif de +0,4%. La consolidation de Ponto Frio au sein de Grupo Pão de Açúcar (GPA) au Brésil à compter du 1^{er} juillet 2009 a été en partie compensée par la déconsolidation, fin décembre 2008, de deux franchisés Franprix-Leader Price. L'impact change est défavorable de -0,6%. La dépréciation des devises brésilienne, colombienne et argentine par rapport à l'euro a été compensée par l'appréciation du baht thaïlandais et du bolivar vénézuélien.

Les ventes sont en baisse en organique* de -1,0%, stables hors essence, grâce à la résistance de l'activité en France et la poursuite d'une croissance soutenue à l'international.

- En France, la résistance des formats de proximité et la progression à deux chiffres des ventes de Cdiscount contribuent à limiter la baisse du chiffre d'affaires à -3,8% en organique* (-2,7% hors essence).
- À l'international, la croissance organique* a été soutenue à +4,9%, tant en Amérique du Sud qu'en Asie.

Le résultat opérationnel courant est en retrait de -4,5% et de -2,5% à périmètre comparable et taux de change constants et hors impact des cessions immobilières (OPCI).

La marge opérationnelle est en baisse de -16 bp à 4,5% (-7 bp en organique) :

- La marge opérationnelle de la France diminue de -32 bp, sous l'effet du recul de la marge des hypermarchés. Les marges opérationnelles des formats de proximité et de Franprix-Leader Price ont fait preuve de solidité.
- La marge opérationnelle à l'international s'améliore de +21 bp. À périmètre comparable et taux de change constants, elle progresse de +41 bp, reflétant l'amélioration de la marge de l'Amérique du Sud (hors Venezuela) et de l'Asie.

Le Groupe a amélioré significativement son efficacité opérationnelle. Les objectifs de réduction de coûts et de stocks ont été dépassés, les investissements ont été maîtrisés. La flexibilité financière du Groupe a été renforcée, grâce à l'amélioration significative du "free cash flow opérationnel"**, la mise en œuvre rapide du programme de cessions, le succès de l'augmentation de capital d'Exito et de la renégociation de l'option de vente relative à Carulla. Le ratio Dette financière nette/EBITDA a ainsi été ramené de 2,5 x à fin 2008 à 2,2 x à fin 2009.

* À périmètre comparable et taux de change constants et hors impact des cessions immobilières (OPCI).

** Free cash flow = CAF + variation de BFR - CAPEX.

FRANCE

(66% du chiffre d'affaires HT et 66% du ROC consolidés du groupe Casino)

en millions d'euros	2009	2008	Variation	Variation
		retraité		organique
Chiffre d'affaires HT	17 664	18 557	-4,8%	-3,8%
Résultat opérationnel courant (ROC)	804	904	-11,1%	-9,7%
Marge opérationnelle courante	4,5%	4,9%	-32 bp	-30 bp

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 17 664 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 18 557 millions d'euros en 2008, en baisse de -4,8%.

Rapport de gestion

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'effet périmètre a été défavorable de - 1,1 % du fait principalement de la déconsolidation de 2 franchisés Franprix-Leader Price fin 2008 (impact négatif de - 1,0 %). L'essence a eu un impact négatif de - 2,1 %.

Hors essence, la croissance organique des ventes en France s'inscrit en retrait de - 2,7 %. Ce chiffre intègre l'impact de l'arrêt de contrats d'affiliation, essentiellement avec les Coop de Normandie, qui a pesé à hauteur de - 0,7 % sur la croissance des ventes.

La résistance des formats de proximité (Monoprix, Casino Supermarchés et Franprix) et la poursuite d'une croissance à deux chiffres par Cdiscount ont permis d'atténuer l'impact défavorable de la baisse d'activités de Géant Casino et de Leader Price.

Le résultat opérationnel courant est en baisse de - 11,1 % à 804 millions d'euros en 2009. En organique*, il recule de - 9,7 %. La bonne tenue de la marge commerciale du fait notamment de l'impact favorable du mix format et la mise en œuvre du plan de réduction de coûts ont permis de limiter ce repli. La marge opérationnelle courante est en retrait de - 32 bp sur l'année, sous l'effet du recul de la marge de Géant. Les formats de proximité et de Franprix-Leader Price ont affiché des marges solides.

Par format, on notera les points suivants :

- **Les ventes de Franprix-Leader Price** sont en baisse de - 5,9 % à 4 007 millions d'euros (contre 4 260 millions d'euros en 2008).

Franprix affiche une performance commerciale satisfaisante sur l'ensemble de l'année avec des ventes à magasins comparables stables. La bonne tenue du trafic témoigne de l'attractivité de l'enseigne qui bénéficie, par ailleurs, du succès de son nouveau concept de magasin (progression à deux chiffres des ventes dans les magasins rénovés). L'enseigne a accéléré son expansion en 2009, avec 80 ouvertures (auxquelles s'ajoutent 12 transferts). Le réseau Franprix compte 789 magasins à fin décembre 2009.

Les ventes de Leader Price reculent de - 9,1 % à magasins comparables. L'ensemble du secteur discount a été pénalisé en 2009 par la contraction des dépenses de la clientèle traditionnelle de ce format, plus sensible à l'environnement économique, ce qui a eu pour conséquence la baisse du panier moyen. Dans ce contexte, Leader Price a maintenu sa part de marché en 2009, grâce à sa politique d'expansion soutenue (49 ouvertures en 2009). Dans le cadre de la rationalisation de son réseau, Leader Price a par ailleurs fermé 10 magasins et a transféré 10 magasins urbains vers d'autres enseignes du Groupe (essentiellement Franprix).

Hors impact de la déconsolidation de deux franchisés, les ventes totales baissent de - 1,4 %, grâce à la contribution significative de l'expansion des deux enseignes.

La baisse limitée de la marge opérationnelle de Franprix-Leader Price (- 33 bp), en dépit du recul des ventes à magasins comparables de Leader Price, témoigne de la solidité du modèle économique des deux enseignes.

- **Les ventes des hypermarchés Géant Casino** sont en retrait de - 9,4 % à 5 548 millions d'euros (contre 6 121 millions d'euros en 2008). Ce chiffre intègre l'impact de l'arrêt de contrats d'affiliation, essentiellement avec les Coop de Normandie, qui représente un impact négatif de - 1,3 %.

Les hypermarchés ont été confrontés en 2009 à un environnement difficile, caractérisé par la réduction des dépenses discrétionnaires et une sensibilité accrue aux prix de la part des consommateurs. Dans ce contexte, les ventes à magasins comparables hors essence de Géant baissent de - 6,3 %.

Les ventes en alimentaire reculent de - 4,9 %. Dans un environnement concurrentiel accru, l'enseigne a privilégié une politique commerciale maîtrisée se traduisant par une activité promotionnelle modérée et des baisses de prix ciblées en fond de rayon.

Les ventes en non alimentaire sont en retrait de - 9,6 % sous l'effet des arbitrages de dépenses des consommateurs. L'enseigne a poursuivi tout au long de l'année le travail de repositionnement de son offre sur les familles de produits les plus porteuses en chiffre d'affaires et en marge (Textile, Maison, Loisir).

Les efforts de réduction des coûts ont permis de compenser en partie l'impact de la baisse de l'activité sur le ROC et sur la marge. Le ROC s'établit à 115 millions d'euros à fin 2009, soit une marge opérationnelle de + 2,1 %, en baisse de - 111 bp.

- **Casino Supermarchés** enregistre une baisse de ses ventes de - 2,5 % à 3 355 millions d'euros sur l'année 2009 contre 3 441 millions d'euros en 2008. À magasins comparables, les ventes diminuent de - 3,5 % (hors essence).

Casino Supermarchés a poursuivi sa politique d'expansion en 2009 avec 4 ouvertures sur l'année. Les ventes totales hors essence sont en baisse de - 1,4 % et stables hors impact de l'arrêt des contrats d'affiliation, qui représente un impact négatif de - 1,3 %.

La part de marché de l'enseigne est stable sur l'ensemble de l'année.

La marge opérationnelle de Casino Supermarchés est en légère progression.

* À périmètre comparable et taux de change constants et hors impact des cessions immobilières (OPCI).

- **Les ventes totales de Monoprix** sont stables (-0,1 %) à 1 829 millions d'euros (vs 1 830 millions d'euros en 2008), résultant de la politique d'expansion volontariste de l'enseigne sur l'ensemble de ses formats et de l'intégration de Naturalia. Au cours de l'année, 4 Citymarchés, 10 Monop', 5 dailymonop' et 2 magasins Naturalia ont ainsi été ouverts. À magasins comparables, les ventes sont en baisse de -1,7 %.
La rentabilité de Monoprix a été impactée notamment par la politique d'expansion soutenue de l'enseigne, mais reste élevée.
- **Les ventes des supérettes** se sont élevées à 1 506 millions d'euros contre 1 570 millions d'euros en 2008, en baisse de -4,1 %. La légère progression de la marge des supérettes reflète la politique d'optimisation du parc, avec 492 ouvertures et 417 fermetures en 2009.
- **Les autres activités**, qui incluent principalement **Cdiscount**, Mercialys, Banque Casino et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 420 millions d'euros contre 1 334 millions d'euros en 2008, soit une hausse de +6,4 %. Cette hausse est portée par la progression à deux chiffres des ventes de Cdiscount, qui s'établissent à 869 millions d'euros en 2009. Le positionnement tarifaire très attractif de l'enseigne, sa forte réactivité commerciale et sa capacité d'innovation contribuent à la hausse de la fréquentation et du taux de transformation du site. En 2009, Cdiscount a encore étendu son offre à de nouveaux univers (textile, chaussures et voyages) et a développé de nouveaux services comme la "VOD".
Mercialys enregistre une croissance à deux chiffres de ses revenus locatifs (+15,5%*), portés par une croissance organique de +6,1%*. L'année a été marquée par l'apport par Casino de 25 projets développés dans le cadre du programme Alcudia / "Esprit Voisin" pour un montant de 334 millions d'euros.
Ce transfert d'actifs, rémunéré par émission d'actions nouvelles, représente l'opération de croissance la plus significative pour Mercialys depuis son introduction en bourse et constitue une étape importante dans la stratégie de valorisation des actifs immobiliers du Groupe.
Casino Restauration a amélioré, au cours du second semestre, sa tendance d'activités et affiche une hausse de son chiffre d'affaires en fin d'année, grâce, notamment, à ses activités de restauration collective.
La forte progression du ROC des "Autres secteurs" est portée notamment par l'excellente performance de Mercialys.

* Données publiées par la société.

INTERNATIONAL

(34 % du chiffre d'affaires HT et du ROC consolidés du groupe Casino)

en millions d'euros	2009	2008 retraité	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires HT	9 093	8 519	+ 6,7%	+ 4,9 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	406	362	+ 12,0%	+ 15,0 %
Marge opérationnelle courante	4,5 %	4,3 %	+ 21 bp	+ 41 bp

Les **ventes** de l'international sont en hausse de +6,7 %. L'effet périmètre est positif de +3,8 %, lié à la consolidation de Ponto Frio dans CBD depuis le 1^{er} juillet. L'effet change est défavorable de -2,0 %, l'appréciation du baht thaïlandais étant compensée par la dépréciation des devises brésilienne, colombienne et argentine. La **croissance organique** à +4,9 % est portée par une croissance soutenue en Amérique du Sud (+5,7 %) et en Asie (+5,1 %).

Avec des ventes à 9 093 millions d'euros à fin décembre 2009 (contre 8 519 millions d'euros en 2008), le chiffre d'affaires de l'international représente 34 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le **résultat opérationnel courant** de l'international s'est établi à 406 millions d'euros contre 362 millions d'euros en 2008, en croissance de +12,0 %. En organique, il progresse de +15,0 %.

La marge opérationnelle courante est en hausse de +21 bp à +4,5 %. La progression en organique s'élève à +41 bp, portée notamment par l'Asie. Hors Venezuela, la marge de l'Amérique du Sud progresse de +28 bp en organique. La progression du ROC des "Autres secteurs" reflète notamment l'impact des activités de promotion en Pologne.

Rapport de gestion

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Amérique du Sud

Brésil : GPA consolidée par intégration proportionnelle, à hauteur de 33,7 % à compter du 21 septembre 2009 (contre 35,0 % au 30 juin 2009) ; **Ponto Frio** consolidée au sein de GPA depuis le 1^{er} juillet 2009.

Argentine

Uruguay

Venezuela

Colombie : consolidée par intégration globale à hauteur de 54,8 % (contre 61,2 % précédemment).

en millions d'euros	2009	2008	Variation	Variation
		retraité		organique
Chiffre d'affaires HT	6 563	6 084	+ 7,9 %	+ 5,7 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	248	254	- 2,4 %	+ 2,2 %
Marge opérationnelle courante	3,8 %	4,2 %	- 40 bp	- 14 bp

Les ventes de l'Amérique du Sud s'établissent à 6 563 millions d'euros, contre 6 084 millions d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de + 7,9 %.

L'Amérique du Sud affiche une croissance organique robuste de ses ventes (+ 5,7 %), portée par des ventes à magasins comparables en hausse de + 4,4 %, sous l'impulsion de GPA au Brésil. La société affiche en 2009 une accélération de la croissance de ses ventes à magasins comparables, en hausse de + 12,7 %*. L'efficacité de la stratégie commerciale mise en œuvre par la Société lui permet d'enregistrer une bonne performance tant en alimentaire qu'en non alimentaire. Au total, les ventes de GPA progressent de 29 %* sous l'effet de la consolidation de Ponto Frio à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette acquisition, ainsi que l'accord de joint-venture conclu en décembre entre Globex et les activités de distribution de Casas Bahia, permettent à GPA de devenir le leader incontesté de la distribution de produits électroniques et électroménagers avec une part de marché supérieure à 25 %.

L'Argentine, l'Uruguay et le Venezuela continuent d'enregistrer une croissance solide de leurs ventes à magasins comparables.

Dans un environnement économique médiocre en Colombie, les ventes totales d'Exito reculent de - 2,2 %*, dont - 4,1 % à magasins comparables. La politique de développement de la marque propre Exito, qui a fêté ses 60 ans en 2009, et la mise en œuvre en fin d'année de diverses opérations commerciales ont permis de limiter le recul des ventes, plus particulièrement marqué en non alimentaire. Exito a poursuivi la politique de rationalisation de son réseau et a ainsi procédé à 33 conversions au format Bodega, format ciblant les catégories de population à faible revenu. La société a par ailleurs ouvert 2 hypermarchés sur l'exercice.

Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 248 millions d'euros en 2009, en baisse de - 2,4 %, pénalisé par le recul du Venezuela.

La marge opérationnelle courante de l'Amérique du Sud est en retrait de - 40 bp et de - 14 bp en organique. La baisse de la marge en publié résulte de la consolidation de Ponto Frio dont la contribution au résultat a été négative et du recul de la marge du Venezuela. Hors Venezuela, la marge de l'Amérique du Sud en organique s'améliore de + 28 bp, du fait de la hausse sensible de la rentabilité au Brésil et du maintien de la marge en Colombie grâce au programme d'excellence opérationnelle déployé par la Société.

* Données publiées par les sociétés.

Asie

Thaïlande

Vietnam

en millions d'euros	2009	2008	Variation	Variation
		retraité		organique
Chiffre d'affaires HT	1 686	1 583	+ 6,5 %	+ 5,1 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	92	81	+ 13,7 %	+ 12,1 %
Marge opérationnelle courante	5,4 %	5,1 %	+ 34 bp	+ 34 bp

L'Asie affiche des ventes en hausse de +6,5 %, à 1 686 millions d'euros (contre 1 583 millions d'euros en 2008). La progression en organique a été soutenue (+5,1 %) portée par la politique d'expansion dynamique de Big C en 2008 et une croissance très élevée des ventes à magasins comparables au Vietnam.

Les ventes à magasins comparables de **Big C** ont été affectées par un environnement économique morose et une baisse de la fréquentation touristique en raison du contexte politique troublé. L'enseigne affiche néanmoins une croissance de ses ventes en monnaie locale de +1,5 % grâce au développement du réseau (ouverture de 12 hypermarchés en 2008 et d'1 hypermarché en 2009).

Le **Vietnam** a ouvert 1 hypermarché en 2009, portant à 9 son réseau de magasins.

Le résultat opérationnel courant connaît une progression à deux chiffres à +13,7 % (+12,1 % en organique).

La marge opérationnelle progresse de +34 bp portée à la fois par le Vietnam et la Thaïlande. En Thaïlande, la progression de la marge traduit la solidité du modèle dual commerce-immobilier.

Autres secteurs

Océan Indien

Pologne

en millions d'euros	2009	2008	Variation	Variation
		retraité		organique
Chiffre d'affaires HT	844	852	- 1,0 %	- 0,6 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	66	28	n.s.	n.s.
Marge opérationnelle courante	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Les "Autres secteurs" incluent principalement l'Océan Indien et les activités immobilières du Groupe en Pologne.

L'évolution du Chiffre d'affaires de l'Océan Indien a été satisfaisante avec des ventes stables à magasins comparables, en légère baisse en organique.

La hausse du ROC des "Autres secteurs" reflète notamment l'impact favorable des activités de promotion en Pologne.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites aux notes 1.1.1 et 1.1.2 de cette même annexe ; ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. Les changements de méthode comptable liés à l'application de l'interprétation IFRIC 13 "Programme de fidélité clients" et des normes IAS 23 révisée "Coûts d'emprunts" et IFRS 8 "Segments opérationnels" sont présentés en note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, la Société a appliqué par anticipation l'amélioration de la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter le total des actifs par secteur opérationnel dans le cas où cette information ne figure pas parmi celles revues par le principal décideur opérationnel (le Président-Directeur général).

Rapport de gestion

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Principales variations du périmètre de consolidation et effets associés

- Déconsolidation de deux sociétés franchisées au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price à compter de décembre 2008.
- Consolidation de la société Ponto Frio au sein de GPA depuis le 1^{er} juillet 2009.
- Suite à cette acquisition, lancement d'une augmentation de capital par GPA qui a vu la participation du Groupe passer de 35,0% à fin juin 2009 à 33,7% à compter du 21 septembre 2009.
- Suite à l'augmentation de capital et à la renégociation de l'option de vente relative à Carulla Vivero réalisées par Exito, Casino détient désormais 54,8% du capital d'Exito au 31 décembre 2009 (contre 61,2% avant ces opérations).
- Les actifs de Super de Boer ont été cédés fin 2009. En application de la norme IFRS 5, le résultat de la Société a été reclassé en "activités abandonnées" au 1^{er} janvier 2008.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires HT consolidé de l'année 2009 s'est élevé à 26 757 millions d'euros, contre 27 076 millions d'euros en 2008, soit une baisse de - 1,2%.

L'impact des variations de périmètre est positif de + 0,4%.

Les taux de change ont eu un effet défavorable de - 0,6% (cf. commentaires ci-dessous).

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

Principaux effets de périmètre

L'impact des variations de périmètre est positif de + 0,4%, du fait principalement de la consolidation de Ponto Frio au sein de Grupo Pão de Açúcar en partie compensée par la déconsolidation de deux franchisés Franprix-Leader Price à compter du 31 décembre 2008.

Principaux effets de change

L'impact change a été défavorable de - 0,6%. La dépréciation des devises brésilienne, colombienne et argentine a été en grande partie compensée par l'appréciation du baht thaïlandais et du bolivar vénézuélien.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant de l'année 2009 s'est élevé à 1 209 millions d'euros, en baisse de - 4,5% par rapport à l'année 2008. L'impact des changes est négatif de - 0,5%. Les variations de périmètre ont eu un effet négatif de - 1,4%, lié principalement à la déconsolidation de deux franchisés Franprix-Leader Price et à la contribution négative de Ponto Frio au résultat.

La croissance organique du résultat opérationnel courant s'établit à - 2,5%.

L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

Résultat opérationnel

Les autres produits et charges opérationnels font apparaître une charge nette de 37 millions d'euros sur l'année 2009 contre une charge de 81 millions d'euros en 2008.

La charge nette de 37 millions d'euros sur l'année 2009 comprend principalement :

- des résultats sur cession d'actifs de 146 millions d'euros (dont 139 millions d'euros de plus-value sur la distribution de titres Mercialys, 22 millions d'euros sur des cessions des actifs de production de Vindémia et une moins-value de 28 millions d'euros sur la cession de la participation dans Easy Colombia);
- des provisions et charges pour risques divers pour 70 millions d'euros;
- des provisions et charges pour restructuration pour 68 millions d'euros (portant principalement sur la proximité et Franprix-Leader Price);
- des provisions et charges pour litiges pour 27 millions d'euros;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 15 millions d'euros;
- des charges diverses pour 2 millions d'euros (enregistrant principalement une charge de 75 millions d'euros due aux effets non récurrents liés à une loi d'amnistie fiscale au Brésil et un produit d'indemnité de 69 millions d'euros lié à la rupture d'une clause d'exclusivité négociée par GPA).

La charge nette de 81 millions d'euros sur l'année 2008 comprenait principalement :

- des résultats sur cession d'actifs de 57 millions d'euros (dont 22 millions d'euros de résultats relatifs à la cession des titres Mercialys et 31 millions d'euros relatifs aux cessions immobilières OPCI);
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 16 millions d'euros;
- des provisions et charges pour litiges pour 19 millions d'euros;
- des provisions et charges pour risques divers pour 36 millions d'euros;
- des provisions et charges pour restructuration principalement au sein d'Exito pour 27 millions d'euros;
- une provision pour risque relative à l'opération TRS Exito pour 27 millions d'euros;
- des charges diverses pour 13 millions d'euros (dont une perte de dilution de la participation du Groupe dans GPA suite à l'augmentation de capital pour 5 millions d'euros).

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel s'établit à 1 173 millions d'euros en 2009 contre 1 186 millions d'euros en 2008, soit une baisse de - 1,1 %.

Résultat avant impôt

Le **résultat avant impôt** s'élève à 828 millions d'euros en 2009 (contre 798 millions d'euros en 2008), en hausse de + 3,7 %. Ce résultat tient compte du résultat financier de la période qui fait apparaître une charge nette de 345 millions d'euros (contre une charge nette de 387 millions d'euros en 2008) et qui est composée :

- du coût de l'endettement financier net de 343 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année 2008 (371 millions d'euros), sous l'effet principalement de la baisse de la dette moyenne à l'international et de la baisse des taux variables en euros ;
- des autres produits et charges financiers pour une charge nette de 2 millions d'euros (contre une charge nette de 16 millions d'euros en 2008).

Résultat net, part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'est élevé à 201 millions d'euros, représentant 24,3 % du résultat avant impôt (contre 217 millions d'euros en 2008). Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, le taux effectif d'impôts s'élève à 27,4 % contre 30,6 % en 2008.

La **quote-part de résultat des entreprises associées** s'est élevée à 6 millions d'euros (contre 14 millions d'euros en 2008).

Les **intérêts minoritaires** se sont établis à 91 millions d'euros en 2009, en très légère baisse par rapport à 2008 (95 millions d'euros).

La baisse résulte principalement de la prise en compte, suite à la décision relative au litige Baud, d'une régularisation du partage du résultat de Franprix-Leader Price au titre de la période du 29 avril au 31 décembre 2008 initialement affecté aux minoritaires pour un montant de 17 millions d'euros. Cette régularisation a eu pour effet de diminuer le résultat des minoritaires au profit de la part du Groupe. Hors cet effet, la progression des intérêts minoritaires reflète notamment la hausse des résultats de Mercialis et d'Exitto.

En conséquence des éléments précédents, le **résultat net part du Groupe des activités poursuivies** s'est élevé à 543 millions d'euros en 2009 (contre 499 millions d'euros en 2008), soit une hausse de 8,6 %.

Le **résultat net part du Groupe des activités abandonnées** s'élève à 48 millions d'euros en 2009, constitué essentiellement de la plus-value relative à la cession de Super de Boer fin 2009. En 2008, le résultat était négatif de -4 millions d'euros, qui correspondait à des charges associées aux activités cédées en 2007.

Le **résultat net part du Groupe** de l'ensemble consolidé s'établit à 591 millions d'euros (contre 495 millions d'euros en 2008), en hausse de + 19,3 %.

Le **résultat net normalisé part du Groupe** des activités poursuivies⁽¹⁾ ressort à 534 millions d'euros en 2009 contre 538 millions d'euros en 2008.

Flux de trésorerie

La **capacité d'autofinancement** est en retrait de - 4,4 % à 1 292 millions d'euros (contre 1 356 millions d'euros en 2008).

La **variation du BFR** est positive de 219 millions d'euros en 2009 (contre - 47 millions d'euros en 2008) sous l'effet d'une évolution favorable du BFR hors marchandises. Le BFR marchandises est négatif de -12 millions d'euros. L'impact très défavorable de la LME sur les délais de paiement fournisseurs ayant été compensé dès 2009 notamment par la réduction des stocks.

La politique d'investissements du Groupe a été très sélective en 2009. Les investissements courants se sont ainsi élevés à 810 millions d'euros (contre 1 222 millions d'euros en 2008). En France, l'expansion a été centrée sur les formats les plus porteurs et peu consommateurs de cash. Les enseignes Franprix et Leader Price ont ainsi accéléré l'expansion de leurs réseaux, Casino Supermarchés et Monoprix ont poursuivi leur développement. À l'international, les investissements en Colombie et en Thaïlande sont en baisse après deux années d'expansion soutenue.

Les **acquisitions** de la période ont représenté 1 020 millions d'euros. Elles comprennent essentiellement le rachat des minoritaires de Franprix-Leader Price Holding pour 429 millions d'euros, l'impact de l'acquisition de Ponto Frio par GPA au Brésil pour 124 millions d'euros, le rachat, par Exitto, des minoritaires de Carulla pour 77 millions d'euros et les acquisitions de galeries marchandes par Mercialis pour 76 millions d'euros.

Les **cessions** se sont élevées à 788 millions d'euros, comprenant principalement la cession de Super de Boer pour 395 millions d'euros, des cessions d'actifs immobiliers en Colombie pour 85 millions d'euros et en France pour 142 millions d'euros.

(1) Corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des éléments financiers non récurrents ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents (cf. annexe passage du résultat net publié au résultat net normalisé page 28).

Rapport de gestion

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Situation financière

Au 31 décembre 2009, la dette financière nette du Groupe s'est établie à 4 072 millions d'euros, contre 4 851 millions d'euros au 31 décembre 2008. La réduction significative de la dette financière nette résulte de l'amélioration de la génération de free cash flow et de la réalisation aux deux tiers du programme de cessions d'actifs d'1 milliard d'euros d'ici fin 2010. Le ratio de DFN / EBITDA⁽¹⁾ a été ramené de 2,5 x à fin 2008 à 2,2 x à fin 2009, et celui de DFN/Fonds propres à 51,4% (contre 69,0% au 31 décembre 2008).

La situation de liquidité a été renforcée par l'émission de 1,5 milliard d'euros d'obligations en 2009. L'opération d'échange obligataire réalisée en février 2010 a par ailleurs permis d'améliorer le profil de la dette du Groupe et de rallonger sa maturité.

Les capitaux propres du Groupe (avant distribution) s'élèvent à 7 916 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 031 millions au 31 décembre 2008.

(1) DFN : dette financière nette. EBITDA : résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

ANNEXE : PASSAGE DU RÉSULTAT NET PUBLIÉ AU RÉSULTAT NET NORMALISÉ

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie "Principes comptables" de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

Les éléments financiers non récurrents regroupent certains instruments financiers constatés en résultat dont la juste valeur peut être très volatile. À titre d'exemple, les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture et des dérivés incorporés sur le cours de l'action Casino sont ainsi retraitées du résultat net normalisé.

Les produits et charges d'impôts non récurrents correspondent aux effets d'impôt directement liés aux retraitements précédents ainsi que les effets directs d'impôt non récurrents. Ainsi la charge d'impôt rapportée au résultat normalisé avant impôt correspond au taux d'impôt moyen normatif du Groupe. Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

en millions d'euros	2008	Éléments retraités	2008 normalisé	2009	Éléments retraités	2009 normalisé
Résultat opérationnel courant	1 266		1 266	1 209		1 209
Autres produits et charges opérationnels	(81)	81	0	(37)	37	0
Résultat opérationnel	1 186	81	1 266	1 173	37	1 209
Coût de l'endettement financier net ⁽¹⁾	(371)	6	(365)	(343)	3	(340)
Autres produits et charges financiers ⁽²⁾	(16)	18	2	(2)	13	11
Charge d'impôt ⁽³⁾	(217)	(59)	(277)	(201)	(40)	(241)
Quote-part de résultat des entreprises associées	14		14	6		6
Résultat net des activités poursuivies	595	46	640	633	12	645
dont intérêts minoritaires ⁽⁴⁾	95	7	102	91	20	111
dont part du Groupe	499	39	538	543	(8)	534

(1) Sont retraitées du coût de l'endettement financier net, les variations de juste valeur du dérivé incorporé lié à l'indexation des obligations indexées sur le cours de l'action Casino ainsi que les résultats dégagés lors des remboursements partiels de ces obligations, soit respectivement - 21 et + 15 millions d'euros en 2008 et - 3 et 0 millions d'euros en 2009.

(2) Sont retraitées des autres produits et charges financiers, les variations de juste valeur de dérivés de taux non classés en comptabilité de couverture pour respectivement - 28 millions d'euros en 2008 et - 13 millions d'euros en 2009 et les variations de juste valeur des options d'achat et de vente de titres pour + 10 millions d'euros en 2008.

(3) Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus, ainsi que les produits et charges d'impôts non récurrents (activation de déficits d'exercices antérieurs,...). Ainsi la charge d'impôt rapportée au résultat normalisé avant impôt correspond au taux d'impôt moyen normatif du Groupe.

(4) Sont retraités des intérêts minoritaires les montants associés aux éléments retraités ci-dessus ainsi que pour 2009 la régularisation du partage du résultat au titre de la période du 29 avril 2008 au 31 décembre 2008 initialement affecté aux minoritaires pour un montant de 17 millions d'euros.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ACTIVITÉ

Casino, Guichard-Perrachon, Société mère du groupe Casino, est une société holding. À ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles pour lesquelles les filiales disposent d'une licence d'exploitation. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 151,2 millions d'euros, contre 136,5 millions d'euros en 2008. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes, ainsi que de la facturation aux filiales de frais de groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles de l'exercice précédent.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société et donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'élève à 15 210,1 millions d'euros et les capitaux propres à 7 124,0 millions d'euros. Les actifs immobilisés s'élèvent, à cette date, à 9 398,2 millions d'euros (dont 9 342,9 millions d'euros de titres de participations).

Les dettes de la Société s'élèvent à 7 292,2 millions d'euros contre 6 046,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 20,6%, et l'endettement financier net à 5 294,9 millions d'euros contre 4 655,7 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 13,7 %, représentant 74,32% des capitaux propres. Cette augmentation résulte principalement d'un accroissement du montant des emprunts obligataires, étant rappelé que la Société assure le financement de ses filiales. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2009, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 1 743,4 millions d'euros.

Rapport de gestion

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

Décomposition de la dette fournisseurs 2009 selon les prérogatives de la loi LME

	De 1 à 30 jours avant échéance	De 31 à 60 jours avant échéance	De 61 à 90 jours avant échéance	Au-delà de 91 jours avant échéance	Échues	Total
Dette fournisseurs et comptes rattachés						14 508 519,14
Collectif fournisseurs	1 735 158,67	3 324 897,27	–	–	917 129,65	5 977 185,59
Effets à payer fournisseurs	1 087 626,28	50 706,04	23 064,89	–	–	1 161 397,21
Factures non parvenues fournisseurs						7 369 936,34
Dette sur immobilisation et comptes rattachés						143 186,95
Collectif fournisseurs d'immobilisations	–	–	–	–	–	0,00
Effets à payer fournisseurs d'immobilisations	141 034,15	–	–	–	2 152,80	143 186,95
Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations						0,00

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2009 s'établit à 51,5 millions d'euros, contre 54,0 millions d'euros en 2008.

Le résultat financier s'élève à 261,3 millions d'euros contre 95,8 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat financier tient compte essentiellement :

- des revenus des titres de participation à hauteur de 526,9 millions d'euros, contre 257,2 millions d'euros en 2008, étant rappelé que, conformément aux statuts des sociétés Distribution Casino France, Casino Restauration et L'Immobilier Groupe Casino, la Société enregistre dans ses comptes, à la date de clôture de l'exercice, la quote-part lui revenant sur le bénéfice réalisé par chacune de ces sociétés au cours de l'exercice ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Latic pour 17,6 millions d'euros ;
- d'une reprise de provision pour risques sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino pour un montant de 7,7 millions d'euros ;
- d'un coût d'endettement net de 266,1 millions d'euros ;
- d'une dotation pour dépréciation des titres, Finovadis pour 25,5 millions d'euros, Géant Argentina pour 2,2 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôts s'élève, en conséquence, à 312,8 millions d'euros, contre 149,8 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat exceptionnel est de (26,3) millions d'euros, contre (77,8) millions d'euros en 2008. Il tient compte :

- d'une reprise de provisions de 262,8 millions d'euros, lesquelles correspondaient notamment à la moins-value de cession des titres Finovadis et à la dépréciation des titres Marushka ;
- d'autres produits exceptionnels pour un montant de 18,2 millions d'euros ;
- d'une moins-value sur cessions d'actifs à hauteur de 247,6 millions d'euros, composée essentiellement de la moins-value des titres Finovadis pour 153,3 millions d'euros et de la moins-value d'apport des titres Marushka à Tévyr pour 76,6 millions d'euros ;
- de dotations aux provisions pour 26,1 millions d'euros ;
- d'autres charges exceptionnelles pour 33,6 millions d'euros.

Le résultat comptable avant impôts ressort à 286,5 millions d'euros, contre 72,0 millions d'euros en 2008.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2009, un produit d'impôt de 116,9 millions d'euros, correspondant à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré, en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 403,4 millions d'euros. Celui-ci était de 155,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater, quinquies - 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DIVIDENDES

Le bénéfice distribuable s'élevant à 2 758 967 244,48 euros compte tenu du compte "Report à nouveau", il est proposé de distribuer un dividende de 2,65 euros par action représentant un montant total de 292,5 millions d'euros.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réduction de 40 % mentionnée à l'article L. 158-3, 2° du Code général des impôts, étant rappelé que ces dernières peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire.

Ce dividende serait mis en paiement le 10 mai 2010 et les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué	
				éligible à l'abattement de 40 %	non éligible à l'abattement de 40 %
2006	• ordinaires	96 798 396 ⁽¹⁾	2,15 €	2,15 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,19 €	2,19 €	–
2007	• ordinaires	96 992 416 ⁽²⁾	2,30 €	2,30 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256 ⁽²⁾	2,34 €	2,34 €	–
2008	• ordinaires	97 769 191 ⁽³⁾	5,17875 € ⁽⁴⁾	5,17875 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	14 589 469 ⁽³⁾	5,21875 € ⁽⁴⁾	5,21875 €	–

(1) dont 112 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(2) dont 318 989 actions ordinaires et 50 091 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société.

(3) dont 250 730 actions ordinaires et 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société.

(4) l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009 a décidé la distribution d'un dividende en numéraire de 2,53 euros par action ordinaire et de 2,57 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote, ainsi que d'un dividende en nature à raison d'une action Mercialys pour 8 actions ordinaires/ action à dividende prioritaire sans droit de vote Casino. Le montant du dividende par action correspondant au dividende en nature est égal à 1/8^e de la valeur de l'action Mercialys au 2 juin 2009, soit 2,64875 euros.

Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008
Montant total des dividendes versés	220,9	232,4	240,9	257,6	283,6
% du résultat net consolidé, part du Groupe	40,5	67,6	40,2	31,6	57,1

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et reversés au Trésor Public, conformément aux articles L. 1126-1 et L. 1126-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Rapport de gestion

FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ EST DÉCRITE AUX PAGES 9 À 28. LA LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES FIGURE AUX PAGES 146 À 150. LE TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS FIGURANT À LA PAGE 178, VOUS DONNE TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LES TITRES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON.

ORGANISATION JURIDIQUE DU GROUPE

En France, les activités du Groupe sont gérées à travers différentes sociétés spécialisées :

Les activités de distribution sont essentiellement regroupées autour de deux filiales :

Distribution Casino France, qui gère l'ensemble des activités hypermarchés, supermarchés et proximité en France et qui détient plusieurs filiales spécialisées :

- Asinco, société holding qui regroupe l'ensemble des participations du Groupe dans les activités des réseaux Franprix-Leader Price : Franprix Holding, Franprix Distribution, Leader Price Holding, Leadis Holding, Figeac, Cogefisd, Sofigep, Sodigestion et H2A ;
- Codim 2 qui exploite l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du Groupe en Corse ;
- Floréal et Casino Carburants, sociétés qui exploitent les stations d'essence implantées sur les sites d'hypermarché ou de supermarché ;
- Serca qui assure le service après-vente avec sa filiale ACOS (assistance en ligne) ;
- Casino Vacances, agence de voyages du Groupe, dont le catalogue est diffusé à travers les différents réseaux ;
- Club Avantages qui gère la carte de fidélité S'Miles® pour le compte de Casino, Shell, BHV, Monoprix, Galeries Lafayette, SNCF, Caisse d'Épargne ;
- Cdiscount (ventes en ligne).

Monoprix SA, détenue à parité avec le groupe Galeries Lafayette. Le groupe Monoprix est actuellement composé d'une trentaine de sociétés.

Les activités immobilières sont regroupées autour de :

La société L'Immobilier Groupe Casino qui est propriétaire de l'immobilier permettant l'exploitation des hypermarchés ; cette société détient une trentaine de filiales et participations, dont la société Forézienne de Participations, holding immobilière, actionnaire majoritaire de la société Mercialys, société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial et dont les actifs sont composés essentiellement de galeries marchandes et de cafétérias attenantes à des hypermarchés ou supermarchés du Groupe. Cotée sur Euronext Paris depuis

le 14 octobre 2005, elle bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) ; le groupe Mercialys est composé de 18 filiales et participations.

La société Plouescadis, qui est la société mère d'une soixantaine de filiales afférentes à la promotion immobilière.

Les activités de la "Supply Chain" sont regroupées autour de trois filiales :

EMC Distribution, la centrale d'achat du Groupe ;

Comacas, qui gère l'approvisionnement des magasins ;

Easydis, qui assure l'activité d'entreposage et d'acheminement des marchandises vers les magasins.

Les activités fonctionnelles et administratives sont essentiellement exercées à travers quatre filiales :

Casino Services, qui regroupe, notamment, les activités Comptables, Juridiques et Financières ;

Casino Information Technology, société gérant les systèmes d'informations du Groupe ;

IGC Services, société prestataires de services à caractère administratif, de conseils et d'assistance auprès des sociétés immobilières du Groupe ;

Casino Développement, qui conduit des études et établit les dossiers techniques et administratifs permettant la réalisation d'immeubles à usage commercial et de services.

Les autres filiales spécialisées du Groupe sont :

Casino Restauration, qui exploite l'ensemble des cafétérias du Groupe et sa filiale R2C, spécialisée dans la restauration collective ;

Banque du Groupe Casino, qui gère le crédit à la consommation et la carte de paiement du Groupe ;

Campus Casino, centre de formation du Groupe et auprès de tiers extérieurs ;

GreenYellow (anciennement dénommée KSilicium), société holding qui regroupe l'ensemble de l'activité de production d'énergie photovoltaïque.

À l'étranger, les activités sont exploitées au travers de sociétés de droit local.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE EN 2009

En 2009, les prises de participation directes de la Société et les prises de contrôle, direct ou indirect, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés, ont été les suivantes :

Casino, Guichard-Perrachon

(néant)

Groupe Distribution Casino France

Sandoz Neel (100 %), Loen (18,96 %).

Sous-groupe Asinco

Sibel (99,99 %), SARL Sogi Mayennedistribution (100 %), SARL Sogidistribution (100 %), SNC Eperdis (100 %), SNC Leader Price Chatillon (100 %), SNC Leader Price Delle (100 %), SNC Leader Price du Puy (100 %), SNC Leader Price Essey (100 %), SNC Leader Price Marne (100 %), SNC Leader Price Mormant (100 %), SNC Leader Price Nogent en Bassigny (100 %), SNC Leader Price Orleanais (100 %), SNC Leader Price Somme (100 %), SNC Leader Price Troyes (100 %), SNC Leader Price Vertus (100 %), SNC Longwydis (100 %), SNC Leader Price Seine Maritime (100 %), SARL Ice Haxo (100 %), SAS Minimarché Chateauroux (100 %), SAS Minimarché Ile de France (100 %), SAS Minimarché Région Parisienne (100 %), Avidis (100 %), SNC DistriRéamur (100 %), SogiPontoise (100 %), Distriponthieu SNC (100 %), Sogidourdan SNC (100 %), Distridourdan (100 %), Distrigallieni (100 %), Saint Brice Distribution SNC (100 %), Socodis (100 %), Distribon (100 %), Alfortdis (100 %), Bourdis (100 %), Distribac (100 %), Auladis (100 %), Districhel (100 %), Tierdis (100 %), DistriVal (100 %), Anecydis (100 %), Sondis (100 %), MDF (100 %), Guesde (100 %), Sopaness (100 %), Distrinaire (100 %), Jouandis (100 %), Revedist (100 %), LP Bondis (100 %), Distrilille (100 %), Proleader (100 %), Antoines (100 %), Leader Belley (49 %), Leader Nîmes (49 %), Leader Arpent (49 %), Leader St Peray (49 %), Leader Chaintre (49 %).

Groupe L'Immobilière Groupe Casino

Viveris Odyssée SPPICAV (26,74 %).

Groupe Plouescadis

SNC Alcludia Troyes Barberey (100 %), SNC Alcludia Grans (100 %), SNC Alcludia Tarbes Laloubère (100 %), SNC Alcludia Villefranche (100 %), SNC Alcludia Auxerre (100 %), SNC Alcludia les Clairions (100 %), Semnoz A (100 %), Semnoz B (100 %), Semnoz C (100 %), SNC Joutes de la Peyrade (100 %), Parc des Salins (99,99 %), SCI Caserne de Bonne (99,95 %), SCI Les Halles Bords de Loire (99,95 %).

Groupe GreenYellow

HECP 3 (94 %), HECP 3b (94 %), HECP 4 (94 %), HECP 5 (94 %), GreenYellow Montélimar (99,99 %), GreenYellow Carcassonne (99,99 %), GreenYellow Marseille (99,99 %), GreenYellow Marseille les Caillols (99,99 %), GreenYellow Hyères (99,99 %), GreenYellow Marseille Plan de Campagne (99,99 %), GreenYellow Marseille Barneoud (99,99 %), GreenYellow Participations 3 (100 %), GreenYellow Fréjus (99,99 %), GreenYellow Narbonne (99,99 %), GreenYellow Aix-en-Provence (99,99 %), GreenYellow Ajaccio Mezzavia (99,99 %), GreenYellow Nîmes (99,99 %), GreenYellow Bordeaux (99,99 %), GreenYellow Montauban (99,99 %), GreenYellow Rodez (99,99 %), GreenYellow Albi (99,99 %), GreenYellow Corte (99,99 %), GreenYellow Montpellier (99,99 %), GreenYellow Castres (99,99 %), GreenYellow Ajaccio (99,99 %), GreenYellow Saint-André-de-Cubzac (99,99 %), GreenYellow Valence sud (99,99 %), GreenYellow Arles (99,99 %), GreenYellow Participations 4 (100 %), GreenYellow Gassin (99,99 %), GreenYellow du Garosse (99,99 %), GreenYellow le Pradet (99,99 %), GreenYellow Sauvian (99,99 %), GreenYellow Plaisance du Touch (99,99 %), GreenYellow Agen (99,99 %), GreenYellow Jumbo le Chaudron (99,99 %), GreenYellow Jumbo Grand Large (99,99 %), GreenYellow Participations 5 (100 %), GreenYellow Marseille Delprat (99,99 %), GreenYellow Saint-Chamas (99,99 %), GreenYellow Béziers (99,99 %), GreenYellow Montpellier Celle (99,99 %), GreenYellow Pau Lons (99,99 %), GreenYellow Gap (99,99 %), GreenYellow Anglet (99,99 %), GreenYellow Plaisance du Touch1 (99,99 %), GreenYellow Vals-près-le-Puy (99,99 %), GreenYellow La Foux (99,99 %), GreenYellow Hyères Sup (99,99 %), GreenYellow Canet en Roussillon (99,99 %), GreenYellow Valence 2 (99,99 %), GreenYellow Entrepôts Réunion (99,99 %).

Rapport de gestion

FILIALES ET PARTICIPATIONS

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ (au 31 décembre 2009)

Sociétés	Activités	% d'intérêts
EUROPE		
France		
Groupe Distribution Casino France		
• Distribution Casino France	Distribution (exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de supérettes en France métropolitaine)	100,0
Floréal	Distribution carburants	100,0
Casino Carburants	Distribution carburants	100,0
Casino Vacances	Vente de voyages sur catalogue	100,0
Serca	Service après-vente	100,0
Club Avantages	Gestion programme de fidélité	98,0
Groupe Asinco (Franprix-Leader Price)	Holding	100,0
Franprix Holding	Distribution	100,0
Leader Price Holding	Distribution	100,0
Franprix Distribution	Distribution	100,0
Sofigep	Distribution	100,0
Leadis Holding	Distribution	100,0
Figeac	Distribution	84,0
Cogefisd	Distribution	84,0
Sarjel	Distribution	49,0
Sodigestion	Distribution	60,0
H2A	Distribution	60,0
Cafige	Distribution	60,0
Cofilead	Distribution	60,0
Pro Distribution	Distribution	49,0
• Groupe Codim 2	Distribution (exploitation, à travers plusieurs filiales, d'hypermarchés et de supermarchés en Corse)	100,0
Groupe Monoprix		
Monoprix	Commerce de centre-ville	50,0
Groupe Casino Restauration		
Casino Restauration	Restauration	100,0
Restauration Collective Casino – R2C	Restauration collective	100,0
Villa Plancha	Restauration	100,0
Groupe Casino Entreprise		
Casino Entreprise	Holding	100,0
Cdiscount	Distribution par internet	80,9
Groupe L'Immobilier Groupe Casino		
L'Immobilier Groupe Casino	Immobilier	100,0
Sudéco	Gestion galeries Marchandes	100,0
Uranie	Immobilier	100,0
La Forézienne de Participations	Holding	100,0
Mercialys	Foncière (société cotée)	51,1
IGC Services	Prestations services administratifs	100,0
Onagan Promotion	Promotion immobilière	99,8

Sociétés	Activités	% d'intérêts
Divers		
Intexa	Prise de participations (<i>société cotée</i>)	97,9
Easydis	Prestations logistiques	100,0
EMC Distribution	Centrale d'achat	100,0
Comacas	Approvisionnement des magasins	100,0
Distridyn	Approvisionnement de carburants	50,0
Banque du Groupe Casino	Crédit à la consommation (en partenariat avec Cofinoga)	60,0
Casino Services	Prestations de services juridiques, comptables et financières aux filiales du Groupe	100,0
Casino Information Technology	Gestion des systèmes d'information	100,0
Plouescadis	Holding immobilier	100,0
IGC Promotion	Promotion immobilière	100,0
GreenYellow (ex Ksilicium)	Holding production énergie	100,0
Casino Développement	Études développement immobiliers commerciaux	100,0
Dunnhumby France	Analyses des données clients	50,0
C-Store	Distribution	50,0
Pologne		
Mayland Real Estate Sp z.o.o	Immobilier	100,0
Suisse		
IRTS	Prestations de services	100,0
Luxembourg		
Casino Ré SA	Réassurance	100,0
AMÉRIQUE DU SUD		
Argentine		
Libertad SA	Distribution	100,0
Leader Price Argentina SA	Distribution	100,0
Brésil		
Companhia Brasileira de Distribuição - CBD (Grupo Pão de Açúcar)	Distribution (<i>société cotée</i>)	33,67
Colombie		
Almacenes Exito SA	Distribution (<i>société cotée</i>)	54,8
Uruguay		
Grupo Disco Uruguay	Distribution	62,5
Devoto Hermanos SA	Distribution	96,5
Venezuela		
Cativen SA	Distribution	65,69
ASIE		
Thaïlande		
Groupe Big C	Distribution (<i>société cotée</i>)	63,2
OCÉAN INDIEN		
Vindémia	Distribution (à l'Île de La Réunion, Madagascar, Mayotte, Île Maurice et Vietnam, Vindémia exploite des hypermarchés et des supermarchés)	100,0

Rapport de gestion

FILIALES ET PARTICIPATIONS

PACTES D'ACTIONNAIRES

La Société a conclu plusieurs pactes d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

Monoprix

Le 20 mars 2003, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat au sein de la société Monoprix SA. Ce protocole, conclu pour une durée de 25 ans, a été déclaré auprès du Conseil des Marchés Financiers (cf. avis CMF n° 203C0223). Outre le retrait de la cote des actions Monoprix (réalisé en 2003), ce protocole prévoit une composition paritaire du Conseil d'administration, avec voix prépondérante du Président, et une présidence tournante (tous les 3 ans) à l'issue d'une première période de 5 ans pendant laquelle Monsieur Philippe Houzé, Président des Galeries Lafayette, demeurera Président. Ces dispositions ne seront plus applicables lorsque Casino viendra à détenir 60 % du capital de Monoprix, le protocole prévoyant alors un droit de veto de Galeries Lafayette sur les changements d'enseigne de Monoprix et sur chaque acquisition supérieure à un montant de 80 millions d'euros tant que Galeries Lafayette détiendra au moins 40 % du capital de Monoprix.

Casino et Galeries Lafayette se sont consentis des promesses d'achat et de vente qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 34.2) et sociaux (cf. note 16).

Le protocole prévoit également une inaliénabilité des titres détenus par chacun des groupes, un droit de préemption réciproque, un droit de sortie conjointe, ainsi que des promesses de ventes réciproques en cas de changement de contrôle.

Par avenant du 22 décembre 2008 au protocole d'accord susvisé, Casino et Galeries Lafayette ont décidé de geler pendant 3 ans tout exercice d'option d'achat et de vente réciproques sur les actions Monoprix. Monsieur Philippe Houzé est maintenu dans son mandat de Président du Conseil d'administration de Monoprix pour une période de 3 ans, soit jusqu'en mars 2012.

Franprix-Leader Price

Des promesses d'achat et/ou de vente portant sur les titres non détenus par Casino d'un grand nombre de sociétés ont été conclus. Les promesses peuvent courir jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées (cf. note 29.1.2 et 34.2 des comptes consolidés).

Par ailleurs, Casino a pu conclure avec certains de ses partenaires des pactes d'actionnaires.

Suite à l'accroissement de la participation du Groupe dans les sociétés Franprix Holding et Leader Price Holding, les contrats d'options d'achat et de vente entre la famille Baud et le groupe Casino avaient été reconduits en 2004.

Cependant en 2007, suite à la reprise par Casino du management opérationnel de Franprix et de Leader Price, les

membres de la famille Baud ont fait part du fait qu'ils contestaient les conditions de leur remplacement en qualité de dirigeants et de gestionnaires et ont déclaré exercer leur option de vente. Le groupe Casino, compte tenu des termes de la convention d'actionnaires et des fautes commises, a réfuté cette position et a notifié aux actionnaires minoritaires la caducité de leurs droits. Le Tribunal arbitral a fait droit à la position de la Société dans une sentence rendue le 2 juillet 2009. Il a ainsi estimé que Casino avait agi de manière légitime en révoquant les membres de la famille Baud des organes de direction des deux sociétés et décidé, en conséquence, que la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price serait calculée conformément aux promesses sur la base d'un multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price. À la suite de cette décision, le groupe Casino a acquis, le 12 novembre 2009, les participations résiduelles de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, lui permettant de détenir 100 % du capital des sociétés Franprix et Leader Price.

Almacenes Exito (Colombie)

Casino a conclu, en juillet 1999, un accord stratégique de développement avec la société Almacenes Exito au terme duquel Casino a acquis 25 % du capital et est devenu un partenaire stratégique de référence de la société. Cette prise de participation s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires portant notamment sur l'administration de la société et qui a été modifié en octobre 2005. Groupe Casino a ensuite augmenté sa participation, qui s'élevait à 38,62 % au 31 décembre 2006.

Le 16 janvier 2007, Casino a exercé son droit de première offre sur les titres cédés par un de ses partenaires locaux, devenant ainsi, le 3 mai 2007, l'actionnaire majoritaire de la société.

Casino a signé, le 17 décembre 2007, un nouvel aménagement du pacte d'actionnaires d'Exito. Cette révision résulte du renforcement des relations entre Casino, actionnaire majoritaire, et ses partenaires stratégiques. En conséquence de ce nouvel accord, les partenaires renoncent à l'option de vente dont ils bénéficiaient, libérant ainsi Casino de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Par ailleurs, afin de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale, le Pacte d'actionnaires prévoit de nouvelles règles de vote pour la nomination des administrateurs et pour certaines décisions, ainsi que la simplification des règles de cession d'actions et autres clauses usuelles.

Groupe Disco Uruguay (Uruguay)

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco del Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires a été signé avec les familles fondatrices. Celui-ci, conclu pour une période de 5 ans renouvelable une fois, définissait

les modalités du contrôle conjoint exercé par Casino et les familles fondatrices sur l'activité de la filiale Supermercados Disco del Uruguay, les deux partenaires étant représentés paritairement aux organes de direction. Ce pacte ayant expiré en septembre 2008, les actionnaires familiaux continuent à bénéficier de promesses d'achat accordées par Casino exerçables jusqu'au 21 juin 2021. Ces promesses sont décrites dans les annexes aux comptes sociaux (cf. note 16) et des comptes consolidés (cf. note 34.2).

Companhia Brasileira de Distribuição - CBD (Brésil), société mère de Grupo Pão de Açúcar

L'accord de partenariat, signé en 2005 entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz, qui prévoit un co-contrôle paritaire des actionnaires sur le holding de contrôle commun et sur CBD, a abouti à une refonte du pacte d'actionnaires les liant.

Suite à cette refonte, le contrôle de CBD s'exerce, dorénavant, par une représentation égale des deux groupes d'actionnaires aux conseils d'administration du holding de contrôle et de CBD. Le Conseil d'administration de CBD est composé de 14 membres : 5 membres représentant le groupe Casino, 5 membres représentant la famille d'Abilio Diniz et 4 administrateurs indépendants désignés d'un commun accord entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz. Abilio Diniz continue à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de CBD et a été nommé Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

Toutes les décisions de gestion importantes sont prises à l'unanimité. Le groupe Casino et Abilio Diniz disposent de droits de veto équivalents pour certaines décisions. Ils nomment conjointement le Directeur général de CBD.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, la famille d'Abilio Diniz s'est engagée à ne pas céder ses actions du holding de contrôle pendant une période de 9 ans et le groupe Casino s'est engagé à ne pas céder sa participation dans le holding de contrôle pendant une durée de 18 mois suivant la mise en œuvre du co-contrôle intervenue en juillet 2005. En 2008, Casino a exercé l'option d'achat qu'elle détenait sur un bloc d'actions représentant 5,6 % des droits de vote et 2,4 % du capital.

À l'issue de chacune de ces périodes d'incessibilité, chacun des co-actionnaires du holding de contrôle dispose d'un droit de première offre dans l'hypothèse où l'un des co-actionnaires souhaiterait céder sa participation.

À long terme et à l'échéance de 2012, les parties au pacte sont convenues d'un certain nombre d'aménagements concernant, en fonction des circonstances, l'évolution du contrôle de CBD entre elles. À cette date, si le groupe Casino le souhaite, il aura la faculté de nommer le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. Dans cette hypothèse, certaines dispositions du pacte d'actionnaires prévoient que l'équilibre actionnarial du holding de contrôle pourra évoluer par l'exercice d'options d'achat et de vente. Ces dispositions ne font toutefois naître aucun engagement financier que le groupe Casino devrait exécuter sans l'avoir décidé le moment venu.

ACTIFS IMMOBILISÉS NANTIS

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son Groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (89 millions d'euros représentant 0,6 % des actifs non courants).

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 29.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (cf. page 32) conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, le groupe Rallye, par l'intermédiaire de la société Euris holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 180.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 36 de l'annexe des comptes consolidés.

Rapport de gestion

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 8 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a annoncé que le Venezuela dévaluait sa monnaie et introduisait un régime à deux niveaux de taux de change : le taux de change officiel du bolivar (VEF) contre l'USD, resté à 2,15 VEF depuis 2005, est dès lors fixé à 2,60 VEF pour l'importation de produits alimentaires, produits pharmaceutiques et autres biens essentiels et à 4,30 VEF pour toutes les autres opérations. Cette dévaluation constitue un événement postérieur à la clôture. Dès lors et conformément au principe comptable décrit à la note 1.5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les comptes des entités vénézuéliennes ont été convertis au taux de change en vigueur au 31 décembre 2009. L'application du taux officiel de 4,30 VEF dans les comptes consolidés du groupe Casino clos le 31 décembre 2009 aurait conduit à une diminution du chiffre d'affaires d'environ 1,5 % et à une incidence non matérielle sur le résultat opérationnel courant (cf. note 2.2 page 92 de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails).

Le 17 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a ordonné la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Le Groupe est actuellement en discussion avec le gouvernement vénézuélien pour trouver une solution dans l'intérêt des deux parties. Casino considère que la

nationalisation de ses principales activités au Venezuela aurait un impact limité sur les résultats de ses opérations, sur les flux de trésorerie ainsi que sur sa situation financière. Cette décision constitue un événement postérieur à la clôture, directement visé dans la note IAS 10 "Événements postérieurs à la clôture", ne confirmant pas une situation pré-existante au 31 décembre 2009 dont les effets appartiennent à l'exercice 2010.

Le 3 février 2010, Casino a clôturé l'opération d'échange obligataire lancée le 26 janvier et portant sur les obligations venant à échéance en 2012 et 2013.

En contrepartie des titres apportés, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 888 millions d'euros à échéance février 2017 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +135 points de base. L'offre d'échange a rencontré un vif succès, avec un montant apporté à l'opération d'environ 1,5 milliard d'euros, soit près de deux fois le montant proposé.

Elle permet de réduire les échéances obligataires des années 2012 et 2013 de respectivement 440 et 354 millions d'euros.

Le profil de la dette du Groupe est ainsi amélioré et sa maturité rallongée.

PERSPECTIVES 2010 ET CONCLUSION

Casino dispose de fondamentaux solides pour son développement futur :

- mix d'activités favorable en France, caractérisé par la prépondérance des formats de proximité et de discount, et une position de numéro 1 dans l'e-commerce B to C ;
- leader en France sur la marque propre ;
- positions de leader sur des pays à fort potentiel à l'international ;
- expertise reconnue en matière de création de valeur immobilière.

Le Groupe continuera à améliorer son efficacité opérationnelle par la poursuite de la réduction des coûts et des stocks, et par une politique sélective d'investissement.

Casino poursuivra le plan de cessions d'actifs d'1 milliard d'euros et confirme son objectif d'un ratio DFN / EBITDA inférieur à 2,2 x à fin 2010.

En France, le Groupe vise le renforcement de ses parts de marché grâce à l'amélioration de la compétitivité prix de ses enseignes par le réinvestissement des gains achats et à l'accélération de l'expansion sur les formats de proximité et de discount.

À l'international, la qualité des actifs du Groupe, sur des pays à fort potentiel, permet d'anticiper une croissance élevée et rentable en 2010.

Ces informations constituent des objectifs et des perspectives que le Groupe estime reposer sur des hypothèses raisonnables. Elles ne peuvent être utilisées pour établir une prévision de résultat. Elles sont par ailleurs soumises aux risques et incertitudes inhérents aux activités exercées, les résultats réels du Groupe peuvent donc différer de ces objectifs et perspectives.

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2009 à 168 852 310,11 euros, divisé en 110 360 987 actions de 1,53 euro. Il est inchangé au 28 février 2010.

ACTIONS PROPRES – AUTORISATION DE RACHAT D'ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne doit pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

Opérations réalisées en 2009 et jusqu'au 28 février 2010

Contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action ordinaire Casino, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires. Celui-ci est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF par décision du 1^{er} octobre 2008. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions ordinaires et la somme de 40 millions d'euros. En 2009, 4 863 851 actions ordinaires ont été acquises au prix moyen de 50,29 euros et 4 863 851 actions ordinaires ont été cédées au prix moyen de 50,79 euros. Au 31 décembre 2009, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : aucune action ordinaire et 91 millions d'euros.

Du 1^{er} janvier 2010 au 28 février 2010, 555 286 actions ordinaires ont été acquises au prix moyen de 60,57 euros, et 167 786 actions ordinaires ont été cédées au prix moyen de 62,00 euros. Au 28 février 2010, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 387 500 actions ordinaires et 90,7 millions d'euros.

Contrat de liquidité portant sur les actions à dividende prioritaire

Dans la seule perspective de gestion des rompus de conversion dans le cadre de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires décidée par les assemblées générales du 19 mai 2009, il s'est révélé nécessaire de favoriser la liquidité des actions à dividende prioritaire et la régularité de leurs cotations. En conséquence la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en mai 2009, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions à

dividende prioritaire. Les principes d'intervention du prestataire ont été adaptés pour tenir compte du fait que celui-ci n'avait pas vocation à participer à l'animation du marché, mais seulement à se porter contrepartie sur le marché dans la limite de 300 titres par transaction, et que le contrat prendrait fin avec la réalisation de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires. Celui-ci est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF par décision du 1^{er} octobre 2008. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 411 actions à dividende prioritaire et la somme de 1 million d'euros.

En 2009, 15 202 actions à dividende prioritaire ont été acquises au prix moyen de 43,56 euros et 15 607 actions à dividende prioritaire ont été cédées au prix moyen de 43,64 euros.

Au 15 juin 2009, date de la constatation de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires à raison de 7 actions à dividende prioritaire pour 6 actions ordinaires, 6 actions à dividende prioritaire restaient affectées au compte de liquidité. Ces 6 actions ont fait l'objet d'une annulation lors de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires, la Société ayant renoncé à ses droits sur 6 actions à dividende prioritaire.

Couverture des options d'achat et de souscription d'actions "Calls" (options d'achat d'actions)

Afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat et de souscription d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, la Société a procédé, depuis 2005, à l'acquisition d'options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux.

En 2009, aucun "calls" n'a été acquis ni exercé et 141 029 calls ont été annulés, correspondant aux options d'achat ou de souscription d'actions annulées suite aux départs de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 0,21 million d'euros. 943 046 "calls" sont venus à échéance sans être exercés.

Un ajustement consécutif au paiement, en actions Mercialys, du dividende Casino au titre de l'exercice 2008 a été réalisé en juin 2009, impactant le nombre et le prix d'exercice des "calls" en cours de validité.

Entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2010, 2 466 "calls" ont été exercés et 12 444 "calls" ont été annulés, correspondant aux options de souscription d'actions annulées suite aux départs de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 0,36 million d'euros.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ordinaires ("calls"), ainsi que les opérations intervenues en 2009 et entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2010 :

Date d'échéance	Opérations 2009					Opérations 2010				Prix d'exercice ajusté
	Nombre de "calls" au 01/01/09	Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" exercés	Nombre de "calls" échus	Nombre de "calls" ajustés	Nombre de "calls" au 31/12/09	Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" exercés	Nombre de "calls" au 28/02/10	
08/06/2009	29 071	840	-	28 231	-	-	-	-	-	77,11 €
07/10/2009	931 562	67 442	-	914 815	50 695	-	-	-	-	74,06 €
08/06/2010	53 280	14 016	-	-	2 408	41 672	494	2 466	38 712	55,88 €
12/10/2012	325 000	58 731	-	-	17 758	284 027	11 950	-	272 077	71,73 €
Total	1 338 913	141 029	-	943 046	70 861	325 699	12 444	2 466	310 789	-

Achat d'actions

En 2009, la Société a acquis 87 386 actions ordinaires au prix moyen de 51,76 euros en vue de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux.

Autres opérations

La Société a acquis auprès de sa filiale, la société Germinal SNC, 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, au prix de 44,21 euros. Ces 411 actions ont été affectées au contrat de liquidité lors de sa mise en place (cf. ci-dessus).

À l'exception des 411 actions à dividende prioritaire acquises auprès d'une filiale, la totalité des titres a été acquise par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de la Société ou à travers l'acquisition de blocs hors marché.

Par ailleurs, 77 700 actions ordinaires ont été cédées (hors marché sous forme de blocs), au prix moyen de 54,45 euros.

En 2009, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions ordinaires. 6 actions à dividende prioritaire sans droit de vote ont été annulées lors de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires (renonciation de la Société à ses droits sur 6 ADP). 301 489 actions ordinaires et 534 793 actions à dividende prioritaire sans droit de vote ont été annulées entre le 1^{er} mars 2008 et le 28 février 2010 (période de 24 mois).

Entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2010, Casino n'a acquis aucune action.

Bilan synthétique des opérations

Le tableau, ci-après, résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, ainsi qu'entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2010, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	% du capital représenté par le nombre total d'actions
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008	75 344	-	0,07 %
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	4 863 851	15 202	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(4 863 851)	(15 607)	
Autres rachat d'actions	87 386	411	
Autres cessions d'actions	(77 700)	-	
Actions provenant de l'exercice d'options d'achat ("calls")	-	-	
Levées d'options d'achat d'actions	-	-	
Actions attribuées gratuitement	-	-	
Actions annulées	-	(6)	
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009	85 030	-	0,08 %
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	555 286	-	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	167 786	-	
Actions provenant de l'exercice d'options d'achat ("calls")	2 466	-	
Autres rachats d'actions	-	-	
Autres cessions d'actions	-	-	
Nombre d'actions détenues au 28 février 2010	474 996	-	0,43 %

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 85 030 actions ordinaires (valeur d'achat : 4,4 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 0,08 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2009 (soit 62,53 euros) ressort à 5,3 millions d'euros.

Au 28 février 2010, la Société restait propriétaire de 474 996 actions ordinaires (valeur d'achat : 27,8 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 0,43 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 26 février 2010 (soit 59,11 euros) ressort à 28,1 millions d'euros.

Les actions autodétenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 387 500 actions ordinaires à la mise en œuvre du contrat de liquidité ;
- 85 030 actions ordinaires à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- 2 466 actions ordinaires à leur annulation.

Au 31 décembre 2009, la société Germinal SNC, contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, détenait 928 actions de la Société.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 29 avril 2010 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours de 100 euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions. Sur la base du capital au 28 février 2010, déduction faite des 475 924 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 28 février 2010, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, la Société pourrait ainsi acquérir jusqu'à 10 560 174 actions pour un montant maximal de 1 056,02 millions d'euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2009 a réitéré l'autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre. Cette autorisation donnée pour une durée de 36 mois est valable jusqu'au 18 mai 2012.

CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, les Assemblées générales des actionnaires du 31 mai 2007, du 29 mai 2008 et du 19 mai 2009 ont délégué au Conseil d'administration certaines compétences et l'ont autorisé à attribuer gratuitement des actions au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de	Durée	Échéance
			l'autorisation		
Augmentation de capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription	150 millions d'euros ^{(1) (2)}	avec DPS*	19 mai 2009	26 mois	18 juillet 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles suppression du droit préférentiel de souscription	150 millions d'euros ^{(1) (2)}	sans DPS*	19 mai 2009	26 mois	18 juillet 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	150 millions d'euros ⁽¹⁾	–	19 mai 2009	26 mois	18 juillet 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital ⁽¹⁾	sans DPS*	19 mai 2009	26 mois	18 juillet 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée	150 millions d'euros ⁽²⁾	sans DPS*	19 mai 2009	26 mois	18 juillet 2011
Émission, en période d'offre publique visant la Société, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à des actionnaires de la Société	150 millions d'euros	–	19 mai 2009	18 mois	18 nov. 2010
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS*	19 mai 2009	26 mois	18 juillet 2011
Attribution d'options de souscription d'actions ordinaires au profit du personnel ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'attribution	sans DPS*	31 mai 2007	38 mois	30 juillet 2010
Attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles ou existantes au profit du personnel ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'attribution	sans DPS*	29 mai 2008	38 mois	28 juillet 2011

* DPS = droit préférentiel de souscription

(1) Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 150 millions d'euros.

Le montant global des émissions de titres de créance qui peuvent être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

(2) Le montant des titres de créances qui pourront être émis immédiatement ou à terme sur la base de la délégation ne pourra dépasser 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Il est proposé à l'Assemblée générale du 29 avril 2010 de renouveler l'autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription d'actions ordinaires au profit du personnel ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, venant à échéance le 30 juillet 2010.

Il est également proposé à l'Assemblée générale du 29 avril 2010 de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toutes sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou de titres de créances par placement privé en application des dispositions de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration a fait usage des autorisations suivantes :

- 54 497 options de souscription d'actions ordinaires ont été attribuées en 2007, 544 362 en 2008 et 109 753 en 2009, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2007 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après) ;
- 60 800 actions ordinaires ont été attribuées gratuitement en 2008 et 524 736 en 2009, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après).

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Options de souscription d'actions

Depuis 1990, des options de souscription d'actions ordinaires de la Société ont été attribuées aux dirigeants, ainsi qu'aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans venus à échéance en 2009 et en cours de validité au 28 février 2010 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription d'actions :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription (en euros)	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercées	Nombre d'options annulées et/ou caduques	Nombre d'options restant à lever
09/12/2003	09/12/2006	08/06/2009	454	77,11	49 266	59	49 207	–
08/04/2004	08/04/2007	07/10/2009	1 920	78,21	679 332	7 450	671 882	–
09/12/2004	09/12/2007	08/06/2010	408	59,01	78 527	3 341	38 882	36 304
26/05/2005	25/05/2008	25/11/2010	275	57,76	318 643	7 263	108 100	203 280
08/12/2005	08/12/2008	07/06/2011	413	56,31	50 281	169	16 870	33 242
13/04/2006	13/04/2009	12/10/2011	317	58,16	354 360	–	133 175	221 185
15/12/2006	15/12/2009	14/06/2012	504	69,65	53 708	–	21 234	32 474
13/04/2007	13/10/2010	12/10/2012	351	75,75	362 749	–	108 430	254 319
07/12/2007	07/06/2011	06/06/2013	576	74,98	54 497	–	12 726	41 771
14/04/2008	14/10/2011	13/10/2013	415	76,72	434 361	–	88 901	345 460
05/12/2008	05/06/2012	04/06/2014	633	49,02	109 001	–	7 226	101 775
22/12/2008	22/06/2012	21/06/2014	1	47,19	1 000	–	1 000	0
08/04/2009	08/10/2012	07/10/2014	33	49,47	37 150	–	1 000	36 150
04/12/2009	04/06/2013	03/06/2015	559	57,18	72 603	–	558	72 045

Attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions ordinaires ont été attribuées gratuitement aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Le détail des différents plans en cours de validité au 28 février 2010 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'une attribution gratuite d'actions :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées		
				Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés (*)	Nombre total d'actions attribuées ajusté au 28 février 2010 (1)
13/04/2007	13/10/2010	13/10/2012	786	–	22 133	52 832 (2)
13/04/2007	13/10/2010	13/10/2012	32	–	3 450	1 925 (3)
13/04/2007	13/10/2010	13/10/2012	14	–	3 440	3 720 (4)
07/12/2007	07/12/2010	07/12/2012	8	–	29 602	27 468 (5)
14/04/2008	14/10/2011	14/10/2013	821	–	31 550	150 688 (6)
14/04/2008	14/10/2011	14/10/2013	18	–	3 760	3 640 (4)
14/04/2008	14/10/2011	14/10/2013	64	–	7 810	5 365 (7)
14/04/2008	14/04/2011	14/10/2013	1	–	6 517	6 517 (5)
14/04/2008	14/04/2010	14/10/2013	1	–	1 500	1 500 (5)
29/10/2008	29/10/2010	29/10/2012	35	–	59 800	52 300 (5)
05/12/2008	05/12/2011	05/12/2013	1	–	500	500 (5)
22/12/2008	22/12/2011	22/12/2013	1	–	500	0 (5)
08/04/2009	08/10/2011	08/10/2013	1 017	–	87 900	452 650 (6)
08/04/2009	08/10/2011	08/10/2013	21	–	4 410	5 350 (4)
08/04/2009	08/10/2011	08/10/2013	67	–	7 260	8 960 (8)
08/04/2009	08/04/2011	08/04/2013	1	–	8 000	8 000 (5)
04/12/2009	04/12/2012	04/12/2014	3	–	24 463	24 463 (5)

(*) Au jour de l'attribution.

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

(2) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaire à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Monoprix mais hors Vindémia.

(3) Les bénéficiaires de ce plan d'attributions gratuites d'actions sont des salariés et dirigeants du groupe Monoprix. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation de deux critères de performance de Monoprix appréciés à fin 2007 et 2008. Les critères retenus sont celui du résultat Opérationnel Courant (avant cession d'actifs) et la dette Financière Nette (avant dividendes versés à partir du 1^{er} janvier 2007).

(4) Les bénéficiaires de ce plan d'attributions gratuites d'actions sont des salariés et dirigeants du groupe Codim 2. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de Codim 2 apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires à périmètre constant).

(5) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(6) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaire à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Franprix-Leader Price et Monoprix mais hors Vindémia.

(7) Les bénéficiaires de ce plan d'attributions gratuites d'actions sont des salariés et dirigeants du groupe Monoprix. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation de deux critères de performance de Monoprix appréciés à fin 2008 et 2009. Les critères retenus sont celui du résultat Opérationnel Courant (avant cession d'actifs) et la dette Financière Nette (avant dividendes versés à partir du 1^{er} janvier 2008).

(8) Les bénéficiaires de ce plan d'attributions gratuites d'actions sont des salariés et dirigeants du groupe Monoprix. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de Monoprix apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires à périmètre constant).

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Les plans d'attributions gratuites d'actions mis en place le 13 avril 2006 et le 31 mai 2007 ont donné lieu, le 13 avril 2009 et le 31 mai 2009, à l'attribution définitive, respectivement, de 65 469 actions ordinaires nouvelles et de 11 700 actions ordinaires nouvelles.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement le 13 avril 2006 était soumise, outre la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise, à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée, le nombre total des actions attribuées gratuitement définitivement acquises étant égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère retenu était celui de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia. En outre, concernant les directeurs de magasins supermarchés et hypermarchés, il a été tenu compte d'un critère de performance réalisé par le magasin.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement le 31 mai 2007 était soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

CAPITAL POTENTIEL

Le capital potentiel au 28 février 2010 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 28 février 2010	110 360 987
Options de souscription	1 378 005
Actions gratuites	805 878
Nombre d'actions potentiel	112 544 870

Le nombre de titres serait, en conséquence, augmenté de 1,98 %, représentant une dilution potentielle des actions existantes de 1,94 %.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Du 1 ^{er} janvier 2005 au 28 février 2010	Nombre d'actions créées/annulées		Montant des variations de capital		Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions		
	Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total
2005								
• Exercice Bons "B"	518	-	792,54	69 137,46	166 167 925,11	93 477 931	15 128 556	108 606 487
• Absorption de filiales	55	-	84,15	3 886,72	166 168 009,26	93 477 986	15 128 556	108 606 542
• Paiement du dividende en actions	3 296 553	-	5 043 726,09	160 146 544,74	171 211 735,35	96 774 539	15 128 556	111 903 095
2006								
• Options de souscription	19 420	-	29 712,60	1 154 022,20	171 241 447,95	96 793 959	15 128 556	111 922 515
• Exercice Bons "C"	4 359	-	6 669,27	393 486,93	171 248 117,22	96 798 318	15 128 556	111 926 874
• Absorption de filiales	78	-	119,34	4 763,53	171 248 236,56	96 798 396	15 128 556	111 926 952
• Annulation actions prioritaires	-	(4 300)	(6 579,00)	(199 803,80)	171 241 657,56	96 798 396	15 124 256	111 922 652
2007								
• Options de souscription	295 234	-	451 708,02	17 558 341,01	171 693 365,58	97 093 630	15 124 256	112 217 886
• Annulation actions ordinaires	(101 214)	-	(154 857,42)	7 005 481,54	171 538 508,16	96 992 416	15 124 256	112 116 672
2008								
• Options de souscription	278 222	-	425 679,66	16 744 735,28	171 964 187,82	97 270 638	15 124 256	112 394 894
• Absorption de filiales	42	-	64,26	3 005,15	171 964 252,08	97 270 680	15 124 256	112 394 936
• Annulation actions prioritaires	-	(534 787)	(818 224,11)	(23 163 161,80)	171 146 027,97	97 270 680	14 589 469	111 860 149
• Annulation actions ordinaires	(301 489)	-	(461 278,17)	(20 984 265,02)	170 684 749,80	96 969 191	14 589 469	111 558 660
• Création actions plan actionnariat Emily 2	800 000	-	1 224 000,00	35 720 000,00	171 908 749,80	97 769 191	14 589 469	112 358 660
2009								
• Actions gratuites	77 169	-	118 068,57	(118 068,57)	172 026 818,37	97 846 360	14 589 469	112 435 829
• Conversion ADP en AO*	12 505 254	(14 589 469)	(3 188 848,95)	3 188 848,95	168 837 969,42	110 351 614	-	110 351 614
• Options de souscription	9 373	-	14 340,69	529 881,24	168 852 310,11	110 360 987	-	110 360 987
2010								
• Options de souscription	-	-	-	-	168 852 310,11	110 360 987	-	110 360 987

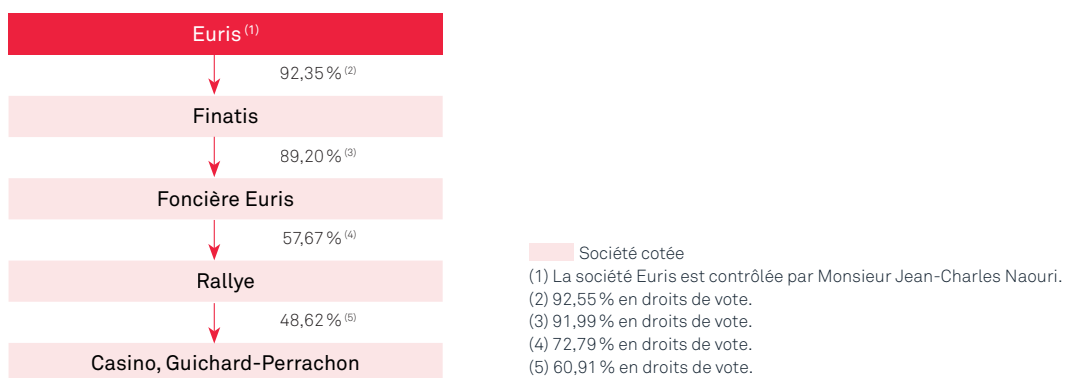
* Conversion des ADP en AO à raison de 6 actions ordinaires pour 7 actions à dividende prioritaire.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2009, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 162 346 146 attachés à 110 275 029 actions ayant droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social en raison d'un droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (cf. paragraphe "Droit de vote" page 250), ainsi que de la détention, directe ou indirecte, par la Société d'un certain nombre de ses propres actions.

Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1^{er} janvier 2010, et du nombre d'actions détenues en propre par la Société, le nombre de droits de vote s'élevait, au 28 février 2010, à 161 879 782 attachés à 109 885 063 actions ordinaires ayant le droit de vote.

La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 28 février 2010, la position de la Société au sein du Groupe :



La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007, 2008 et 2009, ainsi qu'au 28 février 2010 est la suivante :

2007	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote (*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	41 776 152	43,1	8 774 968	58,0	50 551 120	45,1	45 316 945	31,0
<i>dont au nominatif</i>	3 655 480	3,8	101 607	0,7	3 757 087	3,4	7 196 273	4,9
<i>dont au porteur</i>	38 120 672	39,3	8 673 361	57,3	46 794 033	41,7	38 120 672	26,0
Groupe Rallye	48 576 713	50,1	6 029 447	39,9	54 606 160	48,7	92 387 873	63,1
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	-	-	2 049 747	1,8	2 985 505	2,0
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 323 845	2,4	65 000	0,4	2 388 845	2,1	3 800 055	2,6
Autodétention / autocontrôle	350 182	0,4	411	-	350 593	0,3	-	-
Total	96 992 416	100,0	15 124 256	100,0	112 116 672	100,0	146 406 155	100,0

2008	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote (*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	42 909 874	43,9	7 574 363	51,9	50 484 237	45,1	46 131 488	30,8
<i>dont au nominatif</i>	3 447 845	3,5	102 071	0,7	3 549 916	3,4	6 669 459	4,5
<i>dont au porteur</i>	39 462 029	40,4	7 472 292	51,2	46 934 321	41,7	39 462 029	26,4
Groupe Rallye	47 876 713	49,0	6 695 265	45,9	54 571 978	48,7	92 338 411	61,7
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	-	-	2 049 747	1,8	2 985 505	2,0
Groupe CNP	1 895 337	1,9	254 430	1,7	2 149 767	1,9	3 790 674	2,5
FCP des salariés du groupe Casino	2 961 248	3,0	65 000	0,4	3 026 248	2,7	4 323 335	2,9
Autodétention / autocontrôle	76 272	0,1	411	-	76 683	0,1	-	-
Total	97 769 191	100,0	14 589 469	100,0	112 358 660	100,0	149 569 413	100,0

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

31 décembre 2009	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote (*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	49 703 303	45,0	–	–	49 703 303	45,0	52 664 256	32,4
<i>dont au nominatif</i>	3 626 096	3,3	–	–	3 626 096	3,3	6 587 049	4,1
<i>dont au porteur</i>	46 077 207	41,8	–	–	46 077 207	41,8	46 077 207	28,4
Groupe Rallye ⁽¹⁾	53 653 315	48,6	–	–	53 653 315	48,6	98 598 796	60,7
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	1,9	–	–	2 049 747	1,9	2 985 505	1,8
Groupe CNP	1 887 957	1,7	–	–	1 887 957	1,7	3 775 914	2,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 980 707	2,7	–	–	2 980 707	2,7	4 321 675	2,7
Autodétention / autocontrôle ⁽²⁾	85 958	0,1	–	–	85 958	0,1	–	–
Total	110 360 987	100,0	–	–	110 360 987	100,0	162 346 146	100,0

28 février 2010	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote (*)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	49 340 903	44,7	–	–	49 340 903	44,7	52 225 562	32,3
<i>dont au nominatif</i>	3 551 169	3,2	–	–	3 551 169	3,2	6 435 828	4,0
<i>dont au porteur</i>	45 789 734	41,5	–	–	45 789 734	41,5	45 789 734	28,3
Groupe Rallye ⁽¹⁾	53 653 315	48,6	–	–	53 653 315	48,6	98 598 796	60,9
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	1,9	–	–	2 049 747	1,9	2 985 505	1,8
Groupe CNP	1 887 957	1,7	–	–	1 887 957	1,7	3 775 914	2,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 953 141	2,7	–	–	2 953 141	2,7	4 294 005	2,7
Autodétention / autocontrôle ⁽²⁾	475 924	0,4	–	–	475 924	0,4	–	–
Total	110 360 987	100,0	–	–	110 360 987	100,0	161 879 782	100,0

(*) Il s'agit des droits de vote en assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article L. 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions auto-détenues et d'autocontrôle).

(1) Au 31 décembre 2009, Rallye SA détient, directement, 10,5% du capital (13,3% des droits de vote) et, indirectement, 38,1% du capital (47,5% des droits de vote) à travers six filiales dont cinq détiennent plus de 5% du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,2% du capital et 15,2% des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 6,7% du capital et 7,9% des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,5% du capital et 8,3% des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 5,1% du capital et 6,8% des droits de vote, et de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 5,1% du capital et 6,9% des droits de vote.

Au 28 février 2010, Rallye SA détient, directement, 10,5% du capital (13,3% des droits de vote) et, indirectement, 38,1% du capital (47,6% des droits de vote) à travers six filiales dont cinq détiennent plus de 5% du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,2% du capital et 15,3% des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 6,7% du capital et 7,9% des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,5% du capital et 8,3% des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 5,1% du capital et 6,9% des droits de vote, et de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 5,1% du capital et 6,9% des droits de vote.

(2) Casino détient directement des actions ordinaires pour faire face à ses engagements dans le cadre des options d'achat d'actions Casino conférées aux dirigeants et salariés du Groupe (cf. page 64) ou dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité (cf. page 40). Casino détenait également au 31 décembre 2009, à travers la société Germinal, contrôlée indirectement à hauteur de 100%, 928 actions ordinaires représentant 0,0008% du capital au 31 décembre 2009.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 2 980 707 actions représentant 2,7% du capital et des droits de vote.

Une recherche des détenteurs d'actions ordinaires a été également effectuée à la date du 26 février 2010. Il a été identifié 63 555 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 48 884 532 actions ordinaires, représentant 44,30 % du capital.

Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à près de 70 000 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 26 février 2010 et service des titres nominatifs).

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 28 février 2010, les actionnaires suivants ont déclaré un franchissement de seuil auprès de l'AMF :

Déclarants	Date	Type	Nombre d'actions		%	% des droits de vote ⁽¹⁾	Référence avis AMF
	du franchissement de seuil	de franchissement de seuil	et de droits de vote déclarés		du capital ⁽¹⁾		
			Actions ordinaires	Actions prioritaires			
Rallye	15/01/2009	hausse	15 370 527	24 870 329	13,39	15,34	209C0884
Rallye	18/11/2009	baisse	11 629 447	21 556 252	10,54	13,27	209C1415

(1) Sur la base des informations communiquées par la Société, en application des dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce et de l'article L. 223-16 du règlement général de l'AMF à la date de déclaration de franchissement de seuil, étant précisé que le nombre total de droits de vote publié mensuellement est calculé, conformément à l'article L. 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

15 743 989 actions ordinaires inscrites au nominatif étaient nanties au 31 décembre 2009. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions Casino :

Bénéficiaire	Date de départ	Date d'échéance	Condition de levée	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
	du nantissement	du nantissement			
Groupe Crédit Agricole ⁽¹⁾	Juillet 2006	Février 2014	(2)	5 194 904	4,71
HSBC ⁽¹⁾	Mai 2007	Juin 2012	(2)	2 070 394	1,88
Rabobank	Juillet 2007	Juillet 2012	(2)	3 246 753	2,94
Deutsche Bank	Octobre 2006	Octobre 2011	(2)	2 153 387	1,95
Crédit Suisse	Mai 2008	Mai 2011	(2)	1 600 000	1,45
Bayerische Landesbank	Janvier 2007	Janvier 2012	(2)	1 058 631	0,96
Autres établissements bancaires ⁽¹⁾	Décembre 2006	Mars 2014	(2)	374 009	0,34
Total				15 698 078	14,23

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatif aux actions de la Société.

Au 31 décembre 2009, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent 5,10 % du capital et 6,94 % des droits de vote en assemblée générale. À la même date, 48,62 % du capital et 60,74 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Au 28 février 2010, les actions détenues directement par les membres des organes de direction de Casino représentent 5,10 % du capital et 6,96 % des droits de vote. À la même date, 48,62 % du capital et 60,92 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1^{er} janvier 2009 au 28 février 2010 sont les suivantes :

Date	Personnes concernées	Type d'opération	Type de titres	Nombre	Montant (en euros)
29/01/2009	Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Calls spread sur actions ordinaires	291 881	1 108 498
29/01/2009	Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Calls spread sur actions ordinaires	291 881	1 129 498
23/02/2009	Pierre Giacometti, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	300	14 913,30
18/05/2009	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	37 800	1 893 715,74
02/06/2009	Omnium de Commerce et de Participations, Administrateur	Cession	Droits d'attribution d'actions	4	10,60
02/06/2009	L'Habitation Moderne de Boulogne, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Cession	Droits d'attribution d'actions	4	10,60
02/06/2009	Cobivia, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Cession	Droits d'attribution d'actions	5	13,25
02/06/2009	Kerrous, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Cession	Droits d'attribution d'actions	4	10,60
02/06/2009	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Droits d'attribution d'actions	17	45,05
04/06/2009	L'Habitation Moderne de Boulogne, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Cession	Actions à dividende prioritaire	3	129,30
04/06/2009	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions à dividende prioritaire	3	129,30
04/06/2009	Cobivia, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions à dividende prioritaire	4	172,48
17/11/2009	Jean-Dominique Comolli, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	400	23 500
18/11/2009	Rallye, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Cession	Actions ordinaires	3 741 080	219 264 698,80
18/11/2009	Matignon Sablons, personne morale liée à Foncière Euris, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	3 741 080	219 264 698,80
19/11/2009	Rose-Marie Van Lerberghe, Administrateur	Acquisition	Actions ordinaires	300	17 559

FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés à un niveau centralisé (risques financiers – assurances), d'autres (tels que les risques opérationnels) sont au contraire gérés à un niveau décentralisé. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.
- Le Groupe est doté d'une Direction audit et contrôle interne Groupe. Le service Audit interne Groupe a, notamment, pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe, et de procéder à des préconisations pertinentes. Le service Contrôle interne Groupe a pour mission de faciliter la mise en commun des informations et procédures locales dans le sens d'une homogénéisation des pratiques.
- Le Comité de gestion des risques (COGER) a intégré les attributions jusqu'alors dévolues à la Direction de la prévention. Le COGER, où siègent des représentants experts du Groupe et des consultants externes, a pour mission, d'une part de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité au sens large et de crise de toute nature au sein du groupe Casino et d'autre part, plus spécifiquement, de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité civile et /ou pénale des personnes physiques et morales qui composent le groupe Casino et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.
- Le Comité d'audit, dont la mission principale est d'analyser les comptes et de s'assurer de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, se prononce sur le programme annuel des missions de la Direction de l'audit interne, ainsi que sur la pertinence des méthodes de contrôle. Il a pour mission de se saisir de tout fait ou événement dont il a connaissance et pouvant exposer le

Groupe à un risque significatif. Il vérifie que les différentes entités du Groupe sont dotées de services d'Audit interne, comptable et juridique, structurés et adaptés, et apprécie l'efficacité de la fonction d'audit au sein du Groupe et la pertinence et la qualité des méthodes et des procédures utilisées. Il est informé des conclusions des audits, ainsi que des recommandations émises et les suites données par la Direction générale.

RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur administratif et financier, la Direction de la gestion financière et des assurances assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils, notamment informatiques, nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Par ailleurs, l'organisation et les procédures appliquées sont auditées par la Direction de l'audit. Un reporting régulier est adressé à la Direction générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 30.4 de l'annexe des comptes consolidés, ainsi qu'à la note 13 de l'annexe des comptes sociaux. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 30.4).

Rapport de gestion

FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

Risques de change

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. note 30.4), ainsi que dans l'annexe des comptes sociaux (cf. notes 6 et 12). Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture.

Risques sur actions

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale (cf. chapitre Capital et actionnariat), la Société est soumise à un risque sur la valeur des titres qu'elle est amenée à détenir.

La sensibilité à une baisse de 10 % du cours de l'action Casino est évaluée sous la note 18 des comptes sociaux.

Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement (cf. note 23 de l'annexe des comptes consolidés et note 8 de l'annexe des comptes sociaux) comprennent essentiellement des OPCVM monétaires sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible.

Risque sur matières premières

Compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée de manière significative au risque sur matières premières.

Risques de liquidités

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers, ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans les notes 29.1.1 et 30.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La liquidité du Groupe apparaît très satisfaisante : la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les lignes bancaires confirmées non utilisées permettent largement de couvrir les échéances de remboursement de passifs financiers à court terme.

Il n'existe aucun risque de liquidité ni de valeur attaché à la trésorerie ou aux équivalents de trésorerie du Groupe.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation ("rating trigger").

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro et les lignes bancaires confirmées à court terme (un an maximum) ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les lignes bancaires confirmées à moyen terme et certains placements privés (placement privé réalisé aux États-Unis, placement privé 2009, obligations indexées) contiennent des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non respect, à la date d'arrêt, de certains ratios financiers.

En cas de changement de contrôle de Casino, Guichard-Perrachon (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), les documentations de crédit incluent, dans la plupart des cas, une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

Risques crédit/contrepartie

À travers notamment sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé. De plus amples informations sur le risque de crédit sont données à la note 30.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les réseaux de supermarché et de proximité du Groupe sont exploités en majorité par des affiliés ou des franchisés. Le risque crédit de ces exploitants est évalué par le Groupe au cas par cas et est pris en compte dans le cadre du crédit management du Groupe, notamment au travers de prises de sûretés réelles ou personnelles.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendances particulières à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence près de 31 500 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux.

Le Groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 1 000 000 m² sur 21 sites à ce jour, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 61,37 % des points de vente au 31 décembre 2009 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. La Société ne peut pas garantir que l'ensemble de ses affiliés et franchisés maintiendra, sur le long terme, ses relations contractuelles avec les enseignes du Groupe.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Par ailleurs, le Groupe met en œuvre une politique de protection préventive de l'ensemble des marques qu'il exploite ou distribue et estime que le risque lié à une infraction à la réglementation sur les marques ne devrait pas affecter de manière significative l'activité et/ou les résultats du Groupe.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Une défaillance éventuelle de l'un des systèmes d'information ne pourrait, toutefois, affecter de manière significative et durable l'activité ou les résultats de la Société.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). Les événements intervenus au Venezuela sont ainsi évoqués sous les notes 2.2 et 37 des comptes consolidés. En 2009, l'international représentait 34 % du chiffre d'affaires consolidé et du résultat opérationnel courant.

Risques liés au non renouvellement des baux

Les supermarchés et magasins de proximité sont exploités dans des locaux loués dans le cadre de baux commerciaux.

La Société ne peut garantir l'accord des propriétaires de renouveler les baux à leur échéance.

De nouvelles perspectives ou conditions d'exploitation des locaux pourraient, en effet, être offertes aux propriétaires lors de l'échéance du bail et les inciter à en refuser le renouvellement à la Société en dépit du montant élevé de l'indemnité d'éviction qu'ils pourraient devoir verser à la Société. En cas d'éviction, les sociétés exploitant ces magasins n'ont pas la certitude de trouver des locaux satisfaisants à des conditions intéressantes.

Risques liés à la responsabilité du fait des produits

Le Groupe distribue des produits à marques propres et peut, de ce fait, être considéré comme producteur/fabricant. En cas de dommages à une personne ou un bien (alimentation, appareils, essence,...), sa responsabilité pourrait ainsi être engagée.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données environnementales" ci-après.

RISQUES JURIDIQUES

Risques liés à la réglementation

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (stations-service), Mercialis (SIIC). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux et douaniers en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts, taxes et autres droits de douane acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Des informations sur les litiges figurent aux notes 27 et 34.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

À la date du dépôt du Document de référence, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

À noter toutefois que, dans le cadre du litige avec la famille Baud, tel que mentionné page 36 sous la rubrique "Pactes d'actionnaires", le Tribunal arbitral reste saisi du sujet des intérêts sur le prix des actions Franprix et Leader Price payés par Casino et de celui des éventuels droits à dividende au titre des années 2007 à 2008.

Rapport de gestion

FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

Par ailleurs, le 2 juin 2008, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé un administrateur provisoire de Geimex, société propriétaire de la marque Leader Price à l'international (hors France métropolitaine et Dom-Tom), détenue à 50 % par Casino et à 50 % par la famille Baud.

Le Tribunal arbitral a également été saisi afin d'examiner les litiges concernant la situation de Geimex et de ses actionnaires ; Casino est confiant quant à l'issue de cette procédure.

Des informations complémentaires sur les litiges avec la famille Baud figurent à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Présentation générale de la politique assurance

La politique assurance du Groupe, pour l'exercice 2009, s'inscrit dans la continuité des précédents, avec pour objectif la protection de son patrimoine, de sa clientèle et de ses collaborateurs.

La Direction des assurances Groupe, rattachée à la Direction financière du Groupe, a notamment pour missions :

- la gestion centralisée d'un programme assurance pour l'ensemble du périmètre France (y compris Mercialys, filiale cotée) ;
- l'identification et la quantification des risques assurables ;
- la préconisation et le suivi de mesures de prévention adaptées à la dimension des sites d'exploitation, particulièrement en regard des règles ERP (Établissement Recevant du Public) ;
- la mise en place et le suivi des couvertures d'assurances et /ou de l'auto-assurance.

Pour ce faire, outre la contribution des Directions et filiales opérationnelles, le Groupe continue de s'appuyer sur le savoir-faire de courtiers en assurances spécialisés dans la gestion des grands risques et fait appel aux assureurs majeurs dans la couverture des risques industriels.

Concernant les filiales étrangères sous contrôle et sous management de la Société, la Direction assurances du Groupe supervise les programmes assurances souscrits localement par chacune d'elles, lorsque l'intégration de ces dernières, dans les polices master du périmètre centralisé, n'est pas possible.

Éléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances

Auto-assurance et budget des primes d'assurances

Toujours avec l'objectif de privilégier le lissage de ses coûts d'assurances, mais aussi pour avoir une maîtrise de ses risques, le Groupe a poursuivi en 2009 une conservation significative, notamment de la sinistralité de fréquence qui

concerne tous les risques assurés, mais au principal les dommages aux biens et la responsabilité civile.

Outre l'application par sinistre de franchises classiques basses, des franchises annuelles stoppées par année d'assurance sont également appliquées par sinistre. Ces dernières qui concernent principalement les risques de dommages aux biens et la perte exploitation, sont mutualisées par l'ensemble des filiales assurées sur le programme assurances Groupe.

Par ailleurs, pour optimiser au mieux ses coûts, le Groupe continue de pratiquer une auto-assurance complémentaire en excédant des franchises classiques et annuelles précitées, par l'intermédiaire de sa filiale de réassurance, Casino Re. Cette société est implantée au Luxembourg (dont les résultats sont consolidés dans les comptes du Groupe) et gérée localement, conformément à la réglementation applicable aux sociétés de ce type. Afin de protéger les intérêts de cette captive de réassurance, une couverture de protection financière dite "stop loss" est souscrite, afin de plafonner son engagement et d'en transférer la charge financière au marché de l'assurance au-delà d'un certain niveau de sinistralité.

D'une manière générale, la gestion et le suivi des franchises sont déléguées aux courtiers d'assurances sous le double contrôle (selon la nature et le montant des sinistres concernés) du Groupe et des assureurs, du fait des obligations des polices d'assurances auxquelles elles se rattachent.

Pour l'exercice 2009, le budget global des assurances du Groupe, primes et franchises (hors assurances collectives de prévoyance) est estimé à 51 millions d'euros, soit 0,2 % du chiffre d'affaires consolidé HT de 2009.

Synthèse des couvertures d'assurances

Les garanties présentées ci-après correspondent à celles de l'exercice 2009 et sont toujours valides à la date d'émission du présent rapport. Elles ne peuvent être considérées comme permanentes à raison de l'évolution des risques à garantir et des activités exercées, mais aussi du fait des arbitrages et/ou ajustements décidés par le Groupe pour tenir compte, notamment, des cycles du marché de l'assurance en terme d'offre de capacité, de couvertures et de conditions tarifaires.

L'ensemble des couvertures d'assurances sont étudiées, traitées et gérées comme indiqué dans la présentation ci-dessus, nonobstant le fait que les risques de dommages aux biens / perte exploitation et la responsabilité civile soient les risques principaux encourus par le Groupe.

Dommages aux biens et perte exploitation consécutive

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

La police en cours est toujours de forme "Tous risques Sauf" (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties existantes sur le marché de l'assurance.

Elle couvre, notamment, les risques traditionnels de ce type de police dont l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, etc.

Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte exploitation confondus, soit 220 millions d'euros pour les événements majeurs (incendie, explosion,...), avec des sous-limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont événements naturels, effondrement, vol).

À la date d'émission du présent rapport, la police en cours a été placée au 1^{er} janvier 2009, son prochain renouvellement étant prévu au 1^{er} juillet 2010. Du fait du positionnement efficient de l'auto-assurance Groupe 2009, les conditions de prime négociées avec les assureurs, lors de l'échéance intermédiaire du 1^{er} juillet 2009, n'ont pas été impactées par le sinistre des émeutes et mouvements populaires (janvier 2009) à l'origine des dommages importants causés au centre commercial Jumbo (hypermarché et galerie marchande) de Tananarive à Madagascar.

De même, aucun sinistre n'est survenu à la date du 31 décembre 2009 de nature à complexifier le prochain renouvellement du programme en cours, tant pour ce qui concerne son coût global (primes et franchises) que les couvertures elles-mêmes.

Responsabilité civile

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et / ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers.

La police en vigueur, également de forme "Tous Risques Sauf", couvre, en sous limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros), les frais de retrait des produits, ainsi que la garantie financière du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La grande majorité des sites du Groupe étant classée ERP (Établissement Recevant du Public), la gestion de ce risque et de sa couverture d'assurance nécessitent un suivi vigilant compte tenu de l'exposition des tiers y afférente.

Assurances obligatoires (loi ou réglementation)

Compte tenu des activités exercées, le Groupe continue de souscrire notamment les garanties suivantes :

- assurance automobile (responsabilité civile auto) ;
- assurance construction de dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) ;
- responsabilité décennale constructeur ;
- assurance des responsabilités civiles professionnelles : de syndic et ou gestionnaire immobilier, de voyageur, de banque.

Autres assurances

Compte tenu de l'importance des flux et risques y attachés, le Groupe a souscrit diverses autres assurances, dont :

- un programme transport qui couvre l'ensemble des transports domestiques et des importations monde entier ;
- un programme "tous risques chantiers" contre les risques de dommages avant réception, pour l'ensemble des opérations de construction, de rénovation, d'extension et de réhabilitation du patrimoine immobilier.

Prévention - Gestion de crise

Le Groupe maintient et poursuit la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre le risque de Dommages aux biens, comme suit :

- visites régulières, par les services ingénierie des assureurs, des sites à forte concentration de capitaux assurés dont, notamment, les hypermarchés, les centres commerciaux et les bases logistiques ;
- suivi conjoint service ingénierie des assureurs / assurés, des rapports de visite et de préventions par site ;
- prestations complémentaires de conseil, prévention et / ou protection par site selon les besoins et priorités (installations sprinklers, sécurité, etc.) ;
- suivi et mise à jour du travail de cartographie des risques dommages, dont l'exposition aux événements naturels et autres, tant en France qu'à l'international.

Par ailleurs, le Groupe poursuit une démarche préventive en amont des points de vente concernant le risque "produit", qu'il s'agisse de produits à marque distributeur ou non.

De même, le Groupe continue également de veiller à se doter, en cas de crise, des moyens techniques et des conseils appropriés en cas de sinistre grave susceptible d'impacter l'exploitation d'un site pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

Rapport de gestion

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

PÉRIMÈTRE

Les données environnementales présentées concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino supermarché, Spar et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino, des entrepôts Easydis, des locaux Sudeco, EMC et Serca.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2009.

Les données concernant le groupe Franprix-Leader Price sont présentées de façon distincte et concernent uniquement le périmètre intégré, soit un total de 116 Franprix et de 216 Leader Price.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport d'activité et de développement durable 2009 du groupe Casino.

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Politique environnement

En 2003, le groupe Casino a formalisé sa Politique Environnement. En 2009, le 7^e séminaire réunissant plus de 35 participants des différentes fonctions et activités du Groupe a permis de faire le point sur les grands projets environnementaux en cours et de préciser le plan d'action environnemental pour 2009 – 2012.

Casino a réalisé son deuxième bilan carbone en 2009, afin d'affiner son plan d'actions et d'alimenter son indice carbone des produits Casino lancé en juin 2008 et qui est présent sur plus de 400 produits à fin 2009.

Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Casino a poursuivi la mise en place et l'exploitation de son outil de suivi des consommations d'énergie sur la majorité de ses hypermarchés et une partie de ses supermarchés et cafétérias.

Des audits externes de la consommation électrique sont effectués régulièrement et donnent lieu à des plans d'action pour amélioration.

Des évaluations sont également menées sur chaque produit de la marque Casino dans le cadre des démarches qualité mises en place. À ce titre, un audit du site est systématiquement réalisé sur la base d'un référentiel interne intégrant l'aspect environnemental.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Éco contribution éco-emballages + corepile + D3E + Eco-TLC	Euros	2 452 000	1 078 053	ND
Éco contribution sur les prospectus	Euros	1 037 000	164 659	ND
Dépenses liées à la dépollution de terrains détenus par le Groupe	Euros	471 000	ND	ND

Organisation

Un Directeur de l'environnement, nommé en 2001 pour l'ensemble des activités du Groupe, a pour mission de coordonner les actions des branches opérationnelles en matière d'environnement. Il bénéficie de nombreux relais dans les différentes entités du Groupe.

Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Provisions pour risques environnementaux	Euros	0	0	0
Garanties pour risques environnementaux	Euros	0	0	0

Montant des indemnités versées et actions menées en réparation de dommages environnementaux

Au titre de l'exercice 2009, le groupe Casino n'a enregistré aucune indemnité liée à l'application d'une décision de justice en matière d'environnement.

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe a défini, début 2003 ses engagements en matière de développement durable (se reporter au rapport d'activité et de développement durable 2009 et notre site internet www.groupe-casino.fr pour plus d'informations). Ces engagements, couvrant les aspects environnementaux, s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du Groupe à compter de l'exercice 2003.

PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Consommation d'eau	m ³	1 970 816	252 087	183 727
Consommation d'électricité	MWh	1 300 355	283 122	180 950
Quantité de déchets cartons triés en vue d'une valorisation	t	42 162	ND	ND
Consommables d'éclairage collectés en vue d'une valorisation	t	22	2	ND
Quantité de piles et batteries collectées en provenance des clients	t	218	108	ND
Émissions de CO ₂ liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins) ⁽¹⁾	t éq. CO ₂	114 782	19 044	ND

(1) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol.

Rapport de gestion

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2009, les efforts ont notamment porté sur :

- la poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins dans le cadre de l'adhésion au programme Green Light de la Commission européenne ;
- l'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte "confinement" a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires ;
- la poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe ;
- le lancement, par le Groupe, de sa filiale "GreenYellow" qui a installé, en 2009, 19 204 kWc de puissance solaire provenant de panneaux photovoltaïques.

Gestion des déchets

Le Groupe génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin. En 2009, pour Casino, 42 000 tonnes de déchets cartons ont été valorisées.

Un programme d'éco-conception des produits à notre marque a été lancé, ainsi que l'étiquetage environnemental des produits. 1 895 tonnes cumulées de matériaux économisés pour 593 produits. Casino s'est fixé un objectif cumulé de 2 500 tonnes pour 2010.

Émissions atmosphériques

Les rejets atmosphériques du Groupe sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises, ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus de 18,4 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 18 000 tonnes de CO₂ évitées en 2009. Une économie de 83 000 tonnes de CO₂ a ainsi été réalisée en 5 ans.

Un second bilan carbone a été réalisé en 2009, portant sur un échantillon de 400 établissements et conforté notre plan de réduction des gaz à effet de serre pour la période 2009/2012 (voir plus de détails dans le rapport d'activité et de développement durable 2009).

Un programme d'utilisation du fret ferroviaire et du transport fluvial a permis de faire transiter 39 % des flux marchandises par ces modes de transport alternatifs.

Nuisances locales

Casino poursuit ses efforts de réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes liées aux livraisons dans ses magasins situés en zone urbaine. Le Groupe a complété l'équipement de la flotte de livraison avec des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant ainsi les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

Conditions d'utilisation des sols et mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes.

Les stations-services, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe ;
- les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations-services et les parkings des supermarchés. 100 % des stations-services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

DONNÉES SOCIALES

PÉRIMÈTRE

Les données sociales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées, l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le Groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, Casino Vacances), Codim 2, Casino Restauration (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis (et sa filiale C Chez Vous), l'Immobilière Groupe Casino (et sa filiale Sudéco), Casino Entreprise (et sa filiale Imagica), EMC Distribution, Comacas et Casino Services, Club Avantages, Casino Franchise, dunnhumby France, Mercialys, Mercialys Gestion, VP Aubière, Redonis, Casino Développement, GreenYellow, VP Vaulx, C.I.T. et IGC Services.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2009. Les données correspondantes au groupe Franprix-Leader Price sont présentées de façon distincte et concernent uniquement le périmètre intégré, soit un total de 116 Franprix et de 216 Leader Price (Baud SA, Franprix Holding, STL, Fretam, Sedifrais, SML, SCL, Franprix Distribution, Leader Price Holding, Gecoma, DLP, SGL, SLO, Effel, Franleader).

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport d'activité et de développement durable 2009 du groupe Casino.

EFFECTIFS

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Effectifs France au 31 décembre	Nb	46 791	20 357	8 790
Répartition par contrat :				
Moyenne annuelle des effectifs en CDI	Nb	44 026	18 402	7 855
Moyenne annuelle des effectifs en CDD	Nb	3 849	1 879	758
Répartition par sexe :				
Effectifs cadres				
• Hommes	Nb	2 693	1 095	622
• Femmes	Nb	1 102	1 237	232
Effectifs agents de maîtrise				
• Hommes	Nb	2 975	566	375
• Femmes	Nb	1 904	875	276
Effectifs employés / ouvriers				
• Hommes	Nb	12 772	5 174	3 099
• Femmes	Nb	25 345	11 410	4 186
Main d'œuvre extérieure :				
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires ⁽¹⁾	Équivalent temps plein	1 839	40	28
Nombre d'embauches :				
Par contrat à durée indéterminée	Nb	5 138	3 946	1 915
Par contrat à durée déterminée	Nb	18 613	12 312	4 098
Licenciements individuels :				
Pour motifs économiques	Nb	111	1	1
Pour d'autres causes	Nb	1 719	1 109	788

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Effectifs en temps complet au 31 décembre	Nb	30 509	13 363	6 539
Effectifs en temps partiel au 31 décembre	Nb	16 282	6 994	2 286
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps complet	H	33,91	35,05	36,00
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps partiel	H	23,92	23,32	25,34
Heures supplémentaires	H	262 150	316 680	241 920

ABSENTÉISME

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Nombre total d'heures travaillées	H	63 956 000	27 373 127	ND
Nombre total d'heures d'absence	H	6 525 542	4 076 590	2 454 835
Répartition de l'absentéisme par motif	H			
Accident du travail	H	592 153	304 672	304 776
Accident de trajet	H	97 896	42 452	3 660
Maladie	H	3 900 569	1 452 655	969 083
Maternité / Paternité	H	842 861	355 494	299 080
Congés autorisés	H	96 143	389 612	80 379
Autres causes	H	995 919	1 531 705	797 857

RÉMUNÉRATION ET CHARGES SOCIALES

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Montant total des charges de personnel	K€	1 603 223	577 191	145 951
Montant de l'intéressement versé sur l'exercice	K€	6 823	ND	904
Montant de la participation versée sur l'exercice	K€	20 449	ND	3 877

ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

Casino a poursuivi en 2009 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE⁽¹⁾, dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services.

Il a signé en octobre 2004 la charte de la diversité avec 40 autres grandes entreprises, s'engageant ainsi sur 6 grands principes pour promouvoir la diversité dans le Groupe. En 2005, Casino Distribution France a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un accord Groupe sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations a été signé avec les partenaires sociaux et un engagement de proposer 500 stages à des jeunes issus des quartiers défavorisés a été pris. En 2007, un nouvel accord a été signé avec le ministère de la Cohésion Sociale portant sur la période 2007-2012. Le Groupe a signé avec l'État, en février 2008, le Plan Espoir Banlieues et a décidé d'utiliser la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour le recrutement de ses collaborateurs. Plus de 1 000 jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés grâce à cette méthode.

Casino est engagé aussi dans le programme EQUAL AVERROES (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services) qui a pour but de mettre en place un outil d'auto-évaluation de la diversité dans l'entreprise. Casino a obtenu, en mai 2009, le Label Diversité, témoignage de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Nombre de réunions avec les représentants du personnel ⁽¹⁾	Nb	12 795	3 973	145

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

Afin de tenir compte des évolutions de la taille du Groupe, un avenant à l'accord du 22 janvier 1997 portant sur le développement du rôle et des moyens des organisations syndicales a été signé le 8 janvier 2003. Le crédit annuel d'heures de délégation syndicale est porté de 1 200 à 1 400 heures à compter du 1^{er} janvier 2003. La Direction du Groupe améliore également ses contributions par l'augmentation de 15% du montant forfaitaire versé à chaque syndicat représentatif de l'entreprise et de 5% du montant versé par voix recueillie.

En 2008, un accord sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) a été signé avec 6 organisations syndicales. En 2009, un accord sur le dialogue social a été signé, ainsi qu'un accord Groupe sur les seniors, pour une durée de trois ans avec un objectif d'embauche de 500 salariés âgés de plus de 50 ans sur la durée de l'accord. Un accord sur le PERCO a aussi été signé en septembre 2009.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Taux de fréquence des accidents du travail *	nb accidents x 10 ⁶ / nb H travaillées	38,55	57,76	ND
Taux de gravité des accidents du travail*	nb jours arrêt x 10 ³ / nb H travaillées	1,88	1,35	ND

* En 2009, ces taux ne comprennent plus les maladies professionnelles. Elles sont hors Codim 2.

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM le 21 juin 2006. Le programme de prévention initié en 2007, appelé "Cap Prévention", poursuit son déploiement en 2009 et porte ses fruits avec une baisse continue des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail depuis 5 ans. Des accords ont été signés avec la CNAMTS (Caisse Nationale Maladie des Travailleurs Salariés) pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins. Ceci a permis de faire baisser significativement le taux de fréquence des accidents depuis 5 ans.

FORMATION

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an	H	5,3	6,8	4
% d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	%	31	41,6	12

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Nombre de personnes handicapées recrutées au cours de l'exercice	Nb	121	93	ND
Quota de salariés handicapés	%	9,80*	5,38**	ND

* Hors Codim2 pour Casino. ** Après unités de minoration pour Monoprix.

Un nouvel accord "Handipacte" a été signé avec les organisations syndicales pour la période 2006 - 2010 et porte sur le recrutement, la formation, la qualification et la sensibilisation de nos équipes. Depuis 2006, c'est 397 personnes handicapées qui ont été recrutées et 322 stagiaires accueillis.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES

ŒUVRES SOCIALES

Indicateurs	Unité	Casino 2009	Monoprix 2009	Franprix-Leader Price 2009
Montant total versé au Comité d'établissement	Euros	13 078 946	3 104 110	192 044
Montant des donations pour mécénat sportif et culturel (France et International)	Euros	2 522 111	ND	ND
Montant des donations humanitaires (France et International)	Euros	1 491 244	ND	73 000

L'ensemble des magasins participe chaque année à de nombreuses opérations humanitaires nationales (collectes alimentaires, Téléthon, sida...) et s'implique dans divers partenariats sur le plan local.

Outre ces actions nationales et locales, l'association "Les Écoles du soleil", créée en juillet 2001, a pour vocation de mener en France et à l'international des actions de soutien à caractère humanitaire et de solidarité pour la promotion de l'éducation des enfants défavorisés (cf. rapport d'activité et de développement durable 2009).

Par ailleurs, la Fondation Casino, constituée au deuxième semestre 2009, va promouvoir, à partir du 1^{er} janvier 2010, des actions orientées, par priorité, vers l'éducation et le bien-être des enfants.

IMPACT TERRITORIAL EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le service "Politique de la Ville et de la Solidarité" a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat avec le ministère de la Ville, renouvelée pour la période 2007 – 2012. Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement.

Les filiales étrangères mènent également des actions d'insertion et de développement économique en partenariat avec des associations locales (cf. rapport d'activité et de développement durable 2009).

SOUS-TRAITANCE ET RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Le groupe Casino a pour but d'assurer en interne l'ensemble de ses grands métiers. La part de la sous-traitance dans ses activités est négligeable.

Le programme d'action de la centrale d'achat, mis en place en 2000, vise à promouvoir et contrôler le respect des Droits de l'Homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée selon les principes fondamentaux de l'OIT, est intégrée dans sa totalité dans les contrats de référencement dès 2002. Elle a fait l'objet, en 2004, d'une revue critique de la part d'AMNESTY International. Le programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2009. 96 audits initiaux et de suivi ont été menés en Chine, au Bangladesh, au Pakistan, en Tunisie, au Maroc, en Égypte et en Thaïlande. Le Groupe travaille maintenant sur la qualité des audits et leur suivi dans le temps.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Participation

Un premier accord de participation, conforme au Code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Le principe de cet accord de groupe était que chaque société déterminait la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants étaient ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu était réparti entre l'ensemble des salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Épargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1^{er} juillet 2000 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société.

Intéressement

Un accord d'intéressement a été mis en place pour les exercices 2007, 2008 et 2009 qui s'applique à l'ensemble des filiales françaises du groupe Casino (hors les groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Comme le précédent accord, il allie un intéressement de solidarité à un intéressement local.

L'intéressement de solidarité est assis sur le résultat opérationnel courant (avant intéressement et participation) consolidé du périmètre concerné, diminué d'une part réservée à la rémunération des capitaux investis. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %.

L'intéressement local est directement lié aux performances des sites commerciaux. Il est réparti proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire.

Le versement de l'intéressement intervient au plus tard le 15 mai de chaque année.

Le montant global de l'intéressement de solidarité et de l'intéressement local ne peut être supérieur à 30 % du résultat net consolidé après impôts, part du Groupe, du périmètre concerné.

Sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

en milliers d'euros	Participation	Intéressement	Total
2004	29 726,3	36 151,7	65 878,0
2005	21 986,8	16 217,6	38 204,4
2006	22 746,5	29 768,0	52 514,5
2007	24 317,0	26 572,3	50 889,3
2008	23 126,0	22 213,5	45 339,5

Options conférées au personnel

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10 %, 20 %, 30 % ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis, selon les mêmes principes, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES

Options de souscription d'actions

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 44.

Options d'achat d'actions

Le détail des plans d'options d'achat d'actions en cours de validité au 28 février 2010 figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'achat (en euros)	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercées	Nombre d'options annulées et/ou caduques	Nombre d'options restant à lever
08/04/2004	08/04/2007	07/10/2009	1 920	78,21	679 287	12 280	667 007	0

Par ailleurs, les options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société consenties, en 2009, aux dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux et les options levées par ces derniers sont les suivantes :

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties	20 558	51,12 €
Options levées	9 373	58,06 €

Attributions d'actions attribuées gratuitement au personnel

Le Conseil d'administration, faisant application de la loi de Finances pour 2005 a décidé d'attribuer gratuitement des actions ordinaires. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la réalisation de critères de performance et / ou à la condition de présence à la date d'attribution définitive des actions (cf. tableau page 45).

Plans d'actionnariat

Afin de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant d'être plus étroitement associés aux développements et performances futures du Groupe, deux plans d'actionnariat ont été mis en œuvre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), le premier en décembre 2005 et le second en décembre 2008.

Ces plans d'actionnariat, dit à effet de levier et à capital garanti, ont été offerts à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino.

Ainsi, au titre du plan de 2005, 828 593 actions ont été cédées au FCPE "Emily" au prix de 56,30 euros et 88 829 actions ont été attribuées gratuitement dans le cadre de l'abondement. Au titre du plan de 2008, 800 000 actions ont été souscrites par le FCPE "Emily 2" au prix de 46,18 euros.

Dans le cadre du Plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au 28 février 2010, 2 953 141 actions représentant 2,7 % du capital et des droits de vote.

Comptes consolidés

- 66. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 67. États financiers
 - 67. Compte de résultat consolidé
 - 69. État consolidé des produits et des charges comptabilisés
 - 70. Bilan consolidé
 - 72. Tableau consolidé des flux de trésorerie
 - 74. Variation des capitaux propres consolidés
- 76. Notes aux comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1.1.1 et 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés annuels qui décrivent les nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels qui expose, d'une part, le traitement comptable retenu par le Groupe pour traduire la distribution d'un dividende en actions Mercialys et, d'autre part, les positions prises par le Groupe relatives à l'intégration des comptes de sa filiale vénézuélienne, Cativen, dans les comptes consolidés du Groupe.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux règles et méthodes comptables précise le mode de comptabilisation de la distribution d'un dividende en actions Mercialys et les principes retenus pour la comptabilisation des opérations au Venezuela. La note 17 décrit quant à elle les éléments justifiant la comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence des participations dans les OPCl.

Nos diligences ont porté sur l'examen de l'ensemble des éléments de droit et de fait sous-tendant le caractère approprié des principes et méthodes retenus par votre Groupe pour traduire ces opérations ainsi que sur celui du caractère approprié des informations données en annexe.

Estimations comptables

Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des goodwill (notes 1.5.12 et 16). Le Groupe dispose de plans financiers pluriannuels, approuvés par la Direction, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour s'assurer de leur valeur recouvrable.

Nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Paris, le 10 mars 2010
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

États financiers

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

en millions d'euros	NOTES	2009	2008 retraité (*)
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	5.1	26 757	27 076
Coût d'achat complet des marchandises vendues	5.2	(19 836)	(20 050)
Marge commerciale		6 921	7 026
Autres revenus	5.1	314	125
Coûts des ventes	5.3	(4 983)	(4 887)
Frais généraux et administratifs	5.3	(1 043)	(997)
Résultat opérationnel courant		1 209	1 266
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,5	4,7
Autres produits opérationnels	6	260	65
Autres charges opérationnelles	6	(296)	(145)
Résultat opérationnel		1 173	1 186
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,4	4,4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		27	51
Coût de l'endettement financier brut		(370)	(422)
Coût de l'endettement financier net	7.1	(343)	(371)
Autres produits financiers	7.2	91	93
Autres charges financières	7.2	(93)	(110)
Résultat avant impôt		828	798
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		3,1	2,9
Charge d'impôt	8	(201)	(217)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	9	6	14
Résultat net des activités poursuivies		633	595
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		2,4	2,2
dont, part du Groupe		543	499
dont, intérêts minoritaires		90	95
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	10	228	4
dont, part du Groupe		48	(4)
dont, intérêts minoritaires		179	8
ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		861	599
dont, part du Groupe		591	495
dont, intérêts minoritaires		270	103

(*) Voir note 1.3.

États financiers

COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT PAR ACTION

en euros	NOTES	2009	2008 retraité (*)
Des activités poursuivies, part du Groupe	11		
• de base		4,76	4,33
• dilué		4,75	4,32
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	11		
• de base		5,20	4,30
• dilué		5,18	4,29

(*) Afin d'assurer la comparabilité d'une période à l'autre, les résultats par action au titre de la période close le 31 décembre 2008 ont été retraités afin de prendre en compte rétrospectivement la cession de Super de Boer (voir note 10), le changement de méthode relatif à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 1.3.2) et l'opération de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires (voir note 2.2). Ainsi, ces trois opérations ont été considérées comme si elles avaient toujours eu lieu. Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est composé uniquement d'actions ordinaires.

Les données historiques et les incidences de la cession de Super de Boer, du changement de méthode et de l'opération de conversion sont rappelées ci-dessous :

AU 31 DÉCEMBRE 2008

en euros	Publié	Super de Boer	Changement de méthode	Conversion ADP/AO	Retraité
----------	--------	---------------	-----------------------	-------------------	----------

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE (AO)

Des activités poursuivies, part du Groupe					
• de base	4,33	(0,08)	(0,01)	0,10	4,33
• dilué	4,32	(0,08)	(0,01)	0,10	4,32
Des activités abandonnées, part du Groupe					
• de base	(0,12)	0,08	–	–	(0,04)
• dilué	(0,12)	0,08	–	–	(0,04)
De l'ensemble consolidé, part du Groupe					
• de base	4,21	–	(0,01)	0,10	4,30
• dilué	4,20	–	(0,01)	0,10	4,29

RÉSULTAT PAR ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE (ADP)

Des activités poursuivies, part du Groupe					
• de base	4,36	(0,08)	(0,01)	(4,27)	–
• dilué	4,36	(0,08)	(0,01)	(4,26)	–
Des activités abandonnées, part du Groupe					
• de base	(0,12)	0,08	–	0,04	–
• dilué	(0,12)	0,08	–	0,04	–
De l'ensemble consolidé, part du Groupe					
• de base	4,25	–	(0,01)	(4,24)	–
• dilué	4,24	–	(0,01)	(4,23)	–

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

en millions d'euros	2009	2008 retraité (*)
Résultat net de l'exercice	861	599
Écarts de conversion	532	(488)
Écarts actuariels	(6)	6
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	6	(4)
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	–	(17)
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	(4)	4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	528	(499)
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	1 389	100
dont, part du Groupe	1 096	42
dont, part des minoritaires	293	58

(*) Voir note 1.3.

Les mouvements de l'exercice 2009 sont présentés à la note 25.3.

États financiers

BILAN CONSOLIDÉ

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

ACTIFS

en millions d'euros	NOTES	2009	2008 retraité (*)	1 ^{er} janvier 2008 retraité (*)
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	12	6 494	6 190	6 177
Immobilisations incorporelles	13	602	681	532
Immobilisations corporelles	14	5 737	5 912	5 726
Immeubles de placement	15	1 235	1 121	1 040
Participations dans les entreprises associées	17	177	122	277
Autres actifs non courants	19	415	469	446
Actifs financiers de couverture, non courants	24	176	118	55
Actifs d'impôts différés	8	112	110	173
Actifs non courants		14 948	14 725	14 425
ACTIFS COURANTS				
Stocks	20	2 575	2 684	2 460
Créances clients	21	1 509	1 592	1 659
Autres actifs courants	22	1 201	1 208	1 168
Créances d'impôts courants	8	67	83	47
Actifs financiers de couverture courants	24	116	77	163
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	2 716	1 948	2 534
Actifs détenus en vue de la vente	10	26	34	–
Actifs courants		8 209	7 626	8 031
TOTAL ACTIFS		23 157	22 351	22 457

(*) Voir note 1.3.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

en millions d'euros	NOTES	2009	2008 retraité (*)	1 ^{er} janvier 2008 retraité (*)
Capital social		169	172	172
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		5 619	5 222	5 132
Résultat part du Groupe		591	495	814
Capitaux propres part du Groupe		6 379	5 890	6 117
Intérêts minoritaires - Réserves		1 267	1 038	896
Intérêts minoritaires - Résultat		270	103	107
Intérêts minoritaires		1 537	1 141	1 002
Capitaux propres	25	7 916	7 031	7 119
Provisions	27	234	352	296
Passifs financiers non courants	29	5 710	5 050	4 662
Autres dettes non courantes	31	186	78	54
Passifs d'impôts différés	8	335	391	412
Passifs non courants		6 465	5 872	5 424
Provisions	27	221	203	178
Dettes fournisseurs		4 327	4 511	4 419
Passifs financiers courants	29	1 369	1 943	2 499
Dettes d'impôts exigibles	8	57	24	119
Autres dettes courantes	31	2 786	2 767	2 699
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	10	17	-	-
Passifs courants		8 776	9 448	9 914
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 157	22 351	22 457

(*) Voir note 1.3.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

en millions d'euros	NOTES	2009	2008 retraité (*)
Résultat net, part du Groupe		591	495
Intérêts minoritaires		270	103
Résultat de l'ensemble consolidé		861	599
Dotations aux amortissements et provisions		760	725
(Gains) et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(4)	48
Charges et (produits) calculés et liés aux stock-options et assimilés		15	8
Autres charges et (produits) calculés		41	22
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		811	804
Résultats sur cessions d'actifs		(375)	(53)
Profits et pertes de dilution		(8)	5
Quote-part de résultat des entreprises associées		(7)	(13)
Dividendes reçus des entreprises associées		9	14
Capacité d'Autofinancement (CAF)		1 292	1 356
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)		342	352
Charge d'impôt (y compris différé)		202	209
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 835	1 917
Impôts versés		(163)	(274)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ⁽ⁱ⁾		219	(47)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 891	1 596
Décaissements liés aux acquisitions :			
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement		(802)	(1 214)
• d'actifs financiers non courants		(36)	(53)
Encaissements liés aux cessions :			
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement ⁽ⁱⁱⁱ⁾		239	190
• d'actifs financiers non courants		23	17
Incidence des variations de périmètre ⁽ⁱⁱ⁾		(468)	(418)
Variation des prêts et avances consentis		(30)	(3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 074)	(1 481)
Dividendes versés	25.4		
• aux actionnaires de la Société mère		(284)	(257)
• aux minoritaires		(46)	(51)
• aux porteurs de TSSDI		(30)	(71)
Augmentation et diminution de capital		145	136
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		1	-
Achats et ventes de titres auto-détenus		2	(50)
Augmentation emprunts et dettes financières		1 880	1 711
Diminution emprunts et dettes financières		(1 455)	(1 693)
Intérêts financiers nets versés		(320)	(322)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(107)	(597)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		112	(41)
VARIATION DE TRÉSORERIE		822	(523)
Trésorerie nette d'ouverture		1 543	2 066
• Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	10	-	-
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan	23	1 543	2 066
Trésorerie nette de clôture		2 365	1 543
• Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	10	(1)	-
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan	23	2 364	1 543

(*) Voir note 1.3.

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 10.

(i) Variation de BFR liée à l'activité

en millions d'euros	2009	2008 retraité (*)
Stocks de marchandises	133	(126)
Stocks de promotion immobilière	87	(133)
Fournisseurs	(220)	130
Créances clients et comptes rattachés	38	133
Créances liées aux activités de crédit	62	(67)
Financement des activités de crédit	(49)	41
Autres	167	(26)
Variation du BFR liée à l'activité	219	(47)

(*) Voir note 1.3.

(ii) Incidence des variations de périmètre

en millions d'euros	2009	2008 retraité (*)
Prix de cession	428	61
dont :		
Super de Boer (**)	316	-
Vindémia (variation de périmètre et cession de sociétés de production)	36	-
Finovadis	6	-
Easy Holland BV	3	-
Easydis Service	-	3
Mercialys (variation du pourcentage de détention)	-	38
GPA (variation du pourcentage de détention)	-	19
Prix d'acquisition	(919)	(492)
dont :		
Gdynia (entrée de périmètre)	(39)	-
Dilux et Chalin (entrées de périmètre)	(26)	-
Caserne de Bonne (entrée de périmètre)	(47)	-
Halles des Bords de Loire (entrée de périmètre)	(13)	-
Sous-groupe Exito (exercice du put Carulla et variation du pourcentage)	(85)	(12)
GPA (acquisition de Globex Utilidades)	(118)	-
GPA (variation de périmètre)	(9)	-
GPA (put AIG portant sur Sendas et exercice de call)	-	(84)
Sous-groupe Franprix-Leader Price (put Baud)	(429)	-
Sous-groupe Franprix-Leader Price (entrées de périmètre)	(75)	(77)
Sous-groupe Franprix-Leader Price (variations de périmètre)	(8)	(95)
Sous-groupe Monoprix (acquisition Naturalia)	-	(32)
Cdiscount (variation du pourcentage de détention)	-	(22)
Sous-groupe Mercialys	-	(58)
Cedif, Pavois	-	(24)
Super de Boer	-	(58)
AEW Immocommercial	-	(11)
Intexa	-	(7)
Trésorerie des filiales acquises ou cédées	23	13
dont :		
GPA (acquisition de Globex Utilidades)	10	-
GPA (variation de périmètre)	(4)	2
Sous-groupe Franprix-Leader Price	5	-
Casino Limited et EMC Limited	7	-
Caserne de Bonne	5	-
Sous-groupe Franprix-Leader Price	-	12
Super de Boer	-	(4)
Intexa	-	2
Incidence des variations de périmètre	(468)	(418)

(*) Voir note 1.3.

(**) Les 316 millions d'euros comprennent le prix de cession de l'ensemble des actifs et passifs de Super de Boer pour un montant de 553 millions d'euros, minoré d'un acompte sur dividendes versé aux minoritaires pour 237 millions d'euros.

(iii) Correspond principalement à la cession d'actifs immobiliers en France et en Colombie pour un montant respectif de 106 millions d'euros et 85 millions d'euros.

États financiers

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS avant affectation de résultat

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

en millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	TSSDI
Au 1 ^{er} janvier 2008	172	3 912	(22)	989	600
Changement de méthode comptable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	–	–	–	(5)	–
Solde au 1^{er} janvier retraité	172	3 912	(22)	984	600
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	–	–	–	–	–
Résultat de l'exercice	–	–	–	495	–
Total des produits et charges comptabilisés	–	–	–	495	–
Opérations sur capital	2	52	–	–	–
Opérations sur titres auto-détenus	–	–	19	(57)	–
Dividendes versés	–	–	–	(258)	–
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI	–	–	–	(27)	–
Paiements en actions	–	–	–	12	–
Variations de périmètre ^(iv)	–	–	–	–	–
Autres mouvements	–	–	–	(12)	–
Au 31 décembre 2008 retraité	173	3 964	(3)	1 138	600
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	–	–	–	–	–
Résultat de l'exercice	–	–	–	591	–
Total des produits et charges comptabilisés	–	–	–	591	–
Opérations sur capital ^(v)	(3)	4	–	–	–
Frais d'émission ^(v)	–	(4)	–	–	–
Opérations sur titres auto-détenus	–	–	(1)	5	–
Dividendes versés ^(vi)	–	–	–	(593)	–
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI	–	–	–	(18)	–
Paiements en actions	–	–	–	15	–
Variations de périmètre ^(vii)	–	–	–	–	–
Autres mouvements	–	–	–	4	–
Au 31 décembre 2009	169	3 964	(4)	1 142	600

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(ii) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

(iii) Le Groupe a effectué un changement de méthode résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 13 (voir note 1.3.2).

(iv) L'augmentation des intérêts minoritaires est notamment liée à l'intégration globale de Super de Boer (50 millions d'euros), à l'augmentation de capital au sein du Fonds Immobilier Promotion en Pologne (24 millions d'euros) et à la cession par le Groupe de titres Mercialys (17 millions d'euros).

(v) Frais de transaction liés à l'opération de conversion des ADP en AO (voir note 3). L'effet d'impôt s'élève à 1 million d'euros.

(vi) Les 593 millions d'euros se composent de 284 millions d'euros versés en numéraire et 308 millions d'euros payés en action ; les dividendes versés aux minoritaires sur l'exercice 2009 résultent à hauteur de 237 millions d'euros du produit de cession des actifs et des passifs de Super de Boer (voir note 2).

(vii) L'augmentation des intérêts minoritaires est liée principalement à la distribution par le Groupe de titres Mercialys (voir note 2) et à la dilution du Groupe dans Exito suite à diverses augmentations de capital (voir note 2).

Couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	JV des actifs et passifs antérieurement détenus	Actifs financiers disponibles à la vente	Capitaux propres, part du Groupe ⁽ⁱⁱ⁾	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
–	349	2	90	30	6 122	1 002	7 124
–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
–	349	2	90	30	6 117	1 002	7 119
(10)	(444)	4	–	(3)	(453)	(46)	(499)
–	–	–	–	–	495	103	599
(10)	(444)	4	–	(3)	42	58	100
–	–	–	–	–	54	–	54
–	–	–	–	–	(38)	–	(38)
–	–	–	–	–	(258)	(55)	(313)
–	–	–	–	–	(27)	–	(27)
–	–	–	–	–	12	–	12
–	–	–	–	–	–	139	139
–	–	–	–	–	(12)	(2)	(14)
(10)	(95)	6	90	27	5 890	1 141	7 031
1	504	(4)	–	4	505	23	528
–	–	–	–	–	591	270	861
1	504	(4)	–	4	1 096	293	1 389
–	–	–	–	–	1	–	1
–	–	–	–	–	(4)	–	(4)
–	–	–	–	–	4	–	4
–	–	–	–	–	(593)	(298)	(891)
–	–	–	–	–	(18)	–	(18)
–	–	–	–	–	15	–	15
–	–	–	–	–	–	400	400
–	–	–	–	(16)	(12)	–	(11)
(9)	409	2	90	15	6 379	1 537	7 916

Notes aux comptes consolidés

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée à Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le groupe Casino". Le siège social de la Société est situé à Saint-Étienne – 1, Esplanade de France – 42008 Saint-Étienne. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et co-entreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 3 mars 2010, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2009.

NOTE 1 • PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 1.1 • RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Note 1.1.1 • Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2009

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- Amendement IAS 23 – Coûts d'emprunts ;
- Amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;

- Amendement IAS 1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (22 mai 2008) portant notamment sur la comptabilisation des activités de publicité et de promotion (IAS 38 – Immobilisations incorporelles).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. L'application spécifique de l'interprétation IFRIC 13 et des normes IAS 23 révisée et IFRS 8 est présentée en note 1.3.

Le Groupe applique depuis l'exercice 2008 les interprétations IFRIC 14 IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe et IFRIC 12 – Accords de concession de services.

Note 1.1.2 • Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 et non appliqués par anticipation

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par l'Union européenne et sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 :

- IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendement IAS 32 – Classification des droits d'émission (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010) ;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation "éléments éligibles à une opération de

couverture" (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009);

- **Amendements IFRIC 9 et IAS 39** – Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009);
- **IFRIC 17** – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009);
- **IFRIC 18** – Transferts d'actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1^{er} juillet 2009).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation. À l'exception éventuellement du traitement des puts minoritaires, les normes IAS 27 révisée et d'IFRS 3 révisée n'auront pas d'incidence dans les comptes consolidés à leur date d'application mais porteront effet sur les acquisitions ultérieures du Groupe.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 (à l'exception de quelques amendements / interprétations annuels applicables postérieurement). Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts, consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- **Amendement IFRS 2** – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010);
- **IFRS 9** – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013);
- **IFRIC 19** – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010);
- **Amendement IFRIC 14 – IAS 19** : limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011);
- **IAS 24 révisée** – Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011);
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ces normes, amendements de normes et interprétations n'ont pas été appliqués par anticipation, à l'exception de l'amélioration de la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels.

NOTE 1.2 • BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1.2.1 • Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit "centralisé" (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts du groupe Franprix-Leader Price, pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont inclus par référence.

Note 1.2.2 • Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales (note 1.5.24);
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (notes 1.5.19.2 et 27);
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés (notes 1.5.20 et 29.1.2);

Notes aux comptes consolidés

- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 1.5.12 et 16) ;
- les impôts différés (notes 1.5.31 et 8) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 15) ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé ;
- la juste valeur des instruments dérivés notamment relatifs aux instruments de couverture (respectivement notes 1.5.14, 1.5.15, 22, 24, 29 et 32) ;
- les actifs financiers disponibles à la vente (note 19.1) ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus à la vente (note 10).

La principale transaction ayant nécessité une prise de position comptable de la part du Groupe porte sur la distribution des titres Mercialys (voir note 2.2).

Les notes 16, 27 et 29 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions et les engagements de rachats.

NOTE 1.3 • INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Les comptes antérieurement publiés ont été retraités du fait des incidences de l'application d'IFRS 8 et d'IFRIC 13 ainsi que de la cession de la totalité des actifs et passifs de Super de Boer.

Note 1.3.1 • Application d'IFRS 8

La norme IFRS 8 "Segments opérationnels", d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 "Information sectorielle" relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs géographiques) et de second niveau (secteurs d'activité).

Désormais, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne.

Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 4.

Note 1.3.2 • Application d'IFRIC 13

À partir du 1^{er} janvier 2009, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 13 "Programme de fidélité clients" dans le cadre de l'élaboration de ses comptes consolidés. Cette norme vise le traitement comptable des avantages accordés à un client lors d'une vente initiale à valoir sur une vente future.

L'application d'IFRIC 13 conduit lors de la vente initiale, à séparer l'avantage accordé au client du reste de la vente et à comptabiliser cet avantage à sa juste valeur lors de son émission en déduction du chiffre d'affaires.

Lors de l'utilisation de l'avantage par le client, le Groupe reconnaît d'une part, le chiffre d'affaires initialement différé et

d'autre part, constate le coût de l'avantage soit en coût d'achat des marchandises vendues (cas des bons d'échange) soit en diminution du chiffre d'affaires (cas des bons d'achats).

Le Groupe possède essentiellement deux types de programmes de fidélité entrant dans le champ d'application d'IFRIC 13 :

- des programmes de points qui permettent aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils réalisent des achats au sein des magasins du Groupe. Les clients peuvent obtenir des bons d'achats ou des bons cadeaux en contrepartie des points convertis ;
- des programmes de bons d'achat.

Antérieurement, le Groupe constatait une provision représentative des coûts encourus au titre de ces avantages consentis aux clients. L'application de l'interprétation IFRIC 13 a eu comme incidence la comptabilisation de la juste valeur de l'avantage consenti (c'est-à-dire sa valeur du point de vue du client), et non plus à son coût. Ainsi, elle se traduit principalement pour le Groupe à présenter l'incidence des programmes de fidélité au niveau du bilan en produits constatés d'avance versus provision pour charges auparavant et au niveau du compte de résultat en minoration du chiffre d'affaires ou en coût d'achat des marchandises vendues selon le cas versus en frais de marketing auparavant. Suite à l'application rétrospective de cette interprétation, l'information financière précédemment publiée a donc été modifiée en conséquence et est présentée ci-dessous en millions d'euros :

Au 1 ^{er} janvier 2008	
Augmentation nette des impôts différés actifs	3
Augmentation nette des produits constatés d'avance	68
Diminution des dettes fournisseurs	13
Diminution des provisions pour risques et charges	47
Diminution nette des capitaux propres totaux	5
Au 31 décembre 2008	
Augmentation nette des impôts différés actifs	4
Augmentation nette des produits constatés d'avance	64
Diminution des dettes fournisseurs	9
Diminution des provisions pour risques et charges	45
Diminution nette des capitaux propres totaux	6
Pour la période close le 31 décembre 2008	
Diminution nette du chiffre d'affaires	- 1
Diminution nette du coût d'achat des marchandises vendues	9
Augmentation nette de la marge commerciale	9
Diminution nette des autres revenus	- 13
Diminution nette des coûts des ventes	2
Diminution nette du résultat opérationnel courant	- 3
Diminution nette des autres produits et charges opérationnels	1
Diminution nette de la charge d'impôt	1
Diminution nette du résultat net des activités poursuivies	- 1

Note 1.3.3 • Application d'IAS 23 révisée

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production doivent être désormais incorporés au coût de revient de l'actif éligible, contrairement à l'option qui était ouverte jusqu'à l'exercice dernier et retenue par le Groupe.

La première application par le Groupe de cette norme révisée porte sur les coûts d'emprunts d'un actif éligible pour lesquels le début de la capitalisation commence à compter du 1^{er} janvier 2009 et dont la construction de l'actif dure généralement plus de six mois.

L'application prospective de cette norme a eu peu d'impact sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009 ; les intérêts capitalisés sur cette période s'élèvent à 3 millions d'euros.

Note 1.3.4 • Cession des actifs et passifs de Super de Boer

Sur l'exercice 2009, le Groupe a procédé à la cession des actifs et passifs de Super de Boer. Le compte de résultat antérieurement publié a été retraité conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activité abandonnées". Les effets de ce retraitement sont présentés en note 10.

NOTE 1.4 • POSITIONS COMPTABLES PRISES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LES NORMES

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (voir note 1.5.2) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 1.5.20).

NOTE 1.5 • PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Note 1.5.1 • Périmètre et méthodes de consolidation**

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la Société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à

compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement si se produit un événement futur.

Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité ad hoc doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité ad hoc et l'entreprise indique que l'entité ad hoc est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Notes aux comptes consolidés

Note 1.5.2 • Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les coûts d'acquisition encourus avant le 1^{er} janvier 2010 et rattachés à un regroupement d'entreprise qui interviendra postérieurement au 31 décembre 2009 sont comptabilisés en charges constatés d'avance.

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, et dès lors qu'il s'agit de l'acquisition d'une activité propre (si les actifs apportés constituent des compléments d'actifs existants déjà gérés par le Groupe, la transaction est traitée comme une acquisition d'actifs isolés) les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les textes en vigueur au 31 décembre 2009, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle est enregistrée en goodwill. Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés. À compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les différences résultantes de ces transactions seront enregistrées directement en capitaux propres.

Note 1.5.3 • Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Note 1.5.4 • Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

Note 1.5.5 • Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe Casino. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Note 1.5.6 • Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Note 1.5.6.1 • Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Note 1.5.6.2 • Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Note 1.5.7 • Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	–
Construction - gros œuvre	40
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 12
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants "Étanchéité toiture et protection incendie de la coque" ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant "Gros œuvre".

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Note 1.5.8 • Contrats de location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat

Notes aux comptes consolidés

si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Note 1.5.9 • Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges, les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1^{er} janvier 2009.

Note 1.5.10 • Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3^e édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- la première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à

lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance ;

- la deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés (DCF Discounted Cash Flows), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

Note 1.5.11 • Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Note 1.5.12 • Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Note 1.5.12.1 • Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le Discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Note 1.5.12.2 • Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...),

les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Note 1.5.12.3 • Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée généralement à partir d'un multiple d'EBITDA sur la base de la dernière année extrapolée.

S'agissant du contrôle de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

Note 1.5.12.4 • Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Note 1.5.13 • Actifs financiers

Note 1.5.13.1 • Définitions

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Note 1.5.13.2 • Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Note 1.5.13.3 • Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Note 1.5.13.4 • Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts des OPCVM éligibles.

Note 1.5.13.5 • Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Notes aux comptes consolidés

Note 1.5.13.6 • Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants.

Note 1.5.13.7 • Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Note 1.5.13.8 • Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou ;
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

Note 1.5.14 • Passifs financiers

Note 1.5.14.1 • Définitions

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Note 1.5.14.2 • Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Note 1.5.14.2.1 • Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Note 1.5.14.2.2 • Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

Note 1.5.14.3 • Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Couverture de flux de trésorerie

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert :

- à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures ;
- pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique "Autres produits et charges financières".

Note 1.5.15 • Juste valeur des instruments financiers

À partir du 1^{er} janvier 2009, le Groupe a adopté la mise à jour d'IFRS 7 relative aux instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. En conséquence, les évaluations à la juste valeur doivent être détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

Note 1.5.16 • Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

Note 1.5.17 • Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, ce même si le Groupe demeure détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

Note 1.5.18 • Capitaux propres

Note 1.5.18.1 • Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par

Notes aux comptes consolidés

le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Note 1.5.18.2 • Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Note 1.5.18.3 • Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Note 1.5.18.4 • Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 1.5.14.

Note 1.5.18.5 • Paiement fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, soit sur une période généralement de 3 ans.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

Note 1.5.19 • Provisions

Note 1.5.19.1 • Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en "Autres produits et charges financières" (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en "Autres produits et charges financières" selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

Note 1.5.19.2 • Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

Note 1.5.20 • Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers". Les "puts à prix fixes" sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs.

Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée au prix d'exercice des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée. La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, le Groupe a opté pour la

comptabilisation en goodwill. Les intérêts minoritaires ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts minoritaires a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts minoritaires.

Les versements de dividendes aux intérêts minoritaires se traduisent par une augmentation du goodwill.

Au compte de résultat, les intérêts minoritaires se voient affecter leur quote-part de résultat. Au bilan la quote-part de profit allouée aux intérêts minoritaires réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables, entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

Le goodwill est réajusté à chaque période de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires.

Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir. À ce titre, le Groupe est en cours d'analyse de l'impact des normes IAS 27R et IFRS 3R sur ce traitement comptable.

Note 1.5.21 • Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Note 1.5.22 • Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

Note 1.5.23 • Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : "Chiffre d'affaires, hors taxes" et "Autres revenus".

Le "Chiffre d'affaires, hors taxes" intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Notes aux comptes consolidés

Les autres produits de l'activité dénommés "Autres revenus" comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Note 1.5.24 • Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le "Chiffre d'affaires, hors taxes" et le coût d'achat complet des marchandises vendues.

Le "Coût d'achat complet des marchandises" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coûts d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en "Coûts logistiques".

Note 1.5.25 • Coût des ventes

Les "Coûts des ventes" sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

Note 1.5.26 • Frais généraux et administratifs

Les "Frais généraux et administratifs" sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnement, commerciales et marketing, informatique et finance.

Note 1.5.27 • Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

Note 1.5.28 • Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature

à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

Note 1.5.29 • Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents ainsi que la charge d'intérêts des locations financières.

L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture portant sur des emprunts et dettes financières.

Note 1.5.30 • Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

Note 1.5.31 • Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la

date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et

- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

À la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC et le CNC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles au sein du Résultat Opérationnel Courant ;
- la CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne "impôt sur le résultat". En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présenté sur cette même ligne.

Les bases retenues pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2009 ont porté principalement sur les immobilisations amortissables. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupement d'entreprises bénéficieront à partir de 2010 de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif.

Note 1.5.32 • Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende du TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

Note 1.5.33 • Information sectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, nouvelle norme de présentation de l'information sectorielle en remplacement d'IAS 14. L'application d'IFRS 8 au groupe Casino n'apporte pas de modification significative par rapport à la norme IAS 14.

L'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Hypermarchés Géant Casino France ;
- Proximité regroupant les activités Supermarchés Casino, Monoprix et les Supérettes ;
- Franprix-Leader Price ;
- Amérique latine ;
- Asie.

Le Groupe comprend également des activités résiduelles regroupées dans le secteur "Autres" qui intègre principalement les activités de la Restauration, Cdiscount, Banque du Groupe Casino et Mercialis pour la zone France et l'Océan Indien pour la zone internationale.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 2 • FAITS MARQUANTS

NOTE 2.1 • ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2009 sont :

PRINCIPALES ENTRÉES / SORTIES DE PÉRIMÈTRE

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Globex Utilidades ⁽¹⁾	Distribution	Brésil	Acquisition	IP
Périmètre DCF (Dilux et Chalin) ⁽²⁾	Loueuse de fonds	France	Acquisition	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price ⁽³⁾	Distribution	France	Acquisition	IG
Les Halles des Bords de Loire ⁽⁴⁾	Promotion	France	Acquisition	IG
Caserne de Bonne ⁽⁵⁾	Promotion	France	Acquisition	IG
Easy Holland BV	Holding	Pays-Bas	Cession	–

(1) Au cours du second semestre 2009, GPA a acquis 95,46 % du capital de Globex Utilidades et de son enseigne Ponto Frio, spécialisée dans l'électroménager et l'informatique (voir note 3).

(2) Le Groupe a acquis les sociétés Dilux et Chalin (porteuse de fonds de commerce de supermarchés) pour 26 millions d'euros générant un goodwill de 28 millions d'euros.

(3) Le Groupe a acquis des sociétés pour un total de 68 millions d'euros (notamment Chariglione, Barat et Guénant) générant un goodwill de 31 millions d'euros.

(4) Le Groupe a acquis la société Les Halles des Bords de Loire pour 13 millions d'euros ne générant pas de goodwill.

(5) Le Groupe a acquis la société Caserne de Bonne pour 47 millions d'euros ne générant pas de goodwill.

PRINCIPALES VARIATIONS DE POURCENTAGE DE DÉTENTION SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Mercialys ⁽¹⁾	Immobilier	France	Diminution (8,29 %)	IG
Exito ⁽²⁾	Distribution	Colombie	Diminution (5,64 %)	IG
GPA	Distribution	Brésil	Diminution (1,05 %)	IP
Carulla Vivero ⁽³⁾	Distribution	Colombie	Augmentation (22,82 %)	IG
Barcelona ⁽⁴⁾	Distribution	Brésil	Augmentation (40 %)	IP

(1) Consécutives aux opérations décrites en note 2.2, notamment celle relative à la distribution de dividendes aux actionnaires de Casino rémunérée en titres Mercialys.

(2) Consécutives à l'augmentation de capital réalisée par Exito (voir note 2.2).

(3) Exercice du Put Carulla (voir note 2.2).

(4) Suite à l'exercice du put au cours du deuxième semestre 2009, GPA détient désormais 100 % de la société Barcelona (enseigne Assai).

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 39.

NOTE 2.2 • AUTRES FAITS MARQUANTS

Poursuite de la stratégie de valorisation des actifs immobiliers par apport d'actifs Alcudia à Mercialys

Le Groupe a annoncé le 5 mars 2009, l'apport à sa filiale Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par le groupe Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros. Cette opération qui a fait l'objet d'un document d'apport déposé par Mercialys auprès de l'AMF le 17 avril 2009 s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le Groupe depuis 2005. En rémunération des apports, Mercialys a émis au profit du groupe Casino 14,2 millions d'actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7 % à

66,1 %. S'agissant d'une opération intra-groupe, le résultat dégagé de cet apport a été neutralisé dans les comptes du Groupe.

Distribution aux actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon d'un dividende en actions Mercialys

À l'occasion de l'Assemblée générale annuelle mixte du 19 mai 2009, les actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon ont approuvé la distribution d'un dividende mixte comportant une composante en numéraire (2,57 euros par action pour les ADP et 2,53 euros par action pour les actions ordinaires), et une attribution d'actions Mercialys à concurrence d'une action Mercialys pour 8 actions (ordinaires ou ADP) ayant droit au dividende. À l'issue de cette distribution en nature, le groupe Casino détenait environ 50,4 % du capital et des

droits de vote de Mercialys. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'AMF le 21 avril 2009 communément avec l'opération de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires mentionnée ci-dessous.

La distribution aux actionnaires de titres d'une filiale sans perte de contrôle n'est pas spécifiquement traitée par les textes actuellement en vigueur. L'IFRIC a publié en novembre 2009 une interprétation (IFRIC 17) sur les distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires en indiquant toutefois que les transactions sur les titres d'une filiale conduisant à la reconnaissance d'intérêts minoritaires n'entraient pas dans son champ d'application. Cette interprétation a toutefois précisé que ce type de transaction devait être comptabilisé conformément aux nouvelles dispositions d'IAS 27 révisée⁽¹⁾, applicable pour le groupe Casino à partir du 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe a considéré que la distribution en nature de titres Mercialys devait être analysée comme une réduction du pourcentage de participation dans une filiale sans perte de contrôle. En application des règles décrites dans la note 1.5.2 "Regroupement d'entreprise", une telle transaction donne lieu à reconnaissance d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

Le Groupe a maintenu l'application permanente du principe comptable retenu jusqu'à présent dans le cas d'une cession partielle d'une participation sans perte de contrôle, la distribution ainsi réalisée a entraîné l'enregistrement d'un résultat de cession de 139 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de frais) qui est présenté sur la ligne "Autres produits opérationnels" du compte de résultat. Ce résultat hors frais correspond à la différence entre le prix de cession de l'action Mercialys déterminé sur la base de son cours de clôture précédant la date du détachement du droit à dividende Casino (soit 22 euros) et la valeur nette comptable des intérêts cédés à la date de cession.

Amélioration du profil boursier de la société Casino par la conversion des ADP en AO

Le Conseil d'administration a approuvé le 4 mars 2009 à l'unanimité le projet de conversion des Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP) en Actions Ordinaires avec droit de vote (AO) sur la base d'une parité de 6 AO pour 7 ADP. Cette opération traduit la volonté du groupe Casino de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

La note 25.1 décrit les mouvements sur le capital social liés à cette opération.

Emprunts obligataires

Au cours de l'année 2009, le groupe Casino a procédé à l'émission de trois emprunts obligataires pour un montant total de 1 500 millions d'euros à échéance 2012, 2013 et

2015. En parallèle, le Groupe a remboursé sur la période des emprunts obligataires pour un montant total de 781 millions d'euros (voir note 29.1.1).

Augmentation de capital d'Exito et renégociation de l'option de vente relative à Carulla

Exito, filiale du groupe Casino, a procédé à l'émission de 30 millions d'actions au prix de 14 500 COP/action, représentant un montant de 435 milliards COP (150 millions d'euros). Casino a souscrit à cette émission à hauteur de 29 millions d'euros correspondant à 5,8 millions de titres.

Par ailleurs suite à la renégociation de l'option de vente consentie aux partenaires minoritaires de sa filiale Carulla Vivero, et portant sur 22,5% du capital, Exito a acquis cette participation résiduelle pour un montant de 222 millions de dollars USD (154 millions d'euros), qui a été rémunéré pour moitié en numéraire et pour moitié par l'émission de 14,3 millions d'actions nouvelles. Cette émission a été réalisée mi-décembre 2009 dans le cadre d'un placement privé après accord des autorités de marché colombiennes. Le prix d'émission des actions nouvelles peut être ajusté en fonction de l'évolution du cours de l'action Exito pendant 30 mois à compter du 15 mars 2010. À l'issue de cette opération, Exito détient 99,9% du capital de Carulla.

Au terme de ces deux transactions, le nombre total d'actions Exito s'élève à 333 millions, Casino détenant 54,8% du capital d'Exito (contre 61,2% précédemment). Ces opérations se sont traduites par un profit de dilution de 8 millions d'euros présenté en "autres produits opérationnels".

Rémunération en actions préférentielles de l'économie inhérente à l'amortissement du goodwill dans les comptes de GPA

Le 4 mai 2009, le pourcentage de détention de Casino dans GPA est passé de 34,8% à 35,4% suite à l'approbation, lors de l'assemblée générale de GPA, de l'émission au profit de Casino de 2,2 millions d'actions préférentielles au cours de 32,32 réais par action (soit un montant équivalent à 71 millions de réais ie 24 millions d'euros).

Cette opération a généré un résultat de relution de 17 millions d'euros présenté en "autres produits opérationnels".

Acquisition de Globex Utilidades

En juillet 2009, GPA a acquis le contrôle de Globex Utilidades S.A. (enseigne Ponto Frio), opérant sur le segment des biens de consommation durables (voir note 3).

Accord de partenariat entre Globex Utilidades et Casas Bahia

GPA a signé en décembre 2009 un accord de partenariat entre sa filiale Globex Utilidades S.A. ("Ponto Frio") et les activités de distribution de Casas Bahia Comercial Ltda ("Casas Bahia"), le premier distributeur non alimentaire au Brésil.

(1) La norme IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et dont la première application par le Groupe sera l'exercice 2010, précise qu'une modification dans le pourcentage d'intérêts d'une société sans perte de contrôle de celle-ci doit être enregistrée comme une transaction de capitaux propres, sans incidence sur le compte de résultat.

Notes aux comptes consolidés

Casas Bahia exploite 513 magasins, emploie 57 000 personnes et a généré un chiffre d'affaires de 13,8 milliards de réais (5,3 milliards d'euros) en 2008, principalement en électroménager, ameublement et produits électroniques.

Les actionnaires actuels de Casas Bahia apporteront leurs activités de distribution à Ponto Frio dont ils détiendront 49 %, GPA maintenant une participation majoritaire dans la société. GPA et Casas Bahia apporteront également leurs activités internet à une nouvelle société détenue à 83 % par GPA et 17 % pour Casas Bahia. Cette nouvelle entité constituera le deuxième distributeur sur internet au Brésil.

Cet accord de partenariat générera d'importantes synergies et permettra d'offrir aux consommateurs brésiliens une offre plus large de produits, une meilleure qualité de service et un accès facilité au crédit.

Avec 68 000 employés, la combinaison entre Ponto Frio et Casas Bahia réalisera un chiffre d'affaires (sur la base des comptes 2008) de 18,5 milliards de réais (7,1 milliards d'euros) au travers de 1 015 magasins dans 18 États brésiliens. GPA comptera ainsi 1 807 magasins pour un chiffre d'affaires de près de 40 milliards de réais (15,4 milliards d'euros) et plus de 137 000 employés, ce qui en fera le premier employeur privé brésilien.

Cette opération est soumise à l'approbation de l'autorité de concurrence brésilienne.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, cet accord n'a généré aucune incidence comptable, la concrétisation des accords devant avoir lieu sur le 1^{er} semestre 2010.

Cession des actifs et passifs de Super de Boer à Jumbo

La société Super de Boer, filiale à 57 % du groupe Casino, a cédé à la société Jumbo l'ensemble de ses actifs et passifs pour un montant de 553 millions d'euros, soit un prix équivalent à 4,82 euros par action. Cette opération conduit à dégager une plus-value nette d'impôt de 56 millions d'euros (quote-part Casino). Ce montant inclut les frais supportés directement par Super de Boer.

À l'issue de la cession de ses actifs et passifs à Jumbo, la société Super de Boer a distribué avant le 31 décembre 2009 le produit de la cession à ses actionnaires dans le cadre d'un processus de liquidation de la société.

Le compte de résultat de Super de Boer a, par ailleurs, été reclassé en "activités abandonnées" (voir note 10).

Litige Baud

Le groupe Casino a acquis, le 12 novembre 2009, les participations résiduelles de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement 5 % et 25 %, pour un prix de 429 millions d'euros. Le groupe Casino détient désormais la totalité du capital des deux sociétés.

Ce prix, calculé par un expert indépendant en application de la formule de prix convenue entre les parties en 1998, est ainsi proche des 413 millions d'euros déjà comptabilisés en dette financière dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008.

Opérations du Groupe au Venezuela

Le Groupe exploite au Venezuela des hypermarchés et supermarchés à travers sa filiale Cativen, un des acteurs majeurs du marché de la distribution dans ce pays (6 hypermarchés et 35 supermarchés sous enseigne respectivement Exito et Cada). Cativen dispose de trois entrepôts, de cinq plateformes logistiques et d'un centre commercial en construction.

Nationalisation des opérations vénézuéliennes

Le 17 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a ordonné la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Cette décision constitue un événement postérieur à la clôture, directement visé dans la norme IAS 10 "Événements postérieurs à la clôture", ne confirmant pas une situation préexistante au 31 décembre 2009 dont les effets appartiennent à l'exercice 2010.

Le Groupe est actuellement en discussion avec le gouvernement vénézuélien pour trouver une solution dans l'intérêt des deux parties. Casino considère que la nationalisation de ses principales activités au Venezuela aurait un impact limité sur les résultats de ses opérations, sur les flux de trésorerie ainsi que sur sa situation financière.

Taux de conversion des opérations vénézuéliennes

Le gouvernement vénézuélien a instauré depuis 2003 un système général de contrôle des changes qui réduit en particulier l'accès des importateurs locaux et des investisseurs étrangers aux devises étrangères. Depuis le 1^{er} avril 2005, ce système se concrétise notamment par la nécessité d'obtenir au préalable un accord de la Commission de change dénommée CADIVI pour régler des dettes libellées en dollars américains issues entre autres d'importations de marchandises, de paiements de dividendes ou de désinvestissements. Le vote d'une loi par le gouvernement vénézuélien en octobre 2005 a conduit à l'existence de deux taux de change au Venezuela, le taux officiel qui s'établit depuis lors à 2,15 Bolivar Fuertes (VEF) pour 1 dollar américain (USD) et le taux parallèle qui est variable et qui peut être significativement différent du taux officiel. Sur l'exercice 2009, le taux officiel n'a pas évolué.

Depuis l'entrée en vigueur du taux de change officiel, notre filiale vénézuélienne a accès aux dollars CADIVI dans le cadre d'importations de certaines marchandises. Ainsi, la conversion des achats de ces marchandises à l'étranger s'effectue au taux officiel. Par ailleurs, conformément aux conditions d'accès au marché officiel et si le cas se présentait, le Groupe utiliserait le taux officiel pour effectuer un rapatriement d'une quote-part ou de la totalité de son investissement au Venezuela dans le cadre par exemple d'une distribution de dividende.

Sur la base de ces éléments et en conformité avec les stipulations de la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", le Groupe a jugé approprié de continuer d'utiliser le taux officiel pour la conversion de ses opérations vénézuéliennes en 2009.

Le 8 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a annoncé que le Venezuela dévaluait sa monnaie et introduisait un régime

à deux niveaux de taux de change : le taux de change officiel du bolivar (VEF) contre l'USD, resté à 2,15 VEF depuis 2005, est dès lors fixé à 2,60 VEF pour l'importation de produits alimentaires, produits pharmaceutiques et autres biens essentiels et à 4,30 VEF pour toutes les autres opérations. Cette dévaluation constitue un événement postérieur à la clôture ne confirmant pas une situation préexistante au 31 décembre 2009. Dès lors et conformément au principe comptable décrit à la note 1.5.5, les comptes des entités vénézuéliennes sont convertis au taux de change officiel en vigueur au 31 décembre 2009. L'application théorique du taux de 4,30 VEF dans les comptes consolidés du groupe Casino clos le 31 décembre 2009 aurait conduit à une diminution du chiffre d'affaires d'environ 1,5% et à une incidence non matérielle sur le résultat opérationnel courant.

Base d'élaboration des comptes des opérations vénézuéliennes

Sur la base de l'indice CPI/NCPI, l'économie du Venezuela est considérée hyperinflationniste depuis fin 2009. En conséquence, le Groupe a considéré l'application de la norme IAS 29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes" dès l'exercice 2009.

Au regard de son incidence non significative sur les principaux agrégats financiers consolidés du Groupe (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, capitaux propres et endettement financier net), la Société a décidé de ne pas appliquer le traitement d'hyperinflation sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

NOTE 3 • REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Conformément à la résolution de l'assemblée générale de GPA tenue le 6 juillet 2009, GPA a acquis 70,24% du capital de Globex Utilidades et de son enseigne Ponto Frio, spécialisée dans l'électroménager et l'informatique. Parallèlement, GPA a également acquis auprès des actionnaires minoritaires de Globex une part complémentaire représentant 25,22% du capital, portant l'acquisition à 95,46% du capital de Globex.

Le coût total du regroupement s'est élevé à 1 142 millions de réais (420 millions d'euros). Il comprend d'une part, le paiement en numéraire à hauteur de 939 millions de réais (345 millions d'euros) et l'émission par GPA d'actions préférentielles de classe B valorisées à leur cours à la date d'échange pour un montant de 186 millions de réais (68 millions d'euros), et d'autre part, des coûts directement attribuables au regroupement pour un montant de 17 millions de réais nets d'impôt (6 millions d'euros).

Ces actions préférentielles de classe B sont dépourvues de droit de vote et donnent droit notamment à un dividende fixe de 0,01 réais par action. Elles seront automatiquement converties en actions préférentielles de classe A sur la base d'un rapport 1 pour 1 et selon l'échéancier pré-établi suivant :

- 32% ont été converties le 6 juillet 2009 ;
- 28% le 7 janvier 2010 ;
- 20% le 7 juillet 2010 ;
- 20% le 7 janvier 2011.

En relation avec cette conversion, GPA paiera le cas échéant toute différence négative entre le prix garanti de 40 réais par action ajusté de la variation du taux d'intérêt CDI et la moyenne pondérée de l'action préférentielle de classe A sur les 15 derniers jours de cotation précédant la conversion. Conformément à la norme IFRS 3, l'éventuelle mise en œuvre de cette garantie de cours entraînera d'une part une correction de la valeur de l'émission de capital chez GPA et d'autre part une dilution complémentaire dans les comptes consolidés du groupe Casino.

La prise de contrôle de Ponto Frio a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'intégration globale dans les comptes consolidés de GPA est effectuée sur la base de 95,46%, les 4,54% restants étant analysés comme des intérêts minoritaires. En février 2010, GPA a acquis 3,3% d'actions complémentaires portant sa détention dans Globex Utilidades à 98,32%.

Sur la base de l'actif net de Globex Utilidades au 30 juin 2009 résumé ci-dessous, un goodwill provisoire de 705 millions de réais (259 millions d'euros) a été enregistré dans les comptes consolidés de GPA. Ces données ont été intégrées dans les comptes consolidés du Groupe à hauteur de notre quote-part dans GPA. Ainsi, le goodwill Globex Utilidades représente pour notre quote-part 88 millions d'euros.

en millions d'euros	31/12/09	30/06/09		31/12/09	30/06/09
Total des actifs courants	663	532	Total des passifs courants	595	479
Total des actifs non courants	307	220	Total des passifs non courants	119	107
			Total des capitaux propres	256	166
Total des actifs	970	752	Total des passifs et des capitaux propres	970	752

La détermination de la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables de Ponto Frio à la date de prise de contrôle est en cours.

Notes aux comptes consolidés

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

en millions d'euros	
Trésorerie nette acquise avec la société au 30 juin 2009	10
Paiements effectués au titre de l'acquisition de Globex Utilidades	118
Sortie nette de trésorerie (reportée dans la ligne "incidence des variations de périmètre" du TFT)	108

NOTE 4 • INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 4.1 • DÉFINITIONS DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, nouvelle norme de présentation de l'information sectorielle en remplacement d'IAS 14. L'application d'IFRS 8 au groupe Casino n'apporte pas de modification significative par rapport à la norme IAS 14.

L'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal décideur opérationnel (le Président-Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Hypermarchés Géant Casino France ;
- Proximité regroupant les activités Supermarchés Casino, Monoprix et les Supérettes ;
- Franprix-Leader Price ;
- Amérique latine ;
- Asie.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information ne sera donc présentée en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

NOTE 4.2 • INDICATEURS-CLÉS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

2009

en millions d'euros	France				International			Ajustements et éliminations	Total
	Hypermarchés Géant Casino France	Proximité	Franprix-Leader Price	Autres secteurs France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs international		
Chiffre d'affaires	5 548	6 690	4 007	1 454	6 563	1 686	844	(34)	26 757
<i>Chiffre d'affaires externe</i>	5 548	6 690	4 007	1 420	6 563	1 686	844	–	26 757
<i>Inter-secteur</i>	–	–	–	34	–	–	–	(34)	–
Résultat opérationnel courant	115	330	243	115	248	92	66	–	1 209

2008 RETRAITÉ

en millions d'euros	France				International			Ajustements et éliminations	Total
	Hyper-marchés Géant Casino France	Proximité	Franprix-Leader Price	Autres secteurs France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs international		
Chiffre d'affaires	6 121	6 842	4 260	1 360	6 084	1 583	852	(25)	27 076
Chiffre d'affaires externe Inter-secteur	6 121	6 842	4 260	1 335	6 084	1 583	852	–	27 076
	–	–	–	25	–	–	–	(25)	–
Résultat opérationnel courant	195	352	273	85	254	81	28	–	1 266

NOTE 5 • INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

NOTE 5.1 • PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Chiffre d'affaires distribution, hors taxes	26 757	27 076
Autres revenus	314	125
Produits des activités ordinaires	27 071	27 201

L'augmentation de 189 millions d'euros des autres revenus par rapport au 31 décembre 2008 résulte essentiellement de la cession de deux sites de promotion immobilière en Pologne pour un montant de 179 millions d'euros.

NOTE 5.2 • COÛT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Achats et variation de stocks	(18 770)	(19 033)
Coûts logistiques	(1 067)	(1 017)
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(19 836)	(20 050)

NOTE 5.3 • NATURE DE CHARGE PAR FONCTION

31 DÉCEMBRE 2009

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Frais de personnel	(339)	(2 227)	(570)	(3 136)
Autres charges	(690)	(2 244)	(384)	(3 318)
Dotations aux amortissements	(37)	(513)	(89)	(639)
Total	(1 067)	(4 983)	(1 043)	(7 093)

(i) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

Notes aux comptes consolidés

31 DÉCEMBRE 2008

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Frais de personnel	(325)	(2 261)	(548)	(3 133)
Autres charges	(657)	(2 096)	(373)	(3 125)
Dotations aux amortissements	(36)	(530)	(77)	(643)
Total	(1 017)	(4 887)	(997)	(6 901)

(i) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

Note 5.3.1 • Effectifs

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

en nombre de personnes	2009	2008 retraité
Effectif inscrit du Groupe	163 208	164 068
Équivalent temps plein	152 377	151 233

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

Note 5.3.2 • Charges de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple s'élève à 489 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 428 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers) et à 419 millions d'euros au 31 décembre 2008 retraité.

Les montants des loyers futurs de locations simples et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 34.3.2.

NOTE 5.4 • AMORTISSEMENTS

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(600)	(601)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location financement	(39)	(42)
Total des dotations aux amortissements	(639)	(643)

NOTE 6 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Total des Autres Produits opérationnels	260	65
Total des Autres Charges opérationnelles	(296)	(145)
	(37)	(81)
DÉTAIL PAR NATURE		
Résultat de cession d'actifs	146	57
Dont plus-value sur cession titres Mercialys	139	22
Dont plus-value sur cession d'actifs Vindémia	22	–
Dont plus-value sur opérations immobilières	14	31
Dont moins-value sur cession Easy Colombia (Easy Holland BV)	(28)	–
Autres produits et charges opérationnels	(182)	(137)
Pertes nettes de valeur des actifs (iii)	(15)	(15)
Provision et charges pour restructuration (ii)	(68)	(27)
Provisions et charges pour litiges	(27)	(19)
Provisions et charges pour risques	(70)	(36)
Risque lié à l'opération TRS Exito (i)	10	(27)
Divers (iv)	(12)	(13)
Total autres produits et charges opérationnels nets	(37)	(81)

(i) Le poste provision pour risques inclut une provision pour perte probable sur l'opération "Total Return Swap" (voir note 27.2).

(ii) Cette charge de restructuration au titre de l'exercice 2009 concerne essentiellement les secteurs Proximité et Franprix-Leader Price.

(iii) **Détail des pertes de valeur des actifs**

en millions d'euros	Notes	2009	2008 retraité
Pertes de valeur des goodwill	16.2	–	(4)
Pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	13.2	(2)	2
Pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	14.2	(4)	(6)
Autres pertes		(9)	(6)
Total pertes nettes de valeur des actifs		(15)	(15)

(iv) Cette rubrique enregistre principalement les effets non récurrents liés à une loi d'amnistie fiscale au Brésil (- 75 millions d'euros) et un produit d'indemnité lié à la rupture d'une clause d'exclusivité négociée par GPA (+ 69 millions d'euros).

NOTE 7 • RÉSULTAT FINANCIER**NOTE 7.1 • COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	4	12
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	22	39
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	27	51
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(362)	(414)
Charges financières de location financement	(8)	(7)
Coût de l'endettement financier brut	(370)	(422)
Total du coût de l'endettement financier net	(343)	(371)

Notes aux comptes consolidés

NOTE 7.2 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Produits financiers de participation	1	2
Gains de change (hors opérations de financement)	27	26
Produits d'actualisation et de désactualisation	2	10
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	11	12
Autres produits financiers	51	43
Produits financiers	91	93
Pertes de change (hors opérations de financement)	(20)	(32)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(18)	(16)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(3)	(38)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(1)	-
Autres charges financières	(51)	(23)
Charges financières	(93)	(110)
Total autres produits et charges financiers	(2)	(16)

NOTE 8 • IMPÔTS

NOTE 8.1 • CHARGE D'IMPÔT

Note 8.1.1 • Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Impôts exigibles	(193)	(158)
Impôts différés	(8)	(59)
Total impôt sur le résultat	(201)	(217)

Note 8.1.2 • Rapprochement charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Résultat avant impôt et mises en équivalence	828	798
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(285)	(275)
Impacts dus à des taux d'imposition différents ⁽ⁱ⁾	43	22
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro (note 8.1.3)	36	(14)
Divers impôts	5	49
<i>Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels</i>	6	9
<i>Crédit d'impôt pour investissement France et International</i>	7	27
<i>Reconnaissance et abandon de déficits</i>	(6)	7
<i>Reprise provision pour impôt</i>	4	9
<i>Divers⁽ⁱⁱ⁾</i>	(6)	(3)
Charge d'impôt réelle	(201)	(217)
Taux d'impôt effectif	24,26 %	26,69 %

(i) Principalement taux réduit sur cessions d'actifs immobiliers.

(ii) Au titre de l'exercice 2009, le montant est principalement constitué de la comptabilisation d'une charge d'impôt différé de 19 millions d'euros résultant de la réforme fiscale française relative à la taxe professionnelle (voir note 1.5.30).

Note 8.1.3 • Principales différences temporelles imposées à taux zéro

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Effet des déficits non activés	(33)	(28)
Charges non déductibles	(15)	(37)
Résultat Mercialys non imposé	46	38
Amortissement stocks options	(15)	(11)
GPA (plan d'amnistie fiscale)	44	-
Dilution Brésil, Colombie et Venezuela	18	-
Cessions non fiscalisées	58	-
Divers	3	(2)
Total principales différences temporelles imposées à taux zéro	106	(40)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	36	(14)

NOTE 8.2 • IMPÔTS DIFFÉRÉS**Note 8.2.1 • Variation des impôts différés actifs**

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Au 1 ^{er} janvier	110	173
Produit (charge) de l'exercice "Activités poursuivies"	(62)	(110)
Produit (charge) de l'exercice "Activités abandonnées"	(3)	-
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	61	42
Variations constatées directement en capitaux propres	3	6
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	3	-
Au 31 décembre	112	110

Note 8.2.2 • Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	391	412
Charge (produit) de l'exercice	(54)	(51)
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(2)	30
Variations constatées directement en capitaux propres	-	-
Au 31 décembre	335	391

Notes aux comptes consolidés

Note 8.2.3 • Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Net	
	2009	2008 retraité
Immobilisations incorporelles	(108)	(97)
Immobilisations corporelles <i>dont location financement</i>	(330) (101)	(391) (126)
Stocks	(12)	10
Instruments financiers	11	23
Autres actifs	54	
Provisions	82	83
Provisions réglementées	(139)	(105)
Autres passifs <i>dont emprunt location financement</i>	81 50	96 45
Reports fiscaux déficitaires	138	100
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(223)	(281)
Impôts différés actifs au bilan	112	110
Impôts différés passifs au bilan	335	391
Solde net	(223)	(281)

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2009 une économie d'impôt de 119 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan s'élevait à 66 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 23 millions d'euros). Ces déficits sont principalement localisés dans les filiales argentines ainsi que dans la société Cdiscount.

Les dates d'expiration de ces reports déficitaires non comptabilisés sont présentées dans le tableau ci-après :

ÉCHÉANCES DES REPORTS FISCAUX DÉFICITAIRES NON COMPTABILISÉS

en millions d'euros	2009
Inférieur à 1 an	1
Entre 1 et 2 ans	1
Entre 2 et 3 ans	1
Supérieur à 3 ans	20
Total	23

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement dans la société Cdiscount, et dans les sous-groupes GPA et Franprix-Leader Price ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

NOTE 9 • QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en millions d'euros	2009	2008 retraité
AEW Immocommercial	2	3
Easy Colombia	(1)	(1)
Entreprises associées du groupe Cdiscount	(3)	(1)
Entreprises associées du groupe GPA	3	-
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	5	12
Quote-part de résultat net des entreprises associées	6	14

NOTE 10 • ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent ainsi :

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Actifs immobiliers de Super de Boer	–	7
Actifs immobiliers de DCF	4	–
Actifs immobiliers de Franprix-Leader Price	10	27
Leader Price Argentina	12	–
Actifs détenus en vue de la vente⁽ⁱ⁾	26	34
Passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	17	–

(i) Dont 1 million d'euros de trésorerie au 31 décembre 2009.

Le compte de résultat des activités américaines, polonaises et de Super de Boer, présenté sur une seule ligne "résultat net des activités abandonnées" se décompose comme suit :

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

en millions d'euros	2009				2008			
	Super de Boer	Pologne	USA	Total	Super de Boer	Pologne	USA	Total
Chiffre d'affaires	1 570	–	–	1 570	1 627	–	–	1 627
Marge commerciale	143	–	–	143	184	–	–	184
Résultat opérationnel courant	20	(1)	–	19	15	(1)	–	14
Autres charges et produits opérationnels	217	(4)	(1)	211	7	(11)	(4)	(8)
Résultat opérationnel	237	(5)	(1)	231	22	(12)	(4)	6
Résultat financier	(5)	1	–	(3)	(8)	–	–	(8)
Charge d'impôt	(3)	2	–	(1)	4	2	1	7
Quote-part de résultat net des entreprises associées	1	–	–	1	(1)	–	–	(1)
Résultat net des activités abandonnées	230	(2)	(1)	228	17	(10)	(3)	4
dont part du Groupe	51	(2)	(1)	48	9	(10)	(3)	(4)
dont intérêts minoritaires	179	–	–	179	8	–	–	8

FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

en millions d'euros	2009				2008
	Super de Boer	Pologne	USA	Total	Super de Boer
Flux net de trésorerie généré par l'activité	20	(10)	(1)	9	49
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	292	–	–	292	(31)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(307)	–	–	(307)	(18)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	5	(10)	(1)	(6)	–

Les flux de trésorerie des activités abandonnées en 2009 relatifs à la Pologne et aux États-Unis sont en relation avec les garanties de passifs accordées.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 11 • RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 11.1 • NOMBRE D' ACTIONS

NOMBRE DILUÉ D' ACTIONS ENTRANT DANS LE CALCUL

en millions d'euros	2009	2008 retraité ⁽ⁱ⁾
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période		
Actions ordinaires totales	110 329 142	109 642 588
Actions ordinaires auto-détenues	(169 598)	(616 661)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution (1)	110 159 544	109 025 927
Équivalents actions provenant des :		
Plan d'option de souscription	1 424 673	1 889 116
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(1 424 673)	(1 297 880)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	–	591 235
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽ⁱⁱ⁾	–	(512 444)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	–	78 791
Plans d'attribution d'actions gratuites	323 089	151 507
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives	323 089	230 298
Actions ordinaires après dilution (2)	110 482 633	109 256 225
Total des actions après dilution (3)	110 482 633	109 256 225

(i) Afin d'assurer la comparabilité d'une période à l'autre, les résultats par action au titre de la période close le 31 décembre 2008 ont été retraités afin de prendre en compte rétrospectivement la cession de Super de Boer (voir note 10), le changement de méthode relatif à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 1.3.2) et l'opération de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires (voir note 2.2). Ainsi, ces trois opérations ont été considérées comme si elles avaient toujours eu lieu. Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est composé uniquement d'actions ordinaires.

(ii) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

NOTE 11.2 • RÉSULTAT DE BASE

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Résultat net part du Groupe	591	495
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(18)	(27)
Résultat net, part du Groupe, attribuable aux AO (4)	573	468
Résultat de base attribuable aux AO (4) x (1)	573	468

NOTE 11.3 • RÉSULTAT DILUÉ

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Résultat net part du Groupe	591	495
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(18)	(27)
Résultat net, part du Groupe, attribuable aux AO (5)	573	468
Résultat dilué attribuable aux AO (5) x (2) / (3) + dividendes préférentiels	573	468

NOTE 11.4 • RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Résultat des activités abandonnées (6)	48	(4)
De base attribuable aux AO $(6) \times (1)$	48	(4)
Dilué attribuable aux AO $(6) \times (2) / (3)$	48	(4)

NOTE 11.5 • RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Résultat des activités poursuivies		
De base attribuable aux AO $[(4) - (6)] \times (1)$	524	472
Dilué attribuable aux AO $[(5) - (6)] \times (2) / (3)$	524	472

NOTE 11.6 • RÉSULTAT PAR ACTION

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Des activités poursuivies, part du Groupe		
• de base	4,76	4,33
• dilué	4,75	4,32
De l'ensemble consolidé, part du Groupe		
• de base	5,20	4,30
• dilué	5,18	4,29

Notes aux comptes consolidés

NOTE 12 • GOODWILL

NOTE 12.1 • RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

en millions d'euros	2009			2008
	Brut	Perte de valeur ⁽ⁱⁱ⁾	Net	Net
Périmètre historique ⁽ⁱ⁾	1 307	(10)	1 297	1 264
Hypermarchés	614	–	614	615
Supermarchés	492	–	492	445
Proximités	201	(10)	190	204
Franprix-Leader Price	1 857	–	1 857	1 807
Monoprix	906	–	906	906
Autres	334	–	334	297
France	4 404	(10)	4 394	4 274
Amérique latine	1 850	–	1 850	1 495
Argentine	34	–	34	38
Brésil	1 281	–	1 281	961
Colombie	403	–	403	382
Uruguay	103	–	103	84
Venezuela	29	–	29	30
Asie	72	–	72	71
Thaïlande	68	–	68	68
Vietnam	3	–	3	4
Autres	178	–	178	350
Pays-Bas	–	–	–	169
Océan Indien	176	–	176	178
Pologne	1	–	1	1
Divers	1	–	1	1
International	2 100	–	2 100	1 916
Goodwill	6 504	(10)	6 494	6 190

(i) Le goodwill du périmètre historique correspond principalement aux fonds de commerce de Distribution Casino France et aux goodwill déterminés en 1990 et 1992 lors de l'acquisition de La Ruche Méridionale et des activités apportées par Rallye.

(ii) La perte de valeur de l'exercice est rattachée à la restructuration de la branche Proximité et ne résulte pas des tests de perte de valeur annuels présentés en note 16. Cette perte de valeur de 10 millions d'euros est présentée en provision et charge pour restructuration (voir note 6).

NOTE 12.2 • VARIATION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

en millions d'euros	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier, valeur nette	6 190	6 177
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽ⁱ⁾	237	489
Pertes de valeur de l'exercice ⁽ⁱⁱ⁾	(10)	(5)
Sorties de périmètre ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(251)	(13)
Effet des variations de change ^(iv)	320	(274)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	7	(57)
Reclassement et autres mouvements	–	(126)
Au 31 décembre, valeur nette	6 494	6 190

(i) La variation sur l'exercice 2009 résulte principalement de l'acquisition de Globex par GPA (86 millions d'euros), des acquisitions des sociétés Dilux et Chalin porteuses de fonds de commerce supermarchés (28 millions d'euros), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (45 millions d'euros) et de la consolidation des sociétés Viver, Alco et Casteldoc (19 millions d'euros) et de l'incidence des opérations réalisées avec Mercialys (voir note 2).

(ii) Confère note 16.2.

(iii) Les sorties de périmètre concernent essentiellement la cession des actifs et passifs de Super de Boer à hauteur de 169 millions d'euros (voir note 2.2) et à des dilutions du pourcentage de détention dans Exito et GPA pour respectivement 35 et 25 millions d'euros.

(iv) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2009 résulte principalement de l'appréciation des monnaies brésilienne, colombienne et uruguayenne par rapport à l'euro.

NOTE 13 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 13.1 • COMPOSITION

en millions d'euros	2009			2008		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	300	(42)	258	352	(19)	333
Droit au bail	130	(1)	129	115	(1)	113
Logiciels	349	(207)	142	310	(187)	123
Autres immobilisations	107	(33)	75	148	(36)	112
Immobilisations incorporelles	886	(283)	602	925	(244)	681

(i) Les pertes de valeurs cumulées représentent respectivement 2 millions d'euros au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2008.

NOTE 13.2 • VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Droit au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2008	249	104	125	53	532
Variation de périmètre	102	(5)	6	-	103
Augmentations et autres acquisitions	4	16	6	69	95
Actifs générés en interne	-	-	16	-	16
Sorties de l'exercice	(1)	(1)	-	(2)	(4)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(7)	-	(45)	(4)	(56)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	-	-	-	2	2
Effet des variations de change	(15)	-	(1)	(4)	(19)
Reclassements et autres mouvements	-	-	16	(2)	14
Au 31 décembre 2008	333	114	123	112	681
Variation de périmètre	-	-	7	(5)	3
Augmentations et autres acquisitions	2	19	13	49	83
Actifs générés en interne	-	-	9	-	9
Sorties de l'exercice	(101)	(2)	(7)	2	(108)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	-	(53)	(3)	(70)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	-	-	-	(1)	(2)
Effet des variations de change	17	-	1	-	18
Reclassements et autres mouvements	22	(2)	49	(80)	(12)
Au 31 décembre 2009	258	129	142	75	602

Notes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2009, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 243 millions et 129 millions d'euros ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivantes :

en millions d'euros	2009	2008
Exito	243	218
Super de Boer	-	101
Distribution Casino France	72	69
Franprix-Leader Price	36	26
Monoprix	16	15
Autres	5	5

NOTE 14 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 14.1 • COMPOSITION

en millions d'euros	2009			2008		
	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net	Brut	Amort. et perte de valeur ⁽ⁱ⁾	Net
Terrains et agencements	1 429	(54)	1 375	1 401	(52)	1 349
Constructions et agencements	3 390	(1 133)	2 258	3 550	(1 175)	2 376
Autres immobilisations	5 125	(3 021)	2 104	4 872	(2 685)	2 187
Immobilisations corporelles	9 944	(4 208)	5 737	9 824	(3 911)	5 912

(i) Les pertes de valeur cumulée respectivement représentent 67 millions d'euros et 66 millions au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

NOTE 14.2 • VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2008	1 342	2 334	2 050	5 726
Variation de périmètre	23	119	(8)	134
Augmentations et autres acquisitions	50	227	790	1 067
Sorties de l'exercice	(36)	(105)	(23)	(165)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(150)	(429)	(585)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	-	(5)	(1)	(6)
Effet des variations de change	(55)	(139)	(53)	(247)
Reclassements et autres mouvements	31	93	(138)	(13)
Au 31 décembre 2008	1 349	2 376	2 187	5 912
Variation de périmètre ⁽ⁱ⁾	32	12	22	66
Augmentations et autres acquisitions	19	98	440	557
Sorties de l'exercice ⁽ⁱ⁾	(76)	(270)	(28)	(375)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(145)	(410)	(562)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies) ⁽ⁱⁱ⁾	-	(5)	(22)	(27)
Effet des variations de change	46	133	50	229
Reclassements et autres mouvements	10	60	(134)	(63)
Au 31 décembre 2009	1 375	2 258	2 104	5 737

(i) Les sorties relatives aux constructions et aux agencements réalisées sur l'exercice 2009 résultent essentiellement des cessions des actifs de Super de Boer pour 132 millions d'euros et les cessions d'actifs magasins pour 101 millions d'euros (principalement aux deux nouvelles OPCI)

(ii) La perte de valeur de l'exercice de 27 millions d'euros résulte d'une part des tests de perte de valeur à hauteur de 4 millions d'euros (voir note 6) et d'autre part de la restructuration de la branche Proximité et Franprix-Leader Price pour 23 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2009 selon la méthodologie décrite en note 1.5 "Principales méthodes comptables" ; l'incidence est présentée en note 16.

NOTE 14.3 • IMMOBILISATIONS FINANÇÉES EN LOCATION FINANCEMENT

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

en millions d'euros	2009			2008		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	44	(2)	42	80	(2)	78
Constructions	226	(102)	124	282	(118)	164
Matériels et autres immobilisations	707	(583)	125	700	(549)	151
Immeubles de placement	82	(6)	76	82	(6)	76
Total	1 059	(693)	366	1 144	(675)	469

NOTE 14.4 • CAPITALISATION DES COÛTS D'EMPRUNTS

L'application prospective de la norme IAS 23 révisée n'a eu que peu d'incidence sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009 ; les intérêts capitalisés sur cette période s'élèvent à 3 millions d'euros avec un taux d'intérêt moyen de 7,43 %.

NOTE 15 • IMMEUBLES DE PLACEMENT

NOTE 15.1 • VARIATIONS

en millions d'euros	Brut	Amortis- sements	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2008	1 277	(198)	(39)	1 040
Variation de périmètre	72	(6)	–	66
Augmentations et autres acquisitions	53	(27)	–	27
Sorties de l'exercice	(4)	1	–	(3)
Pertes de valeur (nettes)	–	–	–	–
Effet des variations de change	(27)	5	5	(17)
Reclassements et autres mouvements	14	(5)	–	9
Au 31 décembre 2008	1 385	(229)	(34)	1 121
Variation de périmètre ⁽ⁱ⁾	82	–	–	81
Augmentations et autres acquisitions	46	(32)	–	14
Sorties de l'exercice	(22)	5	–	(17)
Pertes de valeur (nettes)	–	–	–	–
Effet des variations de change	1	–	–	1
Reclassements et autres mouvements	32	3	–	35
Au 31 décembre 2009	1 524	(254)	(34)	1 235

(i) Confère note 2.1 pour les principales acquisitions.

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2009 s'élève à 2 994 millions d'euros (2 867 millions d'euros au 31 décembre 2008). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 235 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont environ 76 % concerne notre filiale Mercialis (soit environ 942 millions d'euros).

Notes aux comptes consolidés

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

en millions d'euros	2009	2008
Produits locatifs des immeubles de placement	221	194
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(8)	(8)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(16)	(11)

Les données ci-après relatives à la détermination de la juste valeur de ces immeubles de placement concernent Mercialys.

NOTE 15.2 • JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT RELATIFS À MERICIALYS

Au 30 juin 2009, les experts BNP Paribas Real Estate, Catella Valuation et Galtier avaient mis à jour l'expertise de la valeur du patrimoine de Mercialys. À périmètre comparable, l'ensemble des sites avait été expertisé.

Les sites acquis durant le premier semestre 2009 ont été valorisés comme suit au 30 juin 2009 :

- Les 10 actifs acquis par voie d'apport auprès du groupe Casino ont été valorisés à leurs valeurs d'expertise réalisées par The Retail Consulting Group Expertise lors de l'apport.
- Le lot de copropriété acquis à Villenave d'Ornon a été valorisé au prix d'achat dans l'attente des rapports d'expertise et le lot acquis à Montélimar a été valorisé par une expertise dans le cadre de l'expertise globale du site. Pour ces deux actifs, les valeurs s'élèvent à 2,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les experts Atis Real, Catella et Galtier ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- Atis Real a réalisé l'expertise des sites d'hypermarchés, soit 101 sites, en réalisant une visite in situ sur 46 de ces sites au cours du second semestre 2009, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2009 pour les 55 autres sites.
- Catella a réalisé l'expertise des sites de supermarchés, soit 19 sites, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2009 (les 19 sites ayant fait l'objet d'une visite in situ au cours du 1^{er} semestre 2009).
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 47 sites, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2009 sauf pour 6 sites qui ont fait l'objet d'une expertise sur la base d'une visite in situ.

Les sites acquis durant l'exercice 2009 ont été valorisés comme suit au 31 décembre 2009 :

- Les 10 actifs acquis par voie d'apport auprès du groupe Casino ont été valorisés de la façon suivante :
 - Pour les 3 actifs bâtis sis à Besançon et Arles faisant partie du bloc 1 de l'opération d'apport : Atis Real a réalisé l'expertise de ces actifs par intégration dans l'expertise globale des 2 sites en question.
 - Pour les actifs du lot 2 (7 actifs à développer) : les valeurs vénales de ces actifs déterminées lors de l'apport par The Retail Consulting Group (RCG) ont fait l'objet d'une réactualisation interne au 31 décembre 2009 validée par Atis Real.
- Les lots de copropriété acquis à Villenave d'Ornon et à Montélimar ont été valorisés par Atis Real par intégration dans l'expertise globale des sites.
- La galerie de Geispolsheim détenue par la SCI GM Geispolsheim (dont 50 % des parts sociales ont été acquises par la SAS Mery 2) a été valorisée à la valeur d'achat des parts par le Groupe.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 137 millions d'euros, valorisent le patrimoine immobilier à 2 237 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2009, à comparer à la valorisation du 30 juin 2009 de 2 185 millions d'euros et à 2 061 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en hausse de +8,6 % sur 12 mois (-1 % à périmètre constant), et de +2,4 % sur les 6 derniers mois (+2,2 % à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	31 déc. 2009	30 juin 2009	31 déc. 2008
Grands centres commerciaux	5,70 %	5,80 %	5,40 %
Centres locaux de proximité	6,70 %	6,80 %	6,30 %
Ensemble du portefeuille	6,10 %	6,20 %	5,80 %

Ainsi dans l'hypothèse de revenus locatifs annuels de 137 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 6,1 %, l'incidence d'une diminution de 0,5 % de ce taux aurait pour conséquence une augmentation de la juste valeur des immeubles de 199 millions d'euros. Une augmentation de 0,5 % de ce même taux diminuerait la juste valeur du patrimoine immobilier de 169 millions d'euros.

L'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 224 millions d'euros avec un taux de capitalisation de 6,1 %.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2009, comme sur les deux exercices précédents.

NOTE 16 • DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

NOTE 16.1 • VARIATIONS

Le goodwill et les autres actifs non financiers longs termes ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2009 selon la méthodologie décrite en note 1.5 "Principales méthodes comptables".

Sur l'ensemble des actifs, la direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de perte de valeur pratiqués en 2009 ont conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs non courants pour un montant net total de 15 millions d'euros dont principalement une dotation de 6 millions d'euros affectés aux immobilisations incorporelles et corporelles portant sur les secteurs Franprix-Leader Price et Monoprix.

Pour rappel, le test annuel 2008 de dépréciation des goodwill avait conduit à comptabiliser une perte de valeur de 5 millions d'euros. Cette perte de valeur avait porté sur l'UGT Casino Restauration à hauteur de 3 millions d'euros ; le solde résulte de tests isolés (goodwill rattaché directement à un actif).

NOTE 16.2 • PERTES DE VALEUR SUR GOODWILL

À la fin de chaque année, le Groupe effectue le test annuel de dépréciation des goodwill en conformité avec le principe comptable décrit en note 1.5 "Principales méthodes comptables".

Le test annuel, a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications reprises dans la note 12. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Concernant les évaluations réalisées en interne, le test annuel consiste à déterminer la valeur des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 1.5.12. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2009

Zone géographique	Taux de croissance ⁽ⁱ⁾	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽ⁱⁱ⁾	Taux d'actualisation ⁽ⁱⁱⁱ⁾
France (grande distribution)	0,60 % à 2,60 %	9,00	6,40 %
France (autres activités) ^(iv)	0,00 % à 1,60 %	8,00	6,40 % à 9,25 %
Argentine	16,00 %	9,50	20,10 %
Colombie	9,20 %	9,50	9,80 %
Uruguay	7,50 %	9,50	12,90 %
Venezuela	30,80 %	9,50	33,40 %
Asie	2,50 %	9,00	5,80 %
Océan Indien	3,20 %	9,00	6,40 % à 13,10 %

(i) Le taux de croissance sur la période de projection des flux inclut le taux de croissance anticipé de l'indice des prix, très élevé dans certains pays.

(ii) À l'exception de l'activité e-commerce, la valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements opérationnels courants), telle que constatée lors de transactions comparables.

(iii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Selon la méthodologie permanente retenue par le Groupe, celui-ci est calculé en tenant compte du bêta endetté du secteur, de la prime de risque marché historique et du coût de l'endettement du Groupe.

(iv) Concernant l'activité e-commerce, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'une rente à l'infini en supposant une croissance annuelle du chiffre d'affaires de 2,9 %.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, finalisé en janvier 2010, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2009.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 1 point du multiple d'EBITDA n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours des mois de décembre 2009 et janvier 2010 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Notes aux comptes consolidés

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi : l'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA. Cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation de 9,2%. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de deux ans avant de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, d'actualisation et le multiple d'EBITDA (10,4x) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2009, un taux d'actualisation supérieur de 1 000 points à celui retenu ou une baisse de 4,6 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

NOTE 17 • PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

NOTE 17.1 • VARIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en millions d'euros	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
VARIATIONS EN 2008						
Entreprises associées du groupe GPA	12	-	-	-	(2)	10
Super de Boer	178	-	-	-	(178)	-
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	59	-	12	(12)	16	75
Easy Holland BV	10	-	-	-	(8)	2
AEW Immocommercial	18	-	3	(2)	6	25
Entreprises associées du groupe Cdiscount	-	-	(1)	-	3	2
Easy Colombia	-	-	(1)	-	9	9
Total	277	-	13	(14)	(153)	122
VARIATIONS EN 2009						
Entreprises associées du groupe GPA	10	-	3	-	14	26
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	75	-	5	(5)	12	87
Easy Holland BV	2	-	-	-	(2)	-
AEW Immocommercial	25	-	2	(4)	-	23
OPCI – Actifs magasins	-	-	-	-	41	41
Entreprises associées du groupe Cdiscount	2	-	(3)	-	2	-
Easy Colombia	9	-	(1)	-	(9)	-
Total	122	-	6	(9)	57	177

Les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondent principalement aux entrées des OPCI Vivéris et Shopping Property Fund 1 pour respectivement 15 et 26 millions d'euros.

Casino a cédé certains actifs immobiliers magasins à différentes OPCI (voir note 6), conservant pour certains cas une quote-part résiduelle dans le capital de ces OPCI.

Sur l'ensemble de ces entités, le Groupe a tenu compte des caractéristiques des accords existant (des contrats de location simple ont été signés, sans clauses particulières entraînant des avantages pour le Groupe), de l'objet des OPCI, qui est de gérer et d'acquies des biens commerciaux (qui ne soient pas nécessairement en provenance de Casino), du poids des différents locataires et du mode de gouvernance pour définir s'il possédait ou non une influence notable. Cette analyse a conduit le Groupe à appliquer la méthode de la mise en équivalence pour l'OPCI AEW Immocommercial et les deux OPCI actifs magasins au 31 décembre 2009.

Ces entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements. Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 36.1.

NOTE 17.2 • QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2009 et 2008, il n'existe pas de passifs éventuels dans les entreprises associées.

NOTE 18 • PARTICIPATION DANS LES CO-ENTREPRISES

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Banque du Groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe GPA, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

Monoprix

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose le groupe Casino sur 10 % du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50 % du capital de Monoprix ne seront exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Consécutivement, Monoprix est intégré proportionnellement et la valeur des options est présentée dans les engagements hors bilan figurant dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

NOTE 18.1 • COMPTES AGRÉGÉS, RETRAITÉS AUX NORMES IFRS, DES PRINCIPALES CO-ENTREPRISES

en millions d'euros pour la quote-part détenue	2009			2008		
	Total	dont GPA ⁽ⁱ⁾	dont Monoprix	Total	dont GPA	dont Monoprix
Quote-part détenue		33,67 %	50,00 %		34,72 %	50,00 %
Produits	6 206	3 006	1 840	5 889	2 358	1 841
Charges	(6 034)	(2 927)	(1 768)	(5 737)	(2 310)	(1 749)
Actifs non courants	2 964	1 442	1 108	2 440	1 010	1 115
Actifs courants	2 238	1 208	295	1 799	668	326
Total actifs	5 203	2 649	1 403	4 240	1 678	1 441
Capitaux propres	2 227	1 157	582	1 736	780	579
Passifs non courants	635	514	113	548	436	103
Passifs courants	2 340	979	708	1 956	463	759
Total passifs	5 203	2 649	1 403	4 240	1 678	1 441

(i) Voir note 2.1.

NOTE 18.2 • QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2009, les passifs éventuels dans les co-entreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux chez GPA et s'élèvent à 348 millions d'euros (en quote-part) dont 17 millions d'euros concernent Globex Utilidades.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 19 • AUTRES ACTIFS NON COURANTS

en millions d'euros	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")	79	170
Prêts	99	54
Dérivés actifs non courants	–	1
Loyers prépayés	122	124
Créances rattachées aux participations	115	120
Autres actifs financiers	336	299
Autres actifs non courants	415	469

NOTE 19.1 • ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE "AFS"

VARIATION DES "AFS"

en millions d'euros	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	170	188
Augmentations	4	39
Diminutions	(22)	5
Variations de juste valeur	5	(6)
Variation de périmètre et de change ⁽ⁱ⁾	(79)	(56)
Autres	–	(1)
Au 31 décembre	79	170

(i) Les variations de périmètre et de change de l'exercice correspondent essentiellement à la consolidation de sociétés antérieurement non consolidées.

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 79 millions d'euros au 31 décembre 2009 et ne concernent que des actions non cotées.

NOTE 19.2 • LOYERS PRÉPAYÉS

Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

NOTE 20 • STOCKS

en millions d'euros	2009	2008
Valeur brute des stocks de marchandises	2 387	2 446
Valeur brute des stocks de nature immobilière	241	280
Brut	2 628	2 726
Dépréciation des stocks de marchandises	(35)	(41)
Dépréciation des stocks de promotion immobilière	(18)	(1)
Stock dépréciation	(53)	(42)
Stocks en valeur nette	2 575	2 684

NOTE 21 • CRÉANCES CLIENTS**NOTE 21.1 • COMPOSITION DES CRÉANCES CLIENTS**

en millions d'euros	2009	2008
Créances clients et comptes rattachés	923	964
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(78)	(67)
Créances de l'activité de crédit	751	757
Dépréciation des créances de l'activité de crédit	(86)	(62)
Créances clients en valeur nette	1 509	1 592

NOTE 21.2 • DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

en millions d'euros	2009	2008
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Au 1 ^{er} janvier	(67)	(67)
Dotation	(22)	(26)
Reprise	16	26
Variation de périmètre	(4)	(2)
Différences de change	(1)	1
Au 31 décembre	(78)	(67)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Au 1 ^{er} janvier	(62)	(48)
Dotation	(55)	(36)
Reprise	31	22
Variation de périmètre	(1)	-
Différences de change	-	-
Au 31 décembre	(86)	(62)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 30.2 "Risques de contrepartie".

NOTE 21.3 • MATURITÉ DES CRÉANCES CLIENTS

L'ancienneté des créances clients s'analyse comme suit :

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

en millions d'euros	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture				Actifs dépréciés	TOTAL
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total		
Exercice 2009	740	45	22	17	84	98	923
Exercice 2008	705	114	58	1	173	86	964

Notes aux comptes consolidés

PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

en millions d'euros	À jour ⁽ⁱ⁾	En retard, non dépréciés ⁽ⁱⁱ⁾	Restructurés à jour ⁽ⁱⁱⁱ⁾	En cours dépréciés ^(iv)	TOTAL
Exercice 2009	530	–	81	140	751
Exercice 2008	577	–	64	115	757

(i) Créances qui n'ont pas présenté d'incident de paiement.

(ii) Créances échues non dépréciées.

(iii) Créances pour lesquelles l'échéancier de paiement a fait l'objet d'un aménagement.

(iv) Créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois et qui ont fait l'objet d'une dépréciation.

NOTE 22 • AUTRES ACTIFS

NOTE 22.1 • COMPOSITION DES AUTRES ACTIFS

en millions d'euros	2009	2008
Autres créances	1 018	1 026
Comptes courants des sociétés non consolidées	86	99
Dépréciation des autres créances et comptes courants	(33)	(28)
Dérivés actifs hors couverture	–	4
Charges constatées d'avance	128	108
Autres actifs	1 201	1 208

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci.

NOTE 22.2 • DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES ET COMPTES COURANTS

en millions d'euros	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	(28)	(25)
Dotation	(11)	(8)
Reprise	12	4
Variation de périmètre	(6)	1
Différences de change	–	–
Actifs détenus en vue de la vente	–	–
Au 31 décembre	(33)	(28)

NOTE 23 • TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT FINANCIER NET**NOTE 23.1 • COMPOSITION**

en millions d'euros	2009	2008
Équivalents de trésorerie	1 617	1 103
Trésorerie	1 099	845
Trésorerie brute	2 716	1 948
Concours bancaires courants	(352)	(404)
Trésorerie nette	2 364	1 543
Dettes financières (hors découverts bancaires)	(6 436)	(6 394)
Endettement financier net	(4 072)	(4 851)

La trésorerie brute de la Société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 1 675 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des minoritaires représente environ 586 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 455 millions d'euros (GPA, Banque du Groupe Casino, Monoprix). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence de minoritaires, contrôle la politique de distribution.

NOTE 23.2 • ANALYSE DE LA TRÉSORERIE BRUTE PAR DEVISES

en millions d'euros	2009	%	2008	%
Euro	1 993	73	1 527	79
Dollar américain	29	1	28	1
Peso argentin	15	1	2	-
Real brésilien	311	11	175	9
Baht thaïlandais	42	2	30	1
Peso colombien	216	8	129	7
Dong vietnamien	24	1	11	-
Peso uruguayen	20	1	12	1
Bolivar vénézuélien	39	1	34	2
Autres devises	27	1	-	-
Trésorerie brute	2 716	100	1 948	100

Le poste de trésorerie brute inclut à hauteur de 146 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2008 la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2009, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôt à terme, d'OPCVM de trésorerie "monétaires euros" et d'autres instruments similaires. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie" ainsi qu'au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2009.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 24 • JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les actifs financiers disponibles à la vente ne comportent pas de titres cotés. Leur juste valeur est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles, en particulier basées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de catégorie 3. Les variations d'hypothèses ne donneraient pas un résultat d'estimation de la juste valeur sensiblement différent de la valeur retenue par le Groupe.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 1 ou 2.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

31 DÉCEMBRE 2009

en millions d'euros	2009		2009 Valeurs des actifs financiers (A) - (B)	Valeur au bilan				2009 Juste valeur
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)		Actifs évalués en JV par résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs disponi- bles à la vente	
Actifs financiers								
Actifs financiers non courants (note 19)								
Actifs financiers disponibles à la vente	79	-	79	-	-	-	79	79
Prêts	99	-	99	-	-	99	-	99
Loyers prépayés	122	122	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	115	-	115	-	-	115	-	115
Actifs financiers de couverture, non courants	176	-	176	176	-	-	-	176
Créances clients (note 21)								
Des activités commerciales	844	-	844	-	-	844	-	844
Des activités de crédit	665	-	665	-	-	665	-	665
Autres actifs (note 22)	1 201	528	673	-	-	673	-	673
Actifs financiers de couverture, courants	116	-	116	116	-	-	-	116
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 23)	2 716	-	2 716	2 716	-	-	-	2 716

Sur la période, aucun instrument financier actif de niveau 3 n'a fait l'objet de transfert de ou vers une autre catégorie. Les variations des actifs financiers de niveau 3 sont présentées à la note 19.

31 DÉCEMBRE 2008

en millions d'euros	2008		2008 Valeurs des actifs financiers (A) - (B)	Valeur au bilan				2008 Juste valeur
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)		Actifs évalués en JV par résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs disponi- bles à la vente	
Actifs financiers								
Actifs financiers non courants (note 19)								
Actifs financiers disponibles à la vente	170	-	170	-	-	-	170	170
Prêts	56	-	56	-	-	56	-	56
Loyers prépayés	124	124	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	120	-	120	-	-	120	-	120
Actifs financiers de couverture, non courants	118	-	118	118	-	-	-	118
Créances clients (note 21)								
Des activités commerciales	897	-	897	-	-	897	-	897
Des activités de crédit	694	-	694	-	-	694	-	694
Autres actifs (note 22)	1 208	422	786	-	-	786	-	786
Actifs financiers de couverture, courants	77	-	77	77	-	-	-	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 23)	1 948	-	1 948	1 948	-	-	-	1 948

NOTE 25 • CAPITAUX PROPRES

NOTE 25.1 • ÉLÉMENTS SUR CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 168 852 310 euros contre 171 908 750 euros au 31 décembre 2008. Cette diminution résulte principalement de l'opération de conversion des ADP en AO décrite à la note 2.2 qui a conduit à une réduction de capital.

Le capital social est composé de 110 360 987 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2009. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,53 euros.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 150 millions.

ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES (en nombre)

	2009	2008 (ii)
Au 1^{er} janvier	97 769 191	96 992 416
Levées d'option	9 373	278 222
Rémunération des minoritaires lors de fusions de sociétés	–	42
Annulation d'actions	–	(301 489)
Actions nouvelles créées dans le cadre du FCPE Emily 2	–	800 000
Création d'actions ordinaires suite à attribution gratuite	77 169	–
Conversion ADP en AO (i)	12 505 254	–
Au 31 décembre	110 360 987	97 769 191

(i) Conformément à la 25^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009, les Actions à Dividendes Prioritaires (ADP) ont été converties en Actions Ordinaires (AO) (voir note 2.2 ainsi que l'état de synthèse du compte de résultat).

(ii) Au 1^{er} janvier 2008 et 31 décembre 2008, il convient d'ajouter le nombre des ADP aux chiffres figurant ci-dessus pour respectivement 15 124 256 et 14 589 469 actions afin d'obtenir le montant total des actions composant le capital social.

ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES (en millions d'euros)

	2009	2008 (ii)
Au 1^{er} janvier	150	149
Levées d'option	–	–
Rémunération des minoritaires lors de fusions de sociétés	–	–
Annulation d'actions	–	–
Actions nouvelles créées dans le cadre du FCPE Emily 2	–	1
Création d'actions ordinaires suite à attribution gratuite	–	–
Conversion ADP en AO (i)	19	–
Au 31 décembre	169	150

(i) Conformément à la 25^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009, les Actions à Dividendes Prioritaires (ADP) ont été converties en Actions Ordinaires (AO) (voir note 2.2 ainsi que l'état de synthèse du compte de résultat).

(ii) Au 1^{er} janvier 2008 et 31 décembre 2008, il convient d'ajouter la valeur des ADP aux montants figurant ci-dessus pour respectivement 23 et 22 millions d'euros afin d'obtenir le montant total du capital social.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 25.2 • ÉLÉMENTS DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	3 964	3 964
Titres auto-détenus 25.2.2	(4)	(3)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) 25.2.3	600	600
Autres instruments de capitaux propres 25.2.4	(5)	(12)
Réserves consolidées ⁽ⁱⁱ⁾	1 967	1 879
Écarts de conversion 25.2.5	366	(167)
Total des autres capitaux propres	6 887	6 260

(i) Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la Société mère ainsi que la réserve légale.

(ii) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- les capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminués de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- l'effet cumulé de la charge relative au paiement en action.

Note 25.2.1 • Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe a attribué des options de souscriptions d'actions à ses salariés dans le cadre de plan de souscription d'actions présentés en note 26.

Note 25.2.2 • Actions propres et d'auto-contrôle

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 85 000, représentant 4 millions d'euros.

Au cours du mois de janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003. Au 31 décembre 2009, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat. Les fonds gérés n'ayant pas servi à l'acquisition de titres auto-détenus, ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

Note 25.2.3 • TSSDI

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Le dividende, au taux de 7,5% les années 1 à 3 puis Constant Maturity Swap à 10 ans + 100 bp les années suivantes (le taux ne peut pas excéder 9%), est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

Note 25.2.4 • Autres instruments de capitaux propres

Le Groupe détient des options d'achat d'actions ordinaires ("calls") représentant une valeur nette comptable de 5 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 25.2.5 • Écarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

VENTILATION DES ÉCARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2009

en millions d'euros	Part du Groupe			Minoritaires		Total	
	Ouverture 2009	Variation 2009	Clôture 2009	Ouverture 2009	Variation 2009	Clôture 2009	Variation 2009
Brésil	(18)	395	377	2	(5)	(3)	374
Argentine	(31)	(16)	(47)	–	–	–	(47)
Colombie	(45)	51	6	(55)	31	(24)	(18)
Uruguay	(6)	39	33	–	–	1	34
Venezuela (voir note 2)	(26)	37	11	(5)	2	(4)	7
États-Unis	(4)	(3)	(7)	(7)	–	(7)	(14)
Thaïlande	11	–	11	(4)	1	(3)	8
Pologne	32	4	35	–	–	–	35
Océan Indien	(5)	–	(6)	(3)	–	(3)	(8)
Vietnam	(1)	(4)	(5)	(1)	(1)	(2)	(6)
Total écarts de conversion	(94)	504	409	(72)	29	(44)	366

Les variations en 2009 résultent principalement de l'appréciation des devises brésilienne et colombienne par rapport à l'euro. Par ailleurs, la variation 2009 inclut les écarts de conversion qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de mouvements de titres sur GPA pour un montant respectif de 12 millions d'euros.

VENTILATION DES ÉCARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2008

en millions d'euros	Part du Groupe			Minoritaires		Total	
	Ouverture 2008	Variation 2008	Clôture 2008	Ouverture 2008	Variation 2008	Clôture 2008	Variation 2008
Brésil	324	(343)	(18)	(2)	4	2	(16)
Argentine	(29)	(2)	(31)	–	–	–	(31)
Colombie	5	(51)	(45)	(27)	(28)	(55)	(101)
Uruguay	13	(19)	(6)	–	–	–	(6)
Venezuela	(32)	6	(26)	(6)	1	(5)	(31)
États-Unis	(8)	4	(4)	(7)	–	(7)	(11)
Thaïlande	35	(25)	11	16	(20)	(4)	6
Pologne	45	(13)	32	–	–	–	32
Océan Indien	(5)	–	(5)	(3)	–	(3)	(8)
Vietnam	–	(1)	(1)	–	(1)	(1)	(2)
Total écarts de conversion	350	(444)	(94)	(29)	(44)	(72)	(167)

Les variations en 2008 résultaient principalement de l'appréciation de l'euro par rapport aux devises brésilienne et colombienne. La variation 2008 incluait les écarts de conversion qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de mouvements de titres sur GPA pour un montant respectif de 7 millions d'euros.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 25.3 • ANNEXE SORIE

en millions d'euros	2009
Actifs financiers disponibles à la vente	4
Variation de juste valeur sur la période	4
Recyclage en résultat	1
(Charge) ou produit d'impôt	(2)
Couverture de flux de trésorerie	(4)
Variation de juste valeur sur la période	(44)
Recyclage en résultat	45
(Charge) ou produit d'impôt	(4)
Écarts de conversion	532
Variation des écarts de conversion de la période (note 25.2.5)	545
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	(13)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement d'actifs	(4)
Variation de la période (note 28.1.3)	(6)
(Charge) ou produit d'impôt	2
Total	528

NOTE 25.4 • DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera comme distribution relative à l'exercice 2009 un dividende brut de 2,65 euros pour les actions ordinaires. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

DIVIDENDES EN NUMÉRAIRE VERSÉS ET PROPOSÉS

en millions d'euros	Dividende en euros	Nombre d'action	Actions auto-détenues	2009 provisoire	2008
Dividende sur actions ordinaires					
2008	2,53 €	97 518 461	250 730		247
Provisoire 2009 ⁽ⁱ⁾	2,65 €	110 360 987	-	292	
Dividende sur actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
2008	2,57 €	14 588 958	411		37
Provisoire 2009	-	-		-	
Dividende sur TSSDI, net d'impôt					
2008	45,25 €	600 000	-		27
2009	30,14 €	600 000	-	18	

(i) Le dividende provisoire 2009 est calculé sur le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2009. Il sera modifié en 2010 pour tenir compte des actions auto-détenues à la date de distribution effective.

NOTE 25.5 • GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

NOTE 26 • PAIEMENT EN ACTIONS

Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit des salariés du Groupe en 1973. Depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Par ailleurs, des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'aux directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

NOTE 26.1 • INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT ET LES CAPITAUX PROPRES DES RÉMUNÉRATIONS PAYÉES EN ACTIONS

La charge nette totale constatée en résultat en 2009 s'élève à 11 millions d'euros (8 millions d'euros en 2008). Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

NOTE 26.2 • CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2004 en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

CARACTÉRISTIQUES ET HYPOTHÈSES RETENUES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION – PLANS DE SOUSCRIPTION

	2009		2008		2007	
	4 déc. 03.06.2015	8 avril 07.10.2014	5 déc. 04.06.2014	14 avril 13.10.2013	7 déc. 06.06.2013	13 avril 12.10.2012
Date d'attribution						
Date d'échéance						
Cours de l'action lors de l'attribution	58,31€	48,37€	43,73€	75,10€	77,25€	75,80€
Prix d'exercice de l'option	57,18€	49,47€	49,02€	76,73€	74,98€	75,75€
Nombre d'options attribuées à l'origine	72 603	37 150	109 001	434 361	54 497	362 749
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Volatilité attendue	30,02 %	29,60 %	26,77 %	24,04 %	25,27 %	23,55 %
Taux d'intérêt sans risque	2,09 %	2,44 %	3,05 %	4,17 %	4,85 %	4,78 %
Juste valeur de l'option	8,59€	5,07€	6,14€	13,61€	18,18€	16,73€
Nombre d'options en circulation	72 281	36 150	102 578	358 035	43 450	265 569

	2006		2005		2004
	15 déc. 14.06.2012	13 avril 12.10.2011	8 déc. 07.06.2011	26 mai 25.11.2010	9 déc. 08.06.2010
Cours de l'action lors de l'attribution	70,00€	59,80€	56,95€	59,70€	56,95€
Prix d'exercice de l'option	69,65€	58,16€	56,31€	57,76€	59,01€
Nombre d'options attribuées à l'origine	53 708	354 360	50 281	318 643	78 527
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	2%	2%	2%	2%	2%
Volatilité attendue	25,11%	25,87%	21,19%	21,86%	23,14%
Taux d'intérêt sans risque	3,99%	3,94%	3,21%	2,85%	3,14%
Juste valeur de l'option	14,31€	11,88€	9,00€	8,89€	8,14€
Nombre d'options en circulation	32 726	221 635	33 242	203 505	36 473

Notes aux comptes consolidés

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Date d'attribution	2009			2008	
	4 déc.	8 avril	8 avril	5 déc.	29 oct.
Échéance des plans :					
• période d'attribution	04.12.2012	08.04.2011	08.10.2011	04.12.2011	28.10.2010
• période de conservation	04.12.2014	08.04.2013	08.10.2013	04.12.2013	28.10.2012
Cours de l'action lors de l'attribution	58,31€	48,37€	48,37€	43,73€	53,41€
Nombre d'actions à l'origine	24 463	8 000	492 273	500	59 800
Juste valeur de l'action	42,47€	34,18€	36,32€	33,16€	42,54€
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance	Non	Non	Oui	Non	Non
Taux de performance retenu	(i)	(i)	98,62 %	(i)	(i)
Nombre d'actions en circulation avant application des critères de performance	24 463	8 000	478 622	500	52 300

Date d'attribution	2008		2007	
	14 avril	14 avril	7 déc.	13 avril
Échéance des plans :				
• période d'attribution	13.10.2011	13.04.2011	06.12.2010	12.10.2010
• période de conservation	13.10.2013	13.10.2013	06.12.2012	12.10.2012
Cours de l'action lors de l'attribution	75,10€	75,10€	75,80€	77,25€
Nombre d'actions à l'origine	183 641	8 017	29 602	163 736
Juste valeur de l'action	61,92€	61,92€	69,18€	70,13€
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance	Oui	Non	Non	Oui
Taux de performance retenu	(ii)	(i)	(i)	(ii)
Nombre d'actions en circulation avant application des critères de performance	163 640	8 017	27 468	139 201

(i) Pas de critère de performance.

(ii) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 13 avril 2007 et le 14 avril 2008, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2009, les taux de performance sont les suivants :

Plans attribués le	14 avril 2008	13 avril 2007
Monoprix	50 % (sur une base de 5 365 actions)	100 % (sur une base de 2 385 actions)
Codim 2	100 % (sur la base de 3 640 actions)	100 % (sur une base de 3 720 actions)
Autres sociétés	0 % (sur une base de 154 635 actions)	41,47 % (sur une base de 133 096 actions)

Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires, les niveaux de résultats opérationnels courants, ou encore d'endettement financier net.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS SUR TITRES DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Stock d'options sur actions et d'options d'achats d'actions	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options restantes au 1^{er} janvier 2008	2 545 280	69,55 €
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 496 282</i>	
Options accordées	544 362	61,30 €
Options exercées	(290 502)	56,85 €
Options supprimées	(283 597)	58,15 €
Options arrivées à expiration	–	–
Options restantes au 31 décembre 2008	2 515 543	71,14 €
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 283 320</i>	
Options accordées	109 753	54,57 €
Options exercées	(9 373)	58,06 €
Options supprimées	(1 210 279)	75,73 €
Options arrivées à expiration	–	–
Options restantes au 31 décembre 2009	1 405 644	65,98 €
<i>Dont options exerçables</i>	<i>563 731</i>	

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	Nombre d'actions en cours
Actions en circulation 1^{er} janvier 2008	475 970
Actions attribuées	252 458
Actions supprimées	(127 601)
Actions émises	(42 018)
Actions en circulation au 31 décembre 2008	558 809
Actions attribuées	524 736
Actions supprimées	(104 165)
Actions émises	(77 169)
Actions en circulation au 31 décembre 2009	902 211

Notes aux comptes consolidés

NOTE 27 • PROVISIONS

NOTE 27.1 • DÉCOMPOSITION ET VARIATIONS

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2009 retraité	Dotations 2009	Reprises utilisées 2009	Reprises non utilisées 2009	Variation périmètre	Variation de change	Autres	31 déc. 2009
Service après-vente	11	6	(10)	–	–	–	–	7
Retraite (note 28.1.1)	100	48	(38)	(1)	(6)	1	3	107
Médaille du travail	20	1	–	–	–	–	1	21
Prime pour services rendus	14	15	(14)	–	–	–	–	15
Litiges divers	33	19	(16)	(6)	–	–	–	29
Divers risques et charges	316	169	(247)	(33)	21	30	–	256
Restructurations	35	2	(12)	–	(22)	–	–	3
Risque lié à l'opération TRS ⁽ⁱ⁾	27	–	–	(10)	–	–	–	17
Total provisions	555	259	(337)	(51)	(7)	31	4	454
<i>dont courant</i>	203	207	(144)	(39)	(11)	–	6	221
<i>dont non courant</i>	352	52	(193)	(12)	5	31	(2)	234

(i) Voir note 27.2.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

NOTE 27.2 • RISQUE LIÉ À L'OPÉRATION "TOTAL RETURN SWAP" PORTANT SUR LES ACTIONS EXITO

Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005.

À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9 % et 5,1 %), tandis que Grupo Nacional de Chocolates SA cédait à Citi, le 8 janvier 2008, les 2,0 % qu'il détenait dans le capital d'Exito. En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Outre Grupo Nacional de Chocolates SA, Suramericana a cédé sa participation de 6,9 % le 19 janvier 2010 à 21 804 COP.

L'option de vente portant sur les 5,1 % détenue par les autres partenaires stratégiques colombiens sera exercable pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. L'option d'achat sera exercable par Citi pour une période de trois mois à compter du 16 mars 2015. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation + 1 % ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des 6 derniers mois du cours de bourse.

Concomitamment à ces différents accords, Casino a signé avec Citi les 8 janvier 2008 et 19 janvier 2010 un contrat de Total Return Swap (TRS) d'une durée de 3 ans et 3 mois avec règlement net en numéraire pour la participation de 2,0 % et 6,9 % dans Exito acquise respectivement auprès de Chocolates et Suramericana, et s'est engagé à signer dans un autre contrat de TRS portant sur la participation de 5,1 % des autres partenaires, objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Selon les termes des TRS, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché (prix de vente de la participation par Citi) et un montant minimum de 19 477 COP par action pour la partie Chocolates et 21 804 COP par action pour la partie Suramericana, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi.

Le TRS portant sur la participation de 5,1 % des autres partenaires stratégiques colombiens, de mêmes conditions que les TRS Chocolates et Suramericana, entrera en vigueur pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois à compter de la date d'exercice de l'option de vente ou d'achat.

Casino recevra, ou paiera le cas échéant, la différence entre le prix de vente de la participation sur le marché et le prix d'entrée dans le TRS (soit le prix de cession par l'actionnaire minoritaire à Citi selon les formules décrites ci-dessus).

Casino n'a, contractuellement, aucun engagement, ni possibilité, de rachat des titres auprès de Citi en fin des TRS (dénouement net en numéraire).

Le risque principal pour Casino est que le prix de cession par Citi à l'échéance des TRS soit inférieur au prix d'achat par Citi auprès des actionnaires colombiens, et que Casino soit obligé de verser à Citi la différence, si elle est négative, entre le prix d'entrée (prix d'exercice du put par les actionnaires) et le prix de sortie (prix de marché lors de la cession par Citi).

L'évaluation du risque dépend de plusieurs facteurs :

- le prix d'exercice par les actionnaires détenant une participation de 5,1% dans Exito, qui est lui-même fonction de la période qu'ils choisiront pour exercer leur option au regard de leur anticipation des conditions de marché et des performances à venir d'Exito;
- la durée de chacun des TRS, durée maximale de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option détenue par les partenaires colombiens;
- la valeur de marché de l'action Exito à l'échéance des TRS.

Une banque a simulé différents scénarii pour déterminer les périodes les plus opportunes d'exercice par les actionnaires minoritaires de leur option de vente, et déterminé des valeurs de marché de l'action Exito à l'issue des TRS selon une approche multicritère assise sur les performances opérationnelles attendues au travers du business plan de la société, des attentes des investisseurs et du cours de bourse d'Exito.

Compte tenu des caractéristiques propres de ces TRS et l'évaluation des risques rattachés (le cours de bourse est de 19 500 COP au 31 décembre 2009), le Groupe a enregistré une reprise de provision de 10 millions d'euros sur l'exercice ramenant la provision à 17 millions d'euros au 31 décembre 2009, correspondant au scénario le plus probable, dénommé "central case". Les deux autres scénarii intitulés "high case" (vision plus optimiste) et "low case" (vision plus pessimiste) ont abouti à un risque évalué respectivement à 2 et 28 millions d'euros.

NOTE 28 • ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies portent principalement sur la France au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés.

NOTE 28.1 • PLAN À PRESTATIONS DÉFINIES

Note 28.1.1 • Synthèse

en millions d'euros	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Valeur actuelle des obligations couvertes	140	126	–	338	140	464
Juste valeur des actifs du régime	(62)	(66)	–	(366)	(62)	(432)
Couverture financière des engagements financés	79	60	–	(28)	79	32
Valeur actuelle des obligations non couvertes	11	11	17	28	28	38
Surplus non reconnu (limitation d'actif)	–	–	–	30	–	30
Provision comptabilisée au bilan	90	71	17	30	107	100

Notes aux comptes consolidés

Note 28.1.2 • Évolution des engagements

en millions d'euros	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
A - VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	137	136	365	12	502	148
Coût des services rendus	11	11	1	5	11	17
Intérêt sur la dette actuarielle	5	4	–	16	5	20
Variation de périmètre ⁽ⁱ⁾	–	–	(350)	329	(350)	329
Décaissements	(5)	(7)	–	(23)	(5)	(30)
Perte et (gains) actuariels	6	(7)	–	19	6	12
Variation de change	–	–	1	(1)	1	(1)
Contribution des salariés	–	–	–	2	–	2
Effet des réductions / liquidation de régime	(1)	–	–	–	(1)	–
Changement d'hypothèses	(1)	–	–	–	(1)	–
Autres mouvements	–	–	–	6	–	6
Dettes actuarielles fin de période	A 152	137	17	365	168	502
B - VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste Valeur des actifs de couverture début de période	66	71	366	–	432	71
Rendement attendu des actifs de couverture	1	2	–	16	1	18
(Perte) et gains actuariels	(1)	(2)	–	(55)	(1)	(57)
Contribution de l'employeur	–	–	–	11	–	11
Contribution des salariés	–	–	–	2	–	2
Prestations payées	(1)	(1)	–	(23)	(1)	(24)
Remboursement partiel des actifs du régime	(4)	(4)	–	–	(4)	(4)
Variation de périmètre	–	–	(366)	408	(366)	408
Autres mouvements	–	–	–	7	–	7
Juste Valeur des actifs de couverture fin de période	B 62	66	–	366	62	432
C - COUVERTURE FINANCIÈRE	A-B (90)	(71)	(17)	1	(107)	(70)
Plafonnement d'actif	–	–	–	(30)	–	(30)
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	(90)	(71)	(17)	(30)	(107)	(100)

(i) La variation de périmètre concerne Super de Boer.

Note 28.1.3 • Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

en millions d'euros	2009	2008
Provisions	(3)	(9)
(Actifs) / Passifs d'impôts différés	1	3
Diminution cumulée des capitaux propres	(2)	(6)
Dont part du Groupe	(2)	(6)
Résultat après impôt, enregistré en capitaux propres	(4)	4

Note 28.1.4 • Rapprochement des provisions au bilan

en millions d'euros	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
En début d'exercice	71	65	30	12	100	77
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	6	(6)	–	74	6	68
Contribution des salariés	–	–	–	2	–	2
Charge de l'exercice	14	13	(1)	5	12	18
Décaissements	(4)	(6)	–	–	(4)	(6)
Remboursement partiel des actifs du régime	4	4	–	–	4	4
Variation de périmètre	–	–	(13)	13	(13)	13
Surplus non reconnu (limitation d'actif)	–	–	–	(75)	–	(75)
Variation de change	–	–	1	(1)	1	(1)
En fin d'exercice	90	71	17	30	107	100

Note 28.1.5 • Composante de la charge de la période

en millions d'euros	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Coût financier	5	4	–	16	5	20
Rendement attendu des actifs	(1)	(2)	–	(16)	(1)	(18)
Charge comptabilisée en résultat financier	4	3	–	–	4	3
Coût des services rendus	11	11	1	5	11	15
Coût des services passés	–	–	–	–	–	–
Réduction / Liquidation de régime	(1)	–	–	–	(1)	–
Charge comptabilisée en frais de personnel	10	10	1	5	10	15
Charge de l'exercice	14	13	1	5	14	18

Note 28.1.6 • Politique et stratégie de couverture des engagements**DONNÉES HISTORIQUES**

en millions d'euros	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur actuelle des obligations couvertes	140	464	125	120	199
Juste valeur des actifs du régime	(62)	(432)	(71)	(84)	(142)
Sous-total	78	32	54	36	57
Valeur actuelle des obligations non couvertes	28	38	23	11	42
Actifs plafonnés	–	30	–	–	–
Provision comptabilisée au bilan	107	100	77	47	99

L'allocation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	France		Pays-Bas	
	2009	2008	2009	2008
Actions et instruments de capitaux propres	–	–	–	19 %
Obligations à taux fixe	–	–	–	78 %
Immobiliers	–	–	–	2 %
Sicav monétaires	100 %	100 %	–	–
Autres	–	–	–	1 %

Notes aux comptes consolidés

Note 28.1.7 • Hypothèses actuarielles

en millions d'euros	France		International	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation	4,9 % - 5,0 %	5,0 %	4,9 % - 8,0 %	4,8 % - 10,70 %
Taux de croissance attendu des salaires	2,5 %	2,5 %	2,5 % - 4,0 %	2,5 % - 7,67 %
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	57 - 65 ans	50 - 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,5 % - 3,9 %	4,0 %	–	0,0 % - 6,5 %

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH05 / TGF 05 est appliquée depuis 2006.

Au 31 décembre 2009, les ajustements d'expérience sont non significatifs.

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2009, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2009 pour la France s'est élevé à 1 million d'euros.

NOTE 28.2 • RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 260 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (266 millions d'euros au titre de l'exercice 2008).

NOTE 29 • PASSIFS FINANCIERS

NOTE 29.1 • COMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- au "coût amorti" pour les dettes financières ;
- à la "juste valeur par résultat" pour les instruments dérivés.

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

en millions d'euros	Note	2009			2008		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dettes financières	29.1.1	5 524	1 225	6 750	4 733	1 471	6 204
Dettes liées à des PUT minoritaires	29.1.2	3	77	80	183	442	625
Instruments financiers dérivés passifs		183	67	249	134	30	164
Total passifs financiers		5 710	1 369	7 079	5 050	1 943	6 993

Note 29.1.1 • Dettes financières

en millions d'euros	2009			2008		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	4 760	427	5 187	3 709	618	4 327
Autres dettes financières	676	403	1 079	905	398	1 303
Contrat de location financement ⁽ⁱ⁾	88	43	131	119	50	169
Concours bancaires	–	352	352	–	404	404
Dettes financières	5 524	1 225	6 750	4 733	1 471	6 204

(i) Voir note 34.3.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en millions d'euros	Montant nominal	Taux d'intérêts d'émission (i)	TIE en %	Date d'émission	Date d'échéance	Couverture (ii)	2009 (iii)	2008 (iii)
Emprunts en EURO								
Obligation indexée 2004-2009	37	V : E3M+0,725	3,78	Déc. 2004	Mars 2009	-	-	39
Emprunt obligataire 2009 2002-2009	400	F : 5,45	5,46	Juin 2002	Juin 2009	ETF PTF	-	549
Emprunt obligataire 2010 2003-2010	400	F : 5,25	5,36	Avril 2003	Avril 2010	ETF FLOOR PTF CAP	401	400
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	400	F : 4,75	4,81	Juil. 2004	Juil. 2011	ETF PTF	399	401
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	700	F : 6,00	6,13	Fév. 2002 Juin 2002	Fév. 2012	ETF PTF FLOOR	717	720
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	500	F : 7,88	7,94	Fév. 2009	Août 2012	PTF	506	-
Emprunt obligataire 2013 2008-2013	1 199	F : 6,38	6,37	Avril 2008 Juin 2008 Mai 2009	Avril 2013	CAP ETF PTF FRA	1 251	983
Emprunt obligataire 2014 2007-2014 2008-2014	677	F : 4,88	5,20	Avril 2007 Juin 2008	Avril 2014	ETF PTF	691	858
Emprunt obligataire 2015 2009-2015	750	F : 5,50	5,52	Juil. 2009	Janv. 2015	PTF	761	-
Emprunts en USD								
Placement privé 2002-2009	10	F : 5,92	5,92	Nov. 2002	Nov. 2009	ETF PTF	-	10
Placement privé 2002-2011	255	F : 6,46	6,56	Nov. 2002	Nov. 2011	ETF PTF	171	180
Emprunts en COP								
Emprunt obligataire Exito 2006-2011	10	V : IPC+4,98	12,53	Avril 2006	Avril 2011	-	10	9
Emprunt obligataire Exito 2005-2013	25	V : IPC+5,45	13,42	Avril 2006	Avril 2013	-	25	24
Emprunt obligataire Carulla 2005-2015	49	V : IPC+7,50	15,15	Mai 2005	Mai 2015	-	51	52
Emprunts en BRL								
Emprunt obligataire GPA 2007-2013	108	V : CDI+0,50	12,95	Mars 2007	Mars 2011 Mars 2012 Mars 2013	104,96 % du taux variable CDI	108	103
Emprunt obligataire GPA 2009-2011	28	V : 119 % CDI	119 % CDI	Juin 2009	Juin 2011	-	28	-
Emprunt obligataire GPA 2009-2014	67	V : 109,5 % CDI	109,5 % CDI	Déc. 2009	Déc. 2012 Juin 2013 Déc. 2013 Juin 2014 Déc. 2014	-	67	-
Total emprunts obligataires							5 187	4 327

(i) F (taux fixe) - V (taux variable) - IPC (Index Price Consumer) - CDI (Certificado de Deposito Interbancario).

(ii) ETF (emprunteur taux fixe) - PTF (prêteur taux fixe).

(iii) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur

Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino. La dernière tranche d'un montant nominal de 76 millions d'euros a été totalement remboursée sur l'exercice.

Notes aux comptes consolidés

DÉTAIL DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES

en millions d'euros	Montant nominal	Nature du taux	Date d'émission	Date d'échéance	Couverture	2009	2008
FRANCE							
Prêt structuré Calyon	183	Variable	Juin 2007	Juin 2013	ETF / PTF / FRA	179	183
Prêt Schuldschein	130	Variable	Mai 2008	Mai 2013	ETF / PTF	131	130
Autres	197	-	-	-	-	196	211
INTERNATIONAL							
Amérique latine	379	-	-	-	-	379	503
Autres	5	-	-	-	-	5	125
Intérêts courus ⁽ⁱ⁾	-	-	-	-	-	190	151
Total autres emprunts	894	-	-	-	-	1 079	1 303

(i) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

DÉTAIL DES LIGNES BANCAIRES CONFIRMÉES

en millions d'euros	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes bancaires confirmées	Variable	139	553	692	56
Lignes syndiquées	Variable	-	1 428	1 428	65
Ligne pour le financement de l'activité de crédit	Variable	555	-	555	441

Note 29.1.2 • Dettes liées aux PUT minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (put sur minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

en millions d'euros	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou variable	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Goodwill	Hors bilan
Franprix- Leader Price ⁽ⁱ⁾	26,00 à 84,00 %	16,00 à 74,00 %	262	F / V	66	3	95	197
Monoprix ⁽ⁱⁱ⁾	50,00 %	50,00 %	1 200	V	-	-	-	1 200
Lanin / Disco (Uruguay)	62,49 %	29,33 %	61	F	12	-	12	49
Sendas Distribuidora (Brésil) ⁽ⁱⁱ⁾	57,43 %	42,57 %	108	V	-	-	-	108
Total des engagements			1 631		77	3	107	1 551

(i) voir note 35.

(ii) voir note 34.2.

Une analyse de sensibilité des engagements de rachat a été réalisée au 31 décembre 2009 et présente les résultats suivants :

en millions d'euros	Dettes financières courantes	Dettes financières non courantes	Dettes financières	Fixe ou variable	Indicateur	Incidence d'une variation de +/- 10% de l'indicateur
Franprix-Leader Price	66	3	68	F / V	Résultat net	+/- 2
Lanin / Disco (Uruguay)	12	-	12	F	-	-
Total des engagements	77	3	80			

Les modalités d'évaluation sont indiquées en note 34.2 "Engagements hors bilan".

NOTE 29.2 • ENDETTEMENT FINANCIER**Note 29.2.1 • Composition de l'endettement financier net**

en millions d'euros	2009			2008		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dettes financières	5 524	1 225	6 750	4 733	1 471	6 204
Dettes liées aux Put minoritaires	3	77	80	183	442	625
Instruments financiers dérivés passifs	183	67	249	134	30	164
Dettes financières brutes	5 710	1 369	7 079	5 050	1 943	6 993
Instruments financiers dérivés actifs	(176)	(116)	(292)	(118)	(77)	(195)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	(2 716)	(2 716)	–	(1 948)	(1 948)
Trésorerie active et instruments dérivés actifs	(176)	(2 832)	(3 008)	(118)	(2 025)	(2 143)
Endettement financier net	5 534	(1 463)	4 072	4 932	(82)	4 851

Note 29.2.2 • Variation de l'endettement financier brut

en millions d'euros	2009	2008
<i>Dettes financières brutes à l'ouverture (voir note 29.2.1)</i>	6 993	7 160
<i>Instruments financiers dérivés actifs (voir note 29.2.1)</i>	(195)	(217)
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)	6 799	6 943
Nouveaux emprunts	1 789	1 796
Remboursements (principal et intérêts)	(1 444)	(1 927)
Variation juste valeur des emprunts couverts	35	33
Écarts de conversion ⁽ⁱ⁾	123	(113)
Variation de périmètre	42	135
Variation des dettes liées à des Put sur minoritaires ⁽ⁱⁱ⁾	(555)	(69)
Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)	6 787	6 799
<i>Dettes financières brutes à la clôture (voir note 29.2.1)</i>	<i>7 079</i>	<i>6 993</i>
<i>Instruments financiers dérivés actifs (voir note 29.2.1)</i>	<i>(292)</i>	<i>(195)</i>

(i) Les écarts de conversion concernent principalement GPA et Exito pour respectivement 71 et 27 millions d'euros.

(ii) La variation sur les dettes liées à des Puts sur minoritaires concerne Franprix-Leader Price pour 407 millions d'euros, Exito (Carulla) pour 118 millions d'euros et GPA pour 30 millions d'euros.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 30 • OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme et des swaps de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

NOTE 30.1 • COMPOSITION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés se décomposent ainsi :

en millions d'euros	2009			2008		
	Actif	Passif	Total	Actif	Passif	Total
Couverture de flux de trésorerie	-	1	(1)	-	16	(16)
Couverture de juste valeur	292	249	42	192	164	28
Dérivés non qualifiés	1	11	(10)	8	40	(32)
Total	293	261	31	200	220	(20)

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 31 décembre 2009, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde débiteur de 1 million d'euros (débit de 16 millions d'euros au 31 décembre 2008). Elle est composée d'instruments qualifiés en couverture de flux futurs (swap de taux et de change) qui ont vocation à être repris par le résultat au jour de la réalisation du sous-jacent, majoritairement au cours de l'année 2009.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IAS 39 s'élève à - 10 millions d'euros au 31 décembre 2009 (- 32 millions d'euros au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, ces instruments portent sur la couverture de taux d'intérêt chez Banque du Groupe Casino et Monoprix.

NOTE 30.2 • RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change.

Liés aux créances clients

Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés,

s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur une base statistique conformément aux principes décrits ci avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

L'encours des créances commerciales et de l'activité de crédit dont l'échéance est dépassée a été analysé en note 21.3.

Lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs (voir note 22).

NOTE 30.3 • RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("négative pledge") et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation ("rating trigger").

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portés par la maison mère se résument ainsi :

- Les trois lignes confirmées mises en place en 2009, sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA (i) consolidé < 3,7 ; parmi les lignes confirmées plus anciennes, certaines sont également soumises à ce ratio tandis que d'autres sont soumises à l'engagement de respecter le ratio Dette Financière nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3.

La définition de la dette nette consolidée diffère légèrement entre les anciennes et les nouvelles lignes de crédit ; les ratios relatifs à ces covenants s'établissent au 31 décembre 2009 respectivement à 2,30 et 2,20.

- Le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :

en millions d'euros	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2009
Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé	< 3,70	2,20
Dette Financière Nette consolidée / Fonds propres consolidés	< 1,20	0,53
Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés	< 1,25	0,93

(i) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les filiales Monoprix, GPA et Exito sont également sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2009, à l'exception de celui portant sur une ligne de crédit octroyée à GPA pour lequel le ratio "capitaux propres/total des actifs" supérieur ou égal à 0,40 était requis ; le solde de cette ligne s'élevait à 174 millions de réais (soit 23 millions d'euros pour la quote-part Casino) au 31 décembre 2009. Postérieurement à la clôture, le niveau de ce covenant qui se situait à 0,37 au 31 décembre 2009 a été réajusté à la baisse par l'établissement financier à 0,30.

Notes aux comptes consolidés

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2009, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

en millions d'euros	Échéance des contrats					2009	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total	
Instruments financiers passifs non dérivés							
Emprunts obligataires et autres emprunts hors instruments dérivés et contrat de location financement	1 430	1 199	1 596	2 726	845	7 796	6 618
Dettes liées aux puts minoritaires	77	3	-	-	-	80	80
Contrats de location financement	52	45	21	17	19	155	131
Dettes fournisseurs et autres dettes (sauf dettes sociales et dettes fiscales)	5 499	24	148	2	11	5 683	5 683
	7 059	1 270	1 765	2 745	876	13 715	
Instruments financiers dérivés							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés - reçus	184	347	142	144	21	839	
Contrats dérivés - payés	(142)	(375)	(62)	(52)	-	(632)	
Contrats dérivés - réglés en net	(49)	(20)	(17)	-	-	(86)	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés - reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés - payés	(46)	(12)	(3)	-	-	(60)	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés - reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés - payés	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
	(52)	(60)	60	92	21	60	261
Total au 31 décembre 2009	7 006	1 210	1 825	2 837	897	13 775	

en millions d'euros	Échéance des contrats					2008	Montant retraité comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	retraité Total	
Instruments financiers passifs non dérivés							
Emprunts obligataires et autres emprunts hors instruments dérivés et contrat de location financement	1 962	1 058	1 156	3 127	1 002	8 307	6 035
Dettes liées aux puts minoritaires	442	96	3	110	-	651	625
Contrats de location financement	59	48	45	31	23	206	169
Dettes fournisseurs et autres dettes (sauf dettes sociales et dettes fiscales)	5 844	140	-	-	-	5 984	5 984
	8 308	1 341	1 204	3 268	1 025	15 147	
Instruments financiers dérivés							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés - reçus	201	172	323	160	30	885	
Contrats dérivés - payés	(180)	(160)	(394)	(108)	(10)	(852)	
Contrats dérivés - réglés en net	2	1	-	-	-	3	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés - reçus	21	25	61	12	-	119	
Contrats dérivés - payés	(18)	(35)	(58)	(12)	-	(122)	
Contrats dérivés - réglés en net	30	-	-	-	-	30	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés - reçus	161	82	129	-	-	372	
Contrats dérivés - payés	163	86	112	-	-	362	
Contrats dérivés - réglés en net	(3)	(4)	17	-	-	10	
	379	166	190	52	20	808	220
Total au 31 décembre 2008	8 687	1 507	1 395	3 320	1 045	15 955	

NOTE 30.4 • RISQUE DE MARCHÉ**Risque de change**

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle.

Par ailleurs, par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro.

Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des achats à terme et des swaps de change de devises pour les achats de marchandises effectués en dollars américains. La politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

en millions d'euros	USD	JYP	EUR	Total exposé 2009	Total exposé 2008
Créances commerciales exposées	(1)	-	-	(1)	(4)
Autres actifs financiers exposés	(10)	-	(4)	(14)	(68)
Dettes fournisseurs exposées	78	-	2	80	46
Dettes financières exposées	464	16	-	480	359
Exposition brute dette / (créance)	530	16	(1)	545	332
Créances commerciales couvertes	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers couverts	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs couvertes	2	-	-	2	3
Dettes financières couvertes	463	16	-	479	257
Exposition nette dette / (créance)	65	-	(1)	64	72

Au 31 décembre 2008, l'exposition bilantielle nette d'un montant de 72 millions d'euros se décomposait par devise de la manière suivante :

- 54 millions pour le dollar américain ;
- 17 millions pour le yen japonais ;
- 5 millions pour le zloty ;
- (4) millions pour l'euro.

Analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 1,4406 dollars et au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 1,3917 dollars.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 133,28 yens et au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 126,14 yens.

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

en millions d'euros	2009	2008
Dollar américain	7	5
Yen japonais	-	2
Autres devises	-	-
Total	6	7

Notes aux comptes consolidés

Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable chaque ligne d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et à également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de sa gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

Analyse de sensibilité de taux d'intérêt

en millions d'euros	2009	2008 retraité
Emprunts	1 179	1 378
Location financière	43	82
Concours bancaires courants et crédits spots	352	402
Total dette à taux variable (hors intérêts courus)⁽ⁱ⁾	1 573	1 862
VMP	1 617	1 103
Disponibilités	1 099	845
Total actif	2 716	1 947
Position nette avant gestion	(1 143)	(85)
Swap PTF	5 064	4 248
Swap ETF	(3 036)	(2 200)
Position nette après gestion	885	1 963
Position nette à renouveler à moins d'un an	885	1 963
Variation de 1 %	9	19
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0,95	0,93
Variation des frais financiers	8	18
Coût d'endettement	343	371
Impact variation frais financiers / charges financières	2,44 %	4,92 %

(i) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait une incidence maximale, après prise en compte des produits dérivés, estimée à 8 millions d'euros de gain/perte sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt (18 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Pour préserver sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

NOTE 31 • AUTRES DETTES

	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés passifs	–	12	12	29	27	56
Dettes fiscales et sociales	161	1 277	1 438	22	1 210	1 232
Dettes diverses	25	547	572	28	536	564
Dettes sur immobilisations	–	151	151	–	276	276
Comptes courants	–	51	51	–	40	40
Financement de l'activité de crédit	–	583	583	–	593	593
Produits constatés d'avance	–	166	166	–	85	85
Total	186	2 786	2 972	78	2 767	2 845

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la valeur comptable.

NOTE 32 • JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS**NOTE 32.1 • COMPARAISON VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR**

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les emprunts obligataires sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 2.
- Les passifs financiers relatifs aux puts minoritaires sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de catégorie 3.

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

en millions d'euros	2009		2009 Valeurs des passifs financiers (A) - (B)	Valeur au bilan selon IAS 39		2009 Juste valeur des passifs financiers
	Valeur comptable au bilan (A)	Passifs non financiers (B)		Passifs évalués en JV par résultat	Passifs comptabilisés au coût amorti	
Passifs financiers						
Emprunts obligataires (courants et non courants)	5 187	–	5 187	–	5 187	5 416
Autres emprunts (courants et non courants)	1 079	–	1 079	–	1 079	1 089
Contrats de location financement (courants et non courants)	131	–	131	–	131	131
Instruments financiers dérivés passifs (couverture de JV)	249	–	249	249	–	249
Dettes liées aux puts sur minoritaires ⁽ⁱ⁾	80	–	80	80	–	80
Dettes fournisseurs	4 327	–	4 327	–	4 327	4 327
Autres dettes	2 972	1 466	1 506	12	1 494	1 506
Concours bancaires courants	352	–	352	352	–	352

(i) Voir note 29.1.2.

Notes aux comptes consolidés

Sur la période, aucun instruments financiers passifs de niveau 3 n'a fait l'objet de transfert de ou vers une autre catégorie. Les variations des passifs financiers de niveau 3 sont présentées à la note 29.1.2.

en millions d'euros	2008 retraité		2008 retraité Valeurs des passifs financiers (A) - (B)	Valeur au bilan selon IAS 39		2008 retraité Juste valeur des passifs financiers
	Valeur comptable au bilan (A)	Passifs non financiers (B)		Passifs évalués en JV par résultat	Passifs compta- bilisés au coût amorti	
Passifs financiers						
Emprunts obligataires (courants et non courants)	4 327	-	4 327	-	4 327	3 975
Autres emprunts (courants et non courants)	1 303	-	1 303	2	1 301	1 319
Contrats de location financement (courants et non courants)	169	-	169	-	169	169
Instruments financiers dérivés passifs (couverture de JV)	164	-	164	164	-	164
Dettes liées aux puts sur minoritaires ⁽ⁱ⁾	625	-	625	625	-	625
Dettes fournisseurs	4 511	-	4 511		4 511	4 511
Autres dettes	2 845	1 316	1 528	56	1 472	1 528
Concours bancaires courants	404	-	404	404	-	404

(i) Voir note 29.1.2.

NOTE 32.2 • ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT DES PASSIFS FINANCIERS ÉCHÉANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

en millions d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	5 187	427	3 992	769
Autres emprunts	1 079	403	643	33
Contrats de location financement	131	43	76	12
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	249	67	183	-
Dettes liées aux puts sur minoritaire ⁽ⁱ⁾	80	77	3	-
Dettes fournisseurs	4 327	4 327	-	-
Autres dettes	2 972	2 786	174	11
Concours bancaires courants	352	352	-	-

(i) Voir note 29.1.2.

ÉCHÉANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2008 RETRAITÉ

en millions d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	4 327	618	3 662	47
Autres emprunts	1 303	398	886	19
Contrats de location financement	169	50	108	11
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	164	30	134	-
Dettes liées aux puts sur minoritaire ⁽ⁱ⁾	626	442	183	-
Dettes fournisseurs	4 511	4 511	-	-
Autres dettes	2 845	2 767	78	-
Concours bancaires courants	404	404	-	-

(i) Voir note 29.1.2.

NOTE 33 • COURS DE CONVERSION DES DEVICES EMPLOYÉES**COURS DES DEVICES POUR UN EURO**

	2009		2008	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,4406	1,3933	1,3917	1,4706
Zloty polonais (PLN)	4,1045	4,3298	4,1535	3,5151
Peso argentin (ARS)	5,4992	5,2020	4,8631	4,6420
Peso uruguayen (UYU)	28,1878	31,3083	34,3869	30,5817
Baht thaïlandais (THB)	47,9860	47,7751	48,2850	48,4560
Peso colombien (COP)	2 944,9400	2 982,8900	3 162,8900	2 873,4283
Real brésilien (BRL)	2,5113	2,7706	3,2436	2,6745
Bolivar vénézuélien (VEB) (voir note 2)	3,0961	2,9924	3,0262	3,1570
Dong vietnamien (VND)	26 644,8000	23 786,8985	24 644,0000	23 960, 8182

NOTE 34 • ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

NOTE 34.1 • ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

en millions d'euros	2009	2008
Cautions et garanties bancaires reçues	25	31
Créances assorties de garanties	99	106
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 113	2 143
Total des engagements reçus	2 237	2 280
Cautions et garanties données	226	238
Sûretés réelles accordées (i)	89	68
Réserve de crédit autorisée à la clientèle (ii)	1 274	1 340
Autres engagements donnés	38	33
Total des engagements donnés	1 628	1 680
Autres engagements réciproques	40	70
Total des engagements réciproques	40	70

(i) Les sûretés réelles accordées concernent divers immeubles de GPA donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne.

(ii) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 274 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2009 à 5 432 740 heures. Ils étaient de 4 027 977 heures au 31 décembre 2008. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 49 858 heures.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre. Pour le second chef de redressement, le Tribunal administratif s'est prononcé en octobre 2008 en faveur de l'administration fiscale. Le Groupe conteste cette décision et a interjeté appel. L'intérêt du litige non provisionné est de 11 millions d'euros.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 34.2 • ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

en millions d'euros	2009	2008
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽ⁱ⁾		
des activités polonaises	68	76
des titres de Smart & Final	3	3
des actifs à l'OPCI AEW Immocommercial	5	28
des actifs à l'OPCI Immocio	5	5
des actifs à l'OPCI SPF1	8	–
Autres engagements donnés	22	15
Total des engagements donnés	111	127
Promesses d'achats d'actions ⁽ⁱⁱ⁾	1 551	1 540
<i>Monoprix</i>	1 200	1 200
<i>Franprix-Leader Price</i>	194	236
<i>Disco (Uruguay)</i>	49	49
<i>Sendas Distribuidora (Brésil)</i>	108	55
Total des engagements réciproques	1 551	1 540
Total des engagements liés aux opérations exceptionnelles	1 662	1 667

(i) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.
- En septembre 2009, une sentence arbitrale défavorable a conduit le Groupe à payer, et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 36 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur la période garantie. Il est toutefois à noter qu'une nouvelle demande en garantie a été adressée à Casino pour un montant de 6 millions d'euros. Casino estime que cette demande est infondée.
- Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2009, il s'élève à 37 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque estimée à 5 millions d'euros, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 32 millions d'euros.
- Au titre de l'apport et des cessions d'actifs à l'OPCI AEW Immocommercial, Immobilière Groupe Casino garantit l'OPCI à hauteur de 23 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2009 et à hauteur de 5 millions d'euros jusqu'au 31 mai 2009 pour tout préjudice résultant du non respect des déclarations et garanties consenties. L'OPCI AEW Immocommercial a notifié en 2009 une liste de dommages et une évaluation de l'indemnisation en résultant valant mise en jeu de la garantie pour un montant de 24 millions d'euros. Le Groupe est confiant dans la résolution de ce litige sans incidence matérielle sur ses comptes consolidés.
- Au titre de cessions immobilières réalisées en 2009, le Groupe est désormais preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1^{er} jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.
- Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindémia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.

(ii) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (confère note 1.5.20).

Monoprix : les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ne sont pas modifiées.

Les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Le groupe Casino a fait procéder à une évaluation externe au 31 décembre 2009. L'évaluateur a estimé la valeur de 100% des titres Monoprix entre 2 100 et 2 600 millions d'euros. L'engagement hors bilan portant sur 50% des titres Monoprix est mentionné pour 1 200 millions d'euros.

Franprix-Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 52 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Brésil : GPA a accordé aux actionnaires de la société brésilienne Sendas Distribuidora une option de vente sur leur participation. Ainsi, la famille Sendas a le droit d'échanger ses 42,57 % du capital contre des actions préférentielles de GPA. Cet échange peut être structuré comme il semble le plus approprié à GPA, c'est-à-dire par émission de titres ou par paiement en numéraire. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2009. L'engagement reste en hors bilan.

Le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 7,6 % du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en juin 2014. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de GPA. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60 % des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40 %) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.
- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20 % sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

NOTE 34.3 • ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Note 34.3.1 • Preneur de contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

PRENEUR DE LOCATION FINANCEMENT SUR ACTIFS IMMOBILIERS

en millions d'euros	2009	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	12	10
Entre un et cinq ans	46	41
Au-delà de cinq ans	19	7
Paiements minimaux totaux au titre de la location	77	–
Montants représentant des charges de financement	(19)	–
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	58	58

en millions d'euros	2008	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	14	10
Entre un et cinq ans	48	40
Au-delà de cinq ans	24	14
Paiements minimaux totaux au titre de la location	86	–
Montants représentant des charges de financement	(21)	–
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	65	65

Notes aux comptes consolidés

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

PRENEUR DE LOCATION FINANCEMENT SUR ACTIFS MOBILIERS

en millions d'euros	2009	
	Paielements minimaux	Valeur actualisée des paielements
À moins d'un an	41	37
Entre un et cinq ans	42	35
Au-delà de cinq ans	-	-
Paielements minimaux totaux au titre de la location	83	-
Montants représentant des charges de financement	(10)	-
Valeur actualisée des paielements minimaux au titre de la location	73	73

en millions d'euros	2008	
	Paielements minimaux	Valeur actualisée des paielements
À moins d'un an	47	45
Entre un et cinq ans	72	61
Au-delà de cinq ans	-	-
Paielements minimaux totaux au titre de la location	119	-
Montants représentant des charges de financement	(14)	-
Valeur actualisée des paielements minimaux au titre de la location	106	106

Note 34.3.2 • Preneur de contrats de location simple

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

PRENEUR DE LOCATION SIMPLE SUR ACTIFS IMMOBILIERS

en millions d'euros	2009	2008
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
À moins d'un an	338	389
Entre un et cinq ans	634	709
Au-delà de cinq ans	455	504

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

PRENEUR DE LOCATION SIMPLE SUR ACTIFS MOBILIERS

en millions d'euros	2009	2008
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
À moins d'un an	26	26
Entre un et cinq ans	32	34
Au-delà de cinq ans	-	-

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 23 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2009.

Note 34.3.3 • Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

en millions d'euros	2009 Paiements minimaux	2008 Paiements minimaux
À moins d'un an	181	201
Entre un et cinq ans	159	247
Au-delà de cinq ans	25	86

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1 million d'euros.

NOTE 35 • PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les co-entreprises sont décrits dans les notes 17.2 et 18.2.

Litige avec la famille Baud

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer dans le contentieux qui oppose le groupe Casino à la famille Baud, a rendu sa décision le 2 juillet 2009 et a jugé que la révocation des membres de la famille Baud des organes de direction des sociétés Franprix et Leader Price est intervenue pour "juste motif". Le Tribunal arbitral a ainsi reconnu le bien-fondé de la reprise opérationnelle de Franprix et de Leader Price par le groupe Casino.

Le Tribunal arbitral a en conséquence confirmé l'application du multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price pour calculer la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement de 5 % et de 25 %, ce qui correspond à la position retenue par le groupe Casino dans ses états financiers précédents.

Comme prévu par la convention et suite à la décision rendue par le Tribunal arbitral, le prix définitif de la participation de la famille Baud (principalement détenue par la société de droit belge, Baudinter), laquelle a exercé son option de vente en date du 28 avril 2008, a été calculé, selon le multiple de 14, par un expert indépendant. Il s'élève à 428,6 millions d'euros, et a été payé le 12 novembre 2009 par le groupe Casino qui détient désormais la totalité du capital des sociétés Franprix et Leader Price. Les intérêts sur ce prix, ainsi que les demandes d'indemnités de la famille Baud au titre des droits à dividende, sont en cours d'examen par le Tribunal arbitral conformément à la sentence du 2 juillet 2009. Les droits éventuels à dividende attachés aux actions Franprix et Leader Price au titre des années 2006 à 2008 et que le groupe Casino conteste, sont enregistrés par prudence en autres dettes courantes pour un montant de 67 millions d'euros.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international (hors France métropolitaine et Dom Tom) et détenue à 50 % par le groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, il est rappelé que dans le cadre du contentieux qui oppose les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société, un administrateur provisoire a été nommé en mai 2008 par le Tribunal de commerce de Paris. Les comptes des exercices 2006, 2007 et 2008 ont été arrêtés par l'administrateur provisoire et présentés, en assemblée générale, en septembre et décembre 2009, aux actionnaires qui ne les ont pas approuvés.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 76 millions d'euros dont 62 millions d'euros de goodwill.

Notes aux comptes consolidés

Litige Unicentro (Colombie)

Au cours du second semestre de l'exercice 2009, un litige relatif à la propriété d'un actif en Colombie est apparu ; un premier jugement a ordonné à notre filiale Exito de restituer cet actif à un tiers. Exito, dont l'appel du jugement de première instance a été rejeté, a saisi le Conseil constitutionnel. Le Groupe considère être dans son bon droit et qu'à ce titre sa demande devrait aboutir et que le jugement de première instance devrait être annulé.

NOTE 36 • TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les co-entreprises ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

NOTE 36.1 • TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

en millions d'euros	2009		2008	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
Transactions avec les co-entreprises				
Prêts	–	4	–	4
Créances	9	81	54	72
Dettes	3	86	33	82
Charges	44	–	47	–
Produits	51	–	52	–
Transactions avec les entreprises associées				
Prêts	39	39	–	–
Créances	(1)	–	1	1
Dettes	–	–	(1)	–
Charges	22	–	25	–
Produits	1	–	1	–

NOTE 36.2 • RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en millions d'euros	2009	2008
Avantages à court terme hors charges sociales ⁽ⁱ⁾	7	9
Avantages à court terme : charges sociales	2	3
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	1	1
Paievements en actions ⁽ⁱⁱ⁾	2	1
Total	12	14

(i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.

(ii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Les membres du Comité exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

NOTE 37 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**Dévaluation du bolivar et nationalisation des opérations vénézuéliennes**

En janvier 2010, le gouvernement vénézuélien a annoncé, d'une part, la dévaluation du bolivar et, d'autre part, la nationalisation des opérations du Groupe. Ces deux événements, décrits à la note "faits marquants", ont constitué des événements postérieurs à la clôture ne confirmant pas une situation préexistante au 31 décembre 2009 dont les effets appartiennent à l'exercice 2010.

Émission de billet de trésorerie

Début février 2010, le Groupe a procédé à deux émissions de billets de trésorerie pour un montant respectif de 110 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 4 mars 2010 et de 50 millions d'euros à échéance au 8 mars 2010. Le taux d'intérêt payé par le Groupe s'élève à Euribor 1 mois + 3,5 pb pour la première émission et Euribor 1 mois + 5,5 pb pour la seconde émission.

Opération d'échange obligataire

Le 26 janvier 2010, le Groupe a lancé une opération d'échange obligataire portant sur les obligations venant à échéance en 2012 et 2013. En contrepartie des titres apportés, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 888 millions d'euros à échéance février 2017 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +135 pb. Le montant apporté à l'offre d'échange s'élève à environ 1,5 milliards d'euros, et a permis de réduire les échéances obligataires des années 2012 et 2013 de respectivement 440 et 354 millions d'euros.

NOTE 38 • HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Casino s'élèvent à 9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,4 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Notes aux comptes consolidés

NOTE 39 • PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2009, le groupe Casino comprend approximativement 1 372 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Sociétés		% d'intérêt	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon SA			Société mère
FRANCE			
Distribution			
Casino Carburants SAS		100,00	IG
Casino Services SAS		100,00	IG
Casino Vacances SNC		100,00	IG
Casino Information Technology SAS		100,00	IG
Club Avantages SAS		98,00	IG
Comacas SNC		100,00	IG
Distribution Casino France SAS		100,00	IG
Distridyn SA		49,99	IP
Dunnhumby France SAS		50,00	IP
Easydis SAS		100,00	IG
EMC Distribution SAS		100,00	IG
Floréal SA		100,00	IG
Geimex SA		49,99	IP
• Groupe Monoprix SA		50,00	IP
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."	(i)	100,00	IG
Monoprix Exploitation (MPX)	(i)	100,00	IG
Transports et Affrètements Internationaux Combinés "T.A.I.C."	(i)	100,00	IG
Societe L.R.M.D.	(i)	100,00	IG
Naturalia	(i)	100,00	IG
Monop'	(i)	100,00	IG
Régie Média Trade SAS		50,00	IP
Serca SAS		100,00	IG
• Groupe Franprix-Leader Price			
Franprix-Leader Price		100,00	IG
Baud SA	(ii)	100,00	IG
Cafige	(ii)	60,00	IG
Cofilead	(ii)	60,00	IG
Cogefisd	(ii)	84,00	IG
DBA	(ii) et (iii)	64,39	ME
Distribution Leader Price	(ii)	100,00	IG
Figeac	(ii)	84,00	IG
Franprix Distribution	(ii)	100,00	IG
Franprix Holding	(ii)	100,00	IG
H2A	(ii)	60,00	IG
HD Rivière	(ii)	40,00	ME
Leader Price Holding	(ii)	100,00	IG

IG : Intégration globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Équivalence

Sociétés		% d'intérêt	Méthode de consolidation
• Groupe Franprix-Leader Price (suite)			
Leadis Holding	(ii)	100,00	IG
Lecogest	(ii)	100,00	IG
Minimarché	(ii)	95,00	IG
Patrick Fabre Distribution	(ii)	40,00	ME
Pro Distribution	(ii)	49,00	ME
R.L.P Investissement	(ii)	100,00	IG
Retail Leader Price	(ii)	100,00	IG
S.R.P.	(ii)	100,00	IG
Sarjel	(ii)	49,00	ME
Sarl Besançon Saint Claude	(ii)	100,00	IG
Sédifrais	(ii)	96,80	IG
SI2M	(ii)	40,00	ME
Sodigestion	(ii)	60,00	IG
Sofigep	(ii)	100,00	IG
Surgénord	(ii)	96,80	IG
• Groupe Codim			
Balcadis 2 SNC		100,00	IG
Codim 2 SA		100,00	IG
Costa Verde SNC		100,00	IG
Fidis 2 SNC		100,00	IG
Hyper Rocado 2 SNC		100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC		100,00	IG
Pacam 2 SNC		100,00	IG
Poretta 2 SNC		100,00	IG
Prical 2 SNC		99,00	IG
Prodis 2 SNC		100,00	IG
Semafrac SNC		100,00	IG
SNC des Cash Corses		100,00	IG
Sodico 2 SNC		100,00	IG
Sudis 2 SNC		100,00	IG
Unigros 2 SNC		100,00	IG
Immobilier			
• Groupe Immobilier			
IGC Services SAS		100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS		100,00	IG
Dinetard SAS		100,00	IG
Sudéco SAS		100,00	IG
Uranie SAS		100,00	IG
AEW Immocommercial		20,48	ME
Vivéris		26,74	ME
Shopping Property Fund 1		37,66	ME

Notes aux comptes consolidés

Sociétés		% d'intérêt	Méthode de consolidation
• Groupe Mercialys (société cotée)			
Mercialys SA		51,38	IG
Mercialys gestion SAS	(viii)	100,00	IG
SCI Toulon Bon Rencontre	(viii)	96,67	IG
SCI Bourg en Bresse Kennedy	(viii)	96,47	IG
SCI Centre commercial Kerbernard	(viii)	98,31	IG
Point Confort SA	(viii)	100,00	IG
Corin Asset Management SAS	(viii)	40,00	IP
Méry 2 SAS	(viii)	100,00	IG
La Diane SCI	(viii)	100,00	IG
• Promotion immobilière			
Plouescadis		99,84	IG
Sodérip SNC		99,84	IG
IGC Promotion SAS		99,84	IG
Onagan		99,84	IG
Alcudia Promotion		99,84	IG
SCI Caserne de Bonne		100,00	IG
SCI Les Halles des Bords de Loire		100,00	IG
Autres activités			
Banque du Groupe Casino SA		60,00	IP
Casino Restauration SAS		100,00	IG
Restauration collective Casino SAS		100,00	IG
Villa Plancha		100,00	IG
Cdiscount SA		80,90	IG
INTERNATIONAL			
Pologne			
Mayland (ex-Géant Polska)		100,00	IG
• Promotion immobilière Pologne			
Centrum handlowe Pogoria	(vii)	25,16	IG
Centrum Handlowe Jantar	(vii)	25,16	IG
Espace Warszawa	(vii)	25,16	IG
Pays-Bas			
Groupe Super de Boer (société cotée)	(ix)	57,08	IG
Thaïlande			
Groupe Big C (société cotée)		63,15	IG

IG : Intégration globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Équivalence

Sociétés		% d'intérêt	Méthode de consolidation
Argentine			
Leader Price Argentina SA		100,00	IG
Libertad SA		100,00	IG
Uruguay			
Devoto		96,55	IG
Grupo Disco Uruguay		62,49	IP
Brésil			
Wilkes	(iv)	68,84	IP
• Groupe GPA (société cotée) (ex- CBD)		33,67	IP
Barcelona	(v)	100,00	IG
Banco Investcred	(v)	50,00	ME
Globex Utilidades	(v)	95,46	IG
GPA Holland B.V.	(v)	100,00	IG
GPA Panamá Trading Corp.	(v)	100,00	IG
Miravalles	(v)	50,00	ME
Novasoc Comercial Ltda.	(v)	100,00	IG
PAFIDC	(v)	100,00	IG
PA Publicidade Ltda.	(v)	100,00	IG
Sendas Distribuidora S/A	(v)	57,43	IG
Sé Supermercados Ltda.	(v)	100,00	IG
Xantocarpa Participações Ltda.	(v)	100,00	IG
Colombie			
• Groupe Exito (société cotée)		54,80	IG
Carulla Vivero SA	(vi)	99,87	IG
Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO	(vi)	97,75	IG
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	(vi)	51,00	IG
Venezuela			
Bonuela		100,00	IG
Cativen		65,69	IG
Océan Indien			
Groupe Vindémia		100,00	IG

Notes aux comptes consolidés

Sociétés	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Holdings – France et International		
Bergsaar BV	100,00	IG
Casino International SAS	100,00	IG
Casino Ré SA	100,00	IG
Coboop BV	100,00	IG
Géant Foncière BV	100,00	IG
Géant Holding BV	100,00	IG
Géant International BV	100,00	IG
Gelase SA	100,00	IG
Intexa	97,91	IG
Forézienne de participations	100,00	IG
IRTS	100,00	IG
Latic	100,00	IG
Marushka Holding BV	100,00	IG
Pachidis SA	100,00	IG
Polca Holding SA	100,00	IG
Ségisor SA	100,00	IG
Tevir SA	100,00	IG
Theiadis SAS	96,50	IG
Spice Espana	100,00	IG
Vegas Argentina	100,00	IG

(i) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Monoprix.

(ii) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Franprix-Leader Price.

(iii) Le sous-groupe Franprix-Leader Price détient 49% des droits de vote de la société DBA.

(iv) Le Groupe détient 50% des droits de vote de la société Wilkes.

(v) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA.

(vi) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Exito.

(vii) Il est rappelé que Casino a conclu en 2008 un accord de partenariat avec les fonds Whitehall gérés par Goldman Sachs, pour le développement de centres commerciaux principalement en Pologne. À cet effet, les sociétés DTC Finance BV, DTC Développement 1 BV, DTC développement 2 BV, DTC Développement 3 BV, Centrum Handlowe Pogoria, Centrum Handlowe Jantar et Espace Warszawa ont été créées. Elles sont détenues à 51% par le Groupe et font l'objet d'une consolidation par intégration globale, Casino détenant la majorité des droits de vote et percevant la majorité de la marge de promotion.

(viii) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Mercialys.

(ix) La société Super de Boer a cédé la totalité de ses actifs et passifs en décembre 2009 (voir note 10).

Comptes sociaux

- 152. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 153. Compte de résultat
- 154. Bilan
- 156. Tableau des flux de trésorerie
- 157. Annexe aux comptes sociaux
 - 157. Règles et méthodes comptables
 - 159. Notes aux états financiers sociaux
- 177. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices
- 178. Tableau des filiales et participations
- 180. Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie 1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Cette information est complétée de considérations propres à l'exercice, fournies dans la note 6 "Immobilisations financières".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des

évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Paris, le 10 mars 2010
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

Compte de résultat

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

en millions d'euros	NOTES	2009	2008
Produits d'exploitation	1	163,9	150,3
Charges d'exploitation	1	(112,4)	(96,3)
Résultat d'exploitation		51,5	54,0
Résultat financier	2	261,3	95,8
Résultat courant avant impôts		312,8	149,8
Résultat exceptionnel	3	(26,3)	(77,8)
Impôts	4	116,9	83,8
RÉSULTAT NET		403,4	155,8

Bilan

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

ACTIFS

en millions d'euros	NOTES	2009	2008
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles		17,0	17,0
Dépréciations et amortissements		(0,9)	(0,6)
	5	16,1	16,4
Immobilisations corporelles		13,4	12,8
Amortissements		(3,9)	(2,7)
	5	9,5	10,2
Immobilisations financières (a)		9 390,6	9 629,5
Dépréciations		(18,0)	(249,8)
	6	9 372,6	9 379,6
Total de l'actif immobilisé		9 398,2	9 406,1
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et autres débiteurs (b)	7	4 630,2	3 912,1
Valeurs mobilières de placement	8	455,9	87,1
Disponibilités	8	723,0	732,4
Total de l'actif circulant		5 809,1	4 731,5
Comptes de régularisation et assimilés (b)	9	2,8	12,3
TOTAL ACTIFS		15 210,1	14 149,9
(a) dont prêts à moins d'un an		5,3	5,2
(b) dont prêts à plus d'un an		–	–

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

en millions d'euros	NOTES	2009	2008
Capitaux propres	10	7 124,0	7 304,1
Autres fonds propres	11	600,0	600,0
Provisions	12	193,9	198,8
Emprunts et dettes financières	13	6 473,8	5 475,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14,6	35,8
Dettes fiscales et sociales		23,7	22,9
Autres dettes	14	780,1	513,1
Dettes (a)		7 292,2	6 046,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		15 210,1	14 149,9
(a) dont : à moins d'un an		1 889,2	1 538,8
entre un et cinq ans		4 649,0	3 654,1
à plus de cinq ans		754,0	854,0

Tableau des flux de trésorerie

pour les exercices clos aux 31 décembre 2009 et 2008

en millions d'euros	2009	2008
ACTIVITÉ		
Résultat net	403,4	155,8
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions (sauf actif circulant)	(239,4)	44,4
Résultat des cessions d'immobilisations	247,9	10,8
Dividendes reçus en actions	(197,2)	–
Marge brute d'autofinancement	214,7	211,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(465,4)	(456,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(250,7)	(245,5)
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(431,3)	(176,6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	307,1	1,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	(0,5)	(41,3)
Variation des prêts et avances consentis	10,5	18,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(114,2)	(198,5)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires	(284,3)	(257,6)
Augmentation de capital en numéraire	(3,0)	8,3
Acquisition et variation de valeur des titres d'auto-contrôle	–	–
Émission TSSDI	–	–
Augmentation des dettes financières	2 040,9	1 362,4
Diminution des dettes financières	(982,5)	(1 286,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	771,1	(172,9)
VARIATION DE TRÉSORERIE		
Trésorerie d'ouverture	717,7	1 334,6
Trésorerie de clôture	1 123,9	717,7

Annexe aux comptes sociaux

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

Depuis le 29 janvier 2005, en application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004, le mali technique "Faux Mali" constaté lors d'opérations de fusion, est obligatoirement inscrit dans les Immobilisations Incorporelles.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de fonds de commerce, de logiciels et de malis techniques.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation ramène ceux-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation des locaux	5 à 12 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation ramène celle-ci à la valeur d'inventaire si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6 – Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur d'inventaire est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

Selon l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du CNC, Casino, Guichard-Perrachon a choisi de comptabiliser à l'actif les frais d'acquisition de titres de participation et de les étaler par le biais d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 2007.

Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation. Une dépréciation sur les actions propres est enregistrée à hauteur de l'écart de valeur négatif constaté, le cas échéant, entre le cours moyen du dernier mois de l'exercice et le prix d'acquisition.

Annexe aux comptes sociaux

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

De plus, celles affectées à des plans d'achat attribuées aux salariés donnent lieu à une provision pour risque déterminée par comparaison entre la valeur d'inventaire et le prix d'exercice de l'option, plan par plan, s'il est inférieur.

Les dépréciations des autres catégories de titres de placement sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

Créances

Les créances sont valorisées selon leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Écarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette provisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

La Société a consenti des plans d'option d'achat d'actions au profit des dirigeants et salariés du groupe. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur nette comptable des titres en portefeuille, une provision pour risques est constituée.

La Société applique le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et de plans d'attribution

d'actions gratuites aux employés. Ce règlement stipule que dès lors qu'il est probable que la Société livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif doit être comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable : l'évaluation de la sortie de ressource est évaluée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues par l'entreprise ou de leur "coût d'entrée" à la date d'affectation au plan. Si l'attribution d'options ou d'actions gratuites est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits. Les plans servis en actions nouvelles ne donnent lieu à constatation d'aucune charge.

L'application de ce règlement n'a pas d'impact sur les comptes. En effet, pour les différents plans d'actions existants à la clôture, la rémunération en actions existantes ou en actions nouvellement créées n'est pas décidée à ce jour.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Instruments financiers de change et de taux

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat prorata temporis.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société-holding de Casino, Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Société.

Impôts sur les bénéfices

Casino, Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2009, le périmètre comprend 85 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 1 • RÉSULTAT D'EXPLOITATION

DÉCOMPOSITION

en millions d'euros	2009	2008
Prestations de services hors taxes	151,2	136,5
Autres produits	9,4	11,0
Reprises sur provisions et dépréciations	3,3	2,7
Produits d'exploitation	163,9	150,3
Autres achats et charges externes	(85,3)	(73,9)
Impôts et taxes	(2,5)	(1,8)
Frais de personnel	(21,0)	(18,4)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
sur immobilisations	(1,4)	(1,4)
sur risques et charges	(1,4)	(0,3)
Autres charges	(0,8)	(0,6)
Charges d'exploitation	(112,4)	(96,3)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	51,5	54,0

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

en millions d'euros	2009	2008
Autres achats et charges externes	–	0,5
Frais de personnel	0,5	0,1
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,1	0,1
Transferts de charges	0,6	0,7

PRESTATIONS DE SERVICES, HORS TAXES

en millions d'euros	2009	2008
Mise à disposition personnel	3,3	3,4
Redevances d'enseignes	53,3	56,7
Prestations diverses	94,6	76,4
Prestations de services, hors taxes	151,2	136,5

Pour Casino, Guichard-Perrachon, Société mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition de ses filiales des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 98 % avec des sociétés françaises.

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EFFECTIFS MOYENS

en nombre	2009	2008
Cadres	37	29
Agents de maîtrise	2	1
Employés, ouvriers	-	-
Total	39	30

NOTE 2 • RÉSULTAT FINANCIER

en millions d'euros	2009	2008
Revenus des titres de participations :		
Distribution Casino France	-	-
Immobilière Groupe Casino	350,5	82,2
Casino Restauration	-	-
Finovadis	26,8	26,8
Monoprix	70,2	66,1
Vindémia	70,0	70,0
Divers	9,4	12,1
Total	526,9	257,2
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	1,0	3,4
Autres intérêts, produits assimilés et divers	172,9	268,0
Reprise de provisions et de dépréciations	30,2	68,2
Produits nets sur cessions de VMP	6,0	7,6
Produits financiers	737,0	604,4
Intérêts et charges assimilées :		
obligations	(275,9)	(228,4)
dotations aux amortissements et dépréciations	(29,7)	(45,4)
autres intérêts, charges assimilées et divers	(162,4)	(207,5)
charges nettes sur cessions de VMP	(7,7)	(27,3)
Charges financières	(475,7)	(508,6)
Résultat financier	261,3	95,8

Les autres produits financiers et autres charges enregistrent pour l'essentiel les revenus et charges d'intérêts sur les comptes courants et les produits et charges sur opérations de couverture de taux.

Les produits et charges sur cessions de valeurs mobilières de placement enregistrent principalement une plus-value de 1,9 million d'euros relatifs aux placements de trésorerie du Groupe et une moins-value relative à la cession d'actions propres pour 3,6 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2009 sont principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres, Finovadis pour 25,5 millions d'euros, Géant Argentina pour 2,2 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Latic pour 17,6 millions d'euros ;
- d'une reprise de provision pour risques sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino pour un montant de 7,7 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2008 étaient principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres, Finovadis pour 24,2 millions d'euros, Tout Pour La Maison pour 5,1 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour risques sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino pour un montant de 7,7 millions d'euros ;
- d'une reprise pour dépréciation des titres Marushka pour 61,3 millions d'euros et Latic pour 6,0 millions d'euros.

NOTE 3 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros	2009	2008
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	–
Cessions de titres de participation	(247,6)	(10,8)
Résultats sur cessions d'actifs	(247,6)	(10,8)
Dotations aux provisions	(26,1)	(77,2)
Reprises de provisions	262,8	11,5
Autres charges exceptionnelles	(33,6)	(3,9)
Autres produits exceptionnels	18,2	2,6
Résultat exceptionnel	(26,3)	(77,8)

En 2009, les résultats sur cessions des titres de participation sont constitués essentiellement :

- de la moins-value de cession générée lors de la distribution du dividende en titres Mercialys pour 11,1 millions d'euros ;
- de la moins-value de cession des titres Finovadis pour 153,3 millions d'euros, intégralement provisionnée ;
- la moins-value d'apport des titres Marushka à Tévir pour 76,6 millions d'euros, avec en contrepartie une reprise de dépréciation de 81,7 millions d'euros ;
- de la moins-value de cession des titres Tout Pour La Maison à Distribution Casino France pour 6,7 millions d'euros, avec en contrepartie une reprise de dépréciation du même montant.

Les autres charges et produits exceptionnels comprennent notamment une charge nette de 8 millions d'euros enregistrée dans le cadre de la garantie de passif accordée lors de la cession de la société Leader Price Polska, et un produit net de 6 millions d'euros suite au rachat obligataire et au débouclage anticipé des instruments de couverture associés.

En 2008, les résultats sur cessions des titres de participation étaient constitués essentiellement de la moins-value de cession des titres Agentrics pour 10,9 millions d'euros, intégralement provisionnée les années précédentes.

NOTE 4 • IMPÔTS

en millions d'euros	2009	2008
Résultat courant	312,8	149,8
Résultat exceptionnel	(26,3)	(77,8)
Résultat avant impôts	286,5	72,0
Produit d'intégration fiscale	116,9	83,8
Impôts	116,9	83,8
Résultat net	403,4	155,8

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la Société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré. Lorsqu'elle est probable, la restitution de cette économie d'impôt est provisionnée. Dans le cas contraire, elle est mentionnée en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2009, la provision est de 82,1 millions d'euros. La dotation nette de l'exercice est de 13,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, la dette de la Société, vis-à-vis de l'administration fiscale, en tant que société tête de groupe, s'élève à 23,0 millions d'euros, et est inscrite en "dettes diverses" (cf. note 14).

Dans le régime d'intégration fiscale, le Groupe n'a pas de déficits reportables au 31 décembre 2009.

L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 18,2 millions d'euros.

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 5 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DÉCOMPOSITION

en millions d'euros	2009	2008
Fonds commercial	15,3	15,3
Autres immobilisations incorporelles	1,7	1,6
Dépréciations	(0,9)	(0,6)
	16,1	16,3
Immobilisations incorporelles	16,1	16,3
Terrains et agencements	0,6	0,6
Amortissements	-	-
	0,6	0,6
Constructions et agencements	2,5	2,5
Amortissements	(0,9)	(0,8)
	1,6	1,7
Autres immobilisations corporelles	10,2	9,7
Amortissements	(2,9)	(1,8)
	7,3	7,9
Immobilisations corporelles	9,5	10,2
Total immobilisations corporelles et incorporelles	25,6	26,6

VARIATIONS

en millions d'euros	Brut	Amortisation et dépréciation	Net
Au 1 ^{er} janvier 2008	21,0	(1,9)	19,1
Augmentations	9,5	(1,4)	8,1
Diminutions	(0,6)	-	(0,6)
Au 31 décembre 2008	29,9	(3,3)	26,6
Augmentations	0,6	(1,4)	(0,9)
Diminutions	(0,1)	-	(0,1)
Au 31 décembre 2009	30,4	(4,8)	25,6

NOTE 6 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**DÉCOMPOSITION**

en millions d'euros	2009	2008
Titres de participations	9 360,9	9 585,9
Dépréciations ⁽¹⁾	(18,0)	(249,8)
	9 342,9	9 336,1
Prêts	28,9	39,4
Dépréciations	-	-
	28,9	39,4
Autres immobilisations financières	0,8	4,1
Dépréciations	-	-
	0,8	4,1
Immobilisations financières	9 372,6	9 379,6

(1) Au 31 décembre 2009, la Société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir des éléments issus de la procédure budgétaire du Groupe et des perspectives à l'horizon 2015 en tenant compte des valeurs terminales, des taux de croissance et d'actualisation suivants :

Zone géographique	Taux de croissance ⁽ⁱ⁾	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽ⁱⁱ⁾	Taux d'actualisation ⁽ⁱⁱⁱ⁾
France (grande distribution)	0,60 % à 2,60 %	9,00	6,40 %
France (autres activités) ^(iv)	0,00 % à 1,60 %	8,00	6,40 % à 9,25 %
Argentine	16,00 %	9,50	20,10 %
Colombie	9,20 %	9,50	9,80 %
Uruguay	7,50 %	9,50	12,90 %
Venezuela	30,80 %	9,50	33,40 %
Asie	2,50 %	9,00	5,80 %
Océan Indien	3,20 %	9,00	6,40 % à 13,10 %

(i) Le taux de croissance sur la période de projection des flux inclut le taux de croissance anticipé de l'indice des prix, très élevé dans certains pays.

(ii) La valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA, tel que constaté lors de transactions comparables.

(iii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Selon la méthodologie permanente retenue dans le Groupe, celui-ci est calculé en tenant compte du bêta endetté du secteur, de la prime de risque marché historique observée et du coût de l'endettement du Groupe.

(iv) Concernant l'activité e-commerce, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'une rente à l'infini en supposant une croissance annuelle du chiffre d'affaires de 2,9 %.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours des mois de décembre 2009 et janvier 2010 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi : l'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA. Cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation de 9,2 %. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de deux ans avant de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, d'actualisation et le multiple d'EBITDA (10,4x) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2009, un taux d'actualisation supérieur de 1 000 points à celui retenu ou une baisse de 4,6 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté en fin d'annexe.

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

VARIATIONS

en millions d'euros	Brut	Amortisation et dépréciation	Net
Au 1 ^{er} janvier 2008	9 491,7	(299,2)	9 192,5
Augmentations	195,8	(29,4)	166,4
Diminutions	(58,1)	78,8	20,7
Au 31 décembre 2008	9 629,4	(249,8)	9 379,6
Augmentations	632,9	(27,8)	605,1
Diminutions	(871,7)	259,6	(612,1)
Au 31 décembre 2009	9 390,6	(18,0)	9 372,6

L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par l'augmentation des titres Tévir pour 301,4 millions d'euros, en rémunération de l'apport des titres Marushka BV ;
- par l'augmentation des titres Mercialys pour 308,3 millions d'euros, dont 197,2 millions d'euros reçus en dividendes de la société Immobilière Groupe Casino ;
- par l'augmentation des titres Distribution Casino France, pour 10,1 millions d'euros ;
- par la souscription à l'augmentation de capital de Green Yellow Holding pour 6,9 millions d'euros ;
- par l'augmentation du prêt à Super De Boer pour 5,0 millions d'euros.

La diminution des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par la cession des titres Finovadis pour 159,0 millions d'euros ;
- par la cession des titres Tout Pour La Maison pour 6,7 millions d'euros ;
- par l'apport des titres Marushka à la société Tévir (également filiale de Casino Guichard-Perrachon) pour 377,9 millions d'euros ;
- par la distribution des titres Mercialys aux actionnaires, pour 308,0 millions d'euros ;
- par le remboursement du prêt octroyé à Super De Boer pour 15,0 millions d'euros.

NOTE 7 • CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

en millions d'euros	2009	2008
Créances clients et comptes rattachés	98,2	99,8
Autres créances d'exploitation	2,2	2,0
Créances diverses	299,3	198,5
Dépréciation des créances diverses	(0,5)	(5,3)
Comptes courants	4 231,0	3 617,1
	4 532,0	3 812,3
Créances clients et autres débiteurs	4 630,2	3 912,1

Dans les "créances clients et autres débiteurs" sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 326,2 millions d'euros, et notamment la part de profit revenant à Casino, Guichard-Perrachon au titre des résultats 2009 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l'exercice. Ces produits à recevoir s'élèvent à 159,8 millions d'euros en 2009 contre 84,7 millions d'euros en 2008, et concernent principalement l'Immobilière Groupe Casino.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

NOTE 8 • TRÉSORERIE NETTE

en millions d'euros	2009	2008
FCP et SICAV	451,5	87,1
Actions propres	4,4	-
Dépréciation des actions propres	-	-
Valeurs mobilières de placement	455,9	87,1
Disponibilités	723,0	732,4
Découverts bancaires	(10,4)	(1,1)
Billets de trésorerie émis (*)	(43,7)	(97,6)
Crédits spots	(0,9)	(3,1)
Banques créditrices	(55,0)	(101,8)
Trésorerie nette	1 123,9	717,7

(*) Billets à échéance 3 mois renouvelable.

La valeur de marché des FCP détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

ACTIONS PROPRES

	VMP	Immo Fin	2009 Total	2008 Total
Nombre de titres détenus				
Au 1^{er} janvier	0	75 314	75 314	237 960
Achats	4 948 851	17 999	4 966 850	3 981 557
Ventes	(4 863 851)	(93 313)	(4 957 164)	(4 144 203)
Au 31 décembre	85 000	0	85 000	75 314
Valeur des titres détenus (M€)				
Au 1^{er} janvier	0,0	3,5	3,5	17,7
Achats	249,0	0,8	249,8	267,4
Ventes	(244,6)	(4,3)	(248,9)	(281,6)
Au 31 décembre	4,4	0,0	4,4	3,5
Prix de revient moyen unitaire (€)	51,8	-	51,8	45,97
Capital détenu (%)			0,08	0,07
Quote-part dans les capitaux propres (M€)			5,7	4,8

En février 2005, Casino, Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque.

La Société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte. Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est nul.

La Société est propriétaire, à la clôture de l'exercice, de 85 000 actions ordinaires de 1,53 euro de nominal. La valeur boursière de ces titres au 31 décembre 2009 s'élevait à 5,3 millions d'euros. Sur la base du cours moyen du dernier mois, aucune dépréciation n'est à constater.

Au 31 décembre 2009, aucune option d'achat n'a été consentie.

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 9 • COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

en millions d'euros	2009	2008
Prime d'émission des emprunts obligataires	0,5	8,8
Charges constatées d'avance	0,7	1,9
Écart conversion actif	1,6	1,6
Comptes de régularisation et assimilés	2,8	12,3

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

NOTE 10 • CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES, AVANT ET APRÈS RÉPARTITION

en millions d'euros	2009	2008
Capital	168,9	171,9
Primes	3 912,7	3 912,7
Réserve légale :		
avant répartition	17,1	17,1
après répartition	17,1	17,1
Réserve à la disposition des actionnaires	207,5	207,5
Réserve de plus-values à long terme :		
avant répartition	56,4	56,4
après répartition	56,4	56,4
Report à nouveau :		
avant répartition	2 355,6	2 781,0
après répartition	2 466,5	2 651,9
Résultat de l'exercice :		
avant répartition	403,4	155,8
après répartition	—	—
Provisions réglementées	2,4	1,7
Capitaux propres		
avant répartition	7 124,0	7 304,1
après répartition	6 831,5	7 019,2

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	7 304,1	7 396,4
Résultats de l'exercice n	403,4	155,8
Distribution au titre de l'exercice n-1	(581,2)	(257,6)
Augmentation du capital	–	1,7
Augmentation des primes d'émission	0,5	52,5
Autres mouvements	(2,8)	(44,5)
Au 31 décembre	7 124,0	7 304,1

L'évolution du capital et des primes résulte de la création de 9 373 actions suite à des levées de souscription.

Les autres mouvements correspondent à l'imputation sur la prime d'émission des frais de conversion des Actions à Dividende Prioritaire en Actions Ordinaires.

VARIATIONS DU CAPITAL EN NOMBRE D'ACTIONS

	2009	2008
Au 1 ^{er} janvier	112 358 660	112 116 672
Augmentation de capital pour plan actionnariat salariés	–	800 000
Attribution actions gratuites	77 169	–
Exercice d'options de souscription	9 373	278 222
Annulation d'actions	(14 589 469)	(836 276)
Conversion des ADP en AO (*)	12 505 254	–
Rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées	–	42
Au 31 décembre	110 360 987	112 358 660

(*) Suite à l'approbation par l'Assemblée spéciale des porteurs d'actions à dividende prioritaire (ADP) et l'Assemblée générale mixte ordinaire et extra-ordinaire du 19 mai 2009, Casino a mis en œuvre le 15 juin 2009 la conversion de la totalité des 14 589 469 ADP en 12 505 254 actions ordinaires à raison de 6 actions ordinaires pour 7 ADP. L'opération s'est traduite par une réduction de capital social de 3 188 848,95 euros.

Les ADP ont été transférées au compartiment des valeurs radiées de NYSE Euronext Paris sur lequel les droits formant rompus ont été cotées jusqu'au 15 décembre 2009.

Par cette opération, la Société traduit sa volonté de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est composé de 110 360 987 actions ordinaires de 1,53 euro nominal.

FACTEURS DE DILUTION

	2009	2008
Nombre d'actions au 31 décembre	110 360 987	112 358 660
Équivalents actions :		
conversion des options de souscription	1 405 644	2 071 590
Nombre total d'actions (émises ou à émettre)	111 766 631	114 430 250

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 11 • AUTRES FONDS PROPRES

En 2005, Casino, Guichard-Perrachon a procédé à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Ces titres présentent les caractéristiques des "autres fonds propres" :

- Émis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée.
- Ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "dettes financières diverses".

NOTE 12 • PROVISIONS

DÉCOMPOSITION

	2009	2008
Provision pour pertes de change	1,6	1,6
Provision pour risques reversement de l'économie IS	82,1	68,7
Provision pour risques sur Equity Swap Exito ⁽¹⁾	16,5	26,7
Provision pour autres risques ⁽²⁾	78,6	89,5
Provision pour charges	15,1	12,3
Total provisions	193,9	198,8

(1) Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005.

À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9% et 5,1%), tandis que Grupo Nacional de Chocolates SA cédait à Citi, le 8 janvier 2008, les 2,0% qu'il détenait dans le capital d'Exito. En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Outre Grupo Nacional de Chocolates SA, Suramericana a cédé sa participation de 6,1% le 19 janvier 2010 à 21 804 COP.

L'option de vente portant sur les 5,1% détenue par les autres partenaires stratégiques colombiens sera exerçable pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. L'option d'achat sera exerçable par Citi pour une période de trois mois à compter du 16 mars 2015. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation + 1% ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des 6 derniers mois du cours de bourse.

Concomitamment à ces différents accords, Casino a signé avec Citi les 8 janvier 2008 et 19 janvier 2010 un contrat de Total Return Swap (TRS) d'une durée de 3 ans et 3 mois avec règlement net en numéraire pour la participation de 2,0% et 6,9% dans Exito acquise respectivement auprès de Chocolates et Suramericana, et s'est engagé à signer dans un autre contrat de TRS portant sur la participation de 5,1% des autres partenaires, objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Selon les termes des TRS, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché (prix de vente de la participation par Citi) et un montant minimum de 19 477 COP par action pour la partie Chocolates et 21 804 COP par action pour la partie Suramericana, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi.

Le TRS portant sur la participation de 5,1% des autres partenaires stratégiques colombiens, de mêmes conditions que les TRS Chocolates et Suramericana, entrera en vigueur pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois à compter de la date d'exercice de l'option de vente ou d'achat. Casino recevra, ou paiera le cas échéant, la différence entre le prix de vente de la participation sur le marché et le prix d'entrée dans le TRS (soit le prix de cession par l'actionnaire minoritaire à Citi selon les formules décrites ci-dessus).

Casino n'a, contractuellement, aucun engagement, ni possibilité, de rachat des titres auprès de Citi en fin des TRS (dénouement net en numéraire).

Le risque principal pour Casino est que le prix de cession par Citi à l'échéance des TRS soit inférieur au prix d'achat par Citi auprès des actionnaires colombiens, et que Casino soit obligé de verser à Citi la différence, si elle est négative, entre le prix d'entrée (prix d'exercice du put par les actionnaires) et le prix de sortie (prix de marché lors de la cession par Citi).

L'évaluation du risque dépend de plusieurs facteurs :

- le prix d'exercice par les actionnaires détenant une participation de 5,1% dans Exito, qui est lui-même fonction de la période qu'ils choisiront pour exercer leur option au regard de leur anticipation des conditions de marché et des performances à venir d'Exito ;
- la durée de chacun des TRS, durée maximale de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option détenue par les partenaires colombiens ;
- la valeur de marché de l'action Exito à l'échéance des TRS.

Une banque a simulé différents scénarii pour déterminer les périodes les plus opportunes d'exercice par les actionnaires minoritaires de leur option de vente, et déterminé des valeurs de marché de l'action Exito à l'issue des TRS selon une approche multicritère assise sur les performances opérationnelles attendues au travers du business plan de la société, des attentes des investisseurs et du cours de bourse d'Exito.

Compte tenu des caractéristiques propres de ces TRS et l'évaluation des risques rattachés (le cours de bourse est de 19.500 COP au 31 décembre 2009), le Groupe a enregistré une reprise de provision de 10 millions d'euros sur l'exercice ramenant la provision à 17 millions d'euros au 31 décembre 2009, correspondant au scénario le plus probable, dénommé "central case". Les deux autres scénarii intitulés "high case" (vision plus optimiste) et "low case" (vision plus pessimiste) ont abouti à un risque évalué respectivement à 2 et 28 millions d'euros.

(2) Les provisions pour risques couvrent principalement des risques fiscaux (Casino a fait l'objet de redressements contestés au titre de l'exercice 2006) et du risque lié à la situation nette négative de certaines filiales du Groupe.

VARIATIONS

en millions d'euros	2009	2008
Au 1^{er} janvier	198,8	117,3
Dotations	26,8	84,4
Reprises ⁽¹⁾	(31,7)	(2,9)
Au 31 décembre	193,9	198,8
Dont exploitation	(1,8)	(2,1)
Dont financier	(7,7)	7,8
Dont exceptionnel	4,6	75,8
Total	(4,9)	81,5

(1) Dont reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 11,1 millions d'euros en 2009 et 0,2 million d'euros en 2008.

TABLEAU SUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Provisions retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 01/01/2009	Variation de l'exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2009	Écart actuariel non comptabilisé	Montant au 31/12/2009
Valeur actuarielle des engagements	1,3	0,1	1,4	(0,7)	0,7
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-
Provision	1,3	0,1	1,4	(0,7)	0,7

Variation provision (en millions d'euros)	Désac- tualisation	Rendement attendu	Coût des services rendus	Écart actuariel comptabilisé	Charge de l'exercice	Prestation/ cotisation	Variation de l'exercice
Valeur actuarielle des engagements	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Provision	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1

Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2009 :

- Taux d'actualisation : 4,9 % (déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA)
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 %
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rendement attendu des actifs : 3,94 %.
- Table de mortalité : TGH05/TGF05
- Taux de charges sociales : 38 %

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 13 • EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

DÉCOMPOSITION

en millions d'euros	2009	2008
Emprunts obligataires	5 058,2	4 297,1
Autres emprunts	313,8	314,4
Crédits spots et lignes confirmées	0,9	3,1
Concours bancaires courants	54,1	98,7
Dettes bancaires et assimilés	5 427,0	4 713,4
Dettes financières diverses	1 046,8	761,8
Dettes financières totales	6 473,8	5 475,2

ÉCHÉANCIER

en millions d'euros	2009	2008
À moins d'un an	1 093,9	992,6
Entre un et cinq ans	4 629,9	3 632,6
À plus de cinq ans	750,0	850,0
Total	6 473,8	5 475,2

ENDETTEMENT FINANCIER NET

en millions d'euros	2009	2008
Dettes financières totales	6 473,8	5 475,2
Valeurs mobilières de placement	(455,9)	(87,1)
Disponibilités	(723,0)	(732,4)
Endettement financier net	5 294,8	4 655,7

Dans la rubrique "dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 193,2 millions d'euros.

DÉTAIL DES DETTES FINANCIÈRES

en millions d'euros	Taux	TIE en %	Montant en M€	Maturité	Échéance	Couverture ⁽ⁱ⁾
Emprunts obligataires						
Emprunt obligataire 2010 2003-2010	Taux fixe 5,25 %	5,36	400,5	7 ans	Avril 2010	ETF FLOOR CAP PTF
Placement privé en USD 2002-2011	Taux fixe 6,46 %	6,56	254,5	9 ans	Nov. 2011	ETF PTF
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	Taux fixe 4,75 %	4,81	400,0	7 ans	Juil. 2011	ETF PTF
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	Taux fixe 6,00 %	6,13	700,0	10 ans	Fév. 2012	ETF FLOOR PTF
Emprunt obligataire 2012 2009-2012	Taux fixe 7,88 %	7,94	500,0	3 ans	Août 2012	ETF FLOOR PTF
Emprunt obligataire 2013 2008-2013	Taux fixe 6,38 %	6,37	1 199	5 ans	Avril 2013	ETF PTF FRA CAP
Emprunt obligataire 2014 2007-2014	Taux fixe 4,88 %	5,20	676,5	7 ans	Avril 2014	ETF PTF
Emprunt obligataire 2015 2009-2015	Taux fixe 5,50 %	5,52	750,0	6 ans	Janv. 2015	ETF PTF
Total emprunts obligataires			4 880,5			
Prêt structuré Calyon	Taux variable	-	183,5	6 ans	Juin 2013	ETF PTF
Prêt Schuldschein	Taux variable	-	130,0	6 ans	Mai 2013	Pas de couverture
Total emprunts bancaires			313,5			
Autres						
Crédits spots et lignes confirmées			0,9			
Concours bancaires courants			10,4			
Billets de trésorerie			43,7			
Dettes financières diverses ⁽ⁱⁱ⁾			1 031,6			
Intérêts courus sur emprunts			193,2			
Total autres			1 279,8			
Total dettes financières			6 473,8			

(i) ETF (emprunteur taux fixe) – PTF (prêteur taux fixe).

(ii) Dont emprunt Géant Holding BV pour 125,0 millions d'euros, emprunt Gelase pour 586,4 millions d'euros et emprunt Marushka BV pour 315,5 millions d'euros.

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Par ailleurs, la Société dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

LIGNES BANCAIRES CONFIRMÉES

	Taux	Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	203,4	6,6	2010
Lignes bancaires confirmées ⁽¹⁾	Taux variable	340,0	–	2012
Lignes syndiquées ⁽¹⁾	Taux variable	1 200,0	–	2012
Total		1 743,4		

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

(1) À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes de la Société se résument ainsi :

- les trois lignes confirmées mises en place en 2009, sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA^(*) consolidé < 3,7 ; parmi les lignes confirmées plus anciennes, certaines sont également soumises à ce ratio tandis que d'autres sont soumises à l'engagement de respecter le ratio Dette Financière nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3. La définition de la dette nette consolidée diffère légèrement entre les anciennes et les nouvelles lignes de crédit ; les ratios relatifs à ces covenants s'établissent au 31 décembre 2009 respectivement à 2,30 et 2,20.
- le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :

en millions d'euros	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2009
Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé	< 3,70	2,20
Dette Financière Nette consolidée / Fonds propres consolidés	< 1,20	0,53
Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés	< 1,25	0,93

(*) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

RISQUE DE TAUX

en millions d'euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	400,5	3 730,0	750,0
Autres emprunts	445,2	899,9	–
Total dette	845,7	4 629,9	750,0
VMP	455,9		
Disponibilités	723,0		
Total actif France	1 178,9		
Position nette avant gestion	(333,2)		
Hors bilan	2 028,5		
Swap PTF	5 064,0		
Swap ETF	(3 035,5)		
Position nette après gestion	1 695,3		
Position nette à renouveler à moins d'un an ⁽¹⁾	1 695,3		
Variation de 1 %	16,9		
Durée moyenne en année restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0,9464		
Variation des frais financiers	16,0		
Coût de l'endettement financier net 2009	266,1		
Impact variation frais financiers / charges financières	6,03 %		

(1) L'échéance des dettes à taux révisables est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce total.

NOTE 14 • AUTRES DETTES

en millions d'euros	2009	2008
Sociétés apparentées	654,3	444,6
Dettes diverses	114,3	52,2
Produits constatés d'avance	11,5	16,3
Autres dettes	780,1	513,1
dont à moins d'un an	757,1	487,6
dont à plus d'un an	23,0	25,5

Le poste "autres dettes" comprend des charges à payer pour 65,3 millions d'euros.

NOTE 15 • ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en millions d'euros	2009	2008
ACTIF		
Titres de participations	8 358,2	8 583,0
Créances rattachées à des participations	–	10,5
Clients et comptes rattachés	95,1	95,9
Sociétés apparentées	4 189,0	3 478,5
PASSIF		
Emprunts et dettes financières	1 084,4	1 411,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,3	28,6
Sociétés apparentées	648,8	445,1
RÉSULTATS		
Produits financiers	53,7	167,9
Charges financières	52,4	118,5
Dividendes	456,7	190,6

Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 16 • ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

en millions d'euros	2009	2008
Cautions et garanties bancaires reçues	–	0,1
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 736,8	1 843,4
Total des engagements reçus	1 736,8	1 843,5
Cautions et garanties données ⁽¹⁾	983,9	1 068,5
Autres engagements donnés	0,2	0,7
Total des engagements donnés	984,1	1 069,2
Instruments de couverture de taux – montant nominal ⁽²⁾	8 449,5	8 074,2
<i>Swaps de taux</i>	7 666,0	7 549,2
<i>Floor</i>	75,0	250,0
<i>Future Rate Agreement</i>	483,5	175,0
<i>Cap</i>	225,0	50,0
<i>Swaption</i>	–	50,0
Autres engagements réciproques	0,3	0,1
Total des engagements réciproques	8 449,8	8 074,3

(1) Dont 353,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 concernant les entreprises liées.

(2) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture. Au 31 décembre 2009, leur valeur de marché s'élève à 42,5 millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	110	42,3	49,9
Floor	3	0,2	0,3
Future Rate Agreement	14	–	–
Cap	9	–	–
Swaption	–	–	–
Total	136	42,5	50,2

Par ailleurs, dans le cadre du régime D.I.F (Droit Individuel à la Formation), le nombre d'heures cumulées et non utilisées au 31 décembre 2009 s'élève à 2 061. Il était de 1 623 heures au 31 décembre 2008. Le nombre d'heures consommées sur l'exercice est non significatif.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

en millions d'euros	2009	2008
Garanties données dans le cadre de la cession :		
des activités polonaises ⁽¹⁾	36,0	44,0
des titres Smart&Final	3,5	3,5
Total des engagements donnés	39,5	47,5
Equity swap Citi / Exito ⁽²⁾	–	–
Promesses d'achats d'actions ⁽³⁾	1 261,2	1 260,5
<i>Monoprix (3.1)</i>	1 200,0	1 200,0
<i>Uruguay (3.2)</i>	61,2	60,3
<i>Autres</i>	–	0,2
Autres engagements réciproques	–	–
Total des engagements réciproques	1 261,2	1 260,5

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession en 2006 des activités polonaises. Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être porté à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.

En septembre 2009, une sentence arbitrale défavorable a conduit le Groupe à payer, et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 36 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur la période garantie. Il est toutefois à noter qu'une nouvelle demande en garantie a été adressée à Casino pour un montant de 6 millions d'euros. Casino estime que cette demande est infondée.

(2) Concernant l'opération "Total Return Swap", portant sur les titres Exito, se référer à la note 12 – Provisions.

(3) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3.1) Monoprix : les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur les 10 % du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50 % du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ne sont pas modifiées.

Les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Le groupe Casino a fait procéder à une évaluation externe au 31 décembre 2009. L'évaluateur a estimé la valeur de 100 % des titres Monoprix entre 2 100 et 2 600 millions d'euros. L'engagement hors bilan portant sur 50 % des titres Monoprix est mentionné pour 1 200 millions d'euros.

(3.2) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 29,3 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la société, avec un prix minimum de 51,7 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Enfin, le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 7,6 % du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en juin 2014. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de GPA. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une promesse de vente portant sur 40 % des titres de la société Banque du Groupe Casino et exerçable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025.

ÉCHÉANCIER DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – Paiements dus par période

en millions d'euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes à long terme	1 093,9	4 629,9	750,0	6 473,8
Promesses d'achat d'actions irrévocables	61,2	1 200,0	-	1 261,2
Total	1 155,1	5 829,9	750,0	7 735,0

NOTE 17 • RISQUES DE CHANGE

en millions	USD
Actifs	16,0
Passifs	(265,4)
Position nette avant gestion	(249,4)
Positions hors bilan	161,9
Position nette après gestion	(87,5)

Annexe aux comptes sociaux

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

NOTE 18 • RISQUES SUR ACTIONS

Valeur comptable des actions propres	4,4
Valeur de marché	4,6
Dépréciation	-
Sensibilité à une baisse de 10% du cours	(0,2)

NOTE 19 • RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

en millions d'euros	2009	2008
Rémunérations allouées	1,8	1,8
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-

NOTE 20 • CONSOLIDATION

Casino SA est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

NOTE 21 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Opération d'échange obligataire

Le 26 janvier 2010, le Groupe a lancé une opération d'échange obligataire portant sur les obligations venant à échéance en 2012 et 2013. En contrepartie des titres apportés, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 888 millions d'euros à échéance de février 2017 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +135 pb. Le montant apporté à l'offre d'échange s'élève à environ 1,5 milliard d'euros, et a permis de réduire les échéances obligataires des années 2012 et 2013 de respectivement 440 et 354 millions d'euros.

Émission de billets de trésorerie

Début février 2010, le Groupe a procédé à deux émissions de billets de trésorerie pour un montant respectif de 110 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 4 mars 2010 et de 50 millions d'euros à échéance au 8 mars 2010. Le taux d'intérêt payé par le Groupe s'élève à Euribor 1 mois + 3,5 pb pour la première émission et Euribor 1 mois + 5,5 pb pour la seconde émission.

Résultat de la Société

au cours des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière de fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	168,9	171,9	171,5	171,2	171,2
Nombre d'actions émises avec droit de vote ⁽¹⁾	110 360 987	97 769 191	96 992 416	96 798 396	96 774 539
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote	–	14 589 469	15 124 256	15 124 256	15 128 556
Nombre de bons de souscription d'actions "A"	–	–	–	–	–
Nombre de bons de souscription d'actions "B"	–	–	–	–	–
Nombre de bons de souscription d'actions "C"	–	–	–	–	2 686 190
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	151,2	136,5	129,5	115,7	104,8
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	48,9	114,0	444,4	118,7	7,9
Impôts sur les bénéfices	(116,9)	(83,8)	(56,5)	(157,8)	(90,4)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	403,4	155,8	541,1	250,0	705,5
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote	292,5	247,4	223,1	208,1	201,3
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote	–	37,5	35,4	33,1	32,1
Montant total distribué aux actions	292,5	284,9	258,5	241,2	233,4
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	110 159 544	111 407 890	111 651 603	111 406 423	109 209 701
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	1,50	1,76	4,46	2,47	0,88
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,66	1,39	4,83	2,23	6,30
Dividende versé à chaque action avec droit de vote	2,65	2,53 ⁽³⁾	2,30	2,15	2,08
Dividende versé à chaque action sans droit de vote	–	2,57 ⁽³⁾	2,34	2,19	2,12
Personnel					
Nombre de salariés (équivalence plein temps)	39	30	25	24	42
Montant de la masse salariale ⁽²⁾ (en millions d'euros)	15,8	14,0	15,7	14,3	16,6
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale et œuvres sociales - en millions d'euros)	5,6	4,3	4,7	4,2	4,9

(1) Augmentation de capital par émission de 9 373 actions ordinaires par levées de souscription, 77 169 actions ordinaires dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites, 12 505 254 actions ordinaires en échange des 14 589 469 actions à dividende prioritaire.

(2) Hors intéressement.

(3) Hors distribution du dividende en nature.

Tableau des filiales et participations

inventaire du portefeuille

en millions d'euros ou devises si précisé	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avais fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2009	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2009	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					

TITRES DE PARTICIPATIONS

A - renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital

1 • FILIALES (50 % au moins de capital détenu)

DISTRIBUTION

DISTRIBUTION CASINO FRANCE												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	46	3 358	96,85	44 570 770	3 276	3 276	-	-	9 896	(29)	-	
IMMOBILIÈRE GROUPE CASINO												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	100	1 232	100,00	100 089 304	1 130	1 130	-	-	146	154	351	
SÉGISOR												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	937	671	100,00	937 121 094	937	937	-	-	-	11	-	
CIT												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	5	38	100,00	5 040 000	50	50	-	-	118	(11)	-	
TÉVIR												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	379	637	100,00	378 915 860	637	637	-	-	-	-	-	
EASYDIS												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	1	33	100,00	60 000	44	44	-	-	563	(4)	-	
PACHIDIS												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	84	84	100,00	84 419 248	84	84	-	-	-	-	-	
THEIADIS												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	2	1	96,50	2 289 691	2	2	-	-	-	(1)	-	
INTEXA												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	2	2	97,91	990 845	7	7	-	-	-	-	-	
GREENYELLOW												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	9	5	80,56	37 000	7	7	-	-	-	(4)	-	
CASINO SERVICE												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	17	100,00	100 000	19	19	-	-	61	1	-	
BANQUE GROUPE CASINO												
58-60 avenue Kléber - 75116 PARIS	23	74	60,00	140 816	36	36	9	555	-	12	-	
BOIDIS												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	-	99,68	2 492	4	4	-	-	-	-	-	
CASINO ENTREPRISE												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	14	(100)	100,00	14 063 422	14	0	-	-	-	(2)	-	
COMACAS												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	-	2	100,00	99 999	3	3	-	-	27	-	-	
VINDÉMIA												
5, impasse du Grand Prado - 97438 Sainte-Marie	60	275,3	100,00	3 750 250	440	440	-	-	25	57	70	
RESTAURATION												
CASINO RESTAURATION												
1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	36	97	100,00	35 860 173	103	103	-	-	257	(4)	-	
INTERNATIONAL												
SPICE INVESTMENT MERCOSUR												
Circusvallocion Durango 383/ Oficina 301 Montevideo - Uruguay	8 306 UYP	7 737 UYP	100,00	6 512 038 560	293	293	-	-	-	-	-	
GELASE												
Rue Royale - 1000 Brussels	520 EUR	667 EUR	100,00	28 476 254	520	520	-	-	-	-	-	
LATIC												
2711 CentervilleRoad - Wilmington Delaware États-Unis	-	107 USD	94,70	179 860	76	58	-	-	-	-	-	
GPA												
Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, 3142 - São Paulo Brésil	5 374 REAL	6 559 REAL	2,20	5 600 052	52	52	-	-	14 232 REAL	592 REAL	1	

en millions d'euros ou devises si précisé	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2009	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2009	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
2 • PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu)											
FRANCE											
MONOPRIX 14-16, rue Marc Bloch - 92116 Clichy Cedex	62	449	50,00	3 859 479	843	843	-	-	233	188	70
GEIMEX 15, rue du Louvre - 75001 Paris	-	12	49,99	4 999	63	63	-	-	249 ⁽¹⁾	10 ⁽¹⁾	-
URANIE 1, Esplanade de France - 42008 Saint-Étienne Cedex	44	94	26,81	11 711 600	31	31	-	-	5	17	4
INTERNATIONAL											
GÉANT HOLDING BV 1 Beemdstraadt - 5653 MA Eindhoven	1	873	25,00	3 900	672	672	-	-	-	-	-
MAGRO Route de Préjeux - 27 Sion - Suisse	7 CHF	13 CHF	10,00	3 150	2	2	-	-	-	-	-

B - Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations**1 • FILIALES (non reprises au paragraphe A)**

Sociétés diverses ⁽²⁾	-	-	-	-	14	12	-	-	-	-	-
----------------------------------	---	---	---	---	----	----	---	---	---	---	---

2 • PARTICIPATIONS (non reprises au paragraphe A)

Autres sociétés	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-
-----------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	-	9 361	9 328	-	-	-	-	-
--	----------	----------	----------	----------	--------------	--------------	----------	----------	----------	----------	----------

Dont sociétés consolidées	-	-	-	-	9 353	9 320	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	7 731	7 717	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	1 622	1 603	-	-	-	-	-
Dont sociétés non consolidées	-	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
----------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

TITRES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
----------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Actions CASINO	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	-
SICAV	-	-	-	-	451	451	-	-	-	-	-

TOTAL PLACEMENTS	-	-	-	-	455	455	-	-	-	-	-
-------------------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	----------

Certaines indications non disponibles ne sont pas renseignées.

(1) Données 2008

(2) Aucune de ces sociétés ne dégage de perte significative.

USD = Dollar américain - UYP = Peso Uruguayen - EUR = Euro - REAL = Réal brésilien - CHF = Franc suisse

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 6.

L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la Société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 6.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Articles L. 225-40 du Code de commerce

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avenant à la convention de compte courant et de gestion de trésorerie conclue avec la société Mercialys le 8 septembre 2005

Personne concernée : M^{me} Catherine Soubie et M. Pierre Féraud

Date d'autorisation du Conseil d'administration : 4 mars 2009

Date de conclusion de la convention : 15 avril 2009

Durée de la convention : en vigueur tant que votre Société détiendra le contrôle de la société Mercialys.

Nature, objet et modalités de la convention :

Aménagement de la convention de gestion de trésorerie conclue avec la société Mercialys le 8 septembre 2005.

Cet aménagement concerne la possibilité, désormais offerte à la société Mercialys, d'utiliser le compte courant ouvert avec la société Casino, Guichard-Perrachon pour le financement à court terme de son activité, dans la limite d'un solde débiteur de 50 millions d'euros, rémunéré au taux EONIA majoré de 50 points de base.

Au cours de l'exercice 2009, la société Mercialys n'a pas eu recours à cette faculté.

NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE LE 19 MARS 2009 ET APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 19 MAI 2009

La nouvelle convention de partenariat conclue avec la société Mercialys, à effet au 19 mars 2009, et approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2009, remplace purement et simplement l'ancienne convention du 8 septembre 2005, laquelle devient caduque de plein droit.

Aux termes de cette nouvelle convention :

- Mercialys bénéficie d'une option d'achat portant sur toute opération de promotion d'actif immobilier commercial développée en France par le groupe Casino, seul ou en partenariat avec des tiers, dans le domaine d'activité de Mercialys (galeries marchandes et moyennes surfaces, hors magasins alimentaires) ;
- Mercialys a la possibilité d'acquérir des actifs en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) en retenant comme taux d'actualisation le taux de la convention en vigueur afin d'ajuster le prix tel que défini dans le cadre des ventes à terme. Elle peut aussi recevoir des actifs par voie d'apports sous réserve des procédures usuelles en la matière ;
- Le prix d'exercice de l'option est déterminé sur la base des loyers nets annuels prévisionnels afférents aux actifs, divi-

sés par un taux de capitalisation, arrêté selon la typologie des actifs concernés, tel que précisé infra. En vue de tenir compte des fluctuations des conditions de marché, ces taux de capitalisation seront révisés par les parties chaque semestre, et pour la première fois au 1^{er} juillet 2009 ;

- Ce prix d'exercice est l'objet d'un ajustement afin de tenir compte des conditions effectives auxquelles ces actifs sont commercialisés. Ainsi le différentiel, qu'il soit positif ou négatif ("upside"/"downside"), constaté entre les loyers effectifs résultant de la commercialisation et les loyers prévisionnels, est partagé par moitié entre Mercialys et le promoteur ;
- Mercialys, lors de la levée d'option, peut demander au promoteur de faire son affaire de la commercialisation ; dans ce cas, les droits d'entrée restent acquis au promoteur et le prix des actifs est ajusté sur la base des loyers effectifs tels que résultant de la commercialisation. Mercialys peut également différer l'acquisition tant que le plancher de 85 % de la commercialisation n'est pas atteint ; à défaut d'accord entre les parties, les locaux vacants sont alors valorisés à dire d'expert.

Les taux de capitalisation applicables sont les suivants :

Au titre du 1^{er} semestre 2009

TYPE D'ACTIF	Centres commerciaux		Retail parks		Centre-ville
	France métropolitaine	Corse et Dom-Tom	France métropolitaine	Corse et Dom-Tom	
Centres régionaux / grands centres (> 20 000 m ²)	6,3%	6,8%	6,8%	7,2%	6,0%
Centres locaux de proximité (de 5 000 à 20 000 m ²)	6,7%	7,2%	7,2%	7,7%	6,4%
Autres actifs (< 5 000 m ²)	7,2%	7,7%	7,7%	8,3%	6,8%

Au titre du 2nd semestre 2009

TYPE D'ACTIF	Centres commerciaux		Retail parks		Centre-ville
	France métropolitaine	Corse et Dom-Tom	France métropolitaine	Corse et Dom-Tom	
Centres régionaux / grands centres (> 20 000 m ²)	6,8%	7,4%	7,4%	7,8%	6,5%
Centres locaux de proximité (de 5 000 à 20 000 m ²)	7,3%	7,8%	7,8%	8,3%	6,9%
Autres actifs (< 5 000 m ²)	7,8%	8,3%	8,3%	9,0%	7,4%

Au cours de l'exercice écoulé, cette convention n'a produit aucun effet.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention de conseils conclue entre la société Euris et votre Société le 5 septembre 2003

Aux termes de cette convention, la société Euris exerce une mission de conseils et d'assistance auprès de votre Société dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

Au titre de l'exercice écoulé, votre Société a enregistré une charge de 350 k€ HT en rémunération de cette mission.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

2. Convention de prêts et d'avances en compte courant conclue entre votre Société et la société Monoprix le 8 novembre 2004, réaménagée à effet au 15 juillet 2008

En application de cette convention, votre Société consent à la société Monoprix, des prêts et des avances en compte courant, par tranche unitaire de 5 M€, rémunérés sur la base du taux EURIBOR majoré de 10 points de base.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'intérêt de 166 k€ dans ses comptes clos le 31 décembre 2009. À cette date, l'avance consentie à la société Monoprix était intégralement remboursée.

3. Convention de partenariat conclue avec la société Mercialys le 8 septembre 2005

Aux termes de cette convention, votre Société concède à la société Mercialys la possibilité d'accéder prioritairement à toute opération de promotion ou d'acquisition d'actif immobilier commercial, conduite par le groupe Casino, seul ou en partenariat avec des tiers, entrant dans le cadre de l'activité de la société Mercialys.

Cette convention, devenue caduque le 19 mars 2009 (cf. supra), n'a donné lieu à aucune exécution au cours de l'exercice écoulé.

4. Contrat de licence de marques conclu avec la société Mercialys le 24 mai 2007

Au titre de cette convention Casino, Guichard-Perrachon concède à la société Mercialys, à titre gratuit, un droit d'exploitation non exclusif, sur le seul territoire français, portant sur la marque verbale "NACARAT", la marque semi figurative



la marque verbale "BEAULIEU" et la marque semi figurative



La société Mercialys bénéficie d'un droit prioritaire d'achat de ces marques en cas d'intention de vente par votre société.

5. Convention de compte courant et de gestion de trésorerie conclue avec la société Mercialys le 8 septembre 2005

En application de cette convention, le solde du compte courant en faveur de la société Mercialys d'un montant de 8 489 k€ à l'ouverture de l'exercice, s'établit à 67 034 k€ à sa clôture tandis que les charges financières de l'exercice, calculées au taux EONIA majoré de 10 points de base, s'élèvent à 297 k€.

6. Affiliation du Président-Directeur général, M. Jean-Charles Naouri, au régime d'assurance maladie, invalidité, incapacité et décès

Au titre de ce régime, les cotisations patronales relatives à l'exercice 2009 s'établissent à 1,89 k€.

En outre, le Président-Directeur général bénéficie des engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraites dont les cotisations résultent d'accords paritaires nationaux.

7. Protocole d'accord conclu entre la société Galeries Lafayette et votre Société le 20 mars 2003, réaménagé le 22 décembre 2008

Dans le cadre du protocole conclu le 20 mars 2003, réaménagé le 22 décembre 2008, la société Galeries Lafayette et votre Société se sont consenties des options d'achat et de vente sur le capital de la société Monoprix SA.

Ces options sont exerçables qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, et ce, jusqu'en mars 2028. Le prix d'exercice de l'option de vente détenue par les Galeries Lafayette sera déterminé en fonction de la valeur d'expertise. L'option d'achat détenu par votre Société sera déterminée en fonction de la valeur d'expertise majorée d'une prime de 21 %. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par votre Société, et pour une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente sur sa participation résiduelle de 40 % dans Monoprix S.A. au même prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

Lyon et Paris, le 10 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

Gouvernement d'entreprise

- 184.** Conseil d'administration – Direction générale
- 204.** Contrôle des comptes
 - 204.** Commissaires aux comptes
 - 205.** Honoraires des Commissaires aux comptes
- 206.** Rapport du Président
 - 206.** Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration
 - 212.** Procédures de contrôle interne et gestion des risques
- 222.** Rapport des Commissaires aux comptes
- 223.** Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration

Conseil d'administration Direction générale

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a continué de veiller à l'application des principes de bonne gouvernance. Elle se réfère, à ce titre, au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Elle a nommé en 2009 deux nouveaux administrateurs indépendants : Monsieur Jean-Dominique Comolli et Madame Rose-Marie Van Lerberghe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 3 mars 2010, le Conseil d'administration est composé de quinze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Jean-Dominique Comolli ;
- Monsieur Abilio Dos Santos Diniz ;
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing ;
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant de la société Matignon-Diderot ;
- Monsieur Philippe Houzé ;
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière ;
- Monsieur Didier Lévêque, représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations ;
- Monsieur Gilles Pinoncély ;
- Monsieur Gérard de Roquemaurel ;
- Monsieur David de Rothschild ;
- Monsieur Frédéric Saint-Geours ;
- Madame Catherine Soubie, représentant de la société Finatis ;
- Madame Rose-Marie Van Lerberghe.

Monsieur Pierre Giacometti occupe les fonctions de censeur.

Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, non administrateur.

Monsieur Jacques Dumas, secrétaire du Conseil.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et a en particulier apprécié la situation d'indépendance

des administrateurs au regard du Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Les membres du Conseil d'administration sont reconnus pour leur compétence, leur diversité d'expériences et leur complémentarité ainsi que par leur volonté d'être associés au développement du groupe Casino.

Cinq administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF : Madame Rose-Marie Van Lerberghe ainsi que Messieurs Jean-Dominique Comolli, Henri Giscard d'Estaing, Gérard de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Le Conseil comprend également cinq autres personnalités extérieures qualifiées ou représentants d'actionnaires : Messieurs Abilio Dos Santos Diniz, Philippe Houzé, Marc Ladreit de Lacharrière, Gilles Pinoncély et David de Rothschild.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la Société sont au nombre de cinq, suite à la démission de la société Foncière Euris, et ne disposent pas de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et en annexe dans le règlement intérieur.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions ordinaires détenues au nominatif.

Censeur

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs, choisis parmi les actionnaires soit par l'Assemblée générale ordinaire ou, entre deux assemblées générales ordinaires, par le Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Les censeurs, nommés pour une durée de trois ans, assistent aux réunions du Conseil d'administration. Dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de censeur est fixé à quatre-vingts ans.

Monsieur Pierre Giacometti a été désigné en qualité de censeur par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2010. Cette nomination est soumise pour ratification à la présente Assemblée.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Charles Naouri

Président-Directeur général

Date de naissance

8 mars 1949, 61 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

• Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012
• Mandat/Fonction	Président
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012
• Mandat/Fonction	Directeur général
Date de nomination	21 mars 2005
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 367

Biographie

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Économie et des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du Groupe

- Président de la société Euris (SAS) ;
- Président-Directeur général de la société Rallye (société cotée) ;

- Président du Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Administrateur de la société Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (société cotée) ;
- Administrateur de la société Wilkes Participações ;
- Vice-Président de la Fondation Euris.

Hors Groupe

- Administrateur des sociétés Fimalac et Natixis (sociétés cotées) ;
- Gérant des SCI Penthievre Seine et SCI Penthievre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association "Promotion des talents" ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration de la société Euris SA ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Groupe Marc de Lacharrière (SCA), Natixis (société cotée) et Super de Boer (société cotée) ;
- Représentant de la société Casino, Guichard-Perrachon, Président de la société Distribution Casino France ;
- Administrateur de la société HSBC France ;
- Associé-gérant de la société Rothschild et Compagnie Banque ;
- Censeur de la société Fimalac (société cotée) et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE).

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Dominique Comolli

Administrateur

Date de naissance

25 avril 1948, 62 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	19 mai 2009
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 400

Biographie

Monsieur Jean-Dominique Comolli est diplômé de l'École Nationale d'Administration et de l'Institut d'Études Politiques. Monsieur Jean-Dominique Comolli a été notamment administrateur civil à la Direction du budget du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Directeur du cabinet du ministre délégué chargé du Budget, Directeur général des Douanes et des droits indirects au ministère du Budget. En 1993, il est nommé Président-Directeur général de la SEITA, puis en 1999 également coprésident d'Altadis.

Il est, depuis juin 2005, Président du Conseil d'administration d'Altadis et de la SEITA et depuis juillet 2008, Vice-Président du Conseil d'administration d'Imperial Tobacco.

Monsieur Jean-Dominique Comolli est également administrateur de Pernod-Ricard, de Calyon et de l'établissement public de l'Opéra Comique.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Président du Conseil d'administration des sociétés Altadis SA (Espagne) et Seita ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Altadis Maroc ;
- Administrateur des Sociétés Pernod-Ricard (*société cotée*), Calyon Bank et de l'Établissement public de l'Opéra comique ;
- *Deputy Chairman* et *Director* de la société Imperial Tobacco (UK).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Coprésident de la société Altadis SA (Espagne) ;
- Administrateur des sociétés Aldeasa (Espagne) et Logista (Espagne).

Monsieur Abilio Dos Santos Diniz

Administrateur

Date de naissance

28 décembre 1936, 73 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 150

Biographie

Diplômé en Business & Administration de la São Paulo School of Administration - Getulio Vargas Foundation, Abilio Dos Santos Diniz a réalisé toute sa carrière au sein de la Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) où il débute en 1956. Principal actionnaire du groupe CBD depuis les années 90, il y exerce les fonctions de Directeur général puis de Président du Conseil d'administration. Il a également été membre du Conseil supérieur de l'Économie de l'État de São Paulo, et du Conseil Monétaire National du Brésil.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe GPA

- Président du Conseil d'administration de la société Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (*société cotée*);
- Président du Conseil d'administration de la société Wilkes Participações S/A (Wilkes) ;
- Membre du Conseil d'administration de la société Sendas Distribuidora S/A (Sendas) ;
- Membre du Conseil d'administration de la société Globex Utilidades S/A (Globex) (*société cotée*) ;
- *Director* des sociétés Paic Participações Ltda, Península Participações Ltda, Fazenda da Toca Ltda, Ciclade Participações Ltda, Onyx 2006 Participações Ltda, Rio Plate Empreendimentos e Participações Ltda, Zabaleta Participações Ltda et Wilkes Participações S/A ;
- *Director President* de la société Recco Master Empreendimentos et Participações S/A.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Officer Director* de la société Instituto Pão de Açúcar de Desenvolvimento Humano.

Monsieur Pierre Giacometti

Administrateur jusqu'au 3 mars 2010 - Nommé censeur à compter de cette date

Date de naissance

14 juin 1962, 47 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	5 décembre 2008
Fin de mandat	CA du 3 mars 2010

Nombre de titres Casino détenus : 300 actions

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre Giacometti a débuté sa carrière à BVA en 1985. Il en devient le Directeur des Études politiques en 1986, est nommé Directeur exécutif en 1990 et prend alors la direction du pôle Opinion-Institutionnel - Médias. En 1995, il rejoint le groupe Ipsos comme Directeur général d'Ipsos Opinion et Directeur international en charge du développement des études d'opinion au sein du groupe. En 2000, il devient codirecteur général d'Ipsos-France. De 1989 à 1999, Pierre Giacometti est maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Paris. En février 2008, il quitte Ipsos et crée la société de conseil en stratégie et communication, Giacometti Peron & Associés.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Président de la société Giacometti Peron & Associés ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'Innovation politique.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil économique de sécurité auprès du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing

Administrateur

Date de naissance

17 octobre 1956, 53 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

• Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	8 avril 2004
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 313

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing débute en 1982 sa carrière professionnelle à la Cofremca. En 1987, il rejoint le groupe Danone où il a successivement exercé les fonctions de Directeur du développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et, enfin, de Directeur de la branche eaux minérales. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme Directeur général adjoint chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales. En 2001, il devient Directeur général de Club Méditerranée et Président de Jet Tours. Il est nommé Président du Directoire en décembre 2002 puis Président-Directeur général en mars 2005.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Club Méditerranée

- Président-Directeur général de la société Club Méditerranée ;
- Président du Conseil d'administration de la société Club Med World Holding ;
- Président et administrateur-fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée ;
- Administrateur des sociétés Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie).

Hors du groupe Club Méditerranée

- Membre du Conseil de surveillance de la société Randstad (Pays Bas) ;
- Administrateur de la société Aéroports De Paris (ADP).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Directoire de la société Club Méditerranée ;
- Président du Conseil d'administration de la société Jet Tours ;
- Président des sociétés Hôteltour, Club Med Marin et CM U.K Ltd (G-B) ;
- Vice-Président de la société Nouvelle Société Victoria (Suisse) ;
- Représentant permanent de la société Club Méditerranée SA, administrateur de la société Hôteltour ;
- Administrateur de la société SECAG Caraïbes.

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe Houzé

Administrateur

Date de naissance

27 novembre 1947, 62 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

• Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 300

Biographie

Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur général en 1982 puis Président-Directeur général depuis 1994. Grâce à des concepts de vente innovants, il a réussi à faire de Monoprix la référence du commerce de proximité en centre-ville. L'alliance stratégique qu'il a établie avec Casino en 2000 a contribué au développement de cette enseigne.

Membre du "Comité 21" (association pour le Développement Durable) et auteur de "La vie s'invente en ville", Philippe Houzé a fait du "Développement Durable" un engagement personnel : il s'est fortement impliqué dans la revitalisation des centres-villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales.

Philippe Houzé est, depuis le 25 mai 2005, Président du Directoire du groupe Galeries Lafayette, le leader français des grands magasins.

Philippe Houzé est Officier de la Légion d'Honneur.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette ;
- Président-Directeur général de Monoprix SA ;
- Président du Conseil d'administration d'Aldeta (société cotée sur le compartiment B d'Eurolist) ;
- Président du Conseil d'administration d'Artcodif (SA) ;
- Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Monoprix ;
- Président de la société "Aux Galeries de la Croisette" (SAS) ;
- Président de la société Monop' (SAS) ;
- Président de la société Monop Store (SAS) ;
- Président des sociétés Monoprix Exploitation (SAS), Naturalia France (SAS) et Galeries Lafayette Haussmann (SAS) ;
- Directeur général de la société Motier (SAS) ;
- Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V. (SAS) ;

- Représentant permanent de la société Monoprix SA au Conseil de la société Fidecom ;
- Représentant permanent de la société anonyme des Galeries Lafayette aux Conseils d'administration des sociétés Laser et Laser Cofinoga.

Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette

- Administrateur de la société HSBC-France ;
- Vice-Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville) ;
- Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA).

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

- Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;
- Président du Conseil d'établissement d'Advancia-Négocia ;
- Vice-Président de la Commission du commerce et des échanges ;
- Membre de la Commission du règlement intérieur ;
- Membre du Comité communication ;
- Membre de la Commission de l'enseignement.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil de surveillance de la société Sofidi ;
- Président-Directeur général de la société Artcodif ;
- Directeur général de la société Sogefin (SAS) ;
- Président des sociétés Aux Galeries de la Croisette (SAS) et Europa Quartz (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Télémarket, Monoprix Exploitation, Royal Orly (SA) et Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris (SEPCP) ;
- Membre de la Commission de l'urbanisme commercial au sein de la CCIP ;
- Membre du Conseil exécutif du MEDEF ;
- Membre du Comité de direction de la société Motier.

Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière**Administrateur****Date de naissance**

6 novembre 1940, 69 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

- Mandat/Fonction Administrateur
- Date de nomination 4 septembre 2003
- Fin de mandat AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 600

Biographie

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier où il deviendra progressivement le Vice-Président directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Président-Directeur général de la société Fimalac ;
- Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Fitch Group (État-Unis), Fitch Ratings (États-Unis) et de l'Agence France Museums ;
- Président du Directoire de la société Groupe Marc de Lacharrière ;
- Administrateur des sociétés l'Oréal, Gilbert Coullier Productions (SAS) et Renault ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président d'honneur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- Membre des Fondation Culture et Diversité, Fondation Bettencourt Schueller, Fondation d'entreprise l'Oréal, Fondation des sciences politiques et du Musée des Arts Décoratifs et du Conseil artistique des musées nationaux ;
- Gérant de la société Fimalac Participations.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Chairman* de la société Fitch Group Holdings (États-Unis) ;
- Administrateur des sociétés Algorithmics (Canada), Cassina (Italie) et de l'Établissement public du Musée du Louvre ;
- Membre du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France.

Monsieur Gilles Pinoncély**Administrateur****Date de naissance**

5 janvier 1940, 70 ans

Descendant de la famille Geoffroy Guichard (Arrière petit-fils du fondateur)

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

- Mandat/Fonction Administrateur
- Date de nomination 4 septembre 2003
- Fin de mandat AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 4 000 en pleine propriété et 21 000 en usufruit.

Biographie

Diplômé de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société l'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondé de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Administrateur des sociétés Monoprix et Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
- Administrateur du Centre Long Séjour Sainte Élisabeth.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Célinor et Vie & Véranda.

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gérald de Roquemaurel

Administrateur

Date de naissance

né le 27 mars 1946, 64 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	31 mai 2006
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 400

Biographie

Licencié en Droit, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérald de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président directeur général du groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983/1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient Administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Medias), puis membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi médias, puis en 1998, Directeur délégué de la Gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la F.I.P.P. (Fédération Internationale de la presse Périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque. En janvier 2009, il devient Senior Partner d'ARJIL.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Membre du Conseil de surveillance de la société Baron Philippe de Rothschild SA ;
- Président du Conseil d'administration de SICAV Sagone ;
- Vice-Président de l'Association Presse Liberté ;
- Administrateur du Musée des Arts décoratifs (Association) et de NAKAMA (Skyrock) ;
- *Senior partner* de la société Arjil.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société Hachette Filipacchi medias ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Hachette Filipacchi Presse et Quillet ;
- Administrateur des sociétés Hachette, Hachette Distribution Services, Hachette Livre, Nice Matin, La Provence, Éditions Philippe Amaury, Le Monde et de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Financière HR ;
- Représentant permanent de la société Hachette ;
- Gérant des sociétés Compagnie pour la Télévision Féminine SNC et Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne SARL ;
- Associé-gérant de la société HR Banque.

Monsieur David de Rothschild

Administrateur

Date de naissance

15 décembre 1942, 67 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

- Mandat/Fonction Administrateur
- Date de nomination 4 septembre 2003
- Fin de mandat AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 400

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée PO Banque, devient associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep, devenue Paris-Orléans.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Associé-gérant des sociétés Rothschild & Cie Banque (SCS – Paris), Rothschild & Cie (SCS – Paris), Rothschild Gestion Partenaires (SNC Paris), Rothschild Ferrières (SC Paris), SCI 2 Square Tour Maubourg (SC Paris) et Société Civile du Haras de Reux (SC Reux) ;
- Président des sociétés Rothschild Concordia (SAS Paris), Rothschild North America (États-Unis), Rothschilds Continuation Holding AG (Suisse), N.M. Rothschild & Sons Ltd (Grande-Bretagne), SCS Holding (SAS – Paris) ;
- Financière de Reux (SAS – Paris) et Financière de Tournon (SAS – Paris) ;
- Vice-Président de la société Rothschild Bank AG (Suisse) ;
- *Managing Director* de la société Rothschild Europe BV (Pays-Bas) ;
- Membre du Directoire de la société Paris-Orléans (SA – Paris) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Compagnie Financière Saint-Honoré (SA – Paris) et Euris SAS ;

- Administrateur unique des GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères (Paris) et Sagitas (Paris) ;
- Administrateur des sociétés La Compagnie Financière Martin-Maurel (SA – Marseille) et de Beers SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Gérant-associé de la société Financière Rabelais (SCA Paris) ;
- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Paris-Orléans ;
- Président des sociétés Rothschild Concordia AG (Suisse), Rothschild Holding AG (Suisse), Concordia BV (Pays-Bas), Rothschild Investments NV (Pays-Bas) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société ABN AMRO (Pays-Bas).

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Frédéric Saint-Geours

Administrateur

Date de naissance

20 avril 1950, 60 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	31 mai 2006
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 350

Biographie

Lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot-Citroën en 1986 après une carrière au ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée nationale et du Secrétaire d'État au Budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. De juillet 1998 à décembre 2007, il est membre du Directoire de PSA Peugeot-Citroën. À partir du 1^{er} janvier 2008, il est Conseiller du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën et membre de sa Direction générale. Il a été élu Président de l'UIMM, le 20 décembre 2007. Depuis le 17 juin 2009, il est membre du Directoire de Peugeot SA et Directeur financier et du développement stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Membre du Directoire de la société Peugeot SA ;
- Président-Directeur général de la société Banque PSA Finance ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Peugeot Finance International NV ;
- Vice-Président de la société Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd ;
- Vice-Président et administrateur délégué de la société PSA International S.A. ;
- Administrateur de la société Gefco ;
- Administrateur de la société Peugeot Citroën Automobiles S.A. ;
- Administrateur de la société PCMA Holding B.V. ;
- Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH ;
- Administrateur de la société Peugeot Espana S.A. ;
- Directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot ;
- Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés Gefco et Banque PSA Finance.

Madame Rose-Marie Van Lerberghe

Administrateur

Date de naissance

7 février 1947, 63 ans

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	19 mai 2009
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 300

Biographie

Madame Rose-Marie Van Lerberghe est diplômée de l'École Nationale d'Administration, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'Insead, ancienne élève de l'École Normale Supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie. Elle a été notamment Inspecteur à l'inspection générale des affaires sociales, puis Sous-Directeur de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant 10 ans le groupe Danone où elle a exercé en particulier les fonctions de Directeur général des ressources humaines. Puis, elle devient Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Ensuite, elle devient Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Elle est depuis 2006 Présidente du Directoire du groupe Korian. Madame Rose-Marie Van Lerberghe est également administrateur d'Air France et de l'École des Hautes Études et Santé Publique.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Présidente du Directoire du groupe Korian ;
- Administrateur de la société Air France ;
- Administrateur de l'École des Hautes Études et Santé Publique (EHESP) ;
- Administrateur de l'Institut des Hautes Études et Santé Publique (IHESP).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil d'administration de la fondation Institut Pasteur.

Société Matignon Diderot

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 3 038 500 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
N° d'identification : 433 586 260 RCS Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	17 octobre 2007
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 350

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Administrateur de la société Finatis (*société cotée*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Euris SA et Rallye (*société cotée*).

Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration

Monsieur Jean Marie Grisard

Date de naissance

né le 1^{er} mai 1943, 66 ans.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe Minier Penarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris-Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (*société cotée*), Finatis SA (*société cotée*), Euris Limited, Euris North America Corporation - (ENAC), Euris Real Estate Corporation - (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Finatis SA au Conseil d'administration de Rallye SA (*société cotée*);
- Administrateur et trésorier de la Fondation Euris ;

Hors groupe Euris

- Gérant de la société Frégatinvest SARL ;
- Membre du Comité directeur et trésorier-adjoint de l'association "Promotion des Talents".

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Directeur général des sociétés Euris SA et Finatis SA (*société cotée*);
- Président des sociétés Matimmob 1 SAS, Eurdev SAS, Matignon Diderot SAS et Matignon Rousseau SAS ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris (*société cotée*) et Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Euris SA au Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de Euris SA ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Marigny Belfort SA.

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Finatis

Administrateur

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
N° d'identification : 712 039 163 RCS PARIS

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	15 mars 2005
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 380

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (*société cotée*), Foncière Euris (*société cotée*) et Rallye (*société cotée*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Euris SA.

Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration

Madame Catherine Soubie

Date de naissance

20 octobre 1965, 44 ans

Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux affaires financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de *Managing Director*. Elle est, depuis 2005, Directeur général adjoint de la société Rallye.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Euris

- Directeur général adjoint de la société Rallye SA (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Rallye SA (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Banque du groupe Casino SA;
- Représentant permanent de la société Rallye SA au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA (*société cotée*);
- Administrateur de la société Mercialys (*société cotée*);
- Administrateur de la Fondation Euris.

Hors du groupe Euris

- Gérant de la société Bozart;
- Administrateur de la société Medica.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA (*société cotée*);
- Administrateur de la société Banque du groupe Casino SA;
- Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA, administrateur de la société Groupe Go Sport SA (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Matignon Sablons au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (*société cotée*).

Hors du groupe Euris

- *Managing Director* de la société Morgan Stanley.

Société Euris

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
N° d'identification : 348 847 062 RCS PARIS

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Administrateur des sociétés Finatis (*société cotée*), Foncière Euris (*société cotée*) et Rallye (*société cotée*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Matignon Diderot (SAS) et Matignon Rousseau (SAS).

Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration

Monsieur Didier Carlier

Date de naissance

né le 5 janvier 1952, 58 ans.

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général Équipements Mécaniques Spécialisés, puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Euris

- Directeur général adjoint de la société Rallye SA (*société cotée*);
- Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et La Bruyère SA;
- Président des sociétés Alpétrol SAS, Cobivia SAS, Colisée Finance III SAS, Colisée Finance IV SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Kerrous SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Les Magasins Jean SAS, Marigny Percier SAS, Matignon Sablons SAS et Omnium de Commerce et de Participations SAS et Parande SAS;
- *Chairman* et *chief executive* de la société MFD Inc. USA;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Pargest SAS et Parinvest SAS;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA, administrateur de la société Rallye SA (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS, administrateur de la société Groupe Go Sport SA (*société cotée*);
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

Hors groupe Euris

- Gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Ancar, Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA;
- Président des sociétés MFD Finances SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS, Soparin SAS et Syjiga SAS;
- Administrateur des sociétés The Athlete's Foot Group Inc. et Clearfringe Ltd;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz et SCI des Îles Cordées;
- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Pargest Holding SAS, Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS.

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société Omnium de Commerce et de Participations (OCP)

Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
N° d'identification : 572 016 681 RCS PARIS

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2012

Nombre de titres Casino détenus : 5 622 468

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Administrateur de la société Groupe Go Sport SA (*société cotée*);

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Miramont Finance et Distribution.

Représentant permanent de la société O.C.P. au Conseil d'administration

Monsieur Didier Lévêque

Date de naissance
20 décembre 1961, 48 ans

Biographie

Monsieur Didier Lévêque est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-Uclaf de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il occupe désormais les fonctions de Secrétaire général.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Euris

- Secrétaire général de la société Euris SAS;
- Président-Directeur général des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. et Euris Real Estate Corporation (EREC);
- *Chairman* de la société Parande Brooklyn Corp.;
- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS) et Maignon Diderot (SAS) et Matimmob 1 (SAS);

- Directeur général des sociétés Carpinienne de Participations SA (*société cotée*) et Finatis (*société cotée*);
- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (*société cotée*), Park Street Investments International Ltd et Euris Limited;
- Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Maignon Diderot, administrateur de la société Finatis (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société Maignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (*société cotée*).

Hors groupe Euris

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Secrétaire général adjoint de la société Euris SAS;
- Président des sociétés Compagnie d'Investissements Trans-Européens - CITE (SAS), Parinvest (SAS), Dofinance (SAS), Euristech (SAS), Par-Bel 1 (SAS), Parantech Expansion (SAS), Montparnet (SAS) et Maignon-Tours (SAS);
- Administrateur de la société Green Street;
- Représentant permanent de la société Carpinienne de Participations (*société cotée*), administrateur de la société Marigny-Belfort;
- Représentant permanent de la société Euris, administrateur de la société Foncière Euris (*société cotée*);
- Représentant permanent de la société HMB, administrateur de la société Colisée Finance;
- Représentant de la société Euristech, Président de la société Marigny-Artois (SAS);
- Représentant de la société Parinvest, Président de la société Parfonds (SAS).

Hors groupe Euris

- Gérant de la société EMC Avenir.

Société Foncière Euris

Administrateur

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
N° d'identification : 702 023 508 RCS PARIS

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Administrateur
Date de nomination	4 septembre 2003
Fin de mandat	AGO à tenir en 2011

Nombre de titres Casino détenus : 365

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny, Belfort SAS, Marigny-Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS ;
- Administrateur de la société Rallye SA (*société cotée*) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Cogérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de la société Marigny Concorde ;
- Administrateur des sociétés Apsys International, Marignan Consultants et Marigny Belfort ;
- Gérant de la SCI Pont de Grenelle.

Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration

Monsieur Pierre Féraud

Date de naissance

né le 28 septembre 1940, 69 ans.

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre Féraud a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le groupe Euris en 1991 où il est nommé Président de la société Foncière Euris en 1992.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

Au sein du groupe Euris

- Président du Conseil d'administration des sociétés Foncière Euris (*société cotée*) et Carpinienne de Participations (*société cotée*) ;
- Président de la société Pargest Holding ;
- Administrateur des sociétés Rallye SA (*société cotée*) et Mercialys SA (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de la société Finatis SA (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Centrum NS, gérant de la société Manufaktura Luxembourg sarl ;
- Cogérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexanderplatz Voltaiestrasse GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Centrum NS Sarl, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Gutenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Les Deux Lions, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire.

Hors groupe Euris

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (*société cotée*).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Président du Conseil d'administration de la société Marigny Belfort (SA) ;
- Président de la société Mermoz Kleber ;
- Directeur général de la société Foncière Euris (*société cotée*) ;
- Directeur de la société Parande ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Euris (SA) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Représentant de Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Participations, Marigny Valbréon, Marigny Tours, Les Moulins à Vent et Marigny Concorde ;
- Gérant des sociétés Centrum Development, Centrum Gdynia, Centrum Wroclaw et Centrum Poznan, SCI Le parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Halles de Bord de Loire, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Apsys Robert de Flers, SCI Le parc Soyaux, SCI Parc de la marne, SCI Les Halles Neyrpic, SCI l'Amphithéâtre, SCI Cité Villette, SCI Les Rives de l'Orne, SCI Moulins Place d'Allier.

Conseil d'administration - Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Autres mandats et fonctions exercés
au cours des cinq dernières années**
(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris

- Représentant de la société Foncière Euris, gérant des SCI Hôtel d'Arc 1800 et SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Marigny-Foncière, cogérant des sociétés SNC Centre Commercial Porte de Châtillon et de la SCI Pont de Grenelle et SCI Palais des Marchands ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA, gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de la société Marigny Ellysées SAS, cogérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny Valbréon, cogérant de la société d'Aménagement Valbréon SNC ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville SAS, cogérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl, Centrum Z Sarl et Centrum NS.

Hors groupe Euris

- Représentant permanent de la société Foncière Euris aux Conseils d'administration des sociétés Marnigan Consultants (SA) et Apsys International (SA).

Monsieur Antoine Guichard

Président d'honneur, non administrateur

Date de naissance

21 octobre 1926, 83 ans
Descendant de la famille Geoffroy-Guichard

Nombre de titres Casino détenus : 54 577

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Antoine Guichard débute sa carrière au sein du groupe Casino en 1950. Nommé Fondateur de pouvoir en 1953, il devient Associé-commandité-gérant en 1966, puis gérant-statutaire en 1990. Président du Directoire de 1994 à 1996, il entre ensuite au Conseil de surveillance dont il est nommé Président en 1998. Administrateur de 2003 à 2005, il est Président d'honneur du Conseil d'administration depuis 2003.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 28 février 2010

- Président d'honneur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE ;
- Administrateur de la société Celduc.

**Autres mandats et fonctions exercés
au cours des cinq dernières années**
(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une procédure collective. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a pas d'administrateurs élus par les salariés ni d'administrateurs représentant les salariés actionnaires.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président-Directeur général

Lors de sa réunion du 19 mai 2009, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a reconduit Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires à réunir en 2012.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, lors de sa nomination, Monsieur Jean-Charles Naouri a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, que soient reconduites les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 207).

Monsieur Jean-Charles Naouri est le seul dirigeant social de la Société.

Le Comité exécutif – COMEX

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration et le Directeur général. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives, ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Hervé Daudin, Directeur des activités Marchandises et Flux et Président du Conseil d'administration de Cdiscount ;
- Yves Desjacques, Directeur des Ressources Humaines ;
- Jean-Michel Duhamel, Président d'Asinco et de Franprix-Leader Price ;
- Jacques Ehrmann, Directeur des activités Immobilières et de l'Expansion ;
- Antoine Giscard d'Estaing, Directeur financier ;
- Thierry Levantal, Directeur juridique Groupe ;
- André Lucas, Directeur général Hypermarchés et Supermarchés Casino ;
- Arnaud Strasser, Directeur du Développement et des Participations.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport du Président (page 210).

Rémunérations du Président-Directeur général

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Président-Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieures.

La part fixe, inchangée depuis sa nomination le 21 mars 2005, s'élève à un montant brut annuel de 700 000 euros. La part variable, laquelle peut représenter au maximum 100 % de la part fixe, est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs - de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant consolidé et de ratio d'endettement financier - cohérents avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif.

Conseil d'administration - Direction générale

DIRECTION GÉNÉRALE

Rémunération versée au Président-Directeur général par la société Casino

Les rémunérations et jetons de présence versés à Monsieur Jean-Charles Naouri, au titre de ses fonctions de Président et de Directeur général, par la Société, au cours et au titre des exercices 2008 et 2009, s'établissent comme suit :

en euros	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾	635 600	466 667	233 333	635 600
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	12 500	12 500	12 500	12 500
Avantage en nature	-	-	-	-
Total	1 348 100	1 179 167	945 833	1 348 100

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable sont rappelées dans le rapport du Président page 210.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées par la Société au cours de l'exercice.

Monsieur Jean-Charles Naouri n'est pas titulaire d'un contrat de travail et ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif de retraite (ARCCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions, ni relatives à une clause de non concurrence.

Rémunérations versées au Président-Directeur général par la société Casino et par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés au Président-Directeur général par la Société Casino, Guichard-Perrachon, par les sociétés qu'elle contrôle et par celles qui la contrôlent, ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

en euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 530 600 ⁽¹⁾	2 298 333 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Total	2 530 600	2 298 333

(1) Rémunérations et / ou jetons de présences et / ou avantages de toute nature dus par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 348 100 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (2 500 euros) et Euris (1 170 000 euros).

(2) Rémunérations et / ou jetons de présences et / ou avantages de toute nature dus par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (945 833 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (2 500 euros) et Euris (1 340 000 euros).

Aucune rémunération ou jeton de présence ou avantage de toute nature n'a été versé au Directeur général par les sociétés contrôlées.

Rémunérations des autres mandataires sociaux - Jetons de présence

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a fixé à 650 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé comme suit les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (8 500 euros) et d'une partie variable (16 500 euros maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil d'administration, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros.

Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.

Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, en tant que Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions et aux avis et conseils qu'il continue à apporter à la Société.

- La rémunération individuelle des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée.
- Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2009, au titre de l'exercice 2008 aux membres du Conseil d'administration et aux membres des comités spécialisés s'est ainsi élevé à 444 220 euros. Le montant global des jetons de présence, versé en 2010 pour l'exercice 2009, s'est élevé à 544 005 euros. L'évolution est liée, d'une part, à la nomination de deux administrateurs indépendants supplémentaires et, d'autre part, à l'allocation d'un jeton de présence supplémentaire d'un montant individuel de 10 000 euros aux membres indépendants du Comité d'audit, lié à leur mission spécifique de mise en œuvre et de suivi de l'expertise indépendante réalisée dans le cadre de la conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires.

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2008 et 2009 aux mandataires sociaux autres que le Président-Directeur général, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

en euros	Jetons de présence et rémunérations versés			
	en 2008		en 2009	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Didier Carlier ⁽²⁾	32 500	437 000	32 500	471 500
Abilio Dos Santos Diniz	16 750	-	20 286	-
André Crestey (jusqu'au 29/05/2008)	18 854	130 360	11 125	126 200
Jean-Dominique Comolli ⁽³⁾	-	-	-	-
Pierre Féraud	11 813	556 175	12 500	545 167 ⁽⁴⁾
Pierre Giacometti	-	-	3 065	-
Henri Giscard d'Estaing	30 620	-	30 816	-
Jean-Marie Grisard ⁽⁵⁾	12 500	376 902	12 500	23 198
Antoine Guichard	61 000	-	61 000	-
Philippe Houzé	22 250	370 039	25 000	370 039
Marc Ladreit de Lacharrière	12 625	-	13 214	-
Didier Lévêque	-	338 277	7 193	483 901
Gilles Pinoncély	58 870	-	60 245	-
Henri Proglia (jusqu'au 09/06/2008)	38 063	-	39 500	-
Gérald de Roquemaurel	33 205	-	35 531	-
David de Rothschild	26 330	-	26 710	-
Frédéric Saint-Geours	40 875	-	45 000	-
Catherine Soubie	27 745	734 250	27 745	769 071
Rose -Marie Van Lerberghe ⁽³⁾	-	-	-	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières.

(2) Représentant de la société Euris, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2009, des sociétés qu'elle contrôle, au titre de conventions de conseil stratégique, des honoraires d'un montant global de 3 942 465 euros HT dont 350 000 euros HT versés par Casino.

(3) Nomination en qualité d'administrateur le 19 mai 2009.

(4) Hors 104 804 euros d'indemnité de mise à la retraite.

(5) Hors indemnité de mise à la retraite (versée en 2008) de 241 874 euros et honoraires de conseil versés à la société Frégatinvest, dont il est le gérant, d'un montant HT de 97 500 euros en 2008 et de 130 000 euros en 2009.

Conseil d'administration - Direction générale

DIRECTION GÉNÉRALE

Jetons de présence versés en janvier 2010 au titre de l'année 2009

en euros	Administrateurs		Comités	
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable
Didier Carlier ⁽¹⁾	4 250	8 250	2 708	2 700
Jean-Dominique Comolli ⁽²⁾	5 667	11 000	4 333	20 800
Abilio Dos Santos Diniz	8 500	16 500	-	-
Pierre Féraud ⁽³⁾	2 833	5 500	-	-
Pierre Giacometti	8 500	16 500	5 417	10 800
Henri Giscard d'Estaing	8 500	13 750	6 500	8 745
Jean-Marie Grisard	4 250	8 250	-	-
Antoine Guichard	61 000	-	-	-
Philippe Houzé	8 500	16 500	-	-
Marc Ladreit de Lacharrière	8 500	2 750	-	-
Didier Lévêque	4 250	8 250	-	-
Gilles Pinoncély ⁽⁴⁾	8 500	16 500	9 208	30 059
Gérald de Roquemaurel	8 500	16 500	6 500	8 745
David de Rothschild	8 500	5 500	6 500	6 559
Frédéric Saint-Geours	8 500	16 500	6 500	23 500
Catherine Soubie	4 250	8 250	6 500	8 745
Rose -Marie Van Lerberghe ⁽⁵⁾	5 667	11 000	4 333	2 186

(1) Cessation des fonctions de membre du Comité d'audit le 19 mai 2009.

(2) Nommé administrateur et membre du Comité d'audit le 19 mai 2009.

(3) Cessation de fonction d'administrateur le 26 août 2009.

(4) Cessation des fonctions de membre du Comité des nominations et des rémunérations le 19 mai 2009.

(5) Nommé administrateur et membre du Comité des nominations et des rémunérations le 19 mai 2009.

Rémunération des membres du Comité exécutif - COMEX

Le Comité des nominations et des rémunérations est informé de la politique de rémunération des membres du Comité exécutif - COMEX - mise en œuvre par la Société.

La politique de rémunération doit permettre d'assurer un positionnement compétitif des rémunérations par rapport au marché et d'être en ligne avec les pratiques des sociétés comparables. Elle a également pour objectif d'encourager et de récompenser la performance tant au niveau de l'activité et des résultats du Groupe que sur le plan individuel.

La rémunération globale des membres du COMEX est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est fondée sur la réalisation de différents objectifs :

- objectifs quantitatifs "Groupe" identiques à ceux retenus pour le Directeur général ;
- objectifs quantitatifs individuels, liés aux entités opérationnelles ou aux services dont est responsable le membre concerné (réalisation du budget, du plan stratégique) ;
- objectifs qualitatifs personnels donnant lieu à une appréciation générale prenant en compte en particulier les attitudes et comportements managériaux.

Les différents objectifs sont structurés dans une "feuille de route" annuelle fixant les critères retenus, le poids de chacun dans l'appréciation et la cible à atteindre.

La part variable peut représenter jusqu'à 50 % de la part fixe, en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 100 % en cas de surperformance de ces derniers.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé en 2009 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle à l'ensemble des membres du COMEX, hors le Président-Directeur général, s'élève à 5 403 913 euros dont 1 965 145 euros de part variable au titre de 2008 et 42 054 euros d'avantages en nature.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Le Président-Directeur général n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune action gratuites n'a été consentie en 2009 par la Société ou les sociétés qu'elle contrôle aux autres mandataires sociaux.

Les membres du COMEX peuvent bénéficier en tant que salariés des plans annuels d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions gratuites mis en place dans le cadre de la politique de fidélisation et d'association des collaborateurs au développement du Groupe.

L'acquisition des actions gratuites est soumise à la réalisation d'un critère de performance propre à la Société et à la condition de présence au sein du Groupe au jour de leur attribution définitive et au jour de leur exercice pour les options.

Les options sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse et calculées sur la moyenne des 20 séances de bourse précédant leur attribution.

Par ailleurs, la Société peut procéder, en complément de la dotation annuelle, à des attributions exceptionnelles d'actions à titre gratuit au bénéfice des collaborateurs ayant en particulier participé de manière déterminante à des opérations stratégiques ou particulièrement complexes.

En 2009, il a été attribué aux membres du COMEX :

- un total de 2 309 options de souscription au prix moyen d'exercice de 57,18 euros ;
- un total de 64 200 actions attribuées gratuitement sous condition de réalisation d'un critère de performance et de présence ;
- par ailleurs, 16 745 actions ont été attribuées gratuitement à titre exceptionnel à 2 membres en 2009, sans condition de présence.

Enfin, en 2009, les membres du COMEX n'ont exercé aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions Casino.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles Naouri est associé majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003. Les honoraires versés au titre de cette convention s'élèvent à 350 000 euros HT par an. L'octroi d'aucun avantage n'est prévu par la convention.

Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, Pierre Féraud, Jean-Marie Grisard, Didier Lévêque et Madame Catherine Soubie, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés de ces deux groupes et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence. Monsieur Philippe Houzé, administrateur, occupe la fonction de Président-Directeur général de la société Monoprix.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations, au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants, permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 180.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

Contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Associés signataires : Daniel Mary-Dauphin et Sylvain Lauria (depuis l'exercice 2009).

Date du premier mandat : 20 mai 1978.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Didier Kling & Associés

Associés signataires : Didier Kling et Christophe Bonte (depuis l'exercice 2009).

Date du premier mandat : 27 mai 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Philippe Duchêne

Suppléant d'Ernst & Young Audit

Date du premier mandat : 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Marie-Paule Degeilh

Suppléant de Didier Kling & Associés

Date du premier mandat : 19 mai 2009.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Rotation des signataires des rapports annuels

Conformément aux dispositions de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, Messieurs Jean-Luc Desplat et Bernard Roussel, associés signataires représentant respectivement les cabinets Ernst & Young Audit et Didier Kling & Associés, ont cessé leur mission de contrôle légal des comptes en août 2009.

Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

Le mandat des Commissaires aux comptes venant à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité d'audit et conformément aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF, de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres. Son organisation a été confiée au Comité d'audit.

Cet appel d'offres a été réalisé en respectant les préconisations du Comité de déontologie de l'indépendance des Commissaires aux comptes des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

Les six cabinets présélectionnés par le Comité d'audit ont eu accès à l'information nécessaire à l'établissement de leur dossier de candidature. Après examen des dossiers par la Direction générale, le Comité d'audit a entendu les candidats, puis présenté ses conclusions et recommandations au Conseil d'administration du 9 mars 2010 lequel a décidé, le Directeur général administrateur ne prenant pas part au vote, de proposer aux actionnaires la nomination :

En qualité de Commissaires aux comptes titulaires

- Ernst & Young et Autres
Associés signataires : Daniel Mary-Dauphin et Sylvain Lauria
- Deloitte & Associés
Associés signataires : Alain Descoins et Antoine de Riedmatten

En qualité de Commissaires aux comptes suppléants

- Auditex (suppléant d'Ernst & Young et Autres)
- Beas (suppléant de Deloitte & Associés)

Aucune des personnes ci-dessus n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, d'opérations d'apports ou de fusion de la Société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Le mandat des Commissaires aux comptes expirera à l'Assemblée générale annuelle à réunir en 2016.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercices couverts (a) : 31/12/2009 et 31/12/2008.

	Ernst & Young Audit				Didier Kling & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	367 600	492 333	8%	10%	285 800	125 000	23%	13%
• Filiales intégrées globalement	4 078 810	4 141 147	87%	81%	922 200	839 100	73%	84%
2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
• Émetteur	45 000	295 918	1%	6%	24 000	20 000	2%	2%
• Filiales intégrées globalement	121 975	89 156	3%	2%	19 500	10 000	2%	1%
Sous-total	4 613 385	5 018 554	99%	99%	1 251 500	994 100	99%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
3 Juridique, fiscal, social	21 942	16 320	0%	0%	0	0	0%	0%
4 Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	47 500	49 160	1%	1%	17 000	0	1%	0%
Sous-total	69 442	65 480	1%	1%	17 000	0	1%	0%
TOTAL	4 682 827	5 084 034	100%	100%	1 268 500	994 100	100%	100%

Rapport du Président

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la société : <http://www.groupe-casino.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée page 184.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été unifiées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005. Elles sont assurées depuis cette date par Monsieur Jean-Charles Naouri.

Cette unification permet dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel, d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et de rendre plus efficaces les processus de décisions.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié par les Conseils d'administration des 13 octobre 2006, du 7 décembre 2007 et 27 août 2008. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles L. 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" ainsi que les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

Attributions et missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il examine également en vue de son approbation le rapport du Président. Il fixe également les rémunérations des dirigeants et procède aux attributions d'options de souscription et / ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, ainsi qu'à la mise en place de plans d'actionnariat salarié.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus

pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que sont soumises à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils des limitations ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à deux cents millions (200 000 000) d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
 - toutes cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
 - toute cession totale ou partielle de participations,
 - toute constitution de sûretés.

Toutefois, le seuil de deux cents millions d'euros ne s'applique pas aux opérations de crédit-bail sur immeuble et / ou matériels d'équipement lesquelles sont autorisées dans la limite de 300 millions d'euros globalement et par an.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement.

Par ailleurs, le Président-Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 400 millions d'euros et d'un montant par engagement de 200 millions d'euros.

Il est également autorisé à mettre en place et à renouveler des emprunts, des lignes de crédit confirmées et des avances de trésorerie ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant

Rapport du Président

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

annuel de 2 milliards d'euros et d'un montant par opération de 400 millions d'euros et à émettre des obligations ou tous autres titres de créance, pour un montant total maximal de 2 milliards d'euros, y compris le programme EMTN.

Le Président-Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 800 millions d'euros par an.

Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

Activité du Conseil d'administration

En 2009, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 89%. La durée moyenne des séances est de 1 heure 45.

Arrêté des comptes

Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné les comptes au 31 décembre 2008 et du 1^{er} semestre 2009 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire et à l'Assemblée spéciale des porteurs d'actions à dividende prioritaire – ADP, réunies le 19 mai 2009. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars, et à fin septembre 2009.

Le Conseil d'administration a examiné favorablement et décidé de soumettre à l'approbation des Assemblées générale extraordinaire et spéciale du 19 mai 2009, la conversion des ADP en actions ordinaires.

Le Conseil d'administration a autorisé, dans le cadre de l'organisation des pouvoirs mise en place au sein de la

Société au titre d'une bonne gouvernance d'entreprise, différentes opérations financières.

Ainsi, il a notamment approuvé l'opération d'apport d'un portefeuille d'actifs immobiliers à Mercialys, ainsi que la distribution des actions venant en rémunération à titre de dividende aux actionnaires de Casino. Il a également approuvé la cession des actifs et des passifs de la société Super de Boer au groupe Jumbo et le projet d'acquisition par la société Companhia Brasileira de Distribuição – CBD, de la société Ponto Frio, deuxième distributeur brésilien de produits électroniques et électroménagers.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des modalités de cession par Vindémia de ses activités de production agro-alimentaires et de restauration dans le cadre du recentrage de ses activités sur la distribution, d'acquisition du réseau de magasins indépendants et supérettes Sherpa, implantés principalement dans les Alpes. Il a eu communication des caractéristiques et conditions de l'augmentation de capital de la société Exito ainsi que de l'exercice de l'option de vente renégociée de la participation résiduelle détenue par les partenaires minoritaires d'Exito au sein de la société Carulla Vivero.

Il a été informé de l'accord de joint-venture conclu par CBD portant sur l'acquisition d'une participation majoritaire au sein de la société Casas Bahia, premier distributeur non alimentaire du Brésil, ainsi que des projets de développement de l'activité de production d'électricité photovoltaïque, des cessions de murs de magasins en France, dans le cadre de la poursuite de sa politique de valorisations des actifs immobiliers à maturité.

Le Conseil a aussi été informé de la mise en place ou de l'abondement d'emprunts obligataires dans le cadre du programme EMTN, ainsi que de l'acquisition des participations minoritaires détenues par les membres de la famille Baud au sein de Franprix-Leader Price.

Le Conseil a bénéficié d'une présentation spécifique sur l'engagement des cadres au sein du Groupe.

Rémunération

Attribution d'options et d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe et variable pour l'année 2009 du Président-Directeur général et arrêté le montant de sa rémunération variable 2008. Il a fixé les modalités de répartition des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2009 aux administrateurs et aux membres des comités techniques.

Il a procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sous condition de performance. Il a également décidé l'attribution exceptionnelle d'actions gratuites au profit des cadres dirigeants du Groupe responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et / ou particulièrement complexes.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a examiné la situation de la Société au regard des principes de gouvernement d'entreprise : composition et organisation du conseil et des comités, indépendance des administrateurs.

Dans ce cadre, il a proposé à l'Assemblée générale annuelle du 19 mai 2009, le renouvellement de l'ensemble des mandats des administrateurs, sauf celui de la société Foncière Euris reconduite en 2008, ainsi que la nomination de deux administrateurs indépendants : Monsieur Jean-Dominique Comolli et Madame Rose-Marie Van Lerberghe.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des conclusions présentées page 211 de la nouvelle évaluation de son organisation et de son fonctionnement mise en œuvre par le Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

Comités techniques

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

Comité d'audit

Composition

Le Comité est composé de quatre membres : Messieurs Frédéric Saint-Geours, Jean-Dominique Comolli et Gérard de Roquemaurel (depuis le 3 mars 2010) membres indépendants, ainsi que Monsieur Gilles Pinoncély.

Monsieur Frédéric Saint-Geours assume les fonctions de Président du Comité.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans ses tâches relatives à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en

cours. Il est également chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

Activité en 2009

Au cours de l'année 2009, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises. Les membres ont assisté à toutes les réunions.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a examiné les documents de prévention et le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité a également entendu la direction de l'Audit interne sur les missions qu'elle a effectuées durant l'année 2009 et sur leurs conditions de déroulement ainsi que sur le plan d'audit pour l'exercice 2010 ; il a exprimé ses observations et ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi. Il a également pris connaissance de la charte du contrôle interne groupe. Le Comité d'audit a mis en œuvre, la procédure de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes à intervenir lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2010, en vue de présenter sa recommandation au Conseil d'administration.

Les membres indépendants du Comité d'audit ont, à la demande de la Direction générale, été chargés d'une mission spécifique, en février et mars 2009, visant à superviser et à veiller au bon déroulement des travaux réalisés par l'expert indépendant, désigné en vue d'attester le caractère équitable de la parité de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires. Dans ce cadre, ils ont été amenés à rendre compte au Conseil d'administration des travaux de l'expert et à donner leur avis sur l'intérêt de l'opération envisagée.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de cinq membres : Madame Rose-Marie Van Lerberghe et Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gérard de Roquemaurel, membres indépendants, ainsi que Monsieur David de Rothschild et Madame Catherine Soubie.

Madame Rose-Marie Van Lerberghe assume les fonctions de Président.

Rapport du Président

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et d'actions gratuites aux salariés du Groupe ainsi que la mise en place de plans d'actionnariat salarié.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Activité en 2009

Au cours de l'année 2009, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 95 %.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au Code de gouvernement d'entreprises de l'AFEP et du MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Comité a procédé à l'analyse des appréciations et observations exprimées par les administrateurs dans le cadre de l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration réalisée en 2009. Il a ensuite présenté ses conclusions au Conseil d'administration.

Dans le cadre du renouvellement des mandats d'administrateurs, le Comité a également mis en œuvre la procédure de sélection de deux administrateurs indépendants supplémentaires et présenté au Conseil d'administration sa recommandation.

Il a été saisi des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2009 du Président-Directeur général et de la fixation de la rémunération variable 2008, ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et de la rémunération des membres des comités techniques.

Il a également formulé ses recommandations sur les propositions d'attribution d'options de souscription d'actions, ainsi que d'actions gratuites aux collaborateurs de la Société.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et rémunérations s'appuie, s'il y a lieu, sur des analyses et études comparatives réalisées notamment par des cabinets spécialisés.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération du Président-Directeur général comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part variable 2009 est fondée sur la réalisation d'objectifs exclusivement quantitatifs propres à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés ainsi que l'évolution de la dette financière nette, en cohérence avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif.

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif de retraite (ARCCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur pour l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions ni en matière de non concurrence.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

Les modalités de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale concernant les administrateurs et les membres des comités techniques, décidées par le Conseil d'administration en sa séance du 4 décembre 2009, identiques à celle de l'année précédente, s'établissent comme suit :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros et d'une partie variable de 16 500 euros maximum, versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.
- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros. Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.
- Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions, des avis et conseils qu'il continue à apporter et des missions de représentation qu'il assure.

- La rémunération individuelle des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée.

Un jeton de présence supplémentaire d'un montant individuel de 10 000 euros a été attribué aux membres indépendants du Comité d'audit au titre de leur mission spécifique de supervision des travaux de l'expert indépendant concernant l'opération de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires.

Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur Financier et le Conseiller du Président en charge du secrétariat du Conseil participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité exécutif y sont associés ponctuellement.

Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprises, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil a été réalisée en 2009, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chacun des administrateurs.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du Conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont tout à fait satisfaisants au regard de l'éthique et des principes de gouvernance d'entreprise et que des progrès ont été réalisés par rapport à la précédente évaluation.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 25, 27 et 28 des statuts de la Société (cf. page 250).

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 39 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 247 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 207, 225 et 248. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 43 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 39.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés aux pages 36 ("Monoprix") et 52 ("Risques de liquidité").

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Rapport du Président

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino s'inspire du cadre de référence du contrôle interne de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), lequel s'appuie, entre autres référentiels, sur le cadre de référence du COSO (Committee of Sponsoring Organizations) notamment au niveau des composantes du dispositif de contrôle interne.

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté en des entretiens, analyses de rapports d'audit et circularisation de questionnaires de l'AMF et questionnaires internes.

Le présent rapport et les travaux sous-jacents ont été présentés, pour examen et avis au Comité d'audit du Conseil d'administration et soumis, conformément à la loi portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit Communautaire du 3 juillet 2008, pour approbation, au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon.

1. INTRODUCTION

1.1 Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino tel qu'il est décrit dans le présent rapport, en application du cadre de référence de l'AMF, est celui applicable à la Société mère et à ses filiales au sens du Code de commerce.

1.2 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein du groupe Casino, un dispositif, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Société mère, lui permettant de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il vise également à prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société, qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs.

Il vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

1.3 Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

2. COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE CASINO

2.1 Préalables au contrôle interne

2.1.1 • Fixation et communication des objectifs

Au sein du groupe Casino, les objectifs stratégiques et financiers de l'entreprise sont fixés par la Direction générale de la Société mère dans un plan triennal revu intégralement tous les ans et dont la première année constitue le budget.

La construction de ce plan est animée par la Direction de la stratégie et du plan qui :

- coordonne l'établissement des plans à 3 ans des différentes entités et s'assure de leur cohérence ;
- établit le plan consolidé du Groupe ;
- réalise la vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en termes d'investissements, d'allocation des moyens financiers et de gestion de la dette financière ;
- assure, en liaison avec la Direction financière, notamment le contrôle de gestion, le suivi de la réalisation du plan triennal qui fait l'objet d'une actualisation constante avec l'intégration des résultats réels enregistrés ;
- contribue, en liaison avec le Comité exécutif et les structures opérationnelles ou fonctionnelles concernées, à l'élaboration des principaux plans d'actions et assure leur suivi.

2.1.2 • Règles de conduite et d'intégrité

Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs. Le groupe Casino s'efforce de diffuser des valeurs d'éthique et d'intégrité au sein de son organisation.

Les valeurs "CLES" du Groupe : Conquête, Loyauté, Exigence et Solidarité, sont ancrées dans l'histoire de l'entreprise. La signature, "Nourrir un monde de diversité", marque également la volonté du Groupe d'impliquer ses collaborateurs dans des engagements communs. Diffusées au sein de l'entreprise, ces valeurs permettent de véhiculer les notions d'intégrité et d'éthique qui cadrent le sens de l'action des collaborateurs du groupe Casino. Elles font l'objet de déclinaisons au sein des filiales du Groupe.

Des actions de formation ont continué à être déployées en 2009 afin de favoriser des attitudes et comportements managériaux en ligne avec ces valeurs :

- Innover et créer les conditions du management.
- Entreprendre pour le client.
- Prendre des décisions et initiatives.
- Conduire les équipes vers la performance.
- Développer les collaborateurs.
- Porter les intérêts du Groupe.

En outre, le Groupe est engagé dans une démarche de lutte active contre la discrimination et en faveur de la diversité notamment en matière de recrutement et de gestion de carrière.

2.2 Organisation

Du fait de la diversité des activités au sein du Groupe, l'entreprise est décentralisée ce qui permet, tant dans les opérations que dans le dispositif de contrôle interne, une meilleure prise en compte des caractéristiques propres de l'entité et accroît ainsi la réactivité des managers et l'efficacité dans le processus de prise de décisions.

Dans les entités françaises, ce sont les Directeurs d'entités qui ont la charge de diffuser et appliquer la stratégie définie par la Direction générale.

Pour ses activités à l'international, le groupe Casino s'appuie sur une Direction de la coordination internationale, une Direction du développement et des participations, ainsi que sur des Directeurs généraux de pays, qui ont la responsabilité de diffuser et de mettre en œuvre la stratégie définie au niveau de la Direction générale, ainsi que les valeurs du Groupe.

Enfin, chaque entité possède ses propres fonctions support, chacune de ces fonctions support étant en lien avec la Direction Groupe correspondante.

2.2.1 • Les acteurs du contrôle interne

Les collaborateurs, l'encadrement et les responsables opérationnels ont pour mission de faire fonctionner le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui leur ont été assignés.

Le service Contrôle interne Groupe a pour mission de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques de contrôle interne.

Les travaux du service Contrôle interne Groupe portent sur :

- la rédaction de procédures générales et de matrices de risques et contrôles, dans lesquelles sont définis les contrôles-clés à mettre en œuvre dans le Groupe ;
- l'identification et le déploiement, avec les services appropriés, d'outils de gestion du dispositif ;
- l'accompagnement des directions opérationnelles et fonctionnelles pour améliorer et optimiser les dispositifs de contrôle en place ou à déployer ;
- la définition, l'animation et le pilotage de programmes de formation sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, y compris de fraude ;
- l'analyse ponctuelle de problématiques identifiées par les directions opérationnelles ou fonctionnelles impliquant des déficiences de contrôle interne ou des évolutions significatives de processus ou de systèmes d'information, tant au niveau du siège que dans les entités ;
- le pilotage des travaux sous-jacents à la préparation du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- toute autre intervention ponctuelle sur le dispositif de contrôle interne et la maîtrise des risques par le Contrôle interne Groupe, telle que décidée par la Direction générale.

L'équipe centrale travaille en collaboration avec des équipes de contrôleurs internes dans les diverses entités, soit, au total, environ trente collaborateurs dédiés.

Rapport du Président

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Direction générale, au travers de son Comité exécutif, a la charge de définir, d'impulser l'implémentation et de surveiller le dispositif de contrôle interne afin qu'il soit le mieux adapté à la situation et à l'activité de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société mère Casino, Guichard-Perrachon est informé des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne par sa Direction générale. Il a mis en place un Comité d'audit dont les attributions sont détaillées dans le paragraphe suivant.

En outre, il peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de vérifier que le groupe Casino est doté de moyens structurés et adaptés, de manière à identifier, à détecter et à prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe. Il remplit ainsi, entre autres, un rôle de surveillance attentive et régulière du contrôle interne.

Dans ce cadre, il exprime des observations et des recommandations sur les travaux d'audit, met en œuvre ou fait réaliser les analyses et investigations qui lui semblent opportunes sur toutes questions de contrôle interne.

Il a un rôle de suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne et de la gestion des risques dans l'entreprise.

Les autres missions du Comité d'audit, ainsi que les modalités de fonctionnement, sont présentées dans la partie du présent rapport relative à la gouvernance d'entreprise.

Enfin, sont également impliqués dans la surveillance du contrôle interne, le service Audit interne Groupe et les services d'audit des entités, dont les missions sont décrites dans un paragraphe dédié de la partie "Surveillance" du présent rapport.

2.2.2 • Responsabilités et pouvoirs

Délégations de pouvoirs

La gestion et le suivi des chaînes de délégations de pouvoirs et responsabilités, en adéquation avec le droit local, sont réalisés entre les Directions juridiques et les Directions des Ressources Humaines.

Mise en œuvre de la séparation des fonctions

En relation avec ses activités propres, chaque entité a pour responsabilité d'organiser sa structure et ses fonctions afin que la séparation des fonctions soit respectée. Elles peuvent, le cas échéant, se faire assister dans la définition et le déploiement de la séparation des tâches, par les équipes de contrôle interne.

2.2.3 • Politique de gestion des ressources humaines

La politique de ressources humaines du groupe Casino vise à assurer la correcte allocation des ressources au sein du Groupe au travers de politiques structurées de recrutement et de gestion de carrières pour permettre l'atteinte des objectifs que la Société mère a fixés.

Le Groupe mène également des politiques de formation concernant, notamment, les domaines du management, du développement personnel et des métiers de l'entreprise.

Afin d'assurer la motivation des collaborateurs, la politique de rémunération dans les entités du Groupe répond à une analyse du positionnement des salaires proposés par le Groupe par rapport au marché et sur des principes d'équité interne. En fonction du niveau de responsabilités, elle peut inclure une part variable pour prendre en compte les performances des collaborateurs dans la réalisation de leurs activités, en respect avec les objectifs qui leur ont été fixés. La politique de management par objectifs, comportant un entretien d'évaluation annuel systématique, est déployée progressivement dans l'ensemble du Groupe.

2.2.4 • Systèmes d'information

Le groupe Casino s'appuie sur la mise en place de logiciels intégrés et sur l'utilisation de standards et référentiels de la profession informatique (COBIT V4, ITIL V3, ISO 27000). Ceux-ci visent à s'assurer que les systèmes d'information sont adaptés aux objectifs actuels de l'organisation et conçus de façon à pouvoir supporter ses objectifs futurs. Ils doivent répondre à des problématiques telles que la sécurité physique et logique des systèmes en place ou la conservation des informations stockées. Ces référentiels servent de base à un déploiement de bonnes pratiques informatiques. Leur prise en compte est assurée par la fixation et le suivi d'objectifs et d'échéances pour chacune des entités, en vue de réduire le niveau de risque.

2.2.5 • Procédures et modes opératoires, contenus et modes de diffusion

Il existe des procédures de contrôle interne dans le Groupe pour les processus significatifs de l'entreprise. Elles décrivent l'objectif de ces processus, les services et activités concernés, les principes à respecter. Ces procédures sont diffusées sur les sites Intranet et autres bases documentaires des diverses entités ou, le cas échéant, peuvent être laissées à disposition dans les établissements.

2.3 Diffusion interne d'informations

2.3.1 • Pertinence et fiabilité des informations

L'encadrement est en charge du choix et de l'évaluation de la pertinence des informations destinées à être diffusées auprès des divers interlocuteurs concernés. Il doit faire circuler toute information utile aux collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et, à la hiérarchie, les informations utiles à la prise de décision. Dans chaque entité, il est tenu de faire circuler toute information aux autres services, notamment si celle-ci est susceptible de faire évoluer la conduite de leurs activités.

Les équipes de Contrôle de gestion de toutes les entités ont pour instruction d'utiliser les normes IFRS pour construire le rapport de gestion mensuel standardisé transmis au Groupe. Les écarts par rapport aux données prévisionnelles et aux données de l'exercice précédent sont analysés de

façon détaillée. Ces travaux visent également à permettre d'identifier d'éventuelles erreurs. Pour les entités significatives, des revues d'activité mensuelles sont organisées et des comptes-rendus diffusés au management.

2.3.2 • Diffusion des informations

Délai de diffusion des informations

Les délais de circulation de l'information sont prévus pour permettre une réaction appropriée de la part des acteurs concernés. C'est notamment le cas des événements susceptibles d'entraîner une crise au niveau du Groupe pour lesquels il existe une procédure spécifique.

Mode de diffusion

Les systèmes d'information, sites intranet, bases de données et autres modes de communication qui existent dans le Groupe permettent notamment de faire circuler l'information mais également de centraliser et diffuser les procédures applicables aux activités.

Dans le cas de situations susceptibles d'entraîner une crise au niveau Groupe, une procédure précise les modalités de remontée (contenus, interlocuteurs à prévenir, délais de transmission des informations). Un outil de remontée de ces informations est en outre utilisé sur un certain nombre d'entités, pour permettre une information rapide de la Direction générale.

Confidentialité

Tous les collaborateurs du groupe Casino sont soumis à une obligation de confidentialité pour les informations qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, les salariés amenés à détenir des informations privilégiées dans le cadre de leur fonction font l'objet d'un recensement et d'une information personnelle. Ces salariés sont répertoriés sur une liste d'initiés permanents, conformément au règlement général de l'AMF.

2.4 Recensement, analyse et gestion des risques

2.4.1 • Recensement des risques

Risques courants

Le groupe Casino est confronté à diverses natures de risques courants, parmi lesquels des risques de marché, de liquidités, de crédit/contrepartie, opérationnels, industriels et environnementaux, et juridiques. Ces risques sont décrits dans la partie "Facteurs de risques – Assurances" du rapport annuel. Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino est en lien avec l'ensemble des risques majeurs inhérents à ses activités et à l'environnement local dans lequel le Groupe opère.

Ceux-ci sont répertoriés dans une cartographie des risques Groupe, divisée en 17 domaines, 62 processus et 174 sous-processus.

Risques de crise

La gestion du risque de crise étant décentralisée, chaque entité a pour mission d'identifier les risques spécifiques qui existent au niveau de ses activités.

Un Comité de gestion des risques, dépendant de la Direction générale du Groupe, a notamment pour mission d'identifier les risques potentiels de crise au niveau du Groupe.

Ce Comité se réunit en moyenne chaque trimestre et est composé de toutes les compétences nécessaires en vue d'atteindre les objectifs fixés.

2.4.2 • Analyse des risques

Risques courants

Les risques identifiés sont revus régulièrement au cours des missions d'audit interne. Ils sont évalués en fonction de leur impact, de leur occurrence, de l'importance stratégique du processus concerné ainsi qu'au regard du dispositif de contrôle interne mis en place. Ce dernier fait l'objet d'une évaluation systématique dans le cadre de la mission, en lien avec les risques préalablement ou nouvellement identifiés. Des tests sont effectués pour évaluer le contrôle interne mis en place, coter le risque résiduel et émettre, le cas échéant, des recommandations pour mettre en place ou améliorer le contrôle interne existant.

Les missions d'audit interne permettent de mettre à jour la cartographie des risques, par l'évaluation des risques résiduels. Le travail réalisé par le service Audit interne est décrit plus amplement dans la partie "Surveillance" du présent rapport.

Risques de crise

Les risques de crise de niveau Groupe sont évalués et hiérarchisés au niveau local par les Directeurs d'entités, et si nécessaire, réévalués au niveau central. Ces évaluations sont réalisées avec une grille interne qui prend en compte l'impact éventuel de l'événement sur les actifs corporels et incorporels et sur la continuité de l'activité.

La gestion des événements susceptibles d'entraîner une crise au niveau du Groupe est sous la supervision du Comité de gestion des risques. Celui-ci a mis en place un manuel de gestion des risques de crise et est en charge de mettre en œuvre les moyens appropriés pour répondre à chaque type d'événement.

2.4.3 • Gestion des risques

Risques courants

La cartographie des risques est à la base des travaux du service Contrôle interne Groupe qui a la charge de participer à la mise en place des moyens nécessaires à leur réduction. Elle est également utilisée par l'Audit interne qui vérifie la mise en œuvre effective du contrôle interne, et identifie les risques résiduels éventuels. La mission et les travaux du service Contrôle interne Groupe sont décrits de façon détaillée dans la partie "Organisation" du présent rapport.

Par ailleurs, les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à réduire les risques, événements dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Rapport du Président

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Risques de crise

Chaque entité a la charge d'organiser un plan de continuité d'activité adapté à chaque risque de crise identifié et de mettre en place des processus de gestion des événements susceptibles d'entraîner une crise et de remontée des informations critiques.

Le Comité de gestion des risques Groupe a pour objectifs de :

- proposer des plans de prévention ;
- coordonner et harmoniser entre les entités du Groupe les approches de gestion de crise ;
- apporter le soutien nécessaire aux équipes locales ;
- déployer le plus largement possible les bonnes pratiques ;
- assurer la gestion des crises majeures, en mobilisant les moyens humains et matériels adaptés à chaque situation ;
- participer à la réflexion autour de la gestion des risques dans l'entreprise.

Une cellule spécifique, dédiée à la gestion de tout type de crise, compte parmi ses membres permanents les représentants de la Direction générale et des Directions Ressources Humaines, ventes, communication et juridique. Une procédure formalisée et actualisée en 2009 détaille les responsabilités et tâches de chacun de ses membres, avec les principales consignes et directives à suivre. Un dispositif d'assistance scientifique est prévu pour appuyer la cellule de crise, le cas échéant, en fonction du type de crise en cours.

En 2009, le Comité a travaillé en collaboration avec un cabinet spécialisé dans la continuité d'activité et avec la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution en vue d'améliorer les plans de continuité d'activité.

Risques aléatoires assurables

La Direction assurances du Groupe est responsable, pour les entités contrôlées et là où la législation nationale le permet, de l'analyse et de la couverture des risques assurables. À ce titre, elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle est aussi impliquée de manière transverse dans la gestion opérationnelle (suivi du parc immobilier du Groupe, assurances dommages aux biens/perce d'exploitation, responsabilité civile, construction, assurances des baux...) et dans la prévention de tous les sinistres.

Cette Direction coordonne et supervise également la souscription et le suivi des programmes assurances par les filiales internationales détenues majoritairement par le Groupe, ou dont celui-ci a, par délégation, le management opérationnel.

La Direction des assurances est également impliquée dans le suivi de tous les sinistres et est destinataire des informations en provenance des entités, relatives aux événements et évolutions dans l'entreprise susceptibles de modifier les conditions des assurances souscrites.

2.5 Activités de contrôle

2.5.1 • Conformité aux lois et règlements

Organisation

Il existe dans chaque entité du périmètre consolidé, des services juridiques dédiés qui veillent à la mise en conformité aux lois et règlements applicables.

Le Directeur juridique Groupe, rattaché à la Direction générale du Groupe et membre du Comité exécutif, supervise des juristes, dont le périmètre d'intervention couvre :

- les activités corporate ;
- les activités opérationnelles transversales (contrats, concurrence, propriété intellectuelle, environnement) ;
- les activités opérationnelles des réseaux (consommation, distribution, relations sociales, sécurité, support des activités immobilières).

Le Droit fiscal relève d'une direction rattachée à la Direction financière du Groupe.

La Direction juridique Groupe met en place des procédures destinées à assurer la conformité des activités du Groupe aux lois et règlements ; en outre, elle organise un reporting mensuel des dossiers juridiques significatifs en cours, couvrant les domaines précédemment mentionnés, ainsi que des réunions régulières pour garantir un partage des bonnes pratiques.

Connaissance des règles applicables

La veille juridique est assurée au niveau de chaque entité par les juristes qui peuvent se faire assister, le cas échéant, par des cabinets externes.

Les juristes disposent, pour l'accomplissement de leur tâche, d'accès aux bases de données et revues spécialisées leur permettant de prendre connaissance des évolutions de manière quotidienne.

La veille juridique en matière de droit social est assurée par les Directions Ressources Humaines et les services juridiques.

Transcription des règles

Les juristes ont pour mission de transcrire les règles juridiques applicables aux diverses entités et les modifications qui leur sont apportées. Ils établissent des consultations, des procédures-type ou des notes d'informations qui sont transmises aux responsables opérationnels en vue de s'assurer que les obligations légales et réglementaires sont correctement prises en compte.

Information et formation des collaborateurs sur les règles qui les concernent

La Direction juridique Groupe est impliquée dans des actions de prévention et de conseil dans tous les domaines du droit.

Ses actions visent à sensibiliser les interlocuteurs opérationnels et fonctionnels du Groupe aux situations de risque pouvant découler des comportements de l'ensemble des personnes morales ou physiques qui le composent. Elle diffuse des procédures auprès des collaborateurs.

Des formations sur les problématiques et obligations juridiques peuvent être dispensées par les services juridiques ou par des experts juridiques externes.

Enfin, les services juridiques ou experts externes peuvent être amenés à rédiger des contrats pour assurer la sécurité juridique du Groupe dans ses rapports avec les tiers.

Contrôle de la conformité des activités aux règles

Chaque service juridique a en charge le suivi du portefeuille des sous-filiales de sa société et doit s'assurer de la conformité des opérations de celles-ci aux lois et règlements en vigueur.

La responsabilité de la conformité des activités incombe à l'encadrement des entités et, le cas échéant, à des délégués. Ces aspects de conformité sont également contrôlés dans le cadre des audits internes opérationnels. Enfin, le cas échéant, les litiges sont suivis par chaque service juridique avec l'appui, au besoin, d'experts externes et de la Direction juridique Groupe.

2.5.2 • Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale

Diffusion des instructions et orientations de la Direction générale

Comme énoncé précédemment, les objectifs du Groupe sont définis par la Direction générale et partagés avec les Directeurs d'entités dans le cadre de l'élaboration des budgets et plans à trois ans, la Direction de la Stratégie et du Plan ayant pour mission de vérifier l'adéquation permanente du plan avec les objectifs de la Direction générale. Chaque entité a la charge de décliner les objectifs applicables à ses propres activités et au niveau de chacun de ses établissements. Pour les filiales opérant à l'international, le processus implique la Direction de la coordination internationale, laquelle s'assure de la cohérence des objectifs et des différents projets.

En 2009, dix chantiers prioritaires ont été initiés par la Direction générale, et déclinés au niveau des différentes entités du Groupe. La mise en œuvre des différentes actions visant à assurer la réalisation des objectifs stratégiques se fait sous la responsabilité des Directeurs d'entités.

Suivi de l'application des instructions et orientations

De nombreux indicateurs-clés de performance permettent d'assurer le suivi de la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction générale et de mesurer les écarts existant avec ses objectifs. La fréquence de remontée des indicateurs est définie en fonction du type d'information. Les systèmes de remontée des informations comptables et financières sont également utilisés pour suivre la performance par entité et consolidée.

La Direction générale reçoit un rapport mensuel standardisé établi par chacune des entités qui récapitule les principaux indicateurs de performance et de gestion et comporte les états financiers usuels établis à date : compte de résultat, bilan et tableau de flux de trésorerie. Le rapport mensuel inclut des commentaires sur la tenue des objectifs et rend compte des principales actions en cours.

Depuis 2009, une cellule dédiée à l'optimisation et au suivi du BFR des entités a été mise en place.

Les données du rapport mensuel font l'objet d'un processus formalisé de revues d'activité entre la Direction de l'entité et la Direction générale du Groupe en vue de permettre un pilotage adapté. Les travaux d'analyse du Contrôle de gestion Groupe et de la Direction du plan et de la stratégie sont également transmis à la Direction générale dans des comptes rendus systématiques.

L'ensemble des données sont remontées afin de permettre à la Direction générale de suivre l'atteinte des objectifs annuels qu'elle a fixés. Ce processus vise également à mettre en œuvre des plans d'actions correctifs lorsque cela est nécessaire.

Un processus de réestimation des prévisions annuelles est réalisé deux fois par an pour prendre en compte les évolutions du marché et réajuster le cas échéant les cibles de fin d'année. Ces révisés sont soumis à l'approbation de la Direction générale.

Un Comité d'investissement a été mis en place en 2009. Il a la responsabilité de l'actualisation des procédures d'investissement et du suivi des projets en cours.

2.5.3 • Bon fonctionnement des processus internes notamment concourant à la sauvegarde des actifs

Processus visant à la sécurité des biens et des personnes

La sécurité des biens et des personnes et le respect des législations de référence, font l'objet d'un processus de contrôle permanent dont la responsabilité est exercée par différentes directions dans chacune des entités, et notamment les Directions techniques et Directions d'exploitation. Ces différentes directions s'appuient, le cas échéant, sur des prestataires experts des domaines concernés.

Processus de gestion des immobilisations

Les constructions pour lesquelles le Groupe a la maîtrise d'ouvrage se réfèrent à des cahiers des charges établis en collaboration avec des experts, dans le respect des réglementations applicables et conformément aux objectifs fonctionnels et opérationnels assignés à la construction. L'intégralité du processus de construction fait l'objet d'un suivi par le maître d'ouvrage qui s'assure particulièrement du respect des conditions contractuelles et de la maîtrise du budget prévisionnel.

Le patrimoine immobilier du groupe Casino fait l'objet d'un suivi technique et administratif, et d'une maintenance régulière afin d'en permettre une exploitation commerciale efficiente. Les entités en charge du suivi d'un parc immobilier peuvent s'appuyer dans leur mission sur les filiales dédiées au niveau du Groupe.

Les autres immobilisations (matériels et installations / agencements) font l'objet d'un suivi technique afin d'en permettre une correcte utilisation, et d'un suivi comptable visant à contrôler la fiabilité de l'inventaire et des bases de calcul utilisées pour différents impôts.

Rapport du Président

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Processus de gestion des actifs et flux financiers

La gestion des actifs financiers et le contrôle des politiques de financement et de gestion des risques financiers sont réalisés par la Direction de la gestion financière centrale et, sous sa responsabilité, par les Directions financières des filiales, soit de manière directe, soit au travers de la cellule de Coordination financière. Le suivi des opérations significatives est individualisé, notamment en fonction du risque pays.

Un guide, défini par la Direction de la gestion financière, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement et de couverture des opérations est diffusé aux Directions financières locales. Ce guide précise à la fois les modalités de financement des filiales, les partenaires bancaires privilégiés, les produits de sécurisation qu'il convient d'utiliser ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires. L'actualisation du guide, particulièrement celle relative à l'évolution des partenaires bancaires, sélectionnés parmi les banques présentant les meilleures garanties, est réalisée sous la responsabilité du Directeur de la gestion financière du Groupe.

Les opérations de financement à moyen et long terme, ainsi que les opérations réalisées dans le cadre de la gestion des risques, comme les couvertures de taux d'intérêt, font l'objet de procédures s'appuyant sur les principes de prudence et d'anticipation.

L'exercice 2009 a vu la création d'un Comité de trésorerie hebdomadaire destiné au suivi formalisé des risques, positions et prévisions de trésorerie de chaque entité du Groupe, sous la supervision de la Direction générale.

Les flux financiers sont encadrés par des procédures visant à sécuriser les encaissements. C'est également le cas pour les décaissements pour lesquels il existe des processus d'habilitations de signatures dans les entités du Groupe. Les flux financiers entrants et sortants sont contrôlés au travers de rapprochements entre les données bancaires et les données comptables.

Enfin, les entités réalisant des activités à caractère bancaire ou assurances ont pour responsabilité de vérifier la conformité de leurs activités avec la législation appropriée.

Processus de protection de la propriété intellectuelle

L'intégralité des marques utilisées par le groupe Casino est déposée, après vérification de disponibilité préalable, en vue de l'enregistrement pour protection juridique auprès des instances administratives, en France ainsi que dans les pays dans lesquels l'entreprise dispose ou est susceptible de développer une activité. Le suivi est réalisé par chacune des entités, pour ses marques propres, pour s'assurer du renouvellement à leur échéance des marques présentant toujours un intérêt pour le Groupe.

Le Groupe fait appel à des prestataires externes en charge de surveiller les dépôts par des tiers de marques identiques ou similaires aux principales marques du Groupe et, le cas échéant, engage des procédures d'opposition.

Processus de protection de l'image

La communication institutionnelle du Groupe est préparée sous la responsabilité de la Direction de la communication du Groupe. Les entités qui disposent d'un service de communication décentralisé travaillent sous l'autorité et la responsabilité de la Direction de la communication du Groupe dès lors que l'image du groupe Casino peut être impactée.

Le processus de validation des publications externes de la Direction de la communication du Groupe, y compris en cas de crise, inclut systématiquement un contrôle de la part de la Direction générale avant diffusion.

Le circuit de validation de la communication externe est volontairement court pour permettre une diffusion rapide des informations et assurer la maîtrise de la communication externe pouvant impacter l'image du groupe Casino. Des processus de veille et de suivi ont pour objectif de permettre au Groupe d'agir et de réagir, en collaboration avec les services transversaux concernés, de la manière la plus adaptée à l'information publiée.

Processus de gestion des marchandises

La définition de la **stratégie Achats** s'appuie sur des analyses du marché et reprend les orientations stratégiques de l'entité. Des plans d'actions visant à obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché et le positionnement de l'enseigne sont définis sur la base d'analyses internes ou externes.

Des vérifications sont régulièrement effectuées, pour réduire les risques liés à la dépendance économique.

Enfin, des indicateurs de performance sont suivis afin de piloter l'activité Achats, notamment en évaluant son efficacité.

La Direction de la qualité Groupe définit, en accord avec sa hiérarchie, une politique qualité pour les produits de marque distributeur de Casino. En cas de demande, elle forme et/ou diffuse les bonnes pratiques concernant la qualité et la sécurité des produits pour les autres entités afin d'impliquer tous les acteurs dans la démarche de qualité du groupe Casino.

Elle définit et met en œuvre des moyens de contrôle et de suivi des produits et des fournisseurs pour les produits de marque distributeur de Casino, premiers prix sous charte Casino et import direct.

L'ensemble des procédures Qualité et les documents supports correspondants sont répertoriés dans une base documentaire disponible via Intranet.

Les procédures prévoient la réalisation d'audits sur les sites de production des fournisseurs du Groupe, particulièrement pour les produits de marque Casino. Par ailleurs, des prestataires effectuent des contrôles sur la qualité et la conformité des produits alimentaires et non alimentaires avec la réglementation en vigueur.

Enfin, il existe des actions dans les entités du Groupe destinées à la sauvegarde des stocks. Elles incluent la sécurisation des entrepôts, équipements et marchandises, la réception et l'expédition des marchandises, le suivi des normes relatives aux produits dangereux ou réglementés.

Les stocks font l'objet d'inventaires, notamment dans le cadre du processus de clôture des comptes. Ces inventaires ont pour objectif de détecter des anomalies éventuelles sur les flux de marchandises et permettent de réaliser un suivi d'indicateurs de performance. Les pertes et manquants sont mesurés et peuvent donner lieu à des plans d'action correctifs.

2.6 Surveillance

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'autorité de la Direction générale et se décline au travers de plusieurs organes. La Direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements éventuels du dispositif de contrôle interne, de l'adéquation de ce dernier aux activités et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

2.6.1 • Supervision par l'encadrement

L'encadrement joue au quotidien un rôle de supervision permanente de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est notamment chargé de mettre en place des plans d'actions correctifs et de remonter, le cas échéant à la Direction générale, les dysfonctionnements significatifs.

2.6.2 • Évaluation du dispositif par l'Audit interne

Le service Audit interne Groupe et les services d'audit des entités, au travers de leurs travaux d'évaluation du contrôle interne, réalisent un examen régulier du fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il est chargé d'assister la Direction générale et les différentes entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités. Il est également un interlocuteur du Comité d'audit de la Société mère Casino, Guichard-Perrachon et donne des réponses ou éclairages à toute sollicitation de sa part.

Les équipes d'Audit interne des filiales sont hiérarchiquement rattachées à la Direction générale ou à la Direction administrative et financière de leur entité et, fonctionnellement, à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe. L'Audit interne Groupe s'appuie donc sur une équipe d'Audit interne centrale et, au travers de ce lien fonctionnel, sur des équipes d'Audit interne en France et à l'international, soit au total un peu plus de cent vingt collaborateurs.

Le service Audit interne Groupe assure une coordination des différents services d'Audit du Groupe dans le cadre de son lien fonctionnel, visant à favoriser une dynamique commune, un partage des méthodologies et, le cas échéant, une collaboration sur certaines missions.

Les missions d'audit interne réalisées par l'équipe centrale sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par le service Audit interne Groupe sur la base de la cartographie des risques Groupe, de l'application du principe de cycle d'audit et des problématiques majeures identifiées par les dirigeants de la Société. Ce plan d'audit annuel est examiné par la Direction générale et le Comité d'audit de

la Société mère. Des missions peuvent être ajoutées lors de la construction du plan d'audit ou en cours d'année à la demande de la Direction générale ou du Comité d'audit. Les services d'Audit des entités formalisent des plans d'audit annuels soumis pour validation aux directions générales concernées.

La charte de l'Audit interne Groupe, validée par le Comité d'audit de la Société mère Casino, Guichard-Perrachon, décrit les modalités d'intervention du service Audit interne Groupe. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'Institute of Internal Auditors (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit.

La Direction de l'audit et du contrôle Interne Groupe présente l'ensemble de ses rapports à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit de la Société mère Casino, Guichard-Perrachon, conformément aux modalités définies par la charte de l'Audit interne.

2.6.3 • Surveillance par l'Audit Externe

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit externe.

Par ailleurs, conformément à l'ordonnance du 8 décembre 2008, transposition de la 8^e directive européenne, l'Audit externe est amené à échanger avec la Direction audit et contrôle interne Groupe.

2.6.4 • Veille active sur les meilleures pratiques de contrôle interne

La Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe est impliquée dans une démarche de veille active des meilleures pratiques de contrôle interne développées au sein des entités du groupe Casino ou partagées sur la place.

3. LE CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE PUBLIÉE

Le contrôle interne comptable et financier vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale au titre de ces informations ;

Rapport du Président

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier, décrit ci-après, comprend la Société mère et les sociétés intégrées dans ses comptes consolidés.

3.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Les aspects relatifs à la gestion des ressources, au rôle de la Direction générale et au rôle du Conseil d'administration, dans le processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, ont été traités dans les parties 2.2.3 et 2.2.1 du présent rapport.

3.1.1 • Organisation générale

Les fonctions comptables et financières sont décentralisées dans chacune des entités afin de permettre une meilleure prise en compte des spécificités locales. Certaines entités peuvent sous-traiter ces opérations à des services partagés. Chaque entité a pour mission d'organiser ses activités en respectant la séparation des tâches entre les collaborateurs.

Les Directions comptabilité - gestion et gestion financière existant au niveau Groupe assurent le suivi et le pilotage des fonctions locales. Les fonctions de niveau Groupe assurent également la consolidation des données de l'ensemble du périmètre et prennent en charge l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par le groupe Casino.

Afin d'être en mesure d'émettre un avis auprès du Conseil d'administration sur le projet d'arrêté de comptes, le Comité d'audit procède à un examen des comptes annuels et semestriels et prend connaissance des conclusions des Commissaires aux comptes relatifs à leurs travaux.

Dans cette perspective, le Comité s'informe et suit le processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'assurant :

- de la supervision du contrôle par le biais de sa revue des travaux d'audit interne ;
- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues.

3.1.2 • Application et maîtrise des règles comptables

Le dispositif mis en place vise à assurer que les normes appliquées localement correspondent à la réglementation

en vigueur et qu'elles sont accessibles par toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des données comptables et financières.

Dans le cadre du processus de consolidation, chaque entité du Groupe transmet à la Direction comptabilité - gestion du Groupe, les éléments constitutifs de sa comptabilité en normes IFRS, notamment compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, situation nette de trésorerie et divers indicateurs-clés de performance.

La Direction comptabilité - gestion Groupe a élaboré et diffusé un "Guide du Reporting Financier" qui vise à fiabiliser cette information en assurant son homogénéité de traitement. Ce guide présente les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, les retraitements de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion. Il est diffusé à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier.

Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable et de la fiscalité pouvant impacter les normes comptables du Groupe, notamment les IFRS ; les évolutions réglementaires ayant un impact sur les procédures comptables Groupe font l'objet de notes d'informations.

3.1.3 • Outils

Les aspects relatifs aux systèmes d'information ont été traités dans la partie 2.2.4 du présent rapport.

En outre, il existe des collaborateurs au niveau de chaque entité en charge d'assurer la conformité et l'adaptation des outils informatiques utilisés localement pour le traitement et l'élaboration de l'information comptable et financière aux réglementations et normes comptables locales.

Les données comptables et financières, retraitées aux normes du Groupe et en conformité avec le référentiel international, sont remontées des entités au Groupe par le biais d'un logiciel unique de consolidation statutaire et de reporting financier. L'administration de ce système de reporting Groupe est assurée par un administrateur fonctionnel dédié.

3.2 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

3.2.1 • Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

L'encadrement de chaque entité a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée afin de mettre en œuvre la séparation des tâches dans les processus amont, de production comptable et d'arrêté des comptes, en vue de prévenir notamment fraudes et irrégularités comptables et financières, mais également de positionner des activités de contrôle adaptées au niveau de risque.

3.2.2 • Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable publiée

Processus d'élaboration et de consolidation des informations financières et comptables

Les processus de production comptable et d'arrêtés des comptes sont organisés en vue d'assurer la qualité de l'information financière et comptable publiée.

La plupart des retraitements de consolidation est effectuée par les entités. La Direction comptabilité – gestion Groupe a mis en place des formations en vue d'accompagner les entités dans l'utilisation de l'outil de reporting et l'exploitation du "Guide de Reporting Financier", et ainsi de garantir la qualité des informations collectées et la fiabilité de l'information financière et comptable.

Le système garantit la cohérence des données grâce à des contrôles automatiques et au travers d'un double contrôle : à la fois sur les données locales, par les Directions comptabilité, et sur les données consolidées, par la Direction comptabilité – gestion Groupe.

L'outil de reporting repose sur un processus de validation par étapes des données remontées par les entités. Chaque donnée passe successivement par différents statuts, auxquels sont attachées des possibilités de modification et de traitement dans l'outil par les acteurs concernés. Une série de contrôles bloquants doit être résolue avant que les données soient promues à un niveau supérieur par la filiale.

Une vérification permanente sur les variations de pourcentage de contrôle des entités et participations effectuée par la Direction comptabilité – gestion Groupe est garante de la mise en œuvre des traitements appropriés de consolidation selon les entités (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

Conformément aux dispositions légales, la société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes, lesquels s'appuient également sur la validation de toute l'information comptable, incluant les retraitements de consolidation par leur réseau d'auditeurs externes locaux, intervenant auprès des diverses filiales. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

La Direction comptabilité - gestion assure l'interface avec les auditeurs externes des diverses entités du Groupe. Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes du Groupe sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

Processus de gestion de l'information financière externe

La Direction de la communication financière du Groupe est en charge de la communication des informations financières à l'ensemble des interlocuteurs concernés (analystes, investisseurs, etc).

Les supports de communication sont validés par les services de Contrôle de gestion et de reporting du Groupe, préalablement à leur publication.

Dans le cadre des publications de résultats ou de communiqués relatifs à des opérations de croissance externe, le Conseil d'administration prend connaissance de ces supports et fait part de ses commentaires éventuels. Ces documents sont également soumis, avant émission, aux Commissaires aux comptes qui font part, le cas échéant, de leurs commentaires.

La communication financière auprès de l'ensemble des interlocuteurs concernés est assurée par différents canaux de diffusion :

- avis financiers et communiqués de presse ;
- conférences téléphoniques lors des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ;
- réunions de présentation des résultats annuels et semestriels ;
- rendez-vous avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de "roadshows" organisés en France et à l'étranger ;
- informations financières lors de l'Assemblée générale ;
- document de référence et rapport d'activité et de développement durable.

La Direction de la communication financière est également impliquée dans le processus de validation de la communication financière établie par les filiales cotées dont le groupe Casino a le contrôle et s'assure ainsi de la cohérence entre les divers supports de communication émanant du Groupe.

Enfin, en collaboration avec la Direction juridique Groupe, elle veille au respect des lois et règlements concernant la publication des informations comptables et financières, ainsi que des recommandations de l'AMF.

4. CONCLUSION

Le dispositif de contrôle interne du groupe Casino s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, visant à converger vers les meilleures pratiques de contrôle interne.

L'objectif du Groupe est de poursuivre et d'amplifier la mise en place de processus adéquats de contrôle interne pour continuer à optimiser le dispositif existant dans un contexte d'évolution du cadre légal et réglementaire constant. La diversité des zones d'opération du groupe Casino, en termes de métiers et de géographies, incitera à la revue régulière des processus de contrôle interne pour tendre vers plus d'homogénéité.

Rapport des Commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Lyon et Paris, le 10 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

Annexe

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé de regrouper, de préciser et de compléter s'il y a lieu, les dispositions légales, réglementaires et statutaires qui lui sont applicables.

À cet effet, le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur permettant d'intégrer également les principes du "gouvernement d'entreprise" auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

Le présent règlement intérieur décrit ainsi, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les règles de déontologie des membres du Conseil d'administration.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations aux paragraphes "Comités techniques - Dispositions communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après.

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout administrateur, personne physique ou représentant permanent atteint par la limite d'âge, fixée à soixante-dix (70) ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

La limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la Société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise de septembre 2002.

Annexe

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration. Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Toutefois, un administrateur participant par visioconférence ou télécommunication au Conseil, dans les conditions ci-après fixées, ne peut pas représenter un autre administrateur.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence ou par télécommunication d'un administrateur qui en fait une demande motivée.

Les moyens de visioconférence et de télécommunication doivent au moins transmettre la voix du participant et satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue et simultanée. Ils doivent également garantir la confidentialité des délibérations.

Ainsi, la visioconférence doit permettre de visualiser par l'intermédiaire à la fois d'une caméra et d'une transmission simultanée de la voix, les personnes qui assistent par ce moyen au Conseil d'administration. Le dispositif employé doit également permettre tant à la ou aux personnes qui participent par ce moyen qu'aux personnes physiquement présentes à la réunion leur reconnaissance effective et mutuelle.

La télécommunication est l'utilisation d'un système de conférence téléphonique permettant aux personnes physiquement présentes à la réunion et au(x) interlocuteur(s) qui

assiste(nt) au Conseil par téléphone de reconnaître, sans aucun doute possible, la voix de chacun des intervenants.

En cas de doute, ou de mauvaise réception, le Président de séance est autorisé à décider la poursuite de la réunion du Conseil sans tenir compte, dans le calcul du quorum et de la majorité, du ou des interlocuteurs dont la présence ou la voix ne peuvent plus être identifiées avec suffisamment de sécurité, à la condition que le quorum demeure suffisant avec les administrateurs restants. En outre, le Président peut également décider d'interrompre la participation au Conseil de l'administrateur concerné en cas de dysfonctionnement technique au cours de la réunion des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne permettant plus de s'assurer de la totale confidentialité des délibérations.

Lorsqu'il recourt à la visioconférence ou à la télécommunication, le Président du Conseil d'administration doit s'assurer préalablement que tous les membres invités à assister au par l'un de ces moyens, disposent des moyens matériels leur permettant d'assister à la visioconférence ou de participer par télécommunication dans les conditions requises.

En outre, le procès verbal des délibérations fait part du nom de la ou des personnes ayant assisté au Conseil par visioconférence ou télécommunication et des éventuelles interruptions de séance ou des incidents intervenus.

Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence ou télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :

- la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- l'arrêté des comptes de la Société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.

Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.

Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.

La participation des personnes assistant au Conseil par visioconférence ou télécommunication est certifiée sur le registre de présence par la signature du Président de séance.

Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.

Le procès-verbal fait mention des moyens de télécommunication ou de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. À ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale.

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-I des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs ;
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-Présidents du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage à détenir, un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

En vertu des dispositions de l'article L. 228-17 du Code de commerce, les administrateurs ou leurs représentants permanents ne peuvent détenir d'actions à dividende prioritaire.

COMPÉTENCE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce :

“Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent”.

Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. À cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de comités techniques spécialisés.

Pouvoirs propres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Il convoque les assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.

Autorisations préalables du Conseil d'administration

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la Société et les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 200 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.

Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.

Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.

Annexe

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Informations et communications au Conseil d'administration

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.

Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;
- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ;
- le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général. Si la Société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, ce rapport précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Il précise le lieu où ce Code peut être consulté. Si la Société ne se réfère pas à un tel Code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la Société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce Code de gouvernement d'entreprise. Ce rapport indique aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités. Ce rapport présente en outre les

principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce. Ce rapport est approuvé par le Conseil d'administration et est rendu public.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

La Direction générale

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé, lors de ses séances des 4 septembre 2003, 13 octobre 2006 et 8 novembre 2007, de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à deux cents millions (200 000 000) d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
 - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
 - toute cession totale ou partielle de participations,
 - toute constitution de sûretés.

Toutefois, le seuil de 200 millions d'euros ne s'applique pas aux opérations de crédit-bail sur immeuble et/ou matériels

d'équipement qui sont autorisées dans la limite de 300 millions d'euros, globalement et par an.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Le Directeur général peut-être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite des montants globaux fixés chaque année par le Comité d'administration, les opérations suivantes :

- **Cautions, avals et garanties**

Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 400 millions d'euros et d'un montant par engagement de 200 millions d'euros.

- **Emprunts, lignes de crédits confirmées, avances de trésorerie et tous contrats de financement**

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées et des avances de trésorerie ainsi que tous contrats de financements, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 2 milliards d'euros et d'un montant par opération de 400 millions d'euros.

- **Émission d'obligations et/ou de titres de créance**

Le Directeur général est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 2 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes.

Concernant les billets de trésorerie, le Directeur général est autorisé à en émettre pour un encours maximal de 800 millions d'euros.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques

chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

COMITÉS

Comités techniques Dispositions communes

En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Les comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres du comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du comité peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du comité qui lui a été confié.

Chaque comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce comité et transmis aux membres du comité. Le Président du comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du comité.

L'activité réalisée par chacun des comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la Société.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. À cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.

Annexe

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres des comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration est assisté actuellement de deux comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.

À ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.

Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la Société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.

Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales et les services d'audit interne.

Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en termes d'engagements et / ou de risques. Il est chargé de vérifier que la Société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe.

Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion.

Le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société

et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;
- d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ;
- de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;
- d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ;
- de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.

Le Comité des nominations et des rémunérations disposera,

en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des Ressources Humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe.

Il pourra faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des nominations et des rémunérations rendra compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entendra y donner.

CENSEURS

Les censeurs

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.

DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Principes

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

Information des administrateurs

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

Défense de l'intérêt social Absence de conflit d'intérêt

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

Présence des administrateurs

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux Assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des comités dont il fait partie.

Transactions sur les titres de la Société

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF - chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions,

Annexe

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

souscriptions ou échanges de titres de la Société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même non suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la Société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la Société du nombre de titres de la Société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur, ainsi qu'aux censeurs.

Informations privilégiées

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du règlement général des Autorités des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

En particulier si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique.

Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la Société.

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires concernant les obligations d'abstention en matière d'informations privilégiées, chacun des administrateurs, compte tenu des informations privilégiées dont il peut avoir connaissance de façon régulière, a été inscrit sur la liste des initiés permanents de la Société.

À ce titre, les administrateurs ont été informés de leur inscription sur la liste en leur rappelant les obligations en matière d'informations privilégiées et les sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été approuvée par délibération du 27 août 2008.

Assemblée générale

- 232.** Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale extraordinaire
- 235.** Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes
- 238.** Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire
- 241.** Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

Rapport

du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire

AUTORISATION D'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES

Suite aux modifications apportées par la réglementation concernant l'émission de valeur mobilière par placement privé, il est proposé de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 15 mois, la compétence de décider l'émission, sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % du capital social par an, le prix d'émission étant déterminé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des émissions de titres de créances ou des augmentations de capital tel que fixé dans la trente-quatrième résolution adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009.

Les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier seraient déterminées par le Conseil d'administration.

AUTORISATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les autorisations conférées au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, viennent à échéance. Il est proposé de les renouveler pour une durée de trente-huit mois afin de permettre à votre Société de poursuivre ainsi sa politique d'association et de prise en compte du mérite des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de la société Casino, Guichard-Perrachon ne pourraient pas être bénéficiaires d'options.

Le nombre total d'options de souscription pouvant être consenties ne pourrait donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions de

la Société au moment où ces options seraient consenties, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées, en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Concernant les options d'achat, le nombre total d'options pouvant être consenties ne pourrait être supérieur à 10 % du nombre d'actions au moment où les options seraient consenties, compte tenu des options d'achat précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix de souscription des actions ne pourrait pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties. Concernant les options d'achat, le prix de souscription ne pourraient pas également être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Le délai pendant lequel les options devraient être exercées ne pourrait être supérieur à 7 ans.

AUGMENTATION DE CAPITAL OU CESSIION DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS

Dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, sous la quinzième résolution, d'autoriser votre Conseil d'administration, pour une durée de 15 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions de la Société émises au profit des salariés du Groupe dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail (moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, éventuellement diminuée d'une décote n'excédant pas 20 % ou 30 % lorsque la durée d'indisponibilité du plan est supérieure ou égale à dix ans). Dans le cadre de cette autorisation, il est prévu la faculté pour le Conseil d'administration de céder des actions de la société acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Le nombre total d'actions pouvant être émises ou cédées en vertu de cette autorisation ne peut être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission ou de la cession. Il est demandé aux actionnaires de supprimer le droit préférentiel des actionnaires en faveur des salariés du Groupe, directement ou au travers de fonds communs de placement d'entreprise.

ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ VIVER

Afin de poursuivre la simplification des structures du Groupe, il vous est proposé l'absorption par votre Société de sa filiale VIVER.

Viver

La société Viver est propriétaire de titres des sociétés Distribution Casino France et Casino Carburants reçus en rémunération des apports effectués le 30 novembre 2009 portant, d'une part, sur un supermarché sis à Vinon sur Verdon (83) et, d'autre part, sur le fonds de station-service sis sur le même site.

Casino, Guichard-Perrachon détient 2 499 actions sur les 2 500 actions formant le capital de la Société.

Évaluation des apports

La consistance des apports et les conditions financières des opérations ont été déterminées sur la base des comptes au 31 décembre 2009. En conséquence, toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2010 par la société absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte de la société absorbante.

La société Viver étant contrôlée par Casino, Guichard-Perrachon, l'ensemble des actifs et passifs apportés doit être évalué à la valeur nette comptable en application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

L'actif net ainsi apporté par la société Viver s'élèverait à :

Actif apporté	6 728 737,82 €
Passif pris en charge	(-) 1 681 928,63 €
Actif net apporté	(=) 5 046 809,19 €

Rémunération des minoritaires de la société absorbée

Pour la détermination des parités de fusions, il a été procédé à la comparaison des sociétés à partir des critères suivants : Actif net réévalué, Résultat net, Capacité d'autofinancement.

L'actif net est un critère de comparaison classique, mais pour que celui-ci soit parfaitement significatif, il faut que les actifs rapprochés soient de structures comparables. Si celui-ci donne une bonne idée de la valeur de la société absorbée, il ne semble pas néanmoins refléter la valeur intrinsèque de la société absorbante pour laquelle le cours de bourse paraît plus adéquat. C'est pourquoi, il a été procédé à une comparaison de l'actif net réévalué par action de la société absorbée avec le cours moyen pondéré 2009 de Casino.

Les critères de rentabilité que sont le résultat net et la capacité d'autofinancement sont complémentaires. Le premier fournit une bonne indication de la capacité à rémunérer l'actionnaire, alors que le second permet plutôt d'apprécier la capacité à financer le développement à partir de la rentabilité opérationnelle.

Le critère du dividende versé n'a pas été retenu, la politique de distribution de la société absorbée étant tout à fait différente de celle de la société absorbante. Il en est de même du critère du chiffre d'affaires, les chiffres d'affaires concernés étant de natures différentes.

Pour la société absorbante, les données retenues sont des données consolidées, retraitées de la part des minoritaires.

L'application de ces différents critères fait ressortir les éléments suivants :

Valeurs globales

Données 2009 en euros	Viver	Casino
Actif net réévalué	5 919 657	-
Résultat net	6 294 703 ⁽¹⁾	591 025 000 ⁽²⁾
Capacité d'autofinancement	(43 998)	1 291 797 000
Nombre d'actions	2 500	110 360 987

(1) Ce résultat correspond essentiellement aux plus-values réalisées lors des opérations d'apport des fonds de commerce de supermarché et de station-service et n'est pas représentatif de l'activité de la société.

(2) Il s'agit du résultat net consolidé, part du Groupe.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire

Valeurs par action

Données 2009 en euros	Viver	Casino
Actif net réévalué absorbée / cours de bourse absorbante	2 367,86	51,05 ⁽¹⁾
Résultat net	2 517,88	5,35
Capacité d'autofinancement	(17,60)	11,70

(1) Il s'agit du cours moyen pondéré Casino de l'année 2009.

Rapports d'échange

	Viver	Casino
	Rapport d'échange	Décote / prime
Actif net réévalué absorbée / cours de bourse absorbante	46,38	(0,82) %
Résultat net	470,63	NS
Capacité d'autofinancement	-	-

Compte tenu que les critères du résultat net et de la capacité d'autofinancement ne sont pas représentatifs pour la société Viver, seul le critère actif net réévalué absorbée/cours de bourse absorbante a été retenu.

Sur la base de ces éléments, le nombre d'actions de la société absorbée devant faire l'objet d'un échange contre des actions de la société absorbante, la parité d'échange proposée et le nombre d'actions qui seraient créées sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	Nombre de titres à échanger	Parité retenue	Nombre d'actions ordinaires Casino à créer
	1	46 actions Casino pour 1 action Viver	46

Ce rapport d'échange entraîne une très faible dilution pour les actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

Le capital de la Société serait augmenté d'un montant de 70,38 euros par l'émission de 46 actions de 1,53 euro de valeur nominale, émises avec une prime de fusion globale de 1 948,34 euros.

Monsieur Michel Tamet, Commissaire à la fusion, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Saint-Étienne, a vérifié que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange des droits sociaux est équitable. Par ailleurs, il a apprécié la valeur des apports effectués par les sociétés absorbées. Les rapports correspondants ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires récentes.

Il est proposé à l'Assemblée générale de mettre à jour les statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires récentes visant :

- D'une part la participation des actionnaires aux Assemblées par des moyens électroniques de télécommunication. La réglementation permet, en effet, sous réserve de la mise en place d'un procédé permettant d'identifier l'actionnaire, le vote par correspondance ou par procuration sur un support électronique, et notamment par la voie d'internet. La mise en œuvre de cette modalité de participation aux Assemblées générales nécessite la modification de l'article 25 des statuts, laquelle vous est donc proposée.
- D'autre part la modification des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce relatives au transfert des droits de vote double en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible et désormais également en cas de fusion ou de scission d'une société actionnaire.

Il convient d'aménager en conséquence l'article 28 des statuts.

Rapports spéciaux

des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

12^e résolution

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, de la compétence de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de votre Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital. Vous êtes appelés à vous prononcer sur cette opération.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de quinze mois, la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission précitée et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Le montant des augmentations de capital réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 10% du capital social par an. En outre, il s'imputera sur le montant nominal global des émissions de titres de créances ou des augmentations de capital tel que fixé dans la 34^e résolution adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009. Le cas échéant, il reviendra à votre Conseil d'administration de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Lyon et Paris, le 26 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL OU DES MANDATAIRES SOCIAUX

13^e résolution

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice de salariés et des mandataires sociaux de votre Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options d'achat.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Lyon et Paris, le 26 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL OU DES MANDATAIRES SOCIAUX

14^e résolution

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, étant précisé que les dirigeants de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options de souscription d'actions. Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscriptions sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Lyon et Paris, le 26 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

15^e résolution

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Casino, Guichard-Perrachon et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette augmentation de capital ne pourra être supérieure à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission. Vous êtes appelés à vous prononcer sur cette opération.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Lyon et Paris, le 2 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Sylvain Lauria Daniel Mary-Dauphin

Cabinet Didier Kling & Associés
Christophe Bonte Didier Kling

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 403 405 258,85 euros.

L'Assemblée générale prend acte de l'imputation sur le compte "Primes d'émission" de la somme de 3 565 041 euros correspondant aux frais relatifs à la conversion des actions à dividende prioritaire sans droit de vote en actions ordinaires.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009, des dividendes alloués, au titre de l'exercice 2008, aux 250 730 actions ordinaires et 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société au 2 juin 2009, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 635 403,17 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 591 025 milliers d'euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice - Fixation du dividende

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Bénéfice de l'exercice		403 405 258,85 €
Affectation à la réserve légale	(-)	0 €
Report à nouveau de l'exercice 2008	(+)	2 355 561 985,63 €
Bénéfice distribuable	(=)	2 758 967 244,48 €
Premier dividende	(-)	8 442 615,51 €
Dividende complémentaire	(-)	284 014 000,04 €
Affectation au compte "Report à nouveau"	(=)	2 466 510 628,93 €

Chaque action recevra un dividende de 2,65 euros qui sera mis en paiement à compter du 10 mai 2010.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, un revenu éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts et que ces mêmes personnes peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué	
				éligible à l'abattement de 40 %	non éligible à l'abattement de 40 %
2006	• ordinaires	96 798 396 ⁽¹⁾	2,15 €	2,15 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256	2,19 €	2,19 €	–
2007	• ordinaires	96 992 416 ⁽²⁾	2,30 €	2,30 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 124 256 ⁽²⁾	2,34 €	2,34 €	–
2008	• ordinaires	97 769 191 ⁽³⁾	5,17875 € ⁽⁴⁾	5,17875 €	–
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	14 589 469 ⁽³⁾	5,21875 € ⁽⁴⁾	5,21875 €	–

(1) Dont 112 942 actions ordinaires détenues par la Société.

(2) Dont 318 989 actions ordinaires et 50 091 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société.

(3) Dont 250 730 actions ordinaires et 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société.

(4) L'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009 a décidé la distribution d'un dividende en numéraire de 2,53 euros par action ordinaire et de 2,57 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote, ainsi que d'un dividende en nature à raison d'une action Mercialys pour 8 actions ordinaires/ action à dividende prioritaire sans droit de vote Casino. Le montant du dividende par action correspondant au dividende en nature est égal à 1/8^e de la valeur de l'action Mercialys au 2 juin 2009, soit 2,64875 euros.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder cent (100) euros par action.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions, soit sur la base du capital au 28 février 2010, déduction faite des 475 924 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'auto-contrôle au 28 février 2010, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 10 560 174 actions, pour un montant maximal de 1 056,02 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Sixième résolution

Ratification de la nomination de Monsieur Pierre Giacometti en qualité de censeur

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la nomination, faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2010, de M. Pierre Giacometti en qualité de censeur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième résolution

Rémunération allouée au censeur

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de fixation de la rémunération du censeur qui sera prélevée sur le montant total des jetons de présence annuels alloués au Conseil d'administration.

Huitième résolution

Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale ordinaire, nomme le cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Neuvième résolution

Nomination du cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale ordinaire, nomme le cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dixième résolution

Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Ernst & Young et Autres

L'Assemblée générale ordinaire, nomme le cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Ernst & Young et Autres, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Onzième résolution

Nomination du cabinet Beas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Deloitte & Associés

L'Assemblée générale ordinaire, nomme le cabinet Beas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Deloitte & Associés pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

Douzième résolution

Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-135 et L. 225-136,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société ou d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

décide que :

- les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellés en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- cette délégation emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;
- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 10 % du capital de la Société par an, cette limite devant être appréciée au jour de l'émission sans tenir compte de l'augmentation du montant nominal du capital social susceptible d'intervenir par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé ;
- le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des émissions de titres de créances ou des augmentations de capital tel que fixé dans la trente-quatrième résolution adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009 ;
- le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;
- cette délégation est donnée pour une période de quinze mois à compter de la présente assemblée et met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les assemblées générales précédentes.
- donne tous pouvoirs, dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
 - décider de la ou des émissions ;
 - en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;

Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

- déterminer les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier au profit desquelles la ou les émissions seraient effectuées ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- imputer les frais d'émission sur la prime ;

et, généralement, donne les mêmes pouvoirs que ceux accordés par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009 dans les deux derniers paragraphes de la vingt-neuvième résolution.

Treizième résolution

Autorisations de consentir des options d'achat d'actions au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options d'achat sur les actions de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options d'achat.

Le nombre total d'options pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 10 % du nombre d'actions, au moment où les options seront consenties, compte tenu des options d'achat précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur ni à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra être supérieur à 7 ans.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra procéder, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options consenties.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- désigner les bénéficiaires des options ;
- arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer, dans les limites sus indiquées, le prix d'achat des actions et le délai pendant lequel les options pourront être exercées ;
- imposer, le cas échéant, un délai pendant lequel les options ne pourront être exercées et/ou un délai pendant lequel les actions acquises ne pourront pas être cédées, sans que ce délai puisse excéder trois ans à compter de la levée des options ;

- prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

Quatorzième résolution

Autorisations de consentir des options de souscription d'actions au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions de la Société, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants de la Société ne peuvent pas être bénéficiaires d'options de souscription d'actions.

Le nombre total d'options pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société, au moment où ces options seront consenties, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra être supérieur à 7 ans.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le Conseil d'administration devra procéder, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options consenties.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- désigner les bénéficiaires des options ;
- arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer, dans les limites sus indiquées, le prix de souscription des actions et le délai pendant lequel les options pourront être exercées ;
- imposer, le cas échéant, un délai pendant lequel les options ne pourront être exercées et/ou un délai pendant lequel les actions souscrites ne pourront pas être cédées, sans que ce délai puisse excéder trois ans à compter de la levée des options ;

En outre, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour :

- suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit de souscription ;
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations ;
- prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations ;
- constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les assemblées générales précédentes.

Quinzième résolution

Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés

L'Assemblée générale extraordinaire,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Casino, Guichard-Perrachon et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la vingt-neuvième résolution et du plafond global prévu à la trente-quatrième résolution adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2009.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide également que le Conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-206 et suivants du code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 5 % des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

Seizième résolution

Fusion par absorption de la société Viver

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire à la fusion, ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Étienne du 15 mars 2010, de la société Viver, société anonyme au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne, identifiée sous le numéro 387 754 807 RCS Saint-Étienne,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,

décide la fusion de la Société avec la société Viver, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Viver en date du 27 avril 2010,

constate que cette fusion sera réalisée le 30 avril 2010 et qu'en conséquence, la société Viver se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve le rapport d'échange de 46 actions Casino pour une action Viver et l'augmentation de capital qui en résulte.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 46 actions de 1,53 euro avec une prime de fusion de 1 948,34 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'actionnaire de la société Viver autre que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 2 499 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

Dix-septième résolution

Constatation de l'augmentation de capital résultant de la fusion-absorption et modification de l'article 6 des statuts

L'Assemblée générale extraordinaire,

prenant acte de l'approbation de la seizième résolution,

constate que le capital de la Société sera augmenté d'une somme de 70,38 euros par la création de 46 actions de 1,53 euro de valeur nominale et modifie l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 – Apports en nature – capital social

Il est rajouté à l'alinéa suivant au paragraphe I :

[...] "Suivant acte sous seing privé en date du 15 mars 2010 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2010, la société Viver a fait apport, à titre de fusion, le 30 avril 2010, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 46 actions de 1,53 euro, émise avec une prime globale de 1 948,34 euros."

La rédaction du paragraphe II est désormais la suivante :

" II. Le capital social est fixé à 168 852 380,49 euros divisé en 110 361 033 actions de 1,53 euro nominal chacune, entièrement libérées."

Dix-huitième résolution

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires récentes

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre à jour les statuts avec les dispositions légales et réglementaires récentes et modifie en conséquence la rédaction de l'article 25-IV (participation des actionnaires aux Assemblées générales par des moyens électroniques de télécommunications) et de l'article 28-III alinéa 4 (modification de l'article L. 225-114 du Code de commerce) ci-après qui sera désormais la suivante :

Article 25 – Composition de l'Assemblée générale

[...]

IV. Les actionnaires pourront, si le Conseil d'administration le décide, participer aux assemblées et voter à distance par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication et télétransmission, y compris internet, permettant leur identification dans les conditions de la réglementation en vigueur et celles qui seront décidées par le Conseil.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires pourront établir les formulaires de vote à distance ou par procuration sur un support électronique, dans les conditions fixées par la réglementation alors applicable. La saisie et la signature des formulaires pourront être directement effectuées sur le site internet mis en place par l'établissement centralisateur en charge de l'Assemblée générale. La signature électronique du formulaire pourra être effectuée par tout procédé conforme aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, ou à toute autre disposition légale ultérieure qui s'y substituerait, tel que l'utilisation d'un code identifiant et d'un mot de passe. Le vote ou la procuration exprimés par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, sauf en cas de cession de titres notifiée dans les conditions prévues au second alinéa de l'article R. 225-85 IV du Code de commerce ou par toute autre disposition légale ou réglementaire ultérieure qui s'y substituerait.

Article 28 – Bureau – Feuille de présence – Voix – Vote par correspondance – Procès-verbaux

[...]

III. [...] Le droit de vote double ainsi conféré aux actions nominatives entièrement libérées cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L.225-124 du Code de commerce. [...]

Les autres termes des articles demeurent inchangés.

Dix-neuvième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.

Informations complémentaires

- 246. Renseignements de caractère général sur la Société
- 252. Historique
- 256. Marché des titres Casino
- 258. Parc de magasins
- 260. Responsable du document de référence
et du rapport financier annuel
- 262. Table de concordance du document de référence
- 264. Table de concordance du rapport financier annuel

Renseignements de caractère général sur la Société

Dénomination, siège social et numéro de téléphone

Casino, Guichard-Perrachon
1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne
Tél. 04 77 45 31 31

Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Législation

Législation française

Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1^{er} juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne
Code APE : 6420 Z

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Objet social

(*article 3 des statuts*)

La Société a pour objet :

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

(article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Actions d'administrateur *(article 14 des statuts)*

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions détenues au nominatif.

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement

(extrait des articles 16 des statuts)

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III (deux derniers alinéas) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles.

II - L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur, personne physique, ou de représentant permanent d'administrateur, personne morale, est fixé à soixante-dix (70) ans.

L'administrateur ou le représentant permanent atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Cette limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la Société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de

cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

III - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables. Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le Président du Tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

Président – Bureau du Conseil

(extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour

Renseignements de caractère général

l'exercice des fonctions de Président est fixée 70 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

Délibération du Conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis selon le cas.

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'aval ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, aval ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la Société (voir partie "Gouvernement d'entreprise").

Mode d'exercice de la Direction générale

Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (extrait de l'article 21 des statuts).

Direction générale

La Direction générale de la Société peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général depuis le 21 mars 2005.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 3 ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la Direction générale de la Société). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de 5 personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder 3 ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le ou les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des

Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

Ce règlement a fait l'objet de diverses mises à jour, la dernière le 27 août 2008 afin de tenir compte des aménagements apportés par la loi du 3 juillet 2008 au rapport du Président et la référence ou non à un Code de gouvernement d'entreprise.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (article 34 des statuts)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt de cinq pour cent (5 %) l'an sur le montant libéré des actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation

Renseignements de caractère général

de la réserve légale et service de l'intérêt de 5% du montant nominal aux actions et avant toutes autres répartitions, le prélèvement des sommes qu'elle estime utiles d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Convocation, admission (articles 25 et 27 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Droit de vote (droit de vote double) (article 28 - III des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sous réserve, en cas de transfert du nominatif au nominatif, de l'application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce visant les transmissions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de 2 à 4 ans le délai d'inscription sous la forme nominative.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

(article 11 - I des statuts)

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant

d'identifier ce ou ces tiers. À défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

Franchissement de seuils statutaires (article 11 - II des statuts)

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français - qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou du capital ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Historique

1898	• Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.
1901	• Lancement des premiers produits à marque Casino.
1914	• Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.
1929	• Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.
1939	• Juste avant la Seconde Guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.
1948	• Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Étienne.
1960	• Ouverture du premier supermarché à Grenoble.
1967	• Ouverture de la première cafétéria à Saint-Étienne.
1970	• Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.
1971	• Le Groupe exploite 2 575 points de vente.
1976	• Casino s'implante aux USA en lançant une chaîne de cafétérias.
1980	• Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.
1984	• Rachat, aux USA, d'une chaîne de 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final.
1985	• Prise de contrôle de la Cedis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'est de la France.
1990	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le sud de la France. • Acquisition, aux USA, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors). • Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.
1991	• Filialisation de l'activité de distribution.
1992	• Reprise des activités de distribution de Rallye.
1994	• Adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.
1995	• Accord de partenariat avec le groupe Corse Distribution (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).

1996

- Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie.
- Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan.
- Création de la société Spar France.
- Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarchés et supermarchés Casino.
- Ouverture du premier hypermarché en Pologne.

1997

- Casino acquiert la totalité du capital de Médis.
- Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité).
- Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Mariault (152 millions d'euros de chiffre d'affaires).
- Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.

1998

- Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad.
- Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert.
- Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay).
- Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.

1999

- Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande).
- Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne.
- Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora.
- Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure).
- Prise de participation de 25 % dans le capital de Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).

2000

- Entrée de Casino dans le capital de Cdiscount (à hauteur de 50 %).
- Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International à Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan.
- Ouverture du premier Leader Price en Pologne.
- Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan.
- Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plate-forme d'échanges électroniques (B2B).
- Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix.
- Casino renforce sa présence en Amérique Latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et 2 hypermarchés).

2001

- Création, avec Cofinoga, de Banque du Groupe Casino.
- Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (Golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana.
- Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à la Réunion, Madagascar, Mayotte, l'Île Maurice et au Vietnam.

Historique

-
- | | |
|-------------|--|
| 2002 | <ul style="list-style-type: none"> • Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra. • Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective. • Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles®" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino / Shell). • Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande. • Rachat à Shell des stations essences situées sur les sites d'hypermarchés et supermarchés Casino. • Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise. • Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution. • Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME). |
| 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Casino et Galeries Lafayette décident de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix. • Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie. • Adoption de la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration. |
| 2004 | <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France. • Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %. |
| 2005 | <ul style="list-style-type: none"> • Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD). • Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital). • Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en bourse de la société Mercialys. • Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette. |
| 2006 | <ul style="list-style-type: none"> • Dénouement du contrat d'equity-swap conclu entre Deutsche Bank et Casino – cession des actions GMB/CORA. • Exito prend le contrôle du groupe coté Carrula Vevero, numéro 2 de la distribution en Colombie. • Casino cède les 38 % du capital encore détenu dans Feu Vert. • Création de la société dunhumby France en partenariat avec dunhumby. • Casino cède ses activités en Pologne. • Cessation du partenariat international avec Auchan au sein de International Retail and Trade Services. (IRTS). |
| 2007 | <ul style="list-style-type: none"> • Casino cède sa participation de 55 % dans Smart & Final (USA) au fond d'investissement Apollo. • Casino devient l'actionnaire majoritaire d'Exito suite à l'exercice de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro. • Casino conclut un accord avec les fonds d'investissement immobilier Whitehall pour la réalisation de centres commerciaux en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'Est. • À la suite de diverses opérations d'acquisitions de titres et d'augmentation de capital, Casino détient 66,8 % du capital de Cdiscount. • Après exercice par Bourbon de son option de vente, Casino détient 100 % du capital de Vindémia (Océan Indien). • Casino cède à deux OPCI, les murs de 225 supérettes et supermarchés en France métropolitaine et les murs des magasins et entrepôts situés à la Réunion. |
-

2008

- Casino porte sa participation dans Super de Boer à 57 % du capital et des droits de vote.
- Télémarket.fr signe un accord de distribution avec le groupe Casino au terme duquel Télémarket s'engage à s'approvisionner auprès de la centrale d'achats du Groupe.
- Casino réduit sa participation dans Mercialys la ramenant de 61,48 % à 59,76 % conformément à l'obligation "SIIC 4".
- L'indice Carbone Casino est le premier étiquetage environnemental complet.
- Mise en place d'un nouveau plan d'actionnariat salarié Emily 2.
- Le Groupe poursuit sa politique de valorisation de ses actifs par la cession à deux partenaires immobiliers dont l'OPCI AEW Immocommercial, 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix et Leader Price.
- Casino et les Galeries Lafayette signent un avenant à leur accord stratégique de 2003 qui prévoit le gel pendant trois ans de l'exercice des options d'achat et de vente consentis sur les actions de Monoprix. Monsieur Philippe Houzé est reconduit dans sa fonction de Président jusqu'en mars 2012.

2009

- Conversion de la totalité des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires.
- Adhésion du groupe Casino au Pacte Mondial des Nations-Unies afin de renforcer son action dans la promotion et concrétisation de principes universels d'ordre social et environnemental. À ce titre, le Groupe met en place un programme d'actions dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- Casino cède les actifs et passifs de sa filiale Super de Boer, détenue à hauteur de 57 %, à la société Jumbo.
- Casino a lancé l'activité dédiée au développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des magasins et parkings des centres commerciaux à travers sa filiale GreenYellow.
- Casino acquiert les participations minoritaires de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price.
- Un accord de distribution est signé entre Casino et le réseau de magasins à l'enseigne Sherpa au terme duquel Sherpa s'approvisionnera auprès de la centrale d'achats du groupe Casino.
- Création d'une Direction générale fédérant les branches Géant Casino et Casino Supermarchés et d'une direction unique des achats alimentaires et non alimentaires du Groupe
- GPA signe un accord pour la création d'une filiale commune entre sa filiale Globex Utilidades SA et le premier distributeur non alimentaire au Brésil Casas Bahia Comercial Ltda renforçant ainsi sa position de leader de la distribution brésilienne.

Marché des titres Casino

Liste des titres cotés de Casino en 2009

Depuis le 15 juin 2009, seules les actions ordinaires (code ISIN FR0000125585) sont admises aux négociations sur Euronext Paris (ces actions sont éligibles au Service à Règlement Différé).

En effet, suite à la conversion en actions ordinaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote (code ISIN RFR 0000121139) intervenue le 15 juin 2009, ces dernières ont été transférées à compter de cette date au compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés (CVRMR) où elles sont restées négociables pendant 6 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2009.

Par ailleurs, entre le 1^{er} janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions provenant de la levée d'options de souscription peuvent être également négociées sur Euronext Paris.

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation à Paris et au Luxembourg

Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source Euronext Paris)

Actions ordinaires

		Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions €)
		Plus haut	Plus bas		
2008	Septembre	67,94	58,65	11 909	744
	Octobre	66,41	45,73	17 705	950
	Novembre	57,83	43,67	9 950	510
	Décembre	54,39	43,26	8 212	392
2009	Janvier	55,16	48,21	6 871	352
	Février	54,35	47,66	4 930	249
	Mars	50,45	47,72	8 256	405
	Avril	50,44	44,17	10 105	476
	Mai	52,16	43,07	10 553	538
	Juin	52,12	47,26	9 811	492
	Juillet	48,59	44,68	8 072	380
	Août	54,68	48,14	7 274	369
	Septembre	57,84	51,45	7 484	403
	Octobre	57,00	52,39	6 774	371
	Novembre	59,05	54,04	4 677	265
	Décembre	62,90	57,04	4 222	252
2010	Janvier	64,50	58,60	5 742	350
	Février	60,38	57,06	3 954	232

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

		Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés (en millions €)
		Plus haut	Plus bas		
2008	Septembre	50,24	39,00	692	30
	Octobre	44,11	31,69	1 199	43
	Novembre	39,85	32,35	356	12
	Décembre	37,80	31,12	448	15
2009	Janvier	39,99	33,00	364	13
	Février	40,23	35,80	658	25
	Mars	43,75	38,30	1 076	45
	Avril	43,81	38,59	448	18
	Mai	44,45	36,87	382	17
	Juin *	44,50	40,58	159	7
	Juillet *	45,90	38,45	8	0,3
	Août *	45,18	39,20	2	0,08
	Septembre *	46,03	39,20	1	0,06
	Octobre *	49,78	46,00	2	0,09
	Novembre *	49,78	45,00	5	0,3
	Décembre *	49,50	48,00	2	0,09

* ADP transférées sur le Compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés le 15 juin 2009 ; elles sont restées négociables jusqu'au 15 décembre 2009.

Parc de magasins

FRANCE

Parc de magasins	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente (en milliers de m ²)		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Hypermarchés Géant Casino	129	131	122	970	988	903
<i>dont affiliés France</i>	6	6	5	-	-	-
<i>affiliés internationaux</i>	11	14	5	-	-	-
Supermarchés Casino	379	401	390	583	628	619
<i>dont affiliés franchisés France</i>	71	67	53	-	-	-
<i>affiliés franchisés internationaux</i>	17	22	21	-	-	-
Supermarchés Franprix	652	702	789	298	315	352
<i>dont franchisés</i>	289	281	472	-	-	-
Supermarchés Monoprix	330	377	463	567	559	639
<i>dont affiliés/franchisés</i>	53	47	117	-	-	-
<i>naturalia</i>	-	39	41	-	-	-
Discount Leader Price	489	530	559	447	483	509
<i>dont franchisés</i>	221	216	266	-	-	-
Total Supermarchés + Discount	1 850	2 010	2 201	1 894	1 985	2 118
<i>dont franchisés</i>	651	633	929	-	-	-
Supérettes Petit Casino	1 947	1 903	1 816	264	265	257
<i>dont franchisés</i>	25	26	28	-	-	-
Supérettes Spar	893	915	896	233	240	236
<i>dont franchisés</i>	716	735	739	-	-	-
Supérettes Vival	1 620	1 677	1 753	154	160	166
<i>dont franchisés</i>	1 620	1 677	1 753	-	-	-
Autres	36	30	4	7	6	1
<i>dont franchisés</i>	13	6	2	-	-	-
Magasins franchisés	1 133	1 126	1 257	75	73	92
<i>Ex-SM Casino</i>	5	-	-	-	-	-
<i>Corners, Relay, Shell, Elf, Carmag, Sherpa, Autres</i>	1 128	1 126	1 257	-	-	-
Magasins Négoce	411	441	1 025	32	34	75
Total Proximité	6 040	6 092	6 751	765	778	827
<i>dont franchisés/négoce</i>	3 918	4 011	4 805	-	-	-
Magasins affiliés	100	99	13	33	34	4
<i>dont affiliés France</i>	98	98	13	-	-	-
<i>affiliés internationaux</i>	2	1	-	-	-	-
Autres activités	278	269	277	NA	NA	NA
<i>Casino Restaurant</i>	257	269	277	-	-	-
TOTAL FRANCE	8 397	8 601	9 364	3 664	3 785	3 852

INTERNATIONAL

Parc de magasins	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente (en milliers de m ²)		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
ARGENTINE	62	65	49	149	164	149
Hypermarchés Libertad	13	15	15	–	–	–
Leader Price (discount)	25	26	26	–	–	–
Autres	24	24	8			
URUGUAY	52	52	53	69	70	74
Hypermarchés Géant	1	1	1	–	–	–
Supermarchés Disco	27	27	28	–	–	–
Supermarchés Devoto	24	24	24	–	–	–
VENEZUELA	62	60	41	87	85	78
Hypermarchés Exito	6	6	6	–	–	–
Supermarchés Cada	38	36	35	–	–	–
Q'Precios (discount)	18	18	–	–	–	–
BRÉSIL	575	597	1 080	1 337	1 359	1 745
Hypermarchés Extra	91	102	103	–	–	–
Supermarchés Pão de Açúcar	153	145	145	–	–	–
Supermarchés Sendas	62	73	68	–	–	–
Supermarchés Extra Perto	15	5	13	–	–	–
Supermarchés CompreBem	178	165	157	–	–	–
Assai (discount)	15	28	40	–	–	–
Supérettes Extra Fácil	19	32	52	–	–	–
Divers Eletro, Ponto Frio	42	47	502	–	–	–
<i>Dont Ponto frio</i>	–	–	455	–	–	–
THAÏLANDE	58	79	78	514	590	595
Hypermarchés Big C	54	66	67	–	–	–
Leader Price (discount)	4	13	11	–	–	–
VIETNAM	7	8	9	39	42	47
Hypermarchés Big C	7	8	9	–	–	–
OCÉAN INDIEN	49	51	50	94	95	97
Hypermarchés Jumbo	11	11	11	–	–	–
Supermarchés Score / Jumbo	19	20	21	–	–	–
Supermarchés Cash and Carry	5	5	5	–	–	–
Supermarchés Spar	6	6	6	–	–	–
Autres	8	9	7	–	–	–
COLOMBIE	257	264	260	619	646	649
Hypermarchés Exito	74	87	89	–	–	–
Supermarchés Pomona et Carulla	92	94	89	–	–	–
Bodega (discount)	–	14	47	–	–	–
Autres	91	69	35	–	–	–
PAYS-BAS	315	305	–	–	–	–
Supermarchés Super de Boer	315	305	–	–	–	–
TOTAL INTERNATIONAL	1 437	1 481	1 620	2 908	3 051	3 434

Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

Responsable du document de référence

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 20 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 66 et 152 pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Le rapport sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007 comporte dans sa 3^e partie, une observation sur les rémunérations. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 contient une observation sur le changement de méthode relatif à l'adoption d'une présentation du compte de résultat par fonction.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, contient deux observations relatives, d'une part, aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2009, ainsi que, d'autre part, au traitement comptable retenu pour traduire la distribution d'un dividende en action Mercialys et aux positions prises par le Groupe quant à l'intégration des comptes de sa filiale vénézuélienne, Cativen, dans ses comptes consolidés.

Jean-Charles Naouri

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2008

Le document de référence de l'exercice 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 20 avril 2009, sous le n° de dépôt D. 09-0272. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 60 à 140 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 58 ;
- les informations financières aux pages 1 à 56 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 143 à 169 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 142 et 170.

Pour l'exercice 2007

Le document de référence de l'exercice 2007 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 mai 2008, sous le n° de dépôt D. 08-0368. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 60 à 142 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 58 ;
- les informations financières aux pages 1 à 56 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 145 à 171 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 144 et 172.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe 1 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence.....	260
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	260
2. Contrôleurs légaux des comptes	204 et 205
3. Informations financières sélectionnées	4
4. Facteurs de risques	51 à 54
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	
5.1.1. Dénomination sociale.....	246
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	246
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société.....	246
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	246
5.1.5. Historique de la Société.....	8, 252 à 255
5.2. Investissements.....	17 et 18, 27
6. Aperçus des activités	9 à 31
7. Organigramme	
7.1. Place de la Société au sein du Groupe.....	29, 32, 47
7.2. Organigramme du groupe Casino.....	34 et 35
8. Propriétés immobilières, Usines et Équipements	
8.1. Propriétés immobilières – immobilisations corporelles.....	17 et 18, 106 à 110
8.2. Aspects environnementaux.....	56 à 58
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière.....	28
9.2. Résultat d'exploitation.....	26 et 27
10. Trésorerie et capitaux	27 et 28, 115 à 120
11. Recherche et développement, brevets et licences	29
12. Information sur les tendances	9 à 18, 38 et 39
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	39
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction.....	184, 199
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de Direction générale.....	203
15. Rémunérations et avantages	199 à 203

16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

16.1. Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	185 à 198
16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.....	203
16.3. Comités du Conseil d'administration	209 et 210
16.4. Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise.....	206

17. Salariés

17.1. Ressources humaines	59
17.2. Participations et stock-options.....	44 et 45, 47 et 48, 63 et 64
17.3. Participation et intéressement du personnel	62 et 63

18. Principaux actionnaires

18.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	47 à 50
18.2. Actionnaire majoritaire.....	47
18.3. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire	47, 203

19. Opérations avec des apparentées..... 37, 144 et 145, 173**20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats**

20.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008.....	67 à 150
20.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2008.....	153 à 179
20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.....	66
20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.....	152
20.5. Politique de distribution des dividendes.....	31
20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	53 et 54
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	25 à 28, 38

21. Informations complémentaires

21.1. Renseignements de caractère général concernant le capital social	
21.1.1. Montant du capital social souscrit.....	39
21.1.2. Actions détenues en propre.....	39 à 42
21.1.3. Historique du capital	46
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social.....	246
21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction Règlement intérieur du Conseil d'administration	223 à 230, 247 à 249
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	249 à 251
21.2.4. Assemblées générales.....	250
21.2.5. Convention d'actionnaires.....	49
21.2.6. Franchissement de seuils statutaires.....	251

22. Contrats importants..... 36 à 37**23. Documents accessibles au public.....** 246**24. Informations sur les participations.....** 32 à 37, 178 et 179

Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

1. Comptes sociaux	153 à 179
2. Comptes consolidés	67 à 150
3. Rapport de gestion	20 à 64
3.1. Informations mentionnées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce	
• Analyse de l'évolution des affaires.....	20 à 26
• Analyse des résultats.....	21 à 31
• Analyse de la situation financière.....	28
• Principaux risques et incertitudes.....	51 à 54
• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.....	43
3.2. Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	
• Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.....	211
3.3. Informations mentionnées à l'article L. 225-111 du Code de commerce	
• Rachats par la Société de ses propres actions.....	39 à 42
4. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	260
5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	66, 152
6. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	205
7. Rapport du Président sur le contrôle interne	212 à 221
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne	222



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2010 sous le numéro D. 10-221, conformément à l'article L. 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Direction de la communication financière

Nadine Coulm
Tél. : 01 53 65 64 17 (Paris)
ncoulm@groupe-casino.fr

Aline Nguyen
Tél. : 01 53 65 64 85 (Paris)
anguyen@groupe-casino.fr

Internet

www.groupe-casino.fr

Service Relations Actionnaires de Casino

B.P. 306 – 1, Esplanade de France
F-42008 Saint-Étienne cedex 2

Site Internet

www.actionnaires.groupe-casino.fr

E-mail

actionnaires@groupe-casino.fr

Numéro Vert

0800 16 18 20
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour la mise au nominatif des actions, s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services – GCT

Relations Actionnaires
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
F-93761 Pantin cedex
Tél. : 01 40 14 31 00

Casino, Guichard-Perrachon

Société anonyme au capital de 168 852 310,11 €

Siège Social

B.P. 306 – 1, Esplanade de France
F-42008 Saint-Étienne cedex 2
Tél. : 04 77 45 31 31
Télex : CASFL X 3304645F
Fax : 04 77 45 38 38
554 501 171 RCS Saint-Étienne

Bureaux à Paris

58-60, avenue Kléber
F-75116 Paris
Tél. : 01 53 65 64 00

GROUPE CASINO

B.P. 306 - 1, Esplanade de France

F-42008 Saint-Étienne cedex 2

Tél. : 04 77 45 31 31 - Fax : 04 77 45 38 38

www.groupe-casino.fr